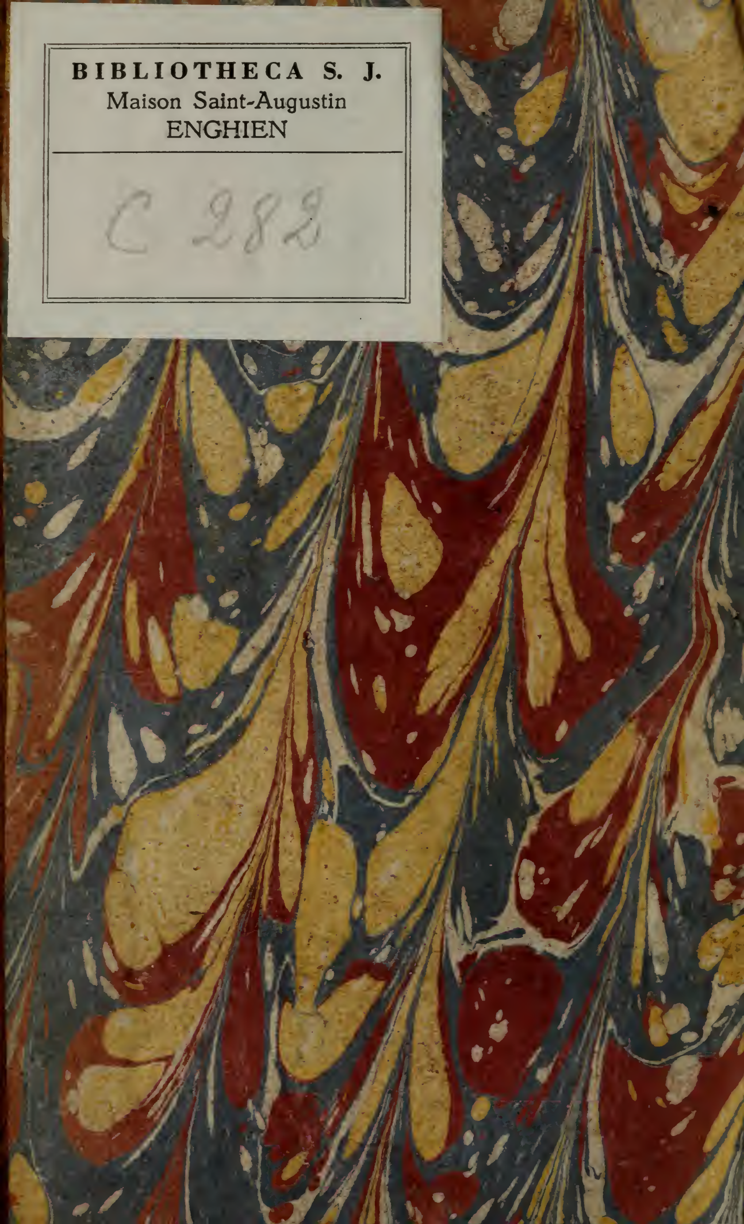



BIBLIOTHECA S. J.
Maison Saint-Augustin
ENGHIEN
C 282





MANDEMENT
ET
INSTRUCTION
PASTORALE
DE MONSEIGNEUR
L'EVÊQUE DE SOISSONS,

PORTANT condamnation 1. du Commentaire Latin du FR. HARDOUIN, de la Compagnie de JESUS, ſur le Nouveau Teſtament.

2. Des trois Parties de l'*Hiſtoire du Peuple de Dieu...... Par le* P. ISAAC-JOSEPH BERRUYER, *de la Compagnie de JESUS.*

3. De pluſieurs Libelles publiés pour la *défenſe de la ſeconde Partie* de cette *Hiſtoire.*

TOME III.



A PARIS,

Chez DESAINT & SAILLANT.

M. DCC. LX.

AVEC PRIVILEGE DU ROI.



INSTRUCTION PASTORALE CONTRE LES ERREURS *Des Freres* HARDOUIN & BERRUYER.

SUITE DE LA TROISIÉME *SECTION* DE LA SECONDE *PARTIE*.

CHAPITRE VI.

Troisiéme genre d'attaque portée à la Divinité de Jesus-Christ par les FF. Hardouin & Berruyer, en ce qu'ils prétendent qu'en Jesus-Christ c'est son humanité qui est Dieu.

ARTICLE PREMIER.

Exposition de la Foi Catholique. On ne peut dire en aucun sens que l'humanité de Jesus-Christ soit Dieu. Erreur des Sociniens à ce sujet : conformité des FF. Hardouin & Berruyer avec ces hérétiques.



Esus-Christ est Dieu & homme tout ensemble. Il est Dieu par sa Nature Divine; il est homme par sa nature humaine : Dieu de toute éternité,

homme dans le tems : Dieu engendré du Pere & coéternel au Pere, homme né d'une Vierge selon la chair.

Dieu & l'homme en Jesus-Christ ne sont pas deux personnes, parce qu'il n'y a en Jesus-Christ qu'une seule Personne, qui est le Verbe fait chair, qui unit en soi la nature humaine avec la Nature Divine.

Mais si la Foi ne permet pas de diviser la Personne de Jesus-Christ, elle ne permet pas non plus de confondre ses deux natures, soit en attribuant à la Divinité ce qui est propre à l'humanité, soit en attribuant à l'humanité ce qui n'appartient qu'à la Divinité. Ce seroit une impiété de dire de la Divinité ou de la Nature Divine, qu'elle s'est faite homme, qu'elle est homme, qu'elle a souffert, qu'elle est morte en croix : ce n'en est pas une moindre, de dire de l'humanité de Jesus-Christ, qu'elle est Dieu.

On ne pourroit attribuer le nom de Dieu à l'humanité de Jesus-Christ, qu'en l'un ou l'autre de ces deux sens : ou parcequ'on croiroit que par l'union l'humanité a été absorbée par la Divinité, ou changéee n la Divinité, ou

confondue & mêlée avec la Divinité, en forte que de leur union mutuelle il a réfulté une nature compofée de toutes les deux ; ou bien, parcequ'on penferoit que l'humanité de Jefus-Chrift, fans changer de nature & en confervant toutes fes propriétés, a été honorée du nom de Dieu, qu'elle a même en quelque forte été faite Dieu par la participation de la nature, de la puiffance & de l'autorité Divine, à peu près dans le même fens que le Seigneur a dit à Moyfe : *Je vous ai établi le Dieu de Pharaon* (1), c'eft-à-dire, je vous ai revêtu de ma puiffance : je vous ai établi mon Miniftre, je vous ai chargé de parler & d'agir en mon nom auprès de Pharaon.

Le premier de ces deux fens eft l'héréfie des Eutychiens, condamnée par le Concile général de Calcedoine au Ve fiécle. Le fecond eft l'impiété des Sociniens. Quoique ces Hérétiques regardent Jefus-Chrift comme un pur homme, nous avons vû cependant qu'ils ne font point de difficulté de l'appeller *Dieu & vrai Dieu ;* mais un

(1) Exod. VII. 1.

Dieu distingué du Dieu suprême, qu'ils appellent son Pere. « Dieu, disent-» ils (1), Pere de Jesus-Christ, lui a » fait don de la Divinité, ou de la » Déité ; & par-là il l'a fait Dieu : d'où » il suit que Jesus-Christ n'est pas le » Dieu suprême. Car le Dieu suprême » est Dieu par lui-même de toute éter-» nité, & ne tient pas la Divinité d'un » autre : autrement il ne seroit pas le » Dieu suprême. »

Personne assurément ne soupçonnera les FF. Hardouin & Berruyer d'embrasser l'hérésie des Eutychiens. Nous les avons vû au contraire tomber, avec les Nestoriens, dans l'extrémité opposée. Mais peut-on les laver également du reproche de Socinianisme ? Ce que nous avons jusqu'ici rapporté de leurs Ecrits, suppose manifestement que dans leurs principes, c'est selon son humanité que Jesus-

(1) *Crellius, lib. 1. de uno Deo Patre, Sect. 1, cap. 18. tom. 6. Bibl. FFr. Polon. pag. 40. col. 2.* Ex locis nobis adductis patet, Christo divinitatem, seu Deitatem à Patre dono datam esse, atque adeo eum Deum à Patre factum. Unde porro consequitur, Christum supremum illum Deum non esse. Hic enim ex seipso Deus ab omni æternitate fuit, non verò ab altero demum Divinitatem suam accepit, alioqui supremus non futurus,

Christ est Dieu. Or, cela posé, il est clair que Jesus-Christ n'est pas véritablement Dieu, qu'il ne peut l'être que dans un sens impropre & métaphorique, en un mot, dans le sens des Sociniens. C'est choquer le bon sens aussi-bien que la Foi, que d'attribuer à l'humanité de Jesus-Christ, qui est une créature, le nom incommunicable de Dieu, dans son sens propre & naturel, & d'exiger qu'on lui rende à ce titre le culte suprême qui n'est dû qu'à la Divinité.

Pour mettre sur ce point l'impiété de ces deux Jésuites dans le plus grand dégré d'évidence, faisons attention aux conséquences qu'ils tirent eux-mêmes de leur doctrine touchant Jesus-Christ considéré comme Homme-Dieu & comme Fils de Dieu.



ARTICLE SECOND.

Selon les FF. Hardouin & Berruyer, ce qui est Dieu en Jesus-Christ, c'est son humanité considérée directement & en elle-même ; comme c'est elle, selon eux, qui est le véritable & naturel Fils de Dieu.

Le Fr. Berr. par *l'homme-Dieu* entend *l'humanité-Dieu.*

VOus vous rappellez la différence que ces Auteurs mettent entre Dieu-Homme & l'Homme-Dieu (1). Dans tout le Nouveau Testament, disent-ils, Jesus-Christ n'est point considéré ni représenté comme Dieu-Homme, c'est-à-dire comme une Personne Divine, qui s'est fait homme sans cesser d'être Dieu, mais comme Homme-Dieu, c'est-à-dire comme un homme que Dieu par sa toute-puissance a fait Dieu, en le faisant son Fils.

Vous pourriez penser que par *l'Homme-Dieu* ils n'entendent que ce que l'Eglise entend, c'est-à-dire le

(1) Voyez ci-dessus, chap. II. art. I. tom. II. pag. 209. & suiv.

Verbe incarné, qui eſt tout à la fois & dans le même ſens *Dieu-Homme* & *Homme-Dieu :* Mais le Fr. Berruyer nous a déclaré nettement que ce n'eſt pas ainſi qu'il l'entend, & que *l'Homme-Dieu*, ſelon lui, c'eſt *l'humanité* même de Jeſus-Chriſt unie à une Perſonne Divine : *Jeſus Chriſtus Homo-Deus, vel humanitas illa Chriſti ſanctiſſima, &c.* (1) Les termes d'*homme* & d'*humanité* (quoique l'un exprime directement la Perſonne, & l'autre la nature humaine comme nature) ſont chez lui des termes ſynonimes, qui ne préſentent qu'une même idée : *Hominem Deum, ſive, quod idem eſt, ſanctiſſimam Chriſti humanitatem*, &c. (2). Ce n'eſt donc point à Jeſus-Chriſt homme, conſidéré dans ſa Perſonne, mais c'eſt à ſon humanité même, conſidérée directement, que ces Auteurs donnent le nom de *Dieu*. En un mot, l'*Homme-Dieu*, ou *l'humanité unie à Dieu*, c'eſt, diſent-ils, une même choſe, *quod idem eſt*. Peut-on douter après cela que, quand ils reconnoiſſent Jeſus-Chriſt pour Dieu, ils n'enten-

(1) Voyez ci-deſſus, ibid. pag. 212.
(2) Voyez ci-deſſus, ibid. art. IV. pag. 241.

dent comme les Sociniens, qu'il est Dieu selon son humanité ?

Dire que l'humanité de J.C. est *le véritable & naturel Fils de Dieu*, c'est dire que l'humanité de J. C. est *Dieu*.

La longue dissertation du Fr. Berruyer touchant Jesus-Christ considéré comme le Fils de Dieu, *de Jesu Christo Filio Dei*, ne tend manifestement qu'à ce but. Selon lui, & selon le Fr. Hardouin son Maître, la propriété de Fils de Dieu tombe directement sur l'humanité de Jesus-Christ. C'est cette humanité sainte, disent-ils, qui dans tout le Nouveau Testament est appellée le Fils de Dieu, son propre Fils, son Fils unique ; & cette dénomination est fondée sur ce qu'elle a été faite véritablement le Fils de Dieu par une génération proprement dite, qui lui donne pour Pere Dieu un subsistant en trois Personnes. Que suit-il de-là, sinon que l'humanité de Jesus-Christ, considérée directement & en elle-même, est Dieu ? Car il est aussi impossible que ce qui est *le Fils naturel de Dieu par une génération proprement dite*, ne soit pas Dieu, qu'il est impossible que ce qui est le fils de l'homme, ne soit pas homme.

Cette conséquence est avouée for-

Cette conséquence est d'une clarté à laquelle il n'est pas possible de se re-

fuser. Mais de plus, le Fr. Berruyer l'avoue formellement. « A parler rigoureusement, dit-il (1), par l'action de Dieu qui a uni l'humanité de Jesus-Christ à une Personne Divine, Jesus-Christ est constitué simplement le Fils naturel de Dieu ; mais, par une conséquence nécessaire, celui qui est le Fils naturel de Dieu, est Dieu: » C'est-à-dire que, par cela seul que l'humanité de Jesus-Christ a été faite le Fils naturel de Dieu, elle a été faite Dieu. D'où il résulte que Jesus-Christ est un Dieu fait dans le tems, comme il est un Fils naturel de Dieu fait dans le tems. mellement par le Fr. B.

Mais, comment accorder cela avec ce que l'Auteur dit ailleurs, qu'il y a une grande différence entre ces deux propositions : *L'homme a été fait Dieu ou le Verbe, & l'homme a été fait le Fils de Dieu ;* la seconde étant vraie & la premiere fausse, parceque par l'Incarnation la nature humaine de Jesus-Christ *n'a pas été faite Dieu ou*

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. pag.* 54. Adverte 3°. quòd, rigorosè loquendo, per ipsam formaliter actionem unientem Jesus Christus constituatur tantùm Filius Dei naturalis, & ex illâ consequenter ratione, necessariò qui Filius Dei naturalis est, sit Deus,

le Verbe (1). Comment peut-il être *faux que l'homme ait été fait Dieu ou le Verbe*, s'il est *vrai que l'homme ait été fait le Fils naturel de Dieu*, & si, *par une conséquence nécessaire, celui qui est le Fils naturel de Dieu, est Dieu?*

Ou le Fr. Berruyer se contredit grossiérement; (ce qui est ordinaire à tous les Novateurs) ou bien il faut dire que quand il reconnoît que l'homme *n'a pas été fait Dieu ou le Verbe*, il prend alors *Dieu* dans son sens propre & naturel pour le Dieu suprême & éternel; au lieu que quand il dit que, *par une conséquence nécessaire, celui qui est le Fils naturel de Dieu, est Dieu*; il prend le mot *Dieu* dans un sens impropre pour un Dieu d'un rang inférieur, pour un Dieu fait, & subordonné au Dieu suprême. Cela posé, Jesus-Christ sera Dieu, en vertu de sa prétendue filiation naturelle opé-

(1) *Ibid. pag.* 72. Non pro eâdem haberi debent duæ istæ propositiones, una, *Homo factus est Deus, aut Verbum*: altera, *Homo factus est Filius Dei; aut Homo factus est Deo Filius.* Posterior enim vera est, & prior falsa. In eo consistit prioris falsitas, quòd .... natura Christi hominis est humanitas, sive anima humana unita corpori: quod compositum merè humanum per Incarnationem non factum est Deus aut Verbum.

rée dans le tems ; mais il ne ſera pas le Dieu ſuprême & éternel : il ne ſera pas le Verbe qui étoit au commencement : il ſera un Dieu fait, tel que les Sociniens l'imaginent.

Les Ecrits de ces Auteurs renferment beaucoup d'autres endroits, où ils font de la qualité de Fils de Dieu, qu'ils attribuent à l'humanité de Jeſus-Chriſt, la ſource de ſa Divinité. C'eſt ainſi, par exemple, qu'ils diſent l'un & l'autre, que cette humanité ſainte, par ſon union avec le Verbe, a reçu cet avantage *D'ÊTRE LE FILS DE DIEU, ET DIEU* (1). C'eſt dans le même eſprit que le Fr. Berruyer répéte très-ſouvent que Jeſus-Chriſt homme eſt *VRAIMENT DIEU ET FILS UNIQUE DE DIEU* (2). Ces deux dénominations tombent manifeſtement ſur le même ſujet. Comme donc, ſuivant

(1) *Berr. ibid. pag.* 20. Cui [humanitati] ob unionem cum Verbo Dei in unitatem perſonæ, contigit in concreto eſſe FILIUM DEI, DEUM.

Hard. in Luc. cap. 1. *adnot. ad v.* 35. *pag.* 155. *col.* 1. Hominis illius, qui futurus ſit, ... ob conjunctionem Verbi cum humanitate, FILIUS DEI, DEUS.

(2) *Berr. ibid. pag.* 24. Hominis illius, qui VERE DEUS EST, ET FILIUS DEI. *Et pag.* 25. Ut .... homo unus exiſtat, qui VERE DEUS & FILIUS DEI UNICUS, &c.

la nouvelle Théologie de ce Religieux, c'est l'humanité de Jesus-Christ, considérée directement & en elle-même, qui est *le Fils de Dieu ;* c'est à elle aussi qu'il attribue d'être *vraiment Dieu.*

Il n'est pas moins certain que dans le langage de ces Auteurs, *l'Homme-Dieu* & *l'homme Fils unique de Dieu*, sont des termes synonimes, ou du moins qui expriment des qualités inséparables (1). Or selon eux, le Fils de Dieu c'est l'humanité même de Jesus-Christ. C'est donc aussi cette même humanité, qu'ils appellent *Dieu* ou *l'Homme-Dieu.*

Enfin cette impiété ne peut guéres être énoncée plus positivement qu'elle l'est dans deux autres textes du Fr. Hardouin. Il dit dans l'un (2), que Jesus-

(1) *Ibid. pag.* 30. Ex hypostaticâ Verbi unione cum humanitate Christi, existit factus in tempore homo-Deus, homo unigenitus Dei Filius.

(2) *Hard. in* 2. *Corinth. cap.* 4. *paraphr. v.* 4. *pag.* 535. *col.* 1. Qui Christus, cùm homo sit, est imago visibilis Dei, quia & ipse Deus per hypostaticam Verbi unionem, propter quam & Filius est. *Et adnot. ad eumd. vers.* Christus autem ut homo, quemadmodum visibilis imago Dei sit, ex paraphrasi nostrâ intelligitur, nimirum quia est & ipse Deus, hoc est, unita Verbo Deo humanitas est in unitatem Personæ.

Chriſt en tant qu'homme eſt *l'image viſible de Dieu*, parceque ſon humanité *eſt Dieu, comme elle eſt le Fils de Dieu.* Dans l'autre il prétend que ces paroles de ſaint Jean, *Hic eſt verus Deus & vita æterna*, doivent s'entendre du *Fils de Dieu*, c'eſt-à-dire, ſelon lui, de l'humanité de Jeſus-Chriſt, *laquelle*, dit-il, *non-ſeulement eſt le vrai Fils de Dieu, mais encore vrai Dieu* (1).

ARTICLE III.

Selon ces mêmes Auteurs, c'eſt l'humanité en Jeſus-Chriſt qui eſt égale, *ou qui* a été faite égale à Dieu.

L'HUMANITÉ de Jeſus-Chriſt ne peut être Dieu, qu'elle ne ſoit égale à Dieu : & réciproquement elle ne peut être égale à Dieu, qu'elle ne ſoit Dieu ; car rien n'eſt égal à Dieu que Dieu même.

Auſſi le Fr. Berruyer répéte-t-il ſou-

(1) *In* 1. *Epiſt. Joan. cap.* 5. *adnot. ad verſ.* 20. *pag.* 720. *col.* 2. *Hic eſt verus Deus.* Filius utique, qui non modò verus Filius, ſed & verus Deus eſt.

vent que l'humanité de Jesus-Christ est égale à Dieu. « Les Juifs, dit-il (1), » jugerent avec raison que Jesus-Christ » parloit d'une filiation de nature, » dont il résultoit, selon la remarque » de l'Historien sacré, que le Fils étoit » égal au Pere.... Ils conclurent à la » mort de Jesus, par ce qu'il appel- » loit Dieu son Pere dans le sens le » plus littéral, & parce qu'il s'attri- » buoit avec Dieu une égalité de pou- » voir. » N'oublions pas que, dans le Dictionnaire de ce Jésuite, *le Fils de Dieu* c'est l'humanité même de Jesus-Christ, considérée directement & en elle-même, *directè & in recto, ipsa per se humanitas ;* & que son Pere, c'est Dieu un, subsistant en trois Personnes. Par conséquent c'est de l'humanité de Jesus-Christ, qu'il dit qu'en qualité de *Fils de Dieu*, elle est *égale à Dieu* ou qu'elle a *une égalité de pouvoir.* Nous verrons dans la suite à quoi se réduit cette prétendue *égalité de pouvoir.* Elle consiste, nous dira-t-il, en ce que Jesus Christ obtient infailliblement de Dieu tout ce qu'il lui demande. Les

(1) Berr. 2. part. tom. 3. liv. 5. pag. 21.

Sociniens ont-ils jamais contesté à Jesus-Christ une égalité de pouvoir ainsi entendue ?

Dans un autre endroit il fait dire à Jesus-Christ (1) : « Je suis le Fils de » Dieu, égal à mon Pere & Dieu com- » me lui. » Encore ici, comme partout ailleurs, c'est *l'Homme-Dieu* ou l'humanité de Jesus-Christ qui parle, selon le Fr. Berruyer. C'est elle qui dit qu'en qualité de *Fils de Dieu*, elle est *égale* à Dieu *son Pere & Dieu comme lui.* Quel égarement ! Le Sauveur du monde n'auroit-il pas trompé grossiérement les Juifs, & le monde entier, si, n'étant Dieu qu'en ce que son humanité auroit été faite dans le tems le Fils de Dieu, il s'étoit néanmoins donné pour *égal* à Dieu, *& Dieu comme lui.*

Voici encore d'autres paroles semblables que le Fr. Berruyer met en la bouche de Jesus-Christ (2). « Vous » vous croyez en droit de me lapider, » parceque je me déclare non seulement » ment le Messie, ... mais encore ce » que doit être le Christ, l'Homme-

(1) Berr. 2. part. tom. 3. liv. 5. pag. 34.
(2) Ibid. tom. 4. liv. 9. pag. 193.

» Dieu, le Fils de Dieu égal à Dieu » en toutes choses. » Il est évident que ces trois termes, *Homme-Dieu*, *Fils de Dieu*, *égal à Dieu en toutes choses*, tombent sur le même sujet. Ainsi, dans la pensée de l'Auteur, Jesus-Christ est *égal à Dieu en toutes choses* dans le même sens & sous le même rapport qu'il est *l'Homme-Dieu* & *le Fils de Dieu*. Or c'est un principe capital chez lui, que *l'Homme-Dieu* & le *Fils de Dieu* n'est autre que l'humanité de Jesus-Christ ; c'est donc à l'humanité de Jesus-Christ qu'il fait dire qu'elle est *égale à Dieu en toutes choses*.

Ce qui est enveloppé dans la narration du Disciple sous des expressions revêtues d'une apparence de catholicité, le Maître l'énonce tout crûment. Vous pouvez en juger par la note que le Fr. Hardouin fait sur ces paroles du Fils de Dieu : *Le Pere est plus grand que moi* (1). « C'est, dit-il (2), l'indi-

(1) Joan. XIV. 28.

(2) *Hard. adnot. ad hunc vers. pag.* 307. *PATER MAJOR ME EST.* Loquitur in Christo Deo & homine individuum naturæ humanæ, unitum Personæ Verbi : ac DUM PATREM MAJOREM SE ESSE PRÆDICAT, ÆQUALE SE EI HOC IPSO DICTO SIGNIFICAT. . . . Verbum non est propriè æquale Patri, quia non est individuum distinctum à Patre.... Individuum autem

» vidu de la nature humaine, « (c'est-à-dire, l'humanité individuelle) « uni » à la Personne du Verbe, qui parle » en Jesus-Christ; & en déclarant que » le Pere est plus grand que lui, il » fait connoître par ces paroles mêmes, » qu'il est égal au Pere.... Le Verbe » n'est pas proprement égal au Pere, » parcequ'il n'est pas un individu dis-» tingué du Pere; mais l'individu hu-» main que le Verbe a pris est moin-» dre que le Pere; parceque LE PERE » EST DIEU PAR SA PROPRE NATURE » au lieu que CET INDIVIDU N'EST » DIEU QUE PAR SON UNION HYPOS-» TATIQUE avec le Verbe : union qui » à la vérité le rend ÉGAL A DIEU;..... » mais qui n'empêche pas qu'IL NE » DOIVE OBÉIR A DIEU, COMME A UN » PLUS GRAND QUE LUI..... Par cette » union, l'individu de la nature hu-

quod est assumptum à Verbo, habet Patrem se majorem; quia PATER DEUS EST PER IPSAM SUAM NATURAM: INDIVIDUUM AUTEM ASSUMPTUM, DEUS EST TANTUM PER UNIONEM hypostaticam cum Verbo : quæ facit quidem illud individuum ÆQUALE DEO, ... SED QUOD NIHILOMINUS DEBET OBEDIRE DEO ET PATRI, UT MAJORI.... Humanæ naturæ individuum FACTUM EST per illam unionem ÆQUALE DEO; quamvis simul subjectum Deo & Patri ET MAJORI, QUIPPE DEO PER NATURAM.

» maine A ÉTÉ FAIT ÉGAL A DIEU,
» quoiqu'en même-tems il doive être
» soumis à Dieu, qui est son Pere, &
» QUI ÉTANT DIEU PAR NATURE, EST
» PLUS GRAND QUE LUI. »

Que d'impiétés & de contradictions dans ce peu de lignes ! Mais nous ne nous arrêtons pour le présent qu'à un seul point. Rien de plus simple que la maniere dont les Saints Docteurs & les Interprétes Catholiques concilient ces paroles du Fils de Dieu, *Le Pere est plus grand que moi*, avec celles-ci, *Le Pere & moi nous sommes une même chose.* Jesus-Christ, disent-ils, étant Dieu & homme tout ensemble : selon sa Nature Divine, il est une même chose avec le Pere : & selon sa nature humaine le Pere est plus grand que lui. Mais cette explication, si facile & si universellement consacrée dans l'Eglise, n'est pas du goût de ce nouveau Commentateur. *Le Verbe*, dit-il, *n'est pas proprement égal au Pere, parcequ'il n'est pas un individu distingué du Pere* (1) : ce qui est donc *égal*

(1) Voyez ce qui a été dit plus haut au sujet de ces mêmes paroles, I. Section, chap. II. art. III. tom. I. pag. 299. & suiv.

à Dieu, c'eſt l'humanité, ou *l'individu de la nature humaine uni au Verbe.* Et comment cet individu humain eſt-il *égal à Dieu?* C'eſt, ajoute-t-il, parce qu'il lui *a été fait égal;* égalité néanmoins qui n'empêche pas qu'il ne ſoit réellement inférieur à Dieu, & qu'il ne doive lui obéir, parceque Dieu, qui eſt ſon Pere, *EST DIEU PAR SA PROPRE NATURE* & non par la participation d'une nature qui lui ſoit étrangere : *PATER DEUS EST PER IPSAM SUAM NATURAM*, au lieu que cet individu humain n'eſt Dieu que par ſon union avec le Verbe, c'eſt-à-dire, par la communication que Dieu lui fait de ſa Nature : *DEUS EST TANTUM PER UNIONEM.* Peut-on exprimer plus poſitivement que Jeſus-Chriſt n'eſt pas *Dieu par nature;* qu'il eſt un Dieu d'un rang inférieur, un Dieu fait, un Dieu par participation, un Dieu dépendant & obligé d'obéir au Dieu ſuprême qui l'a fait Dieu & ſon égal, en un mot, un Dieu au gré des Sociniens?

Faites encore attention à ces paroles, *l'individu de la nature humaine a été fait égal à Dieu : FACTUM EST*

ÆQUALE DEO. Cette expression est familiere aux FF. Hardouin & Berruyer. Nous leur avons déja entendu dire à l'un & à l'autre (1), que Jesus-Christ n'a pas cru qu'AVOIR ÉTÉ FAIT ÉGAL A DIEU, ce fût pour lui une raison d'exercer des violences, des usurpations, & des rapines. Dire que Jesus-Christ A ÉTÉ FAIT ÉGAL A DIEU, c'est dire en termes équivalens, qu'il a été fait Dieu. Aussi le Fr. Hardouin franchit-il encore ce pas. Ce Dieu, dit-il (2), Pere de Jesus-Christ, l'a sanctifié EN LE FAISANT DIEU ET SON ÉGAL; Divinité & égalité avec Dieu qu'il fait tomber directement sur l'humanité de Jesus-Christ. Il répéte la même impiété encore plus clairement dans un autre endroit. » Jesus-Christ, dit-il, étant par » le droit de sa naissance humaine, le

(1) Hard. in Epist. ad Philipp. cap. 2. paraphr. v. 6. pag. 580. col. 2. —— Berr. 3. part. tom. 3. pag. 339.

(2) *In Joan. cap.* 10. *adnot. ad v.* 36. *pag.* 294. *col.* 2. *Quem Pater sanctificavit.* Non sanctificat Pater, propriè & accuratè loquendo, nisi QUEM DEUM FACIT, ET ÆQUALEM SIBI.... *Et misit in mundum.* De cœlo utique. De cœlo autem in mundum mitti humanitatem Christi, aliud nihil est, ut diximus, quàm uniri eam secundæ è sanctissimâ Trinitate Personæ, quæ in cœlis est.

» premier né & le Roi de tous les hom-
» mes, il convenoit que Dieu le choi-
» sît, préférablement à tout autre,
» *POUR LE FAIRE DIEU* en l'unis-
» sant au Verbe (1). »

Si vous leur demandez comment il est possible que l'humanité de Jesus-Christ, qui n'est qu'une créature, ait été faite le Fils naturel de Dieu, vrai Dieu & égal à Dieu ; ils vous répondront que Dieu lui a communiqué sa Nature Divine & l'en a rendue participante. C'est ce que le Fr. Berruyer répéte presqu'à chaque page de ses Dissertations & de ses Défenses. « Par » cette action, » dit-il, (qui a uni les deux natures) « Dieu a rendu la » nature humaine participante de la » Nature Divine (2).... Le Verbe, » par son union hypostatique, com- » munique la Nature Divine à la na- » ture humaine (3)...., Jesus-Christ » est devenu Fils de Dieu au moment

(1) *In Joan. cap. 1. adnot. ad v. 51. pag. 255. col. 2.* Deum maximè decuit hunc præ cæteris designare, QUEM per unionem cum Verbo FACERET DEUM. [Voyez ce qui sera dit sur ce même texte, dans la quatriéme Sect. chap. III.]

(2) Défense .... du P. B. contre le Projet, &c. Examen du Précis, pag. 79.

(3) Ibid. pag. 103.

» de sa conception, par la participa-
» tion de la Nature Divine communi-
» quée à la nature humaine en unité
» de Personne. (1) (*) »

(1) *Ibid.* pag. 105.

(*) Ces dernieres paroles sont remarquables. Elles signifient naturellement que c'est de la prétendue communication de la Nature Divine à la nature humaine que résulte *l'unité de Personne* dans le *composé Théandrique*, lequel dès-lors ne peut être autre chose que l'humanité même de Jesus-Christ, en tant qu'elle est rendue participante de la Nature Divine. C'est ce qui paroît encore par la maniere dont le Fr. Berr. s'exprime à ce sujet dans sa *Nouv. Défense.* « La » sainte humanité de Jesus-Christ, » dit-il, [*Nouv. Défense.... à Nancy, premiere Lett. pag.* 18.] « étoit » entrée en participation réelle de la Nature Divine » par l'union intime DES DEUX NATURES EN UNITÉ » DE PERSONNE. » Et encore: [*Ibid. pag.* 44. & 45.] « Union réelle & effective, ,... qui fait en Jesus- » Christ DES DEUX NATURES AINSI UNIES EN » UNITÉ DE PERSONNE, un seul composé Théan- » drique, & un vrai Fils de Dieu »

Ces expressions, tout à-fait inouies dans le langage de la Foi, se trouvent répandues en une infinité d'autres endroits. Il n'y a presque pas de page de sa seconde Dissertation Latine, où le Fr. Berruyer ne dise que l'humanité de Jesus-Christ a été unie à une Personne Divine, EN PARTICIPATION, EN COMMUNICATION, EN SOCIÉTÉ DE LA NATURE DIVINE, *in Divinæ naturæ participationem, in Divinæ consortium naturæ, in individuam Naturæ Divinæ societatem.* [Dans sa *Défense.... contre le Projet d'Instruct. Pastor..... Examen du Précis p.* 98.] « Cette » humanité sainte, dit-il, a été unie hypostatique- » ment à une Personne divine, & dès-lors admise en » participation de la Nature Divine, » *Ibid. p.* 137. « Ils [les Auteurs sacrés du Nouveau Testament] se » proposoient de faire connoître le Messie ... comme » le Fils unique de Dieu, devenu tel par l'Incarnation

Ce langage eſt tout à fait étranger à l'Egliſe de Dieu. La Foi nous apprend que la nature humaine eſt unie phyſiquement & ſubſtantiellement à la Nature Divine en la Perſonne du Verbe ; qu'elle eſt toute remplie, pénétrée, ointe de la Divinité à qui elle eſt ainſi unie. Quelques Peres, & S. Thomas en particulier (1), ne font pas même difficulté de dire qu'elle a été *Déifiée*, en ce ſens qu'elle eſt l'humanité d'un Dieu, qu'elle ſubſiſte en lui, qu'elle appartient à ſa Perſonne, qu'elle n'a de penſée, de volonté, d'action que par l'impulſion & ſous la direction du

» du Verbe, & par la participation de la Nature Divi-» ne accordée à la nature humaine en unité de per-» ſonne : ce qui fait un Fils véritable, propre, unique » & naturel. » [Fils, qui, ſelon lui, n'eſt autre choſe que l'humanité de Jeſus-Christ conſidérée directement & en elle-même.] Et dans ſa *Nouv. Déſenſe*... à Nancy, premiere Lettre, pag. 19. « Filiation fondée ſur la » communication de la Nature Divine faite à la Na-» ture humaine.... Ce caractère de *Fils de Dieu, vrai* » *Dieu*, ne pouvant être attribué à Jeſus Chriſt, » qu'en vertu de la communication de la Nature Di-» vine faite à la nature humaine par leur union Phy-» ſique & réelle dans une ſeule Perſonne. » [La dénomination de *vrai Dieu* eſt encore jointe ici à celle de *Fils de Dieu*, comme en étant une ſuite néceſſaire ; & l'une & l'autre ſont attribuées à l'humanité de Jeſus-Chriſt, en vertu de la prétendue communication qui lui a été faite de la Nature Divine.]

(1) S. Thom. part. 3. q. 16. art. 3. in Corp. & art. 5. ad. 2.

Verbe. Mais prétendre que la Nature Divine ait été communiquée à la nature humaine de Jesus-Christ ; que par cette communication l'humanité de Jesus-Christ ait été engendrée de Dieu véritablement & proprement ; qu'elle ait été faite le *Fils propre & naturel de Dieu, égale à Dieu, & Dieu comme lui ;* c'est introduire dans l'Eglise Catholique le langage des Sociniens ; c'est attribuer à Jesus-Christ une Divinité différente de celle du Verbe éternel, une Divinité métaphorique & subalterne. En un mot, Jesus-Christ n'est pas véritablement Dieu, si c'est selon son humanité qu'il est Dieu.

C'est une erreur, dit saint Thomas, de dire que Jesus-Christ en tant qu'homme, ou selon sa nature humaine, est Dieu ; parceque sa nature humaine, par laquelle il est homme, est essentiellement différente & distinguée de sa Nature Divine, par laquelle seule il est Dieu (1). Il ajoute qu'on

(1) *Ibid. art.* 11. *in Corp.* Iste terminus, homo, in reduplicatione positus, potest dupliciter accipi. Uno modo, quantùm ad naturam. Et sic non est verum quòd Christus, secundùm quòd homo, sit Deus ; quia natura humana est distincta à Divinâ secundùm

ne

ne peut dire en aucun ſens que Jeſus-Chriſt homme *ait été fait Dieu*, & qu'un pareil langage ne peut avoir lieu que dans la bouche des Neſtoriens, qui diſtinguent Jeſus Chriſt de la Perſonne du Verbe ; ou de ceux qui, comme les Sociniens, ne donnent à Jeſus-Chriſt le nom de *Dieu*, que dans un ſens impropre & métaphorique (1).

ARTICLE IV.

Selon ces Auteurs, Jeſus-Chriſt eſt un Dieu différent du Verbe éternel.

LA Foi Chrétienne de la Divinité de Jeſus-Chriſt, conſiſte à croire que Jeſus-Chriſt eſt Dieu le Verbe qui s'eſt fait homme dans le tems. Elle ne reconnoît point en Jeſus-Chriſt d'autre Dieu que le Verbe éternel, ni d'au-

differentiam naturæ. Alio modo poteſt accipi ſecundùm actionem ſuppoſiti ; & ſic cùm ſuppoſitum naturæ humanæ in Chriſto ſit Perſona Filii Dei, cui per ſe convenit eſſe Deum, verum eſt quòd Chriſtus, ſecundùm quòd homo, ſit Deus. Quia tamen terminus in reduplicatione poſitus magis propriè tenetur pro naturâ, quàm pro ſuppoſito, ideo magìs eſt iſta neganda, Chriſtus ſecundùm quòd homo eſt Deus, quàm affirmanda.

(1) Ibid. art. 7. in corp.

tre Divinité que la Divinité du Verbe. Selon les FF. Hardouin & Berruyer, au contraire, Jeſus-Chriſt eſt un Dieu différent de Dieu le Verbe, un Dieu fait dans le tems. Ce que vous venez de voir, en eſt une preuve palpable; mais il eſt de l'intérêt de la Religion d'y joindre de nouveaux textes, qui énoncent la même impiété ſous un point de vue encore plus précis.

Ces Auteurs ſoutiennent que ce n'eſt pas du Verbe éternel que S. Paul dit (1), que Jeſus-Chriſt *étant dans la nature ou la forme de Dieu ..... s'eſt anéanti lui-même en prenant la nature ou la forme de ſerviteur, en ſe rendant ſemblable aux hommes.* Ces paroles, diſent-ils (2), ne doivent s'entendre que de l'humanité de Jeſus-Chriſt. C'eſt *elle*, qui étant dans la forme de Dieu à cauſe de la communication que Dieu lui a faite de la Nature Divine, s'eſt réduite volontairement à l'état & aux fonctions des ſerviteurs : c'eſt *elle* qui s'eſt abaiſſée, anéantie, humiliée : mais, ajoutent-ils, cet homme

(1) Philipp. II.
(2) Voyez ci-deſſus, II, Sect. chap. II. art. VI. tom. II. pag. 54. & ſuiv.

ou cette humanité qui s'est ainsi abaissée & anéantie, est *véritablement Dieu & le Fils unique de Dieu* (1). N'est-ce pas enseigner disertement que Jesus-Christ est un Dieu distingué du Verbe, un Dieu fait dans le tems, par une simple participation de la Nature Divine ?

Le même blasphême ne se montre pas moins à découvert dans le Commentaire que le Fr. Berruyer fait de ces paroles de l'Epître aux Hébreux : *Dans ces derniers tems Dieu nous a parlé par son Fils.* Le Fils de Dieu, dit-il, dont saint Paul parle ici, *n'est pas le Verbe éternel*, mais *Jesus-Christ qui est véritablement Dieu, & véritablement Fils de Dieu* (2). Peut on marquer d'une maniere plus expresse, que Jesus-Christ *véritablement Dieu*, n'est

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. pag. 25.* Ut .... homo unus existat, qui, verè Deus & Filius Dei unicus, humiliet sese, &c. *Et pag. 28.* attenduntur directè & primò actiones & passiones humanitatis Christi sanctissimæ, unitæ Divinitati & in Verbo subsistentis, quibus homo Christus Jesus, cùm verè Deus esset & Filius Dei unigenitus, voluit tamen pro nobis Deo satisfacere, &c.

(2) *Ibid. pag.* 119. & 120. De Jesu Christo verè Deo, de vero Dei Filio perpetuus sermo est.... Non ergo de Verbo dixit Apostolus in recto, *per quem fecit & sæcula.*

pourtant pas Dieu le Verbe ? C'est donc un pur homme, mais qui a été fait Dieu dans le tems, comme il a été fait le Fils de Dieu : il n'est donc Dieu qu'au sens des Sociniens ; & c'est de ce Dieu fait dans le tems, si l'on en croit le Fr. Berruyer, qu'il s'agit uniquement dans toute l'Epître aux Hébreux, *perpetuus sermo est.*

Enfin, comme s'il appréhendoit que ses lecteurs n'avalassent pas tout le poison de sa doctrine, il distingue expressément la Divinité de Jesus-Christ de celle du Verbe, en disant que le but de saint Paul dans l'Epître aux Hébreux a été » de prouver la » Divinité de Jesus-Christ & non pas » la Divinité du Verbe (1) : « ce qui suppose que l'une n'est pas l'autre ; que si Jesus-Christ est Dieu, il n'est cependant pas Dieu le Verbe, & que sa prétendue Divinité n'est qu'un titre & un appanage de son humanité.

Tels sont, N. C. F., les abîmes où ces Religieux vous entraîneroient, si vous aviez l'imprudence de les écouter & de les suivre. Voilà à quoi ten-

(1) *Ibid. pag.* 119. Divinitatem Jesu Christi, non Verbi Divinitatem probare instituerat.

dent uniquement les deux premieres Dissertations du Fr. Berruyer aussi-bien que le Commentaire du Fr. Hardouin. Il n'y a point ici de milieu Ou Jesus-Christ est Dieu en ce sens qu'il est *le Fils* éternel de *Dieu*, *Dieu de Dieu*, *lumiere de lumiere*, *vrai Dieu de vrai Dieu*, *engendré & non fait*, *né avant tous les siécles*, & *fait homme* dans le tems, ainsi que l'Ecriture & la Tradition l'enseignent, que les Conciles l'ont défini, que tous les Chrétiens le confessent dans les Symboles de la Foi : ou il n'est appellé Dieu qu'improprement, en ce sens que son humanité aura été faite Dieu & Fils de Dieu dans le tems : ce qui est le blasphême des Sociniens.



ARTICLE V.

Selon ces Auteurs, l'humanité de Jesus-Christ doit être adorée directement & en elle-même : Doctrine Catholique touchant l'adoration dûe à l'humanité de Jesus-Christ.

IL est maintenant aisé de comprendre pourquoi ces Religieux répétent souvent, que l'humanité de Jesus-Christ doit être adorée directement & en elle-même du culte suprême de Latrie qui n'est dû qu'à Dieu (1). C'est une suite naturelle de l'erreur qui leur fait donner à cette humanité sainte les noms de Dieu & de Fils naturel de Dieu.

Quoique les Sociniens ne regardent Jesus-Christ que comme un pur homme, ils disent néanmoins qu'on doit lui rendre le même culte & la même

(1) *Ibid. pag.* 86. Jesu Christi sanctissima humanitas est in se directè & in recto à Christianis omnibus adoranda & cultu Latriæ prosequenda. *Et pag.* 92. & 93. Sanctissima hæc humanitas .... est in se adoranda. *Et pag.* 97. Humanitas sanctissima .... recipit in se fundamentum relationis, secundùm quam dicitur Christus Filius Dei, & est in se directè adoranda.

adoration qu'au Dieu ſuprême qu'il repréſente. C'eſt du moins ce que penſe une partie de ces Hérétiques : car il y a eu ſur cela entr'eux des diſputes très-échauffées, qui les ont mis long-tems aux mains les uns contre les autres. L'uſage d'adorer Jeſus-Chriſt eſt ſi univerſellement pratiqué dans l'Egliſe Chrétienne, que les Hérétiques mêmes qui ont nié ſa Divinité, ou qui ne l'ont confeſſée qu'en apparence, ont mieux aimé ſe contredire & s'expoſer même au reproche d'idolâtrie, que de s'oppoſer ſur cela au ſentiment & à la pratique univerſels.

Il y a une liaiſon manifeſte entre la Divinité de Jeſus-Chriſt & l'adoration que les Chrétiens lui ont rendue dans tous les tems. D'un côté, il faut adorer Jeſus-Chriſt du même culte que Dieu le Pere, ſi Jeſus-Chriſt eſt Dieu comme le Pere, & un même Dieu avec le Pere. D'un autre côté, on ne peut douter que Jeſus-Chriſt ne ſoit un même Dieu avec le Pere, ſi par une Tradition conſtante, l'Egliſe l'a toujours adoré du même culte que Dieu le Pere.

En adorant Jesus-Christ, c'est sa Personne Divine que nous adorons ; & nous l'adorons dans tout ce qu'il est de toute éternité, & dans tout ce qu'il s'est fait dans le tems pour l'amour de nous. Ainsi nous ne l'adorons seulement pas dans sa Nature Divine, mais encore dans sa nature humaine, qu'il a unie indissolublement à sa Personne, & qu'il n'est pas permis de séparer de lui.

Il est donc certain qu'on doit adorer l'humanité de Jesus-Christ. C'est ce qui fait dire à saint Augustin (1) « que » personne ne mange la chair de Je» sus-Christ dans l'Eucharistie, qu'il » ne l'ait adorée auparavant. » Mais pour adorer l'humanité de Jesus-Christ comme la Religion le prescrit, il faut l'adorer, non pas directement & en elle-même, mais dans la Personne du Verbe, en qui elle subsiste, & qui est toujours l'objet direct & le terme de notre adoration. « Nous n'adorons » pas la créature, disoit saint Atha» nase (2) ; Dieu nous préserve d'une

(1) *In Psalm. XCVIII. num. 9.* Nemo illam carnem manducat, nisi priùs adoraverit.

(2) *S. Athan. Epist. ad Adelphium. tom. 1. p. 157.*

» pareille impiété : ce ſont les Ariens » qui méritent ce reproche. Mais » nous adorons le ſouverain Seigneur » de toutes les créatures, le Verbe » de Dieu incarné. Car quoique ſa » chair ſacrée, conſidérée en elle-» même, ſoit du nombre des choſes » créées, elle a été faite le corps de » Dieu le Verbe. Ainſi nous ne l'ado-» rons pas ſéparément du Verbe par » une adoration qui lui ſoit propre » & qui ſe termine à elle. De même » quand nous adorons le Verbe, nous » ne le ſéparons pas de ſon humanité ; » mais ſçachans que le Verbe s'eſt » fait chair, nous le reconnoiſſons & » nous l'adorons comme notre Dieu » dans la chair même qu'il a priſe. » C'eſt pourquoi, dit encore ce ſaint Doct.ur, le fléau des Ariens (1) :

Non enim creaturam adoramus : abſit : in Ethnicos & Arianos iſtud delirium competit ; ſed Dominum rerum creatarum, incarnatum Verbum Dei, adoramus. Nam tametſi caro ipſa per ſe ſit pars rerum creatarum, attamen Dei corpus effecta eſt : neque iſtius modi corpus ſeorsum diſcriminatum à Verbo adoratione proſequimur ; neque Verbum adoraturi, Verbum à carne longè ſeponimus : ſed cùm ſciamus, ut dictum eſt, Verbum carnem eſſe factum, illud jam in carne ſitum Deum agnoſcimus.

(1) *Idem. lib. de Incarnat. Chriſti contra Apollinar. tom. 1. pag. 619.* O ſtulti, cur illud non cogita-

« L'adoration que nous rendons au » corps de Jesus-Christ, ne se termine » pas à une créature, quoique ce corps » soit du nombre des choses créées; » parceque nous ne l'adorons qu'en » tant qu'il a été fait le corps du » Verbe increé. C'est à celui à qui ce » corps appartient, que notre adora- » tion se rapporte. Il n'y a donc rien » que de juste & de légitime dans » notre culte, parceque le Verbe, de » qui est ce corps, & qui se l'est rendu » propre, est véritablement Dieu. »

Saint Epiphane (1), saint Cyrille d'Alexandrie (2), saint Leon (3) & les autres Peres, enseignent la même chose; & saint Jean Damascene exprime sur cela leur doctrine dans les termes les plus précis. « Jesus-Christ, » dit-il (4), est une seule & unique

tis, corpus Domini, etsi creatum, non creaturæ propriam adorationem reportare, quippe quod increati Verbi factum est corpus? Nam cujus est corpus, huic exhibetur adoratio. Quare uti meretur ac par est, adoratur & divinâ afficitur adoratione. Deus enim est Verbum, cujus proprium est corpus.

(1) S. Epiphan. in Ancorato, num. 52. tom. 2. pag. 54.

(2) S. Cyrill. in defensione octavi Anathematismi.

(3) S. Leo. serm. 45. qui est octavus de Quadragesimâ, cap. 2.

(4) *S. Joan. Damasc. lib. 3. de Fide, cap. 8.* Unus

» Personne, Dieu parfait, & homme
» parfait. Nous l'adorons par une seule
» & unique adoration avec le Pere &
» le Saint-Esprit, & en l'adorant,
» nous ne séparons pas de lui sa chair
» sans tache. Bien loin de prétendre
» qu'il ne faille point adorer sa chair,
» nous l'adorons dans la Personne
» unique du Verbe, en qui elle sub-
» siste : & par-là ce n'est pas à une
» créature que nous offrons le culte
» de latrie ; car nous n'adorons pas
» l'humanité en elle-même, mais en
» tant qu'elle est unie à la Divinité,
» & qu'elle subsiste dans la Personne
» de Dieu le Verbe.... J'adore donc
» les deux natures de Jesus-Christ
» dans l'unité d'une même Personne ;
» & je me garde bien d'introduire

est Christus, Deus perfectus, & homo perfectus, cui unam eamdemque adorationem cum Patre & Spiritu, non exclusâ immaculatâ ejus carne, adhibemus. Neque enim adorandam esse carnem ejus negamus, quippe quæ adoratur in unâ Verbi Persona, quæ quidem ipsi Persona & hypostasis facta est. Quâ in re non creaturæ servimus : non enim illam ceu nudam carnem adoramus, sed velut divinitati unitam : & quia duæ ejus naturæ ad unam Dei Verbi Personam reducuntur, unamque subsistentiam, ... ambas Christi naturas ob unitam carni Divinitatem adoro. Non quartam Trinitati Personam infero ; absit : sed unam Dei Verbi carnisque ipsius Personam confiteor.

» dans la Trinité une quatriéme Per-
» sonne, en adorant l'humanité à part,
» comme si elle étoit une Personne
» distinguée du Verbe. »

Ce sont donc deux vérités de Foi également certaines : l'une, qu'il faut adorer l'humanité de Jesus-Christ, parceque Jesus-Christ étant véritablement Dieu, consubstantiel au Pere; tout ce qu'il est dans le tems comme dans l'éternité, exige tous nos hommages & nos adorations : l'autre, qu'en adorant cette humanité sainte, c'est la Personne même de Jesus-Christ, c'est-à-dire, le Verbe incarné que nous adorons, selon ce principe des saints Docteurs, que l'adoration de l'humanité se termine à celui qui se l'est rendue propre, *Cujus est corpus, huic exhibetur adoratio*; de même qu'en honorant les mains ou les pieds d'un Prince, c'est le Prince lui-même qu'on honore dans ces parties de son corps.

Le Fr. Berruyer s'écarte donc manifestement de la Foi de l'Eglise, lorsqu'il soutient que l'humanité de Jesus-Christ doit être adorée directement & en elle-même, *in se directè & in recto*

adoranda. Cette propoſition renferme deux erreurs tout à la fois : 1. en ce qu'elle ſuppoſe que l'humanité de Jeſus-Chriſt conſidérée *directement & en elle-même*, eſt Dieu ; car il n'y a que Dieu qu'il ſoit permis & ordonné d'adorer : la ſeconde, en ce qu'elle ſuppoſe que cette humanité ſainte eſt une Perſonne diſtinguée du Verbe, en voulant qu'elle ſoit adorée en elle-même & par une adoration qui lui ſoit propre. D'où il réſulte encore une troiſiéme erreur, remarquée par ſaint Jean Damaſcene, qui eſt que Jeſus-Chriſt ſeroit une quatriéme Perſonne ajoutée à la Sainte Trinité, ſelon ce principe établi par ſaint Thomas (1) & avoué par tous les Théologiens, que l'adoration n'eſt due & ne ſe rend proprement qu'à une Perſonne ſubſiſtante. Concluons donc, avec le même ſaint Thomas, que l'humanité de Je-

(1) *S. Thom. part. 3. quæſt. 25. art. 2. in Corp.* Honor adorationis propriè debetur Perſonæ ſubſiſtenti .... Adoratio igitur humanitatis Chriſti dupliciter poteſt intelligi. Uno modo, ut ſit ejus ſicut rei adoratæ, & ſic adorare carnem Chriſti nihil eſt aliud quam adorare Verbum Dei incarnatum, ſicut adorare veſtem regis nihil eſt aliud quàm adorare regem veſtitum. Et ſecundùm hoc adoratio humanitatis Chriſti, eſt adoratio latriæ.

sus-Christ n'ayant de subsistence qu'en la Personne du Verbe ; l'adorer, c'est adorer le Verbe incarné : comme honorer le vêtement du Roi, c'est honorer le Roi qui en est revêtu ; & que c'est en ce sens-là uniquement que le culte que l'on rend à l'humanité de Jesus-Christ, est un culte de latrie.

L'unité de Personne en J. C. emporte nécessairement une unité d'adoration. C'est ce que le Concile général d'Ephèse a défini expressément contre Nestorius, en adoptant les Anathêmes de saint Cyrille d'Alexandrie, dont le huitiéme est conçu en ces termes (1) : « Si quelqu'un ose avancer que l'humanité prise par le Verbe de Dieu » doit être adorée, glorifiée & appellée Dieu avec Dieu le Verbe, par » concomitance, & comme distinguée » de lui, ... au lieu d'honorer & de

(1) *Anathem.* 8. *tom.* 3. *Concil. pag.* 409. Si quis hominem assumptum unà cum ipso Dei Verbo adorandum, unà cum illo glorificandum, unà cum illo, tanquam alterum in altero existentem, Deum appellandum esse dicere ausus fuerit, [hunc enim intellectum particula, *cum*, adjecta, perpetuò ac necessariò afferre consuevit] & non unâ potiùs adoratione Emmanuelem honorat, unamque illi glorificationem attribuit, quatenùs Verbum factum est caro ; anathema sit.

» glorifier Emmanuel par une ſeule &
» unique adoration, en tant que le
» Verbe s'eſt fait chair ; qu'il ſoit ana-
» thème. »

La même vérité a été décidée de nouveau par le Ve Concile général. « Si quelqu'un ſoutient, dit ce Con-
» cile (1), que Jeſus-Chriſt eſt adoré
» dans chacune de ſes deux natures,
» de maniere qu'il introduiſe deux
» adorations ſéparées, l'une de Dieu
» le Verbe, & l'autre de Jeſus-Chriſt
» homme, au lieu d'adorer par une
» ſeule & unique adoration le Verbe
» incarné avec la chair qu'il s'eſt ren-
» due propre, ainſi que l'Egliſe, par
» une Tradition conſtante, l'a tou-
» jours cru & obſervé ; qu'il ſoit ana-
» thème. »

Comment la doctrine du Fr. Berruyer pourroit-elle échapper à ce double anathème ? Si, comme il le prétend, l'humanité de Jeſus-Chriſt doit

(1) *Conc. Gener. V. Collat. 8. Can. 9. tom. 5. Concil. pag.* 574. Si quis in duabus naturis adorari dicit Chriſtum, ex quo duæ adorationes introducuntur, ſeparatim Deo Verbo, & ſeparatim homini, ... ſed non unâ adoratione Deum Verbum incarnatum cum propriâ ipſius carne adorat, ſicut ab initio Eccleſiæ Dei traditum eſt ; talis anathema ſit.

être adorée directement, *Directè & in recto ;* le Verbe de Dieu n'est donc pas, selon lui, l'objet direct & le terme de l'adoration rendue à cette humanité sainte. Si elle est adorée en elle-même, *in se adoranda ;* ce n'est donc pas dans le Verbe qu'il veut qu'on l'adore ; & dès-lors, voilà deux adorations, & deux termes très-distingués de ces adorations. Or c'est-là précisément ce que l'Eglise a frappé d'anathème.



CHAPITRE VII.

QUATRIÈME GENRE D'ATTAQUE que les FF. Hardouin & Berruyer portent à la Divinité de Jesus-Christ, en ce qu'ils distinguent perpétuellement & absolument Jesus-Christ du seul & unique vrai Dieu.

TOUT Fidéle instruit par l'Eglise Catholique, & docile à ses enseignemens, trouve à chaque page du Nouveau Testament des preuves manifestes de la Divinité de Jesus-Christ. Convaincus que vous êtes, N. C. F., que Jesus-Christ est le Verbe coéternel au Pere & fait homme dans le tems ; tout ce que vous lisez dans l'Evangile & dans les Ecrits des Apôtres, vous affermit de plus en plus dans cette croyance salutaire. Quand Jesus-Christ s'appelle le Fils de Dieu, vous entendez qu'il est le Fils du Pere éternel. Quand il appelle Dieu son Pere, vous entendez qu'il a pour Pere la premiere Personne de la Trinité,

qui l'engendre éternellement, & à qui il est consubstantiel. Quand Dieu déclare que Jesus-Christ est son Fils bien-aimé, vous reconnoissez que c'est la voix du Pere éternel, qui atteste aux hommes que Jesus-Christ, revêtu d'une chair humaine pour la rédemption des hommes, est son propre Fils, le Fils unique qu'il engendre éternellement de sa substance. Quand les Apôtres confessent que Jesus-Christ est le Fils de Dieu, vous croyez avec eux que le même Jesus-Christ Notre-Seigneur qui, en tant qu'homme, est né de Marie; en tant que Dieu, est né de Dieu le Pere avant tous les siécles. Quand Jesus-Christ se distingue lui-même du Pere qui l'a envoyé, vous entendez que, quoique le même Dieu, il est cependant une autre Personne que le Pere de qui il procéde. Quand Jesus-Christ dit, *le Pere & moi nous sommes la même chose*, vous concevez qu'encore que le Pere & le Fils soient deux Personnes distinguées, ils ne sont cependant que le même Dieu par l'unité indivisible de la Nature Divine, qui est toute entiere dans le Pere & toute entiere dans le Fils,

comme elle eſt toute entiere dans le Saint-Eſprit.

Telle eſt la Foi conſtante & invariable de l'Egliſe Catholique : c'eſt ainſi que les oracles ſacrés des divines Ecritures ont toujours été entendus par une Tradition non interrompue depuis les Apôtres juſqu'à nous ; & par-là, le dogme de la Divinité de Jeſus-Chriſt ſe trouve enſeigné perpétuellement dans les Livres ſaints, par Jeſus-Chriſt lui-même, par les Apôtres & les Evangéliſtes, auſſi-bien que par les Prophétes.

Les FF. Hardouin & Berruyer ont entrepris de changer ſur un point ſi important, toute la face des ſaintes Ecritures. Au lieu d'y faire remarquer cette multitude de traits lumineux qui prouvent la Divinité & l'éternité de Jeſus-Chriſt, ils ne ſont occupés qu'à les obſcurcir & à les faire diſparoître, en ne faiſant conſidérer Jeſus-Chriſt que comme un homme, totalement diſtingué du ſeul & unique vrai Dieu, & s'en diſtinguant lui-même. C'eſt-là l'eſprit de leur Commentaire depuis le commencement juſqu'à la fin.

Faites attention à tout le plan de leur ſyſtême impie ; & vous verrez que c'eſt à ce but qu'il tend uniquement. Jeſus-Chriſt, diſent-ils, n'eſt annoncé nulle part, ni par lui-même, ni par les Apôtres & les Evangéliſtes, comme le Fils éternel de Dieu le Pere ; mais ſimplement comme un homme, que Dieu un, ſubſiſtant en trois Perſonnes, a fait ſon *Fils*, & que par-là il a fait *Dieu* dans le tems. Conſidérons un moment ce principe, & voyons où il nous conduit.

Il n'y a qu'un ſeul Dieu véritable, un Dieu unique qui ſubſiſte en trois Perſonnes : *Deus unus & verus, in tribus Perſonis ſubſiſtens.* Or dans la Théologie de ces Auteurs, Jeſus-Chriſt n'eſt pas ce Dieu unique & véritable, ſubſiſtant en trois Perſonnes ; il n'eſt pas non plus une des trois Perſonnes Divines & coéternelles ; attendu, nous diſent-ils, que leurs propriétés perſonnelles ſont incommunicables. Qu'eſt-il donc ? Entendez-le bien : c'eſt un *homme que Dieu un & véritable a fait ſon Fils dans le tems.* Dès-lors il eſt évident que Jeſus-Chriſt eſt néceſſairement diſtingué du ſeul

vrai Dieu ſubſiſtant en trois Perſonnes. Car tout Fils eſt néceſſairement diſtingué de ſon Pere. Jeſus-Chriſt n'eſt donc pas le vrai Dieu : il n'eſt donc pas véritablement Dieu : il n'eſt Dieu que de nom. Hé ! comment pourroit-il être véritablement Dieu, dans un ſyſtême qui le diſtingue perpétuellement de *Dieu un*, qui eſt le ſeul *Dieu véritable.*

Ainſi, au lieu que la Foi Chrétienne nous fait conſidérer Jeſus-Chriſt comme le Verbe fait chair, comme le Fils coéternel au Pere, comme un ſeul & même Dieu avec le Pere & le Saint-Eſprit ; ces nouveaux Docteurs veulent qu'on ne le conſidere que comme un homme totalement diſtingué de Dieu, & étranger à la Sainte Trinité. Selon ce nouvel Evangile, Jeſus-Chriſt a pour Pere *Dieu un*, qui eſt le ſeul *Dieu véritable ;* mais il n'eſt pas lui-même ce *Dieu un*, & ſeul *véritable :* Il n'eſt ni le Pere, ni le Fils ou le Verbe, ni le Saint-Eſprit : Il eſt ſimplement leur Fils, & il a été fait leur Fils dans le tems. Par conſéquent toutes les fois que Jeſus-Chriſt aſſure qu'il eſt le Fils unique de Dieu, ou qu'il

appelle Dieu son Pere, par cela même, dans ce systême impie, bien loin de s'attribuer la Divinité & la consubstantialité avec son Pere, il se distingue expressément du Dieu unique, à qui seul la Divinité appartient par essence. Quand Dieu déclare que Jesus-Christ est son Fils bien-aimé, cette déclaration, dans ce même systême, n'est pas du Pere éternel reconnoissant Jesus-Christ pour son Fils éternel comme lui, mais de Dieu un & véritable, subsistant en trois Personnes, qui rend témoignage à un Fils qu'il a fait dans le tems, & qui est distingué de lui; c'est-à-dire, à un homme qu'il a comblé de ses faveurs. En un mot, Dieu un, seul véritable, & Jesus-Christ qu'il a fait son Fils, sont deux objets essentiellement différens & totalement distingués.

Par la Foi Catholique nous confessons que Jesus-Christ est une Personne distinguée du Pere éternel. Le Fils n'est pas le Pere; le Pere n'est pas le Fils: Le Fils s'est fait homme; le Pere ne s'est pas fait homme; mais nous confessons en même-tems que le Pere & le Fils, quoique deux Personnes dis-

tinguées, ont la même Nature, & ne sont qu'un seul Dieu. Deux vérités que Jesus-Christ enseigne positivement par ces paroles, le *Pere & moi, nous sommes une même chose* (1). *EGO ET PATER UNUM SUMUS. Nous sommes*, au pluriel; voilà la distinction du Pere & du Fils : *une même chose;* voilà l'unité de Nature dans le Pere & dans le Fils.

C'est tout autre chose dans le nouvel Evangile qu'on vous annonce. Quand Jesus-Christ s'y distingue de Dieu son Pere, ce n'est pas du Pere éternel, premiere Personne de la Trinité qu'il se distingue; c'est de Dieu un, subsistant en trois Personnes : c'est de toute la Trinité. Ainsi comme il s'ensuit, dans les principes de la Foi Catholique, que Jesus-Christ n'est pas le Pere éternel, puisqu'il s'en distingue personnellement : de même, dans les principes de ces Auteurs, il s'ensuit que Jesus-Christ n'est pas Dieu un, seul véritable, puisqu'il ne cesse de s'en distinguer, en l'appellant son Pere. Or si Jesus-Christ n'est pas Dieu

(1) Joan. X. 30.

un, seul veritable, il est plus clair que le jour qu'il n'est pas véritablement Dieu, & qu'on ne peut lui donner ce nom que dans un sens impropre.

Serez-vous étonnés après cela de l'interprétation que le Fr. Berruyer donne à ces paroles de l'Apôtre saint Paul (1) : *Nous sçavons qu'il n'y a point d'autre Dieu que le seul Dieu..... Nous ne reconnoissons qu'un seul Dieu, le Pere, qui a donné l'être à toutes choses, & qui nous a faits pour lui ; & qu'un seul Seigneur, Jesus-Christ, par qui toutes choses existent, & par qui nous sommes tout ce que nous sommes ?* Tous les saints Docteurs & les Interprétes Catholiques concluent de ce texte, que l'unité de Dieu n'exclud pas la pluralité des Personnes Divines. Ils en concluent que Jesus-Christ est un même Dieu avec le Pere, puisqu'il est avec lui le créateur de toutes choses, & que comme c'est *du Pere* que toutes choses tirent leur existence : *Ex quo*

(1) 1. *Corinth. VIII.* 4. & 6. Scimus ..... quòd nullus est Deus nisi unus.... Nobis unus Deus, Pater, ex quo omnia, & nos in ipsum ; & unus Dominus Jesus Christus per quem omnia & nos per ipsum.

omnia :

omnia : c'eſt par Jeſus-Chriſt qu'elles ont été faites & qu'elles exiſtent, *per quem omnia.* Ils remarquent que, comme ces mots, *unus Dominus, Jeſus Chriſtus*, ne ſignifient pas que Jeſus-Chriſt ſoit le ſeul Seigneur à l'excluſion du Pere & du Saint-Eſprit : de même ceux-ci, *unus Deus, Pater*, ne ſignifient pas que le Pere ſeul ſoit Dieu à l'excluſion de Jeſus Chriſt ſon Fils & du Saint-Eſprit. Enfin ils obſervent, que ſaint Paul, en déſignant Dieu ſous le nom du Pere qui eſt le principe des deux autres Perſonnes, inſinue que Dieu a un Fils, qui eſt Dieu comme lui, & de même ſubſtance que lui (1).

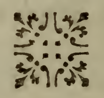
Cette explication Catholique ne plaît pas au Fr. Berruyer. Il y en ſubſtitue une autre, par laquelle il dépouille abſolument Jeſus-Chriſt de la Divinité, en attribuant à Dieu le Pere de Notre-Seigneur Jeſus-Chriſt, d'être ſeul la cauſe efficiente & créatrice à l'excluſion de Jeſus-Chriſt, lequel, ſelon lui, n'a eu aucune part dans l'ouvrage de la création, mais que

(1) On peut voir S. Thomas, Cornelius *à Lapide*, & Eſtius ſur cet endroit.

Dieu a simplement eu en vue en créant l'univers (1).

Mais qu'est-il besoin d'alléguer ici des textes particuliers, dont nous pourrons avoir occasion de parler dans la suite ? C'est sur le corps entier des Saintes Ecritures, & en particulier sur tout le Nouveau Testament que ces Auteurs ont répandu leur venin, dès qu'ils prétendent que Jesus-Christ n'y est annoncé que sous cette idée, manifestement Socinienne, qui le distingue du seul Dieu véritable.

(1) *Berr. 2. part. tom.* 8. *pag.* 122. & 123. Deus qui Pater est Jesu Christi, de quo & nos dicimus, *Pater noster, Deus unus, quem scimus quia unus est, & nullus præter* ipsum, Deus est *ex quo omnia.* In illo habes causam omnipotentem & omnium effectricem, Deum unum, in tribus Personis subsistentem. ..... *Unus Dominus Jesus Christus, per quem omnia.* En Filium unicum, causam moralem, motivam & finalem, propter quem *ex uno Deo Patre* existunt omnia. Si enim ex uno Deo Patre jam omnia existunt tanquam ex causâ effectrice ; quomodo dicerentur facta per Filium tanquam per causam efficientem ?



CHAPITRE VIII.

CINQUIÈME GENRE D'ATTAQUE portée à la Divinité de Jesus-Christ par les FF. Hardouin & Berruyer, en ce qu'ils le dépouillent de tous les attributs Divins, & de tous les caractères essentiels de la Divinité.

QUAND le Fr. Berruyer n'auroit eu pour but, en composant sa prétendue *Histoire* Evangélique, que d'enlever à Jesus-Christ tous les caractères essentiels de la Divinité, il n'auroit pas pu s'y prendre autrement qu'il l'a fait. Vous en avez déja vu une multitude de preuves qui ne sont que trop convaincantes. En voici une autre qui ne l'est pas moins, & qui renferme plusieurs branches.

Etre véritablement Dieu, c'est avoir la Nature Divine avec tous les attributs qui lui sont essentiels, l'éternité, l'immensité, la science sans bornes, la toute-puissance, &c. C'est être le créateur de toutes choses : c'est opérer

les miracles par sa propre vertu : c'est produire efficacement la grace & la sainteté dans les ames, &c. Enlever à Jesus-Christ quelqu'un de ces Divins caractères, c'est ne le pas reconnoître pour véritablement Dieu : les lui enlever tous, c'est se déclarer ouvertement ennemi de ce dogme sacré. C'est néanmoins, comme vous allez le voir, ce que nos deux Religieux ne craignent pas de faire en toute rencontre.

ARTICLE PREMIER.

Le Fr. Berruyer enleve d'un seul coup à Jesus-Christ tous les attributs essentiels de la Divinité.

LE Fr. Berruyer établit d'abord le principe monstrueux dont nous avons parlé ailleurs, que le Verbe en qualité de Personne en Jesus-Christ, fait abstraction tant des propriétés de Personne Divine, que des attributs essentiels de la Divinité. La conséquence qu'il en tire (1), c'est « qu'en

(1) *ibid. pag.* 6. & 7. Verbum .... habet in com-

» parlant de Jesus-Christ, on ne doit
» pas plus lui attribuer la science &
» la puissance infinie & éternelle du
» Verbe, que du Pere & du Saint-
» Esprit; attendu que la puissance &
» la science infinie & éternelle n'ap-
» partiennent pas au Verbe, en tant
» qu'il termine dans le tems le com-
» posé Théandrique; (ou l'Homme-
» Dieu) mais en tant que de toute
» éternité & avant l'Incarnation, il a
» avec le Pere une même Divinité,
» dont la science & la puissance infi-
» nie sont des attributs. Quiconque,
» ajoute-t-il, est versé dans la lecture
» des Evangiles, comprendra aisé-
» ment combien ce principe contri-
» bue à en faciliter l'intelligence. »

posito [Theandrico] rationem Personæ : hæc autem formalitas, seu ratio considerandi Verbum, præscindit à proprietatibus Personæ Divinæ notionalibus, attributisque essentialibus.... Unde fit, ut cùm de Jesu Christo sermo est, non magis ipsi tribuatur in cognoscendo & agendo æterna atque infinita Verbi scientia & potentia, quàm Patris & Spiritus Sancti : quoniam potentia & scientia illa infinita atque æterna, non Verbi sunt, ut terminantis in tempore *compositum Theandricum*; sed Verbi sunt, ut habentis ab æterno & ante Incarnationem, unam cum Patre & Spiritu Sancto Divinitatem, cujus attributa sunt omniscientia, & omnipotentia. Hæc autem quantùm valeant ad Evangeliorum intelligentiam, nemo est in illis bene versatus, qui statim non pervideat.

Si par le Verbe ces Auteurs n'entendent autre chose, (comme il y a tout lieu de le soupçonner) que le dessein que Dieu a conçu de toute éternité, de produire dans le tems en la Personne de Jesus-Christ, un homme qu'il feroit Dieu, dessein qui étant en Dieu est Dieu même ; ce qu'ils disent ici est conséquent. Car il est visible que Dieu, en exécutant & enfantant en quelque sorte ce dessein par la production de Jesus-Christ, ne lui a communiqué réellement ni ses propriétés personnelles, ni aucun de ses attributs essentiels. Mais si, comme la Foi nous l'apprend, le Verbe est une Personne Divine distinguée du Pere & du Saint-Esprit ; qui pourra jamais concevoir que le Verbe éternel, en se faisant homme, ne communique pas tout ce qu'il est à l'homme qu'il fait une même Personne avec lui ? Par l'Incarnation Dieu le Verbe est homme, & Jesus-Christ homme est Dieu le Verbe : c'est en cela que consiste essentiellement l'unité de Personne en Jesus-Christ. Or si Jesus-Christ est réellement Dieu le Verbe, il a donc & tous les attributs essentiels de la

Nature Divine, puisque sans cela il ne seroit pas Dieu ; & les propriétés notionelles ou personnelles du Verbe, puisqu'autrement il ne seroit pas le Verbe.

Prétendre que le Verbe, en tant que Personne en Jesus-Christ, fait abstraction de ses attributs essentiels & de ses propriétés personnelles, c'est prétendre qu'il fait abstraction de lui-même & de tout ce qu'il est : c'est anéantir le mystère de l'Incarnation du Verbe, & n'en conserver que le nom. Nous l'avons fait voir dans la Section précédente (1).

Il ne s'agit pour le présent, que de la conséquence que le Fr. Berruyer tire de son principe, & qui est un blasphême manifeste contre la Divinité de Jesus-Christ. S'il est vrai qu'en parlant de Jesus-Christ on ne doive lui attribuer ni la science Divine, ni la toute-puissance, ni aucune des perfections infinies qui sont communes aux trois Personnes Divines : il est de la derniere évidence que Jesus-Christ n'est pas véritablement Dieu. Est-on

(1) Voyez ci-dessus, II. Section, chap. II. art. III. tom. II. pag. 34. & suiv.

Dieu sans avoir la Nature Divine ? Et a-t-on la Nature Divine, sans avoir les attributs qui lui sont essentiels ? Jesus-Christ n'est donc Dieu dans les principes de ce blasphémateur, que comme il l'est dans ceux des Sociniens.

En vain allégue-t-il que les attributs Divins n'étant pas propres au Verbe, mais communs à toute la Trinité, Jesus-Christ n'a pas plus la science & la puissance infinie du Verbe, que du Pere & du Saint-Esprit. C'est ainsi que des esprits vains & présomptueux *blasphêment ce qu'ils ignorent* (1). Que ne dit-il à pleine bouche, que le Verbe ayant la même Nature que le Pere & le Saint-Esprit, il ne s'est pas plus fait homme que le Pere & le Saint-Esprit, & qu'ainsi l'Incarnation du Verbe n'est qu'une chimere ? Nos Mystères adorables ont des profondeurs sacrées, que la Foi révére, & qu'elle n'entreprend pas de pénétrer. Vouloir *sonder* les abîmes *de la Majesté* suprême, qui *habite une lumiere inaccessible* à nos foibles regards, c'est s'exposer à être *accablé*

(1) 2. Petr. II. 12. Judæ ℣. 10.

par le poids immenſe de *ſa gloire* (1). Croyons fermement, ſans avoir l'audace de diſputer contre Dieu, que le Verbe s'eſt fait chair, ſans que le Pere ni le Saint-Eſprit ſe ſoient incarnés : croyons que Notre-Seigneur Jeſus-Chriſt eſt le Verbe incarné : croyons qu'il eſt véritablement Dieu, parce-que le Verbe eſt Dieu de toute éternité : croyons qu'il a la même ſubſtance, la même ſcience, la même puiſſance, les mêmes perfections eſſentielles que le Pere & le Saint-Eſprit, quoiqu'il ne ſoit pas la même Perſonne. Voilà ce que Dieu a daigné révéler aux hommes : voilà ce que l'Egliſe Catholique a toujours cru, ce qu'elle a enſeigné invariablement, ce qu'elle a décidé dans une multitude de Conciles : voilà la Foi qui nous fait Chrétiens, & ſans laquelle il n'y a point de ſalut.

Mais comment ce Myſtère incompréhenſible a-t-il pu s'opérer ? C'eſt-là que la Foi s'arrête. Il lui ſuffit d'être pleinement aſſurée que Dieu, qui eſt la vérité même, la révélé : elle ſe

(1) Proverb. XXV, 27. 1. Tim. VI. 16.

soumet sans hésiter à sa parole : elle impose silence à tous les vains raisonnemens d'une fausse sagesse : elle captive sans peine & avec confiance son entendement sous le joug aimable de la révélation ; parcequ'elle ne trouve rien de plus raisonnable que de s'en rapporter à Dieu sur des vérités infiniment élevées au-dessus de notre foible raison, & dont il n'appartient qu'à lui seul de nous donner la connoissance.

Au reste, la difficulté que le Fr. Berruyer fait tant valoir, embarrasse peu les Théologiens. Sans sortir de sa Société, le P. Petau auroit pu lui apprendre tout à la fois la vraie Doctrine de l'Eglise, & la réponse à son objection. « Il faut, dit ce sçavant homme (1), considérer deux choses dans » chacune des Personnes Divines, » sçavoir la Nature, qui est la même

(1) *Petav. tom.* 5. *Theolog. Dogm. lib.* 8. *de Incarnat. cap.* 10. *num.* 15. [Respondeo] Personam Divinam ex duobus constare, naturâ & relatione, nec alterutram dici solam oportere..... Igitur cùm Persona Verbi humanæ naturæ conjungi dicitur, non aliud intelligimus, quàm Naturam Divinam cum eâ copulari, non absolutè præcisèque sumptam, sed quatenus determinata est & modificata Personali Verbi proprietate. Eodem modo Divinitatis attributa omnia, etiam absoluta & communia Personis tribus, cum eâdem humanitate junguntur.

» dans toutes les trois, & les Relations ou Propriétés perſonnelles qui
» les diſtinguent. Ainſi, quand la Foi
» nous enſeigne que la Perſonne du
» Verbe eſt unie à une nature humaine, ce qu'il faut entendre par-
» là, c'eſt que la Nature Divine, conſidérée, non comme nature préciſément, mais en tant qu'elle ſubſiſte
» dans le Verbe, & qu'elle eſt déterminée & modifiée par la Propriété
» perſonnelle du Verbe, eſt unie à
» une humanité. C'eſt auſſi de cette
» maniere, que tous les attributs abſolus, eſſentiels & communs aux
» trois Perſonnes, ſont unis à l'humanité de Jeſus-Chriſt, ... c'eſt-à-
» dire, que comme Jeſus-Chriſt, le
» Verbe fait chair, a la Nature Divine; il a de même la Science, la
» Toute-puiſſance & les autres perfections Divines, communes à toute
» la Trinité; qu'il les a, dis-je, non
» en tant qu'elles ſont communes aux
» trois Perſonnes, mais en tant qu'elles
» ſubſiſtent dans la Perſonne du Verbe, & qu'elles ſont modifiées &
» déterminées par ſa Propriété perſonnelle de Fils de Dieu. »

Après avoir ainsi dépouillé Jesus-Christ d'un seul coup de tous les attributs Divins, ces Auteurs vont les lui enlever chacun en particulier.

ARTICLE SECOND.

Les FF. Hardouin & Berruyer enlevent à Jesus-Christ son éternité.

Explication Socinienne que le Fr. H. donne à cet oracle du Prophéte Michée, *Egressus ejus ab initio, à diebus æternitatis.*

NOus avons déja eu occasion de parler (1) du Commentaire Socinien que le Fr. Hardouin fait d'un texte prophétique, où l'éternité du Messie est clairement exprimée. Le Prophéte Michée, en prédisant que le Messie naîtroit dans la petite ville de Bethléem, s'éleve aussi-tôt à la considération de sa naissance éternelle, & le fait voir *sortant* du sein du Pere *dès le commencement, dès les jours de l'éternité* : *ET EGRESSUS EJUS AB INITIO, A DIEBUS ÆTERNITATIS*(2). Les Peres & les Interprétes Catholiques ont vû dans ces paroles une preuve sensible de l'éternité de Jesus-

(1) Voyez ci-dessus, premiere Section, chap. IV. art. I. tom. I. pag. 429. & suiv.

(2) Mich. V. 2.

Christ & de sa génération éternelle. Ce Jésuite au contraire, suivant les traces des Sociniens, n'y voit qu'un homme issu d'une ancienne & illustre famillle (1).

Comment il explique ces paroles du S. Précurseur, *Prior me erat.*

Il les suit de même dans l'explication de ce témoignage rendu à Jesus-Christ par saint Jean-Baptiste : *C'est de lui que j'ai dit, il viendra après moi un homme qui m'a été préféré, parce-qu'il étoit avant moi : QUIA PRIOR ME ERAT* (2). Saint Ambroise (3), saint Augustin (4), saint Cyrille d'Alexandrie (5), & après eux M. Bossuet (6), observent que le saint Précurseur fonde la justice de la prééminence de Jesus-Christ au-dessus de lui, sur ce que Jesus-Christ, quoique né après lui selon la chair, *étoit* cepen-

(1) *Hard. in Matth. cap. 2. adnot. ad v. 5.* Verba Michææ quæ sequuntur : *Et egressus ejus ab initio, à diebus æternitatis ;* significant originem hominis ab antiquâ prosapiâ.

(2) Joan. I. 15. & 30.

(3) S. Ambr. lib. 3. de Fide, cap. 10. num. 63. & seq.

(4) S. August. tract. 3. in Joan. num. 7.

(5) S. Cyrill. Alex. comment. in Joan. lib. 1. in cap. 1. v. 15. tom. 4. pag. 97. 98. & 99.

(6) Bossuet, seconde Instruct. sur la Version du N. T. de Trévoux, vingt-cinquiéme & vingt-sixiéme Passage, tom. 2. pag. 395. & 396.

dant *avant* lui : expression qui suppose que Jesus-Christ avoit une autre existence que celle de son humanité, & dès-lors une existence nécessaire, incréée, & éternelle.

Un sens si naturel, & en même-tems si sublime, & si digne de *l'ami de l'époux*, n'est pas du goût du Fr. Hardouin. Séduit par les faux raisonnemens d'un Volzogue (1) & des autres Sociniens, il trouve ridicule que saint Jean ait fondé la préférence due à Jesus-Christ, sur son ancienneté. Voici donc comment il paraphrase les paroles du saint Précurseur : *Il m'a été préféré, parcequ'il est plus excellent que moi, non parcequ'il est Dieu, mais parce qu'il a reçu de Dieu de plus grands dons que moi* (2). « Ces guides aveu» gles, diroit encore M. Bossuet (3),

(1) Woltzogenius in hunc locum, tom. 1. Bibl. FFr. Polon. pag. 728. & 729.

(2) *Hard. in Joan. cap.* 1. *adnot. ad v.* 15. *Quia prior me erat.* Nemo consideratè loquens dixerit, Deum esse priorem quàm se, sive hoc verbo antiquior intelligatur, sive præstantior. Itaque *prior*, hoc loco, potior, dignior, præstantior, non quia Deus, sed quia homo majoribus à Deo donis cumulatus, ita exigente hypostaticâ humanitatis conjunctione cum Verbo .... at non idonea causa videbitur, cur aliquis alteri præferatur, quòd prior, hoc est, vetustior illo sit.

(3) M. Bossuet, à l'endroit cité plus haut.

» ne veulent pas voir que ſaint Jean ,
» en diſant que Jeſus-Chriſt *étoit avant*
» *lui*, (quoique né ſix mois après)
» attribuoit à Jeſus-Chriſt une autre
» naiſſance, c'eſt-à-dire, une naiſſance
» éternelle, qui le mettoit naturelle-
» ment juſqu'à l'infini au-deſſus de
» tous les Prophétes, à cauſe qu'il
» étoit Dieu & Fils de Dieu par na-
» ture, c'eſt-à-dire, de même dignité,
» auſſi-bien que de même eſſence que
» ſon Pere. »

Comment il explique ces paroles du Pſeaume CI, appliqué à J. C. par S. Paul: *Tu autem permanes.* [ou, *permanebis*] Il dit expreſſément que *J. C. n'a pas toujours exiſté*, qu'il *a commencé d'être*, qu'il *a commencé d'être Dieu.*

Avec quelle énergie l'éternité n'eſt-elle pas exprimée dans ces verſets du Pſeaume CI., que ſaint Paul nous apprend s'adreſſer au Fils de Dieu, Jeſus-Chriſt Notre-Seigneur : *C'eſt vous, Seigneur, qui au commencement du monde avez affermi la terre ſur ſes fondemens : Les cieux ſont l'ouvrage de vos mains : ils périront, mais pour vous, vous ſubſiſtez.* (*ou, vous ſubſiſterez*) *Ils vieilliront tous comme un vêtement : vous les changerez comme un manteau, & ils ſeront changés : mais pour vous, vous êtes toujours le même, & vos années n'éprouveront aucun déchet* (1).

(1) *Hebr. I.* 8. 10. 11. & 12. Ad Filium autem :....

Que fait le Fr. Hardouin, pour éluder un texte si précis & si lumineux? Il suppose d'abord, sans aucun fondement, ou plutôt contre toute raison, que saint Paul, en citant ces paroles, en a changé l'objet & le sens; & qu'au lieu que dans le Pseaume, elles renferment une priere & une louange que les Israélites adressoient à Dieu, il les rapporte comme un discours de Dieu à Jesus-Christ homme qu'il a fait son Fils (1). C'est-à-dire,

Et, Tu in principio, Domine terram fundasti, & opera manuum tuarum sunt cœli. Ipsi peribunt, tu autem permanebis : & omnes sicut vestimentum veterascent, & velut amictum mutabis eos & mutabuntur : Tu autem idem ipse es & anni tui non deficient.

(1) *Hard. hîc, adnot. ad. v. 10. pag. 649. Et, tu in principio.* Vox ea est Israelitici populi ad Deum, in Psalmo CI. 2. At hîc à Paulo ponitur, ut vox Patris, non ad Verbum certè; fieri enim non potest ut Verbum Pater alloquatur; sed, uti series orationis postulat, ... ad eumdem Filium suum Jesum. Tu, inquit, quem ego constitui Dominum universorum, ut homo es; idem ut unus mecum Deus es, *Tu in principio terram fundasti;* & quæ sequuntur. Ob id pro eo quod est in Psalmo, *Tu autem permanes*, quod de Deo dicitur, qui absque initio est; hoc loco Pater ad Filium suum dicit, *Tu autem permanebis*, scilicet ex quo cœpisti esse qualis & quantus es, per unionem cum Verbo meo.... Solus autem Deus permanet, & Christus ejus; sed quia idem Deus. Propterea mutato tantùm verbo *permanes* in futurum *permanebis*, quod initium existendi præsupponit, ad Christum etiam qui homo est; pertinere illum Psalmi

qu'il impute à ſaint Paul d'avoir pris ce texte ſacré à contre ſens : ce qui rend néceſſairement la preuve que l'Apôtre en tire, vicieuſe & illuſoire.

En ſecond lieu, il prétend que ſaint Paul, pour ajuſter ce texte à ſon but, a changé le verbe, *permanes*, qui eſt au préſent, en *permanebis*, au futur; & que la raiſon de ce changement eſt que l'exiſtence néceſſaire & éternelle, qui appartient à Dieu, à qui le Pſeaume s'adreſſe, n'appartient pas à Jeſus-Chriſt.

Ainſi, ſelon ſon commentaire, ſaint Paul fait parler Dieu à Jeſus-Chriſt qu'il a fait ſon Fils dans le tems, & lui fait dire : « Pour vous, *DEPUIS » QUE VOUS AVEZ COMMENCÉ » D'EXISTER, VOUS SUBSISTE- » REZ* dans l'état de grandeur & de « dignité où vous êtes. Dieu, ajoute » le Fr. Hardouin, ne dit pas au pré- » ſent, *vous ſubſiſtez*; mais mettant le » verbe au futur, il dit, *vous ſubſiſ- » terez* à l'avenir : ce qui ſuppoſe que » l'exiſtence de Jeſus-Chriſt a eu un » commencement. »

locum, EX QUO DEUS CŒPIT ESSE, hoc eſt, ex quo Verbum caro factum eſt, vidit Apoſtolus peracutè.

Commentaire absurde & misérable à tous égards. 1. Parceque dans le texte Grec, c'est le même verbe qui est rendu par le présent *permanes* dans la Version Latine du Pseaume, & par le futur *permanebis* dans celle de l'Epître aux Hébreux. 2. Parcequ'il est faux que *permanebis* au futur, *vous subsisterez*, suppose une existence qui a eu un commencement. On dit à Dieu, dans la plus exacte vérité, vous subsisterez toujours, quoiqu'il n'ait point eu de commencement, comme il n'aura point de fin. C'est ainsi que le Prophéte Jérémie s'exprime en parlant à Dieu au Chapitre V. de ses Lamentations : *Tu autem, Domine, in æternum permanebis.* 3. Parceque les paroles qui suivent, & que saint Paul applique pareillement à Jesus-Christ : *Pous vous, vous êtes toujours le même, & vos années ne défailliront pas*, ou *n'éprouveront aucun déchet*, expriment la durée immuable de l'éternité d'une maniere si expresse, qu'il n'est pas possible de leur donner un autre sens.

C'est néanmoins sur ce seul fondement que le Fr. Hardouin enseigne

qu'à la vérité Jesus-Christ subsistera toujours, parcequ'il est Dieu, *quia idem Deus;* mais qu'il a commencé d'être, *ex quo cœpisti esse:* c'est-à-dire que Jesus-Christ, tout Dieu qu'il est au sens de ce prétendu Interpréte, n'a pourtant pas toujours existé.

On ne peut gueres faire une plus grande injure à saint Paul, ou plutôt à l'Esprit de Dieu dont il n'a été que l'organe, que de prétendre que voulant établir par l'Ancien Testament l'excellence & la Divinité de Jesus-Christ, il a changé à dessein l'objet & les termes mêmes d'un texte sacré qu'il allégue en preuve. En vain ce téméraire espére-t-il couvrir le scandale d'une licence si effrénée, en ajoutant que « l'Apôtre a vu avec beau» coup de pénétration & de finesse, » *peracutè*, que moyennant le chan» gement du tems d'un verbe, du pré» sent au futur, l'endroit du Pseaume » (qui par lui-même, & dans le sens » du Prophéte, se rapporte à Dieu) » convient aussi à Jesus-Christ qui est » homme; *DEPUIS QU'IL A COM» MENCÉ D'ÊTRE DIEU*, c'est-à» dire, depuis que le Verbe s'est fait

» chair. » Est-ce-là justifier S. Paul? N'est-ce pas plutôt proférer un nouveau blasphême contre Notre-Seigneur Jesus-Christ? *EX QUO DEUS ESSE CŒPIT : depuis qu'il a commencé d'être Dieu !* Jesus-Christ en tant que Dieu n'a donc pas toujours existé ! C'est un Dieu qui *a commencé d'être Dieu au moment de l'Incarnation*, & qui n'existoit pas auparavant! C'est un *Dieu récent*, & récemment fait ! Les Chrétiens, en lui rendant le même culte de latrie qu'au Pere éternel, sont donc des Idolâtres, qui transgressent la défense d'adorer aucun *Dieu récent*, *non erit in te Deus recens* (1) ! Sur quoi tomberont les anathêmes de l'Eglise, si de si horribles impiétés ne sont pas foudroyées ?

La même impiété proférée par le Fr. B.

Le Fr. Berruyer mérite aussi le même reproche. Il soutient, comme son *Guide*, que Jesus-Christ n'existe que depuis le moment de l'Incarnation. « C'est à cet instant, dit-il, que Je-» sus-Christ Homme-Dieu a com-» mencé d'exister : *Eo instanti incœpit*

(1) *Psalm. LXXX.* 9. & 10. Audi populus meus & contestabor te.... Non erit in te Deus recens, neque adorabis Deum alienum.

» *esse* (1). Il n'existe, dit-il encore (2), » que par l'Incarnation ; auparavant » il n'étoit que promis & prédestiné » à être un jour le Fils de Dieu. » Il est vrai qu'en ce dernier endroit il ajoute, « ou plutôt, il n'étoit qu'en » tant que Dieu, & point encore » comme Homme-Dieu ; » mais un si foible correctif suffit-il pour excuser une proposition si grossiérement blasphématoire ? 1. Il est inoui qu'on ait jamais distingué dans l'Eglise Jesus-Christ en tant que Dieu, & Jesus-Christ en tant qu'Homme-Dieu. On distingue bien ce qui convient à Jesus-Christ selon sa Nature Divine, & ce qui lui convient selon sa nature humaine : mais le bon sens, aussi-bien que la Religion, ne permettent pas d'opposer Jesus-Christ comme Dieu à Jesus-Christ comme Homme-

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. pag.* 17. Statim se Evangelista accingit ad ea quæ sunt Domini nostri Jesu Christi hominis-Dei qui eo instanti esse incœpit.

(2) *Ibid. pag.* 71. & 72. Authores sacri spectant directè & immediatè attributa & proprietates.... Jesu Christi hominis-Dei, qui per Incarnationem existit, & ante illam non erat nisi promissus & prædestinatus Filius Dei, aut potiùs non erat nisi ut Deus, nondum ut homo-Deus : erat tantùm per specialem sui quasi partem.

Dieu, parceque le terme *d'Homme-Dieu* exprime tout à la fois les deux natures unies en la Personne du Verbe fait chair. 2. Quelle est la pensée de cet Auteur, quand il dit qu'avant l'Incarnation Jesus-Christ n'étoit que comme Dieu, *non erat nisi ut Deus?* L'entend-il dans le sens Catholique, c'est-à-dire, reconnoît-il que la Personne de Jesus-Christ existoit réellement avant l'Incarnation, & de toute éternité? Ou entend-il simplement que Jesus-Christ étoit dans les décrets de Dieu, en tant que *prédestiné à être le Fils de Dieu*, & qu'en ce sens il étoit Dieu, parceque tout ce qui est en Dieu est Dieu? Peut-on même donner à cette proposition le sens Catholique, dans un Auteur qui pose pour principe, qu'il ne faut pas attribuer à Jesus-Christ les attributs essentiels de la Divinité? Jesus-Christ a-t-il pu exister réellement & être Dieu de toute éternité, s'il n'a pas les attributs Divins? Ou comment peut-il n'avoir pas les attributs Divins, s'il existe, & s'il est Dieu de toute éternité?

La même impiété est énoncée d'une maniere encore plus intolérable dans

les Défenſes du Fr. Berruyer. Voici comment l'Auteur s'y exprime (1). « Jeſus-Chriſt n'exiſtoit pas avant » l'union, & il a été fait après l'union. » On ne peut donc pas dire qu'il ait » opéré l'union. » Peut-on dire en termes plus poſitifs, que la Perſonne de Jeſus-Chriſt n'a pas toujours exiſté, & qu'elle n'exiſte que depuis l'Incarnation ?

Cette impiété confondue par S. Thomas, par J.C. lui-même, & par le Symbole de la Foi.

Saint Thomas demande, ſi en parlant de Jeſus-Chriſt ou en le montrant, on peut dire, *cet Homme a commencé d'être :* & il répond que la Foi ne permet pas de parler ainſi, à moins qu'on ne modifie cette propoſition, en ajoutant en tant qu'homme, ou quelque choſe de ſemblable, qui en détermine & en reſtraigne le ſens à la ſeule humanité de Jeſus-Chriſt (2).

(1) *Défenſe.... contre le Projet, &c. Reſponſ. ad annotata, pag.* 202. Neque enim Chriſtus, qui *non erat ante unionem*, & qui poſt unionem factus eſt, poteſt dici Divinam unionem operatus eſſe.

(2) *S. Thom. part.* 3. *quæſt.* 16. *art.* 9. *in Corp.* Non eſt dicendum quòd ille homo, demonſtrato Chriſto incœperit eſſe, ſi nihil addatur : & hoc duplici ratione : primò quidem, quia hæc lócutio eſt ſimpliciter falſa ſecundùm ſententiam Catholicæ Fidei, quâ ponimus in Chriſto unum ſuppoſitum & unam hypoſtaſim, ſicut & unam perſonam. Secundùm hoc enim oportet, quòd in hoc quod dicitur,

« Cette proposition, dit-il, est abso-
» lument fausse, selon la Doctrine de
» la Foi Catholique, qui ne recon-
» noît en Jesus-Christ qu'une seule
» hypostase, non plus qu'une seule
» Personne. Quand on dit, *cet hom-*
» *me*, en parlant de Jesus-Christ, on
» désigne une Personne éternelle ; &
» il répugne à son éternité d'avoir
» commencé d'exister. Et qu'on ne
» dise pas, continue ce saint Doc-
» teur, que la nature humaine, dé-
» signée par le mot d'homme, a eu
» un commencement. Car ce terme
» étant concret, ce qu'il exprime di-
» rectement & formellement, n'est
» pas la nature humaine comme na-
» ture, mais la Personne qui a cette
» nature humaine. Or, la personne
» qui a la nature humaine en Jesus-
» Christ, est une Personne éternelle,
» qui n'a point eu de commencement,
» comme elle n'aura jamais de fin. »

iste homo, demonstrato Christo, designetur suppositum æternum, cujus æternitati repugnat incipere esse. Unde hæc est falsa, hic homo incœpit esse. Nec obstat, quòd incipere esse convenit humanæ naturæ, quæ significatur per hoc nomen, homo : quia terminus in subjecto positus non tenetur formaliter pro naturâ, sed magis materialiter pro supposito, ut suprà dictum est.

Si

Si la Foi Catholique condamne la propoſition dont ſaint Thomas parle, combien plus doit-on condamner les propoſitions que vous venez de voir, dans leſquelles la Perſonne même de Jeſus-Chriſt eſt bien plus directement exprimée ?

Nos deux Religieux ont-ils pu ſe diſſimuler, qu'en proférant ces blaſphêmes, ils contrediſoient Jeſus-Chriſt même ? Les Juifs lui demandant un jour comment n'ayant pas encore cinquante ans, il pouvoit avoir vu Abraham ; ce Divin Maître leur répondit : *En vérité, en vérité, je vous le dis, je ſuis avant qu'Abraham eût été fait. ANTE QUAM ABRAHAM FIERET EGO SUM* (1). Les Peres & M. Boſſuet, après eux (2), inſiſtent ſur l'énergie de cette expreſſion : *Je ſuis*, qui ne ſignifie pas ſimplement une exiſtence antérieure à la création d'Abraham, mais une exiſtence néceſſaire, éternelle, immuable, qui diſtingue Jeſus-Chriſt de tout ce qui eſt fait dans le tems. Abraham *a été fait ;*

(1) Joan. VIII. 58.

(2) Seconde Inſtr. ſur la Verſion du N. T. de Trevoux, trente-deuxiéme Paſſage, t. 2. p. 399. & 400.

mais Jesus-Christ *est*. Son être est incréé, toujours le même : il précéde comme il embrasse tous les tems.

L'éternité du Fils de Dieu est encore exprimée clairement dans la priere de Jesus-Christ après la derniere Cène, lorsqu'il dit : *Maintenant, ô mon Pere, glorifiez-moi en vous-même*, selon mon humanité, *de cette gloire que j'ai eue en vous avant que le monde fût* (1).

Nous croirions, N. C. F., faire injure à votre Foi, si nous nous arrêtions plus long-tems à prouver un dogme si certain & si capital dans la Religion, & dont toute l'Eglise fait une profession distincte par ces paroles du Symbole de Nicée : *Je crois*, ... *en un seul Seigneur Jesus-Christ, le Fils unique de Dieu, né du Pere avant tous les siécles*. Serions-nous donc excusables, si étant chargés de veiller à la conservation du dépôt, nous souffrions, que des Auteurs, qui se donnent pour Catholiques, enseignent que *Jesus-Christ a commencé d'être au moment de l'Incarnation* ; qu'*aupara-*

(1) *Joan. XVIII.* 5. Et nunc, clarifica me tu, Pater, apud temetipsum, claritate quam habui, priusquàm mundus esset, apud te.

vant il n'étoit pas ; qu'il n'exiſtoit pas avant l'union ; qu'il a été fait après l'union ?

Saint Paul exprime l'éternité de Jeſus-Chriſt, en diſant qu'il *étoit hier*, qu'*il eſt aujourd'hui*, & qu'*il ſera le même dans tous les ſiécles* (1). Mais de plus, il nous découvre une image ſenſible de cette vérité dans la maniere pleine de myſtère, dont l'Ecriture parle du Grand Prêtre Melchiſedech, figure de Jeſus-Chriſt, ſans faire aucune mention de ſon pere, ni de ſa mere, ni de ſa généalogie, ni du commencement, ni de la fin de ſa vie (2). Des Interprétes qui veulent qu'on ne conſidére Jeſus-Chriſt que comme un *Fils de Dieu fait dans le tems*, pourroient-ils laiſſer ſubſiſter dans S. Paul cette preuve de l'éternité du Fils de Dieu ?

Ces deux Auteurs enlevent à l'Egliſe la preuve de l'éternité de J. C. marquée par S. Paul dans la maniere dont l'Ecriture parle de Melchiſedech figure de J. C.

Auſſi malgré l'autorité & l'évidence de ce Texte, le Fr. Berruyer n'a pas craint d'avancer dans la premiere

(1) *Hebr. XIII.* 8. Jeſus Chriſtus herì, & hodie, ipſe & in ſæcula.

(2) *Hebr. VII.* 3. Sine patre, ſine matre, ſine genealogiâ, neque initium dierum, neque finem vitæ habens, aſſimilatus autem Filio Dei, manet Sacerdos in perpetuum.

Partie de son *Histoire du Peuple de Dieu* (1), que la raison pour laquelle « la généalogie, la naissance, la mort, » le nom du pere & de la mere de » Melchisedech nous sont inconnus, » c'est apparemment parcequ'il des- » cendoit de la race proscrite de Cha- » naan, & que Dieu n'a pas voulu que » la gloire de ce vertueux descendant » de Peres corrompus rejaillît sur sa » famille. »

Qui a révélé à ce téméraire une pareille anecdote ? N'est-ce pas tromper indignement les Fidéles, après leur avoir annoncé une *Histoire tirée des seuls Livres saints*, de la remplir d'une multitude de traits de cette espece, dont il n'y a pas le moindre vestige dans ces Livres sacrés ? Pourquoi supposer ici une raison imaginaire du silence de l'Ecriture sur le commencement & sur les ancêtres de Melchisedech, tandis que le Saint-Esprit a daigné nous en découvrir la véritable cause par l'organe de saint Paul, qui est le dessein que Dieu a eu de nous tracer en la personne de ce Prêtre du

(1) Berr. tom. 1. liv. 2. pag. 111. premiere Edit. in-4°. & p. 108. & 109. seconde Edit. in-12.

Très-Haut, une image de l'éternité du Fils de Dieu : *Assimilatus autem Filio Dei ?*

Revenons au texte de saint Paul. Les FF. Hardouin & Berruyer le corrompent sans pudeur dans leur paraphrase, en y faisant parler ainsi l'Apôtre (1). « On n'y trouve point non plus » (dans ce que l'Ecriture dit de Melchisedech) aucune mention du » commencement DE SON SACERDOCE, » & de la fin de sa vie : » Mais, ajoute le Fr. Hardouin (2), « afin qu'il eût » quelque ressemblance avec le Fils de » Dieu, qui est Prêtre pour toujours » & sans fin, les Livres saints ne disent » point que le Sacerdoce de Melchisedech ait fini. »

La falsification est manifeste. Ce n'est pas du Sacerdoce de Melchisedech, mais de sa personne même, que saint Paul remarque que l'Ecriture ne fait aucune mention de *son Pere, de*

(1) Berr. 3. part. tom. 4. pag. 297.

(2) *Hard. in Ep. ad Hebr. c. 7. paraphr. v. 3. p. 657. col.* 1. Neque etiam ibi commemoratur vel initium Dierum SACERDOTII ejus [Melchisedeci] vel vitæ finis ; sed ut esset aliquatenus similis Filio Dei, qui Sacerdos est in æternum, & sine fine, sacerdotium Melchisedeci aliquando desiisse non dicitur in sacris litteris.

sa mere, du commencement & de la fin de sa vie, & qu'en cela, il porte la ressemblance du Fils de Dieu, *neque initium dierum, neque finem vitæ habens, assimilatus autem Filio Dei.* Ces Interprétes au contraire, pour faire disparoître la preuve de l'éternité de Jesus-Christ, renfermée dans le raisonnement de saint Paul, appliquent au Sacerdoce de Melchisedech, figure de celui de Jesus-Christ, ce que l'Apôtre dit de la personne même de Melchisedech, figure de la Personne de Jesus-Christ, qui est éternelle, *sans commencement & sans fin ;* caractère qui n'appartient pas réellement à Melchisedech, mais qui est figuré par la maniere mystérieuse dont l'Ecriture parle de lui, sans marquer ni *le commencement de ses jours, ni de la fin de sa vie, NEQUE INITIUM DIERUM, NEQUE FINEM VITÆ HABENS ; ASSIMILATUS AUTEM FILIO DEI.*

Le Sacerdoce de Jesus-Christ durera éternellement ; mais il a eu un commencement. La Personne même de Jesus-Christ n'a point eu de commencement, comme elle n'aura jamais de

fin. Distinguons toujours en lui ce qu'il est de toute éternité, en tant que Dieu, & ce qu'il a été fait dans le tems. Dans le tems il s'est fait homme : il a été fait Prêtre, Médiateur, Christ, Seigneur, Héritier de toutes choses ; mais il est de toute éternité le Fils de Dieu, parcequ'il est né de Dieu le Pere avant tous les siécles : *Ex Patre natum ante omnia sæcula.* C'est de cette éternité du Fils de Dieu que saint Paul nous découvre une figure sensible, dans le silence de la Genèse sur le commencement & sur la fin de Melchisedech : & c'est ce dogme que nos deux Religieux s'efforcent de faire disparoître en cet endroit comme par-tout ailleurs.

Ils lui enlevent la preuve contenue dans tous les endroits de l'Ecriture où il est dit que *J. C. est descendu du Ciel, & que le Pere a envoyé son Fils dans le monde.*

La préexistence de Jesus-Christ à son Incarnation, & par conséquent son éternité, est évidemment supposée dans tous les textes de l'Evangile, où Jesus-Christ déclare, qu'il est *descendu du ciel*, & que Dieu *le Pere l'a envoyé dans le monde.* En effet, si le Pere a envoyé *son Fils* unique dans le monde en le faisant homme, le Fils de Dieu existoit donc avant que de se

faire homme. Si le Fils de Dieu est *descendu du ciel* en s'incarnant, il existoit donc avant que d'habiter avec les hommes par l'humanité qu'il a prise. Cette double preuve, répandue en cinquante endroits du Nouveau Testament, affermit de plus en plus dans l'ame des lecteurs fidéles, la croyance de la Divinité & de l'éternité de Jesus-Christ; & en même-tems elle les pénétre d'amour, de respect, de reconnoissance, & de confiance pour un Dieu, qui par un prodige incomprehensible de miséricorde, s'est abaissé jusqu'à se rendre semblable à nous, pour nous délivrer du péché, nous réconcilier avec Dieu son Pere, & nous procurer la vie bienheureuse & éternelle.

Toutes ces preuves sont encore enlevées à l'Eglise par les FF. Hardouin & Berruyer. Ils prétendent que le Fils de Dieu qui a été envoyé dans le monde par le Pere, n'est pas le Verbe coéternel au Pere, mais l'humanité de Jesus-Christ; & que c'est elle aussi qui est *descendue du ciel.*

Nous ne répéterons pas ce que nous

avons dit ailleurs touchant la Miſſion du Verbe éternel par le Pere (1); mais il eſt néceſſaire de dire un mot ſur les endroits de l'Evangile où le Fils de Dieu aſſure qu'il eſt *deſcendu du ciel.*

Aucun de vous, N. C. F., n'ignore le ſens de ces Divines paroles. Vous ſçavez que Jeſus-Chriſt eſt le Fils unique de Dieu, coéternel au Pere. Vous ſçavez qu'encore que Dieu ſoit préſent par-tout par l'immenſité de ſon eſſence, l'Ecriture nous le fait conſidérer comme habitant particuliérement dans le ciel, parceque le ciel eſt comme le Trône de ſa Gloire, que c'eſt-là que les ſaints Anges & les Bienheureux le voient ſans nuage & le louent à jamais, que c'eſt-là auſſi que nous devons porter ſans ceſſe tous les déſirs de notre cœur. Vous ſçavez enfin que quand on dit que le Fils de Dieu eſt deſcendu du ciel, ces paroles ne ſignifient pas qu'en ſe faiſant homme & en paroiſſant ſur la terre, il ait ceſſé d'être dans le ciel, ou qu'aupa-

(1) Voyez ce qui a été dit, premiere Section, chap. V. tom. I. pag. 452. & ſuiv.; ſeconde Sect. chap. II. art. II. tom. II. pag. 31. & ſuiv.; & ci-deſſus, chap. V. art. V. tom. II. pag. 450. & ſuiv.

ravant il n'ait pas été sur la terre, ou que sa Divinité ait passé d'un lieu en un autre; mais qu'en prenant un corps semblable au nôtre, il s'est rendu visible sur la terre, où il n'étoit auparavant que d'une maniere invisible par la présence de sa Divinité.

Non-seulement l'Eglise Catholique a toujours entendu ainsi ces paroles Evangéliques, mais elle a voulu & elle veut que tous ses enfans en fassent une profession expresse, en l'insérant dans le Symbole de la Foi, qu'elle leur fait si souvent réciter dans la célébration des saints Mystères. *Je crois*, y disons-nous, ... *en un seul Seigneur Jesus-Christ, le Fils unique de Dieu, né du Pere avant tous les siécles, ... qui pour l'amour de nous hommes, & pour notre salut est descendu des cieux, qui s'est incarné dans le sein de la Vierge Marie par l'opération du Saint-Esprit, & qui s'est fait homme.*

Au mépris d'une Formule de Foi si positive, si ancienne, & si solemnelle, les FF. Hardouin & Berruyer osent soutenir que ce n'est pas le Fils de Dieu, coéternel au Pere, mais

l'humanité de Jesus-Christ faite dans le tems Fils de Dieu, qui est descendue du ciel. Pour en venir là, quelle violence ne faut-il pas faire au texte sacré & à la signification propre & naturelle des termes ? N'importe : il n'y a rien que ces Auteurs n'entreprennent, pourvu qu'ils anéantissent tout ce qui prouve l'éternité de Jesus-Christ. Par le ciel, disent-ils, il ne faut pas entendre le ciel même, mais la Divinité, ou la Trinité, qui est dans le ciel. Lors donc que Jesus-Christ dit qu'il est descendu du ciel, cela signifie que son humanité est en Dieu, ou unie à Dieu qui habite dans le ciel, & que c'est de Dieu qu'elle a reçu la connoissance des vérités qu'elle a enseignées aux hommes.

C'est ainsi que le Fr. Hardouin explique entr'autres, ces sublimes paroles de Jesus-Christ à Nicodème : *Nul homme n'est monté au ciel, sinon celui qui est descendu du ciel, le Fils de l'Homme qui est dans le ciel* (1). La plus courte & la plus simple interpré-

(1) *Joan. III.* 13 Nemo ascendit in cœlum, nisi qui descendit de cœlo, Filius hominis qui est in cœlo.

tation de ce verset, dit-il (1), « c'est » que nul homme n'a connu la Tri- » nité, que celui qui est dans la Tri- » nité, le Fils de l'Homme qui est » dans la Trinité; c'est-à-dire, qui est » uni au Verbe. Car dans saint Jean, » quand il parle de Jesus-Christ, le » ciel, c'est la Trinité même qui est » dans le ciel. » Cela est net : ainsi, selon lui, ce n'est pas le Verbe éternel, mais l'humanité de Jesus-Christ, ou le Fils de l'Homme uni au Verbe & distingué du Verbe, qui est descendu du ciel.

Remarquez, s'il vous plaît, qu'excepté le mot de *Trinité*, qu'on trouve ici, & que l'auteur entend à sa façon, ce commentaire est précisément celui de Voltzogue (2) & des autres Sociniens.

(1) *Hard. adnot. ad hunc vers.* Breviorem multò ac simpliciorem hujus sententiæ interpretationem hanc esse arbitramur : nemo enim ascendit ad Trinitatem, id est, nemo adhuc novit Trinitatem, nisi qui descendit de Trinitate, Filius hominis qui est in Trinitate, id est unitus Verbo. Nam cœlum apud Joannem, cùm de Christo agitur, ipsa Trinitas est, quæ in cœlo est.

(2) *Woltzogenius in hunc locum, tom. 1. Bibl. FFr. Polon. pag. 749. col. 2. In Cœlum ascendere*, hoc in loco significat arcana atque mysteria cœlestia scrutari ac nosse, ... ita ut sensus sit : nemo scit atque in-

C'est sur le même modéle que le Fr. Berruyer explique aussi cet endroit de l'Evangile. Voici la paraphrase qu'il en fait (1). « *Personne n'est monté* » *au ciel* pour y puiser la science de » Dieu, *si ce n'est celui qui est descendu* » *du ciel* pour l'instruction & le salut » du monde, c'est-à-dire *le Fils de* » *l'Homme*, premier né des hommes, » qui en conversant & vivant sur la » terre, ne laisse pas d'*être* actuelle- » ment *dans le ciel.* »

Rappellez-vous toujours que dans son Dictionnaire, le Fils de Dieu & le Fils de l'Homme sont l'humanité même de Jesus-Christ considérée directement & en elle-même. Vous demanderez sans doute, comment Jesus-Christ a pu dire avec vérité que son humanité est descendue du ciel ? Comment il a pu ajouter qu'en ce moment même où il parloit sur la terre, son humanité étoit *actuellement dans le ciel?* Le Fr. Berruyer est forcé d'avouer que *ces expressions*, dans le sens qu'il

telligit cœlestia præter eum quem dedit Deus hominibus doctorem ac magistrum, adeoque eum perfectissimâ cognitione rerum cœlestium implevit.

(1) Berr. 2. part. tom. 2. liv. 3. p. 246. 247. 248.

leur donne, *étoient un peu énigmatiques.* Voyons quelle solution il va donner à son énigme.

« Par le ciel, dit-il, que nous re-» gardons comme le Trône de Dieu, » Jesus-Christ entend le sein même de » la Divinité, c'est-à-dire, les trois » Personnes Divines, qui ..... ne » sont qu'un seul Dieu. C'est-là où le » Fils de l'Homme est monté au mo-» ment que l'humanité sainte conçue » dans le sein de la Vierge, a été unie » au Verbe en unité de Personne. » C'est encore de-là que le Fils de » l'Homme est descendu, lorsqu'en » qualité de Fils unique de Dieu & » de chef du genre humain, il est » venu enseigner les hommes & se » sacrifier pour eux. C'est-là d'où le » Fils de l'Homme ne sort jamais, » pas même dans le tems qu'il vit & » qu'il se montre sur la terre; parce-» que, depuis le moment de l'Incar-» nation, l'Homme-Dieu est tout à la » fois & un homme comme nous, ... & » le Dieu souverain que nous adorons » dans le ciel. De-là vient que Jesus-» Christ.... a droit d'être admis au » conseil de Dieu son Pere, » (c'est-

à-dire, de Dieu ſubſiſtant en trois Perſonnes.) « C'eſt ainſi que le Fils de
» l'Homme, en qualité de Fils de
» Dieu, reçoit ſur la Nature de Dieu,
» ſur les attributs de la Divinité, &
» ſur la maniere de l'union du Verbe
» avec l'humanité, les ineffables con-
» noiſſances dont ſeul il a le pouvoir
» de faire part aux hommes. C'eſt
» pour cela .... que les connoiſſances
» néceſſaires à remplir ſa Miſſion ſur
» la terre lui ſont communiquées.
» C'eſt à ce titre que tous ſes déſirs
» efficaces & abſolus ſont exaucés....
» Le ſeul Jeſus Fils unique de Dieu,
» avoit puiſé dans le ſein de la
» Divinité même comme Homme-
» Dieu, en vertu de l'union de la
» ſainte humanité avec le Verbe, les
» tréſors de la ſageſſe & de la ſcience:
» il avoit ſondé juſqu'aux profondeurs
» de Dieu; & en qualité de Docteur
» des hommes, il devoit faire de ces
» ſublimes connoiſſances, le fond de
» la nouvelle Religion, qu'il venoit
» ſubſtituer au culte de Moyſe. »

Que de paroles, pour ne dire au fond que ce que le Fr. Hardouin avoit renfermé en cinq ou ſix lignes! Tout

ce pompeux étalage de grandes phrases se réduit à dire, d'une façon plus enveloppée & plus séduisante, que Jesus-Christ n'est pas descendu du ciel; qu'il n'existe, & qu'il n'est Dieu que depuis le moment de l'Incarnation. Les Sociniens, voulant éluder les textes Evangéliques, où Jesus-Christ déclare qu'il est descendu du ciel, ont imaginé qu'il y est en effet monté, & qu'il en est descendu avant que d'exercer la fonction de Docteur des hommes, & que c'est dans le ciel qu'il a appris les vérités qu'il devoit enseigner. Le tour que prennent nos deux Religieux, est un peu différent; mais il conduit au même but. Ils ne font pas monter Jesus-Christ au ciel, mais, par un style métaphorique, ils disent qu'il est *monté dans le sein de la Divinité* au premier instant de sa conception, c'est-à-dire, que les secrets de Dieu lui ont été découverts, & qu'il a *puisé en Dieu les sublimes connoissances nécessaires pour remplir sa Mission.* Comme, selon eux *l'Homme-Dieu* & *le Fils de Dieu* c'est l'humanité de Jesus-Christ considérée directement & en elle-même; c'est elle

auſſi, dans leur idée, qui eſt deſcendue du ciel : c'eſt elle qui converſant *ſur la terre*, étoit *actuellement dans le ciel ;* non qu'elle y fût réellement, mais parcequ'elle étoit unie au Verbe ou à la Divinité, qui eſt dans le ciel ; c'eſt elle qui en ce ſens ne ſort jamais du ciel, parcequ'elle eſt toujours unie à la Divinité. Quel étrange Commentaire !

Il n'y a dans tout ce long diſcours qu'un ſeul mot qui paroiſſe attribuer à Jeſus-Chriſt quelque choſe de plus que ce que les Sociniens lui attribuent. C'eſt lorſque le Fr. Berruyer dit que *DEPUIS LE MOMENT DE L'INCARNATION l'Homme-Dieu eſt tout à la fois & un homme comme nous, & le Dieu ſouverain que nous adorons dans le ciel.* Mais que ces paroles ne vous éblouiſſent pas. Premiérement, vous n'avez pas oublié que dans les principes de cet Auteur, *l'Homme-Dieu*, comme *le Fils de Dieu*, c'eſt *l'humanité même unie au Verbe* (1). Or il ſeroit impie

(1) *Berr.* 2. *part. t.* 8. *p.* 31. Hominem-Deum, ... ſive, QUOD IDEM EST, ſanctiſſimam Chriſti humanitatem... unitam... cum Perſonâ unâ Divinâ. *Et p.*4. Sive, QUOD IDEM EST, Jeſus Chriſtus homo-Deus, vel humanitas illa Chriſti ſanctiſſima.

de penser que l'humanité de Jesus-Christ soit le *Dieu souverain*, si ce n'est en figure, par pure représentation, dans un sens métaphorique & tout à fait impropre. Secondement, faites attention à cette clause restrictive, *DEPUIS LE MOMENT DE L'INCARNATION*. Dire que Jesus Christ est *le Dieu souverain depuis l'Incarnation*, c'est dire qu'il ne l'est pas de toute éternité, & par conséquent qu'il ne l'est pas véritablement. Car il est essentiel au Dieu souverain d'être éternel & de précéder tous les tems. Un Dieu qui n'est Dieu que *depuis l'Incarnation*, ou, selon l'expression du Fr. Hardouin, qui a commencé d'être Dieu, *ex quo Deus cœpit esse*, ne peut être le Dieu souverain que de nom. Troisiémement, si le Fr. Berruyer croyoit sincérement avec tous les Chrétiens, que Jesus-Christ, dans le tems même qu'il parloit & agissoit sur la terre selon sa nature humaine, étoit véritablement dans le ciel par l'immensité de sa Nature Divine; que ne le disoit-il nettement, sur tout y étant conduit par le texte même qu'il avoit à commenter, & où ce dogme

eſt exprimé en termes formels : *Filius hominis qui eſt in cœlo ?* A quoi bon ce circuit affecté de paroles : *Depuis le moment de l'Incarnation l'Homme-Dieu eſt .... le Dieu ſouverain que nous adorons dans le ciel*, ſinon pour inſinuer que Jeſus-Chriſt converſant ſur la terre, n'étoit pas réellement dans le ciel, mais qu'il étoit ſimplement uni au Dieu ſouverain, lequel Dieu ſouverain eſt dans le ciel ? N'eſt-ce pas-là préciſément l'explication des Sociniens ?

Voilà cependant la clé que cet Auteur vous préſente, pour avoir une exacte connoiſſance de Jeſus-Chriſt, & pour entrer dans l'intelligence de cette multitude de textes du Nouveau Teſtament, qui portent que Jeſus-Chriſt eſt deſcendu du ciel.

Faut il s'étonner qu'il s'en ſerve lui-même en toute occaſion ? Voici, par exemple, comment il paraphraſe ce témoignage que ſaint Jean-Baptiſte a rendu à Jeſus-Chriſt (1) : *Celui qui* eſt *venu d'en haut, ... qui eſt venu du ciel, eſt au-deſſus de tous.* « Sçachez,

(1) Joan. III. 30.

» que celui qui vient d'en haut, *QUI* » *HABITE DANS LE SEIN DE LA* » *DIVINITÉ*, qui est Dieu & hom- » me tout ensemble, & le Fils unique » de Dieu, ne peut être mis en com- » paraison avec aucun homme (1). » Quand on sçait que chez ces Auteurs *le Fils unique de Dieu* n'est autre chose que l'humanité de Jesus-Christ considérée directement & en elle-même, l'illusion & l'impiété de ce commentaire sautent aux yeux.

Il s'en sert de même pour expliquer l'endroit de l'Evangile, où Jesus-Christ enseigne qu'il est *le pain vivant qui est descendu du ciel* (2). « Le pain dont je » vous parle, fait-il dire au Sau- » veur (3), & ce pain que mon Pere » (Dieu en trois Personnes) « vous » offre & qu'il vous donne, est véri- » tablement descendu du ciel, c'est- » à-dire, *DU SEIN DE LA DIVI-* » *NITÉ QUI HABITE DANS LE* » *CIEL* comme dans le Palais de sa » Gloire. Les Juifs, ajoute-t-il (4),

(1) Berr. ibid. tom. 2. liv. 3. pag. 261.
(2) Joan. VI. 32. & 33.
(3) Berr. 2. part. tom. 3. liv. 6. pag. 139.
(4) Ibid. pag. 143. & 144.

» comprirent fort bien que Jesus-
» Christ vouloit leur faire entendre
» que le Christ, en tant que Dieu,
» étoit dans le ciel, ou DANS LE SEIN
» DE DIEU, avant le tems de sa naiss-
» sance sur la terre. » Pourquoi ne pas dire qu'il étoit dans le sein du Pere éternel? Jesus-Christ *en tant que Dieu*, n'est pas dans le sein de la Divinité: il est Dieu même & la Divinité même; &, en tant que Verbe, seconde Personne de la Trinité, il est dans le sein de Dieu le Pere, qui l'engendre continuellement, & non dans le sein de Dieu subsistant en trois Personnes. De plus, que signifient ces paroles: *Le Christ, en tant que Dieu, étoit dans le sein de Dieu avant le tems de sa naissance sur la terre?* Quand on est au fait des principes de l'Auteur, peut-on se dissimuler qu'il ne veut dire autre chose, que ce qu'il exprime ailleurs plus disertement; sçavoir, que le Christ, *avant sa naissance sur la terre, étoit dans la prédestination* de Dieu: c'est en ce sens-là qu'*il étoit dans le sein de Dieu* ou *de la Divinité* (1).

(1) Ibid. tom. 8. pag. 71. & 72.

Inutilement rapporterions nous un plus grand nombre d'exemples : n'en voilà que trop pour vous convaincre que ces Interprétes ont entrepris de faire diſparoître des Livres ſaints, ou plutôt, de combattre ouvertement le dogme de l'éternité de Jeſus-Chriſt, & de ſa préexiſtence réelle à ſa naiſſance humaine.

ARTICLE III.

Les FF. Hardouin & Berruyer enlevent à Jeſus-Chriſt ſon immenſité.

J. C. eſt préſent par-tout ſelon ſa Nature Divine.

Comme la Foi nous apprend que Jeſus-Chriſt eſt de toute éternité ſelon la Nature Divine, quoique ſelon ſa nature humaine il ait eu un commencement ; elle nous apprend auſſi qu'en tant que Dieu, il eſt préſent par-tout, par l'immenſité de ſon eſſence, quoiqu'en tant qu'homme, il ne ſoit pas par-tout. Lorſque ce Divin Sauveur converſoit ſur la terre, il alloit d'une ville à une autre, & il n'étoit, ſelon ſon humanité, que dans un ſeul lieu. Depuis ſon Aſcenſion,

il n'eſt, ſelon cette même humanité, qu'au ciel & au ſaint Sacrement. Mais, ſelon ſa Nature Divine, dit ſaint Auguſtin (1) : « Il eſt toujours préſent » en tout lieu. Car il eſt la vraie lu- » miere, qui luit même dans les téné- » bres, quoique les ténébres ne la » comprennent pas. Il eſt cette vertu, » cette ſageſſe de Dieu, dont il eſt » écrit *qu'elle atteint avec force d'une* » *extrémité juſqu'a l'autre, & qu'elle* » *gouverne tout avec douceur*. . . . Dieu » & l'homme en Jeſus-Chriſt eſt une » ſeule & unique Perſonne, un ſeul » & même Jeſus Chriſt. . . . Il eſt par-

(1) *S. Auguſt. Epiſt.* 187. *aliàs* 57. *ad Dardanum cap.* 3. & 4. *num.* 7. 10. 14. 15. Homo-Chriſtus illo die [quo mortuus eſt,] ſecundùm carnem in ſepulchro, ſecundùm animam in inferno futurus erat. Deus verò idem ipſe Chriſtus ubique ſemper eſt. Eſt enim lux quæ lucet etiam in tenebris, quamvis eam tenebræ non comprehendant. Eſt virtus & ſapientia Dei de quâ ſcriptum eſt, quod *attingat à fine uſque in finem fortiter, & diſponat omnia ſuaviter*. . . . Una enim perſona Deus & homo eſt, & utrumque eſt unus Chriſtus Jeſus : ubique per id quod Deus eſt, in cœlo autem per id quod eſt homo. . . . Sed ſic Deus eſt per omnia diffuſus, ut non ſit qualitas mundi, ſed ſubſtantia creatrix mundi, ſine labore regens, & ſine onere continens mundum. Non tamen per ſpatia locorum quaſi mole diffuſus, ita ut in dimidio mundi corpore ſit dimidius, & in alio dimidio, dimidius, atque ita per totum totus ; ſed in ſolo cœlo totus, & in ſolâ terrâ totus, & in cœlo & in terrâ totus, & nullo contentus loco, ſed in ſe ipſo utique totus.

» tout en tant que Dieu ; & en tant » qu'homme il eſt dans le ciel.... Dieu » eſt par-tout ; il y eſt non comme » une qualité de l'univers, mais comme l'Etre ſuprême qui a créé l'univers, qui le gouverne ſans travail, » qui le ſoutient ſans en être chargé. » Il y eſt, non comme une ſubſtance » étendue, qui correſponde aux différens eſpaces des lieux, en ſorte » qu'il ſoit par une partie de ſon être » dans une moitié de l'univers, & » dans l'autre moitié par une autre » partie, & tout entier dans la totalité ; mais de telle ſorte qu'il eſt » tout entier dans le ciel ſeul, tout » entier dans la terre ſeule, ſans être » renfermé dans aucun lieu, & que » par-tout il eſt tout entier en lui-» même. »

Ce Saint rend cette vérité ſenſible, autant qu'elle peut l'être (1), par une comparaiſon tirée de l'ame humaine qui eſt toute entiere dans tout le corps, & toute entiere dans chaque partie du corps. Mais les comparaiſons des choſes humaines avec les attributs Divins ſont toujours imparfaites. Notre ame étant une ſubſtance finie

finie & bornée, n'exiſte que dans le corps qu'elle anime, ſi ce n'eſt quand elle en eſt ſéparée par la mort; & comme elle n'eſt pas le principe de ſon être, ce n'eſt pas en elle-même qu'elle habite, mais en Dieu, qui contient, conſerve & ſoutient tout, ce qu'il a créé : au lieu que Dieu, dont l'eſſence eſt infinie, exiſte par-tout; & que par-tout c'eſt en lui-même qu'il exiſte.

Des Auteurs qui oſent attaquer l'éternité de Jeſus-Chriſt, reſpecteroient-ils davantage ſon immenſité ? Vous avez déja vû dans l'article précédent, qu'en effet ils la lui ôtent, par l'interprétation qu'ils donnent à ces Divines paroles : *Nul homme n'eſt monté au ciel, ſinon celui qui eſt deſcendu du ciel, le Fils de l'Homme qui eſt dans le ciel ;* paroles qui ne prouvent pas moins l'immenſité de Jeſus-Chriſt ſelon ſa Nature Divine, que l'éternité de ſon exiſtence. Car, comme ſaint Fulgence le remarque (1) : « C'eſt une ſeule & même Perſonne,

Comment les FF. H. & B. expliquent ces paroles de J. C. [Joan. III. 13.] *Filius hominis qui eſt in cœlo.*

(1) *S. Fulgent. fragm.* 33. *ex lib.* 9. *de Invocat. Trinitatis.* Unus igitur idemque eſt Filius hominis, qui & ſecundùm ſolam carnem verè traditus, & verè interfectus, die tertio reſurrexit, & ſecundùm ſolam divinitatem totus in terrâ & totus in cœlo fuit,

» qui, selon son humanité seule, a » été véritablement mise à mort, & » est ressuscitée le troisiéme jour ; & » qui, selon sa Divinité seule, étoit » toute entiere sur la terre & toute » entiere dans le ciel, lorsque n'étant, » selon son humanité, qu'en un seul » lieu de la terre, elle parloit ainsi » d'elle-même avec vérité. » Mais, au mépris de l'Eglise qui a toujours considéré ce texte comme un témoignage très-exprès de la Divinité & de l'immensité de Jesus-Christ, nos deux Jésuites s'obstinent à n'y voir que son humanité unie à *la Divinité qui est dans le ciel.*

Preuve décisive de la Divinité de J.C. que Cassien a tirée de ce Texte contre Nestorius.

Cassien opposoit autrefois ce même texte à Nestorius, comme une preuve sans réplique de la Divinité de Jesus-Christ & de l'unité de sa Personne. « Faites attention, lui disoit il (1),

quando secundùm carnem in terrâ tantùm positus, illa de se veraciter dixit.

(1) *Cassian. lib.* 4. *de Incarnatione, cap.* 6. Deus hoc dixit : .... Verbum ejus summa ratio est, Removeo argumenta : Removeo disputationes : sola mihi ad credulitatem sufficit persona dicentis. Non licet mihi de fide dicti ambigere : non licet deliberare.... *Nemo, inquit, ascendit in cælum, nisi qui descendit de cælo, filius hominis qui est in cælo.* Verbum utique Patris semper in cœlo fuit : & quomodo ille filium hominis semper in cœlo fuisse memoravit ? In-

(& nous le disons après lui à de nouveaux Nestoriens ;) « faites attention à ces paroles du Fils de Dieu. » C'est un Dieu qui parle.... Sa parole » est la souveraine raison. Je m'abstiens ici de tout raisonnement. J'éloigne toute dispute. L'autorité de » celui qui parle me suffit toute seule » pour attirer ma croyance. Il ne m'est » pas permis de douter de la vérité » de ses paroles, ni même de délibérer.... *Nul homme*, dit-il, *n'est* » *monté au ciel, sinon celui qui est des-*

telligе ergo, quòd eum filium hominis esse docuit, qui semper Filius Dei fuit, cùm utique eum qui filius hominis nuper extitit, in cœlo semper fuisse confirmet. Huc accedit majus aliud, quòd eumdem filium hominis, id est, Verbum Dei, quod descendisse de cœlo dixit, etiam tunc cùm in terrâ loquitur, in cœlo esse testatur. *Nemo enim*, inquit, *ascendit in cœlum, nisi qui descendit de cœlo, filius hominis qui est in cœlo.* Quis, quæso, est, qui sic loquitur ? Christus utique. Ubi autem tunc erat, cùm sic loqueretur ? In terrâ scilicet. Et quomodo se & è cœlo, cùm natus est, descendisse, & cùm loquitur, in cœlo esse testatur ? Et eumdem se filium hominis esse dicit ; cum utique & è cœlo descendere nisi Deus non potuerit, &, cùm in terrâ loquitur, in cœlo utique, nisi per Dei infinitatem, esse non possit ? Adverte ergo tandem & percipe, quod idem est filius hominis qui Verbum Dei ; quia & filius hominis, dum ex homine verè nascitur ; & Verbum Dei, dum idem, qui in terrâ loquitur, manet semper in cœlo : ac sic, humanæ est nativitatis, quòd filium se hominis verè dicit, divinæ autem infinitatis, quod è cœlo penitus non recedit.

» *cendu du ciel, le Fils de l'Homme qui*
» *est dans le ciel.* Il est hors de doute
» que le Verbe du Pere a toujours
» été dans le ciel ; mais comment Je-
» sus-Christ a-t-il pu dire que le Fils
» de l'Homme a toujours été dans le
» ciel ? Comprenez qu'en parlant de
» la sorte, il nous apprend que le Fils
» de l'Homme est le même que le Fils
» de Dieu qui a toujours été, puis-
» qu'il assure que celui qui étoit de-
» puis peu le Fils de l'Homme, avoit
» toujours été dans le ciel. Il y a plus :
» Jesus-Christ ajoute que le même Fils
» de l'Homme, c'est-à-dire, le Verbe
» de Dieu, qu'il déclare être descendu
» du ciel, étoit actuellement dans le
» ciel au moment même qu'il parloit
» sur la terre.... Qui est-ce qui tient
» ce discours ? Certainement c'est
» Jesus-Christ. Et où étoit-il lorsqu'il
» parloit ainsi ? Certainement il étoit
» sur la terre. Comment donc assure-
» t-il, & que quand il est né de Marie,
» il est descendu du ciel, & que lors
» même qu'il parloit sur la terre, il
» étoit dans le ciel ; & comment s'ap-
» pelle-t il en même-tems le Fils de
» l'Homme ; puisqu'assurément il n'a

» pas pu deſcendre du ciel, qu'il ne
» ſoit Dieu ; ni être dans le ciel dans
» le tems-même qu'il parloit ſur la
» terre, qu'il n'ait l'infinité & l'im-
» menſité Divine ? Ouvrez donc enfin
» les yeux, & reconnoiſſez que le Fils
» de l'Homme eſt la même Perſonne
» que le Verbe de Dieu ; qu'il eſt Fils
» de l'Homme, parcequ'il eſt verita-
» blement né d'une femme ; & qu'il
» eſt le Verbe de Dieu, puiſqu'en par-
» lant ſur la terre, il n'en étoit pas
» moins préſent dans le ciel ; que c'eſt
» le même qui, à raiſon de ſa naiſ-
» ſance humaine, s'appelle avec vérité
» le Fils de l'Homme, & qui par l'im-
» menſité de ſa Nature Divine, en
» converſant ſur la terre, ne ceſſoit
» pas d'être dans le ciel. » Que pourrions-nous ajouter à l'évidence de ce Commentaire ? Il a convaincu d'impiété l'héréſiarque Neſtorius : il n'eſt pas moins concluant contre nos deux Religieux.

Ce que Jeſus-Chriſt nous apprend dans les paroles que nous venons d'expliquer, ſon ſaint Précurſeur l'avoit déja annoncé en ces termes : *Nul homme n'a jamais vu Dieu* en lui-

Comment ces Auteurs expliquent ces paroles de S. Jean-Baptiſte, [Joan. I. 18.]

Unigenitus Filius qui est in sinu Patris, &c.

même & dans son essence : *C'est le Fils unique qui est dans le sein du Pere qui l'a fait connoître* (1). Si l'on consulte les Peres & les Interprétes Catholiques, on les trouvera parfaitement d'accord dans l'intelligence de ce passage. Tous y reconnoissent un témoignage précis rendu par saint Jean-Baptiste à l'égalité du Pere & du Fils par l'unité de la Nature Divine, qui fait que par-tout où est le Pere, le Fils résidant dans son sein paternel y est inséparablement, & que tout ce que le Pere sçait, le Fils le sçait pareillement. Saint Cyrille d'Alexandrie, entr'autres, réfute l'explication des Ariens, qui prétendoient qu'*être dans le sein du Pere*, ce n'est autre chose qu'être dans l'amitié intime de Dieu, *id est, in dilectione & amore* (2).

Et néanmoins, c'est cette explication Arienne que les FF. Hardouin &

(1) *Joan. I.* 18. Deum nemo vidit unquam : unigenitus filius, qui est in sinu Patris, ipse enarravit.

(2) S. Cyrill. Alex. Expos. in Joan. in hunc locum, tom. 4. pag. 105. 106. & 107. On peut voir aussi Tolet sur cet endroit, *adnot.* 54. Maldonat, *ibid.* num. 172. & 173. Cornelius *à Lapide*, Menochius, Tirin, &c.

Berruyer ont embraſſée. Selon eux, le ſaint Précurſeur a voulu dire ſimplement, que l'humanité de Jeſus-Chriſt eſt ſinguliérement dans l'affection de Dieu ſon Pere, & que par cette raiſon Dieu ne lui cache aucun de ſes deſſeins les plus ſecrets, afin qu'elle en communique la connoiſſance aux autres hommes. C'eſt ce que porte en propres termes le Commentaire du Fr. Hardouin (1), ſuivi par le Fr. Berruyer (2). C'eſt-à-dire, qu'au lieu de

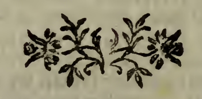
(1) *Hard. hîc in paraphr. pag.* 246. *col.* 2. At unigenitus Filius Jeſus-Chriſtus, qui ut Filius Dei verus ob unionem cum Verbo Patris, etiam ut homo intima Patris Conſilia penetrat, & quaſi ex ejus pectore theſauros ſapientiæ & ſcientiæ depromit, veram ipſe rationem Dei colendi nobis enarravit, & penitus explanavit. [Souvenons-nous toujours que dans la Théologie de cet auteur, le Verbe comme Verbe, n'eſt pas le Fils de Dieu, & que la propriété de Fils n'appartient qu'à l'humanité ſainte de Jeſus-Chriſt.] *Et in adnot. ad eumd. verſ. pag.* 252. *col.* 1. QUI EST IN SINU PATRIS.... exigente ſemper humanitate, ob conjunctionem cum Verbo, ut particeps fiat omnium Conſiliorum Dei ſuper filios hominum. Et [*fortè* ex] omnibus hominibus ſolus Chriſtus eſt in ſinu Patris; hoc eſt, in illâ amicitiâ ſingulari Dei Patris, quæ humanitati Chriſti ſoli debetur, ob hypoſtaticam conjunctionem cum Verbo.... Non eſt autem idem, unigenitum Filium eſſe in ſinu Patris, & Verbum eſſe apud Patrem.

(2) *Berr.* 2. *part. tom.* 2. *liv.* 3. *pag.* 248. Le ſeul Jeſus fils unique de Dieu [*c'eſt-à-dire, l'humanité de Jeſus-Chriſt, à qui ſeule cet auteur attribue la dénomination de Fils de Dieu*] avoit puiſé dans le ſein de la

s'attacher à la Tradition & au consentement unanime des saints Docteurs, ils prennent pour guides les anciens & les nouveaux ennemis de la Divinité de Jesus-Christ, un Crellius, un Woltzogue, un Slichtingius (1).

Divinité même comme homme-Dieu, en vertu de l'union de l'humanité sainte avec le Verbe, les trésors de la sagesse & de la science : il avoit sondé jusqu'aux profondeurs de Dieu ; & en qualité de Docteur des hommes, il devoit faire de ces sublimes connoissances le fond de la nouvelle Religion.

(1) *Woltzogenius in hunc locum, tom.* 1. *Bibl. FFr. Polon. pag.* 279. *col.* 2. *QUI EST IN SINU PATRIS*, id est, qui Patri est dilectissimus & conjunctissimus. Slichtingius *in eumdem locum*, *tom.* 3. *pag.* 26. & Crellius *in Joan. cap.* 7. *v.* 16. *pag.* 80. donnent la même interprétation.



ARTICLE IV.

Les FF. Hardouin & Berruyer enlevent à Jesus-Christ sa science Divine.

ON n'a jamais mis en question dans l'Eglise si Jesus-Christ a la science Divine. Il ne seroit pas Dieu, s'il n'avoit pas la science infinie & increée qui est un des attributs essentiels de la Divinité. Les Théologiens ne s'arrêtent proprement à parler que de la science qui appartient à Jesus-Christ en tant qu'homme, pour en marquer les caractères & l'étendue, & ils décident que Jesus-Christ, selon son humanité, a une science créée & infuse, la plus vaste & la plus parfaite. Ainsi, dit saint Thomas (1), Jesus-

Deux sciences en J. C. : la science Divine & increéée qu'il a en tant que Dieu, & la science créée qu'il a en tant qu'homme.

(1) *S. Thom. part.* 3. *quæst.* 9. *art.* 1. *in Corp.* Oportuit in Christo esse aliquam scientiam præter scientiam Divinam : alioquin anima Christi esset imperfectior animabus aliorum hominum. *Ibid. ad.* 1. Christus cognoscit omnia per scientiam Divinam, operatione increata, quæ est ipsa Dei essentia : Dei enim intelligere est sua substantia. *Ibid. art.* 2. *in Corp.* Oportuit quòd cognitio beata in Dei visione consistens, excellentissimè Christo homini conveniret. *Ibid. art.* 3. *in Corp.* Præter scientiam Divinam & increatam, est in Christo secundùm ejus animam scientia beata, quâ cognoscit Verbum & res in Ver-

Christ a la science renfermée dans la vue intuitive de l'essence Divine dont son ame sainte a joui dès le premier instant de sa création, & par elle il connoît Dieu en lui-même & toutes les créatures en Dieu. Il a de plus une science créée & infuse, qui embrasse la connoissance de tout ce qu'il lui convient de sçavoir, en qualité de Sauveur & de Juge de tous les hommes, c'est-à-dire, de tout ce qui est, ce qui a été, & ce qui sera. Car Jesus-Christ, même en tant qu'homme, étant la fin & le centre de tous les ouvrages de Dieu, il n'y a rien dans l'univers qui ne se rapporte à lui (*).

Observons encore avec le même saint Thomas (1), que la science hu-

bo; & scientia infusa, sive indita, per quam cognoscit res in propriâ naturâ.

(*) Voyez ce qui a été dit ci-dessus touchant la science créée de Jesus-Christ, chap. V. art. IX. tom. II. pag. 510. & suiv.

(1) *S.Thom. ibid. art.* 1. *ad.* 2. Si duo lumina accipiantur ejusdem ordinis, minus offuscatur per majus, sicut lumen solis offuscat lumen candelæ: quorum utrumque accipitur in ordine illuminantis. Si verò accipiantur duo lumina, ita quòd majus sit in ordine illuminantis, & minus in ordine illuminati, minus lumen non offuscatur per majus, sed magis augetur, sicut lumen aëris per lumen solis. Et hoc modo lumen scientiæ non offuscatur, sed magis clarescit in animâ Christi per lumen scientiæ Divinæ, quæ est

maine de Jeſus-Chriſt eſt une ſuite de l'union hypoſtatique de ſon ame ſainte avec le Verbe, qui eſt la lumiere de toutes les intelligences créées. Jeſus-Chriſt, en tant que Verbe, éclaire ſon ame ſainte; & cette ame, qui lui eſt unie ſubſtantiellement, participe à ſa lumiere de la maniere la plus vive & la plus parfaite: d'où il ſuit que, bien loin que la ſcience humaine de Jeſus-Chriſt ſoit offuſquée par la ſcience Divine, comme la lumiere d'un flambeau eſt offuſquée par la lumiere du ſoleil; elle en tire au contraire tout ſon éclat, parcequ'elle en eſt un rejailliſſement & une dérivation.

De ces deux ſciences, l'une Divine & increéée, l'autre humaine & créée, les FF. Hardouin & Berruyer ne conteſtent point la ſeconde à Jeſus-Chriſt; (quoique le Fr. Berruyer, comme vous l'avez vu (1), la borne étrange-

Le Fr. B. n'admet en J. C. qu'une ſcience créée & infuſe, & exclut formellement la ſcience Divine.

lux vera illuminans omnem hominem venientem in hunc mundum, ut dicitur Joan. I. *Et art.* 3. *in Corp.* Et ideo oportet in Chriſto ponere ſcientiam inditam, in quantùm per Verbum Dei, animæ Chriſti ſibi perſonaliter unitæ, impreſſæ ſunt ſpecies intelligibiles ad omnia, ad quæ intellectus poſſibilis eſt in potentiâ.

(1) Voyez ci-deſſus, chap. V. art. IX. tom. II. pag. 506. & ſuiv.

ment, en prétendant (1) que *Jesus-Christ, par la science infuse qu'il avoit reçue en qualité de Fils de Dieu & de Messie, ... ignoroit le jour & l'heure* du dernier Jugement.) Mais ils le dépouillent absolument de la science Divine, & dès-lors de la Nature Divine. On ne peut guéres proférer ce blasphême en termes plus formels, que le fait le Fr. Berruyer, en soutenant (2) que « quand il est dit dans » l'Ecriture, soit par les Ecrivains sa» crés, soit par Jesus-Christ lui-même, » qu'il connoît l'avenir, qu'il voit les » secrets des cœurs, qu'il révéle les » Mystères, cela doit s'entendre UNI» QUEMENT d'une science créée & in» fuse. »

Si c'est en ce sens-là uniquement, *eo unicè sensu*, qu'il faut entendre tout ce que l'Ecriture dit de la science de Jesus-Christ, il n'y a donc aucun texte sacré qui prouve que Jesus-Christ ait

(1) Berr. 2. part. tom. 8. pag. 148.

(2) *Ibid. pag.* 12. Sic enim verò rectè intelligitur Jesus Christus homo-Deus futura omnia cognoscere, & cordium secreta inspicere, quæ vidit in sinu Patris enarrare; scientiâ scilicet infusâ.... EO UNICE SENSU dicitur in Scripturis Jesus Christus, aut à se, aut à Scriptoribus sacris, futurorum cognitor, inspector secretorum cordis, Mysteriorum revelator.

la ſcience Divine. L'Ecriture-Sainte ne l'annonce donc pas comme une Perſonne Divine qui connoît tout par une ſcience infinie eſſentielle à ſa Nature, mais ſimplement comme un homme à qui Dieu a donné de ſublimes connoiſſances, pour en faire le Prédicateur & le Docteur du genre humain.

Tel eſt le ſens qu'il donne aux Textes ſacrés où il eſt parlé de la ſcience de J. C.

C'eſt ſur ce ton-là que toute la ſeconde partie de *l'Hiſtoire du Peuple de Dieu* eſt montée. Quand Jeſus-Chriſt dit à Nicodème (1) : *Nous parlons de choſes que nous ſçavons, & nous rendons témoignage de ce que nous avons vu ;* le Fr. Berruyer, à l'exemple des Sociniens (2), borne ces paroles à une ſcience créée. Il les rend ainſi (3) : » Les choſes dont nous rendons té- » moignage, nous les avons appriſes » par une connoiſſance certaine, par » une vue claire, par une ſcience in- » fuſe qui nous eſt communiquée. »

Quand ſaint Jean-Baptiſte voulant faire connoître à ſes diſciples l'excel-

(1) *Joan. III.* 11. Quod ſcimus loquimur, & quod vidimus teſtamur.

(2) Woltzogen. in hunc locum. pag. 749. col. 1.

(3) Berr. 2. part. tom. 2. pag. 245.

lence infinie de Jesus-Christ au-dessus de lui, leur dit (1) : *Celui qui vient d'en haut est au-dessus de tous. Celui qui tire son origine de la terre, est terrestre, & son langage tient de la terre : mais celui qui vient du ciel est au-dessus de tous ; & il rend témoignage de ce qu'il a vu & de ce qu'il a entendu ;* cet Interpréte restraint encore ce témoignage à la seule *science infuse* communiquée à l'humanité de Jesus-Christ. Voici la paraphrase qu'il en fait (2) : « Plus excellent que Moyse, » il donne des leçons plus sublimes, » & sa doctrine est toute céleste. Ce » qu'il voit & ce qu'il entend, ou » plutôt ce *qu'il a vu & entendu* dès » le premier de ses jours par la » science infuse que Dieu lui com- » munique, ... voilà ce qu'il en- » seigne au monde..... Ce Doc- » teur céleste qui vous les annonce » (ces vérités) de la part de Dieu, » après avoir reçu de son Pere, » (c'est-à-dire de Dieu subsistant en

(1) *Joan. III.* 31. & 32. Qui desursum est, super omnes est. Qui de terrâ est, de terrâ est, & de terrâ loquitur. Qui de cœlo venit, super omnes est, & quod vidit & audivit, hoc testatur.

(2) Berr. 2. part. tom. 2. pag. 261. & 262.

trois Perſonnes) « dont » (ſelon ſon humanité) « il eſt le Fils unique & » bien aimé, les connoiſſances qu'il » vous donne, vous découvre au- » jourd'hui les ſecrets de la Divinité. »

En divers endroits de l'Evangile, Jeſus-Chriſt rapporte à Dieu le Pere la gloire de ſa doctrine & de ſes œuvres comme au principe dont il procéde & de qui il reçoit tout par ſa naiſſance éternelle. C'eſt ainſi, par exemple, qu'il dit aux Juifs : *ma doctrine n'eſt pas ma doctrine, mais du Pere qui m'a envoyé* (1) ; & à ſes Diſciples (2) : *Ce que je vous dis, je ne le dis pas de moi-même : Mais le Pere qui demeure en moi, eſt le principe* (de mes paroles, auſſi-bien que) *de mes œuvres. . . . La parole que vous avez entendue, n'eſt pas ma parole, mais du Pere qui m'a envoyé.* S. Athanaſe (3), ſaint Auguſtin (4), M. Boſſuet (5), &

(1) *Joan. VII. 16.* Mea doctrina non eſt mea, ſed ejus qui miſit me Patris.

(2) *Joan. XIV.* 10. & 24. Verba quæ ego loquor vobis, à meipſo non loquor : Pater autem in me manens, ipſe facit opera.... & ſermonem quem audiſtis, non eſt meus, ſed ejus qui miſit me Patris.

(3) S. Athanaſ. ſerm. 2. contra Arianos.

(4) S. Auguſt. tract. 29. in Joan. num. 6.

(5) M. Boſſ. Médit. ſur l'Ev. Sermon après la Cène.

le commun des interprétes (1) expliquent ces paroles de la science Divine de Jesus-Christ. Le Fils, disent-ils, étant engendré éternellement par le Pere, reçoit éternellement du Pere avec l'essence Divine, la science, la sagesse, la toute-puissance & toutes les perfections Divines; en sorte qu'il n'a rien, qu'il ne dit rien, qu'il ne fait rien dont le Pere ne soit le premier principe. D'autres Interprétes entendent ces mêmes Textes de la science créée & humaine de Jesus-Christ; mais ils ne manquent pas d'observer que cette science infuse prend sa source immédiatement dans le Verbe éternel qui éclaire sa propre humanité, & originairement dans le Pere, comme principe éternel de son Verbe. Ainsi, selon ces deux explications, c'est toujours au Pere éternel que Jesus-Christ fait remonter toute sa science & ses opérations.

Le Fr. Berruyer prend une route toute différente. Ces Textes, selon lui, ne doivent s'entendre que d'une

(1) On peut voir Tolet, Maldonat, Cornelius *à Lapide*, & les autres Interprétes sur ces différens endroits.

ſcience créée, infuſe dans l'ame de Jeſus-Chriſt, & qui lui vient, non de la Perſonne du Verbe, mais du don de Dieu ſubſiſtant en trois Perſonnes, dont il prétend que Jeſus-Chriſt eſt le Fils.

Voici comment il paraphraſe le premier des deux paſſages que nous avons rapportés (1) : » Vous admirez la doc-» trine que je fais paroître, & vous » demandez d'où elle me vient. Sça-» chez ..... que je ne l'ai ni inventée » ni perfectionnée. En ce ſens elle » n'eſt pas ma Doctrine, il ne faut » pas m'en faire honneur. Elle eſt » toute entiere de celui qui m'a en-» voyé. (de Dieu un ſubſiſtant en » trois Perſonnes) C'eſt de lui que » je l'ai reçue pour la communiquer » au monde. »

Il traveſtit de même l'autre paſſage, & y fait parler ainſi Jeſus-Chriſt (2) : » Je ne vous parle pas de moi-même. » C'eſt cet homme que vous voyez » qui vous parle : mais je ne vous dis » rien que *PAR L'INSPIRATION* » *D'EN HAUT*, due à la dignité de

(1) Berr. 2. part. tom. 4. liv. 8. pag. 21. & 22.
(2) Ibid. tom. 5. liv. 13. pag. 181.

» ma Personne. Mes paroles sont les » paroles d'un homme ; mais d'un » homme qui *ÉTANT DIEU, EST* » *TOUJOURS GUIDÉ PAR L'ES-* » *PRIT DE DIEU.* » (Quel peut être ce Dieu, qui par la raison qu'il est Dieu, a besoin *d'être toujours GUIDÉ par l'esprit de Dieu*, sinon un Dieu subalterne, tel que les Sociniens se figurent Jesus-Christ ?).... » Respectez » mes paroles (1) : ce ne sont pas » celles d'un pur homme, qui vous » auroit instruits selon ses lumieres » acquises ou naturelles. Envoyé par » mon Pere, » (Dieu un subsistant en trois Personnes) » pour être votre » Docteur & votre Maître, je ne vous » ai jamais dit que les choses qu'il » m'a *ORDONNÉ* de vous dire, & » que son esprit m'a suggérées. »

Appercevez-vous dans ces longues paraphrases le moindre vestige de la science Divine ? Tout ne s'y réduit-il pas à une science créée & humaine ? Science, à la vérité, qui n'est pas purement *naturelle*, qui n'est ni *acquise*, ni *inventée*, ni *perfectionnée* par l'étude

(1) Ibid. pag. 187. & 188.

& les recherches de l'esprit humain de Jesus-Christ, qui lui est *inspirée d'en haut* & infuse dans son ame par l'opération de Dieu un, mais qui est essentiellement différente de la science Divine.

Le Fr. H. a servi en cela de guide au Fr. Berr. Impiété de son Commentaire.

En cela, comme par-tout ailleurs, le Fr. Berruyer n'est que le trop fidéle écho du Fr. Hardouin, comme celui-ci l'est de Woltzogue (1), de Slichtingius (2) & des autres Sociniens. Voici de quelle maniere il paraphrase les paroles du Fils de Dieu (3) : « Ce que je vous dis, je » ne vous le dis pas de moi-même ; » mais je parle *PAR L'INSTINCT ET* » *L'INSPIRATION* de mon Pere. » (de Dieu subsistant en trois Personnes) « C'est l'humanité elle-même

(1) Woltzogen. in Joan. cap. 7. v. 16. & cap. 14. v. 10. & 24.

(2) Slichtingius in eadem loca.

(3) *Hard. in Joan. c.* 14. *paraphr v.* 10. *pag.* 305. *col.* 1. Verba quæ ego loquor vobis, à meipso non loquor : sed instinctu afflatuque Patris loquor : humanitas enim ipsa est quæ sic loquitur, afflata Sancto Spiritu. Verba sunt humana, tametsi non ex humano lumine, sed ex divinitùs inspirato.... *Et v.* 24. *ibid. col.* 2. Et sermo, quem audistis à me, ex quo mecum estis, non est meus : non est humano excogitatus ingenio : sed est ejus qui misit me : Patris instinctu atque afflatu traditus est mihi, ut homo sum.

» qui parle ainsi, inspirée par le Saint-
» Esprit. Mes paroles sont des paroles
» humaines, quoiqu'elles ne partent
» pas d'une lumiere humaine, mais
» d'une lumiere qui m'est inspirée de
» Dieu.... Les discours que vous avez
» entendus de moi, depuis que vous
» êtes avec moi, ne sont pas mes dis-
» cours : je ne les ai point inventés
» par mon propre esprit humain, mais
» ils m'ont été donnés en tant qu'hom-
» me par l'instinct & l'inspiration de
» mon Pere. » (Dieu un subsistant en trois Personnes) Ce n'est donc pas comme Verbe incarné, ni par la science Divine qui soit en lui, mais comme homme uniquement & par une science inspirée à son humanité, que Jesus-Christ, selon ce Jésuite, est la lumiere & le Docteur des hommes.

« Dieu, dit-il encore (1), aime l'hu-

(1) *Ibid. in cap. 3. adnot. 35. pag. 265. col. 2.* Causa hîc redditur, quamobrem omnia Pater in manu ejus dederit; nempe quia Pater diligit Filium. Nam Filii nomine humanitas Christi intelligitur conjuncta verbo : .... & propter eam dilectionem, veluti ob causam exigentem, dedit illi humanitati potestatem, ut & omnia Dei consilia penetraret, & omnia hominum arcana nosset, & quodcumque à Deo miraculum effici vellet, certissimè impetraret. Nam

» manité ſainte de Jeſus-Chriſt, la-
» quelle eſt ſon Fils ; & à cauſe de
» cet amour, il lui a donné le pouvoir
» de pénétrer dans tous les conſeils de
» Dieu, de connoître les ſecrettes
» penſées des hommes, ... & d'ob-
» tenir infailliblement de Dieu tous
» les miracles qu'elle déſire qui ſoient
» opérés. Car tout ce que Dieu donne
» à quelqu'un, même à ſon Fils, eſt
» une pure largeſſe, un pur don, &
» l'effet d'un amour gratuit. »

Il ſeroit difficile d'exprimer plus groſſiérement l'erreur & l'impiété des Sociniens. Diſons-le encore une fois. Ce n'eſt donc plus, ſi l'on en croit cet Auteur, le Verbe de Dieu, coéternel & conſubſtantiel au Pere, & fait homme dans la plénitude des tems, que nous avons pour Maître & pour Docteur : mais ſimplement un homme inſtruit & inſpiré de Dieu ! Jeſus-Chriſt ne ſera donc différent des Prophétes, qu'en ce qu'il aura reçu des lumieres plus étendues & plus excellentes ! Les Prophétes n'ont été inſpirés qu'en quel-

quidquid à Deo datum alicui, etiam Filio, dicitur, id ille ex largitione & dono, & ex gratuitâ dilectione habet.

ques rencontres, & par rapport à un nombre de vérités, ou d'évenemens que Dieu les a chargé d'annoncer : au lieu que tout le plan des desseins de Dieu aura été découvert à Jesus-Christ, afin qu'il fût d'une maniere spéciale le Docteur du genre humain ! C'est-là tout l'avantage que Jesus-Christ aura au-dessus de Moyse, & des autres saints personnages qui ont parlé aux hommes en différens tems au nom & par l'Esprit du Seigneur !

Comment ces deux Auteurs expliquent cette profession de Foi des Apôtres, [Joan. XVI.] *Scimus quia scis omnia.... In hoc credimus quia à Deo existi.*

Les Apôtres dirent a Jesus-Christ, la veille de sa Passion (1) : *Nous connoissons maintenant que vous sçavez toutes choses.... A ce caractère nous croyons que vous êtes sorti de Dieu.* Aucun Catholique n'a jamais douté que par une Profession de Foi si positive, les Apôtres n'ayent rendu hommage à la science infinie de leur Divin Maître, & à sa naissance éternelle. Point du tout, selon ces nouveaux Interprétes. Il ne s'agit-là que d'une science créée & inspirée de Dieu. C'est ce qui paroît par leur paraphrase : « A » ce seul trait de Divinité, » font-ils

(1) *Joan. XVI.* 30. Nunc scimus quia scis omnia.... In hoc credimus quia à Deo existi.

» dire aux Apôtres (1), « nous recon-
» noiſſons, qu'ainſi que vous le dites, » vous êtes ſorti du Pere » (de Dieu en trois Perſonnes,) « pour venir dans » ce monde. Aucun homme ne con- » noît intimement & pour toujours, les » ſecrettes penſées des autres hom- » mes, s'il n'eſt le Dieu ſuprême, c'eſt- » à-dire, » (remarquez ce *c'eſt-à-dire*, & la gloſe qui va ſuivre) « c'eſt- » à-dire, s'il n'eſt un Homme-Dieu, » Fils unique de Dieu, dont l'humanité » ſainte, deſtinée à conduire & à juger » tous les hommes, reçoit *A TOUS* » *LES INSTANS DE SA VIE*, les lu- » mieres de la Divinité, à laquelle » elle eſt perſonnellement unie. »

Vous voyez ici, N. C. F., en quel ſens ces Auteurs accordent quelquefois à Jeſus-Chriſt le nom incommunicable de *Dieu ſuprême*. Le Dieu ſuprême en Jeſus-Chriſt n'eſt autre choſe que *l'Homme-Dieu*, *le Fils unique de Dieu* : or *l'Homme-Dieu*, ou *le Fils*

(1) Berr. 2. part. tom. 5. liv. 12. pag. 224. *Hard. hic in paraphr. pag.* 310. *col.* 2. Hoc argumento credimus, quia etiam à Deo exiſti. Nemo enim intimas omnes omnium hominum cogitationes pervadi, niſi Deus ſit ; vel cui hanc inferat ſcientiam humanitati conjuncta Divinitas.

unique de Dieu, c'est l'humanité de Jesus-Christ considérée directement & immédiatement en elle-même, *ipsa per se humanitas, directè & immediatè*. De-là vient qu'ils n'attribuent à ce prétendu *Dieu suprême* qu'une science créée, que des *lumieres* qu'il *reçoit à tous les instans de sa vie*, selon le besoin qu'il en a pour l'exercice de son ministère.

Explication Socinienne qu'ils donnent à ces paroles de saint Paul, [Coloss. II. 3.] *Christi Jesu, in quo sunt omnes thesauri sapientiæ & scientiæ absconditi.*

Saint Paul témoigne aux Colossiens qu'il désiroit ardemment qu'ils fussent *remplis de toutes les richesses d'une parfaite intelligence, pour connoître le Mystère de Dieu le Pere & de Jesus-Christ*, EN QUI, ajoute-t-il, *tous les trésors de la sagesse & de la science sont cachés : IN QUO SUNT OMNES THESAURI SAPIENTIÆ ET SCIENTIÆ ABSCONDITI* (1). On a toujours été persuadé dans l'Eglise que ces mots, *IN QUO, dans lequel*, se rapportent à *Jesus-Christ*, *CHRISTI JESU*, qui précéde immédiatement. S'il y a sur ce verset quelque partage entre les

(1) *Coloss. II.* 2. & 3. Ut consolentur corda ipsorum, instructi in caritate, & in omnes divitias plenitudinis intellectûs, in agnitionem mysterii Dei Patris & Christi Jesu, in quo sunt omnes thesauri sapientiæ & scientiæ absconditi.

Interprétes

Interprétes Catholiques, c'eſt uniquement pour déterminer ſi *les tréſors de ſageſſe & de ſcience* dont l'Apôtre parle, doivent s'entendre de la ſcience Divine, ou de la ſcience humaine de Jeſus-Chriſt. Eſtius, Cornelius *à Lapide*, Tirin, Menochius (1) & la plûpart des autres Commentateurs remarquent que le ſentiment commun des Peres, tant Grecs que Latins, eſt qu'il s'agit en cet endroit de la ſcience eſſentielle & infinie de Jeſus-Chriſt comme Verbe éternel, & c'eſt auſſi l'explication de ſaint Thomas (2). D'autres penſent que ſaint Paul parle auſſi de la ſcience qui eſt en Jeſus-Chriſt ſelon ſa nature humaine, comme d'une ſuite & d'un réjailliſſement de ſa ſcience Divine. L'expreſſion de cet Apôtre ſemble marquer une plénitude ſans bornes de ſcience & de ſageſſe, une ſcience immenſe & inépuiſable : caractère qui n'appartient qu'à la ſcience Divine.

Que font les FF. Hardouin & Berruyer pour enlever à l'Egliſe cette

(1) Voyez Eſtius, Cornelius *à Lapide*, Menochius, Tirin ſur cet endroit.

(2) Voyez S. Thomas ſur le même endroit.

preuve de la Divinité de Jesus-Christ? marchans sur les traces de Crellius (1), de Slichtingius (2) & des autres Sociniens, ils prétendent (3) que le pronom relatif, *in quo*, ne se rapporte pas à *Christi Jesu*, qui précéde immédiatement; mais à *mysterii*, qui est plus éloigné; en sorte que, selon eux, saint Paul a voulu dire uniquement que *tous les trésors de la sagesse & de la science Divine sont cachés dans le Mystère adorable par où Dieu a résolu de sauver tous les hommes en Jesus-Christ*, & que *nous* les y *découvrons par une foi éclairée.* Quel scandale de voir des Religieux s'obstiner à adopter en toute occasion les gloses les plus bizarres des Sociniens, & ne travailler qu'à bannir par-tout du Nouveau

(1) Crellius hîc, tom 1. fol. 534.

(2) Slichtingius hîc, tom. 2. fol. 186.

(3) *Hard. hîc in paraphr. pag.* 594. *col.* 1. In quo Mysterio contemplando sunt omnes thesauri sapientiæ & scientiæ absconditi. *Et in adnot. pag.* 595. *col.* 1. *In quo sunt.* Cùm in præcedente versu nulla sit interpunctio post hæc verba, *Dei Patris*; sed in Bibliis Clementis VIII. continuâ oratione legantur ista, *Mysterii Dei Patris & Christi Jesu:* argumento istud esse oportet, illud *in quo*, quod sequitur, nihilo magis ad Christum quàm ad Patrem, referri oportere, sed ad *Mysterium*, quod præcessit, omnino pertinere.

Berr. 3. part. tom. 3. pag. 387.

Teſtament toutes les preuves de la Divinité de Jeſus-Chriſt !

Comment ils expliquent les textes qui attribuent à J. C. de voir les penſées & le fond des cœurs.

C'eſt dans le même goût qu'ils expliquent les endroits de l'Evangile, où la connoiſſance du fond des cœurs & des penſées les plus ſecrettes eſt attribuée à Jeſus-Chriſt (1). Saint Jean dit (2) que Jeſus-Chriſt *n'avoit pas beſoin que perſonne lui rendît témoignage d'aucun homme, parcequ'il ſçavoit par lui-même ce qu'il y avoit dans l'homme :* parole précieuſe, dit Maldonat (3), « que ſaint Jean-Chryſoſtome, ſaint Auguſtin, ſaint Cyrille, » & les autres Peres ont eu raiſon » d'employer, pour prouver contre » les Ariens la Divinité de Jeſus-» Chriſt : car c'eſt un principe conſ-» tant dans les Livres ſaints, que la » connoiſſance du fond des cœurs

(1) *Hard. in Joan. cap. 16. paraphr. v. 19, p. 310. col. 1.* Cognovit autem Jeſus ex ſcientiâ ſibi cœlitus infusâ, quia volebant eum [Apoſtoli] interrogare, nec audebant tamen.

(2) *Joan. II. 25.* Opus ei non erat ut quis teſtimonium perhiberet de homine : ipſe enim ſciebat quid eſſet in homine.

(3) *Maldonat in hunc locum.* Rectè omnino Patres noſtri ex hoc loco, Chriſti adversùs Arianos Divinitatem probaverunt, Chryſoſtomus, Auguſtinus & Cyrillus. Proprium enim eſſe Dei noſſe hominum corda, ubique ſcriptura teſtatur.

» n'appartient qu'à Dieu seul. » Tolet, Cornelius *à Lapide*, & les autres Interprétes Catholiques font aussi la même observation.

Mais le consentement le plus unanime des saints Peres & de l'Eglise ne touche point nos prétendus sçavans. Le Fr. Berruyer aime mieux s'en rapporter à un Woltzogue (1), à un Slichtingius (2) ennemis déclarés de la Divinité du Fils de Dieu, & ne regarder la connoissance parfaite que Jesus-Christ a du fond des cœurs, que comme une faveur accordée à son humanité. « *Dieu son Pere*, dit-il (3) » (c'est-à-dire Dieu un subsistant en » trois Personnes) *l'éclairoit*, [*Jesus-* » *Christ*] *& à la faveur des divines lu-* » *mieres dues au Fils du Très-Haut*, » (c'est-à-dire à l'humanité de Je- » sus-Christ) *il connoissoit mieux* » *que les hommes eux-mêmes leurs plus* » *secrettes dispositions.* »

Pouvoit-il en effet donner une autre interprétation à ces paroles Evangéliques, après avoir établi pour prin-

(1) Woltzogenius in hunc locum pag. 745. col. 2.
(2) Slichtingius ibid. tom. 3. pag. 25.
(3) Berr. 2. part. tom. 2. liv. 3. pag. 237.

cipe, que par-tout où la connoiſſance de l'avenir & du fond des cœurs eſt attribuée à Jeſus-Chriſt dans les Livres ſaints, il ne faut entendre qu'une ſcience créée & infuſe, *eo unicè ſenſu.* Vous ne ſentez que trop, N. C. F., à quoi tendent de pareils blaſphêmes. Enlever à Jeſus-Chriſt la ſcience Divine, c'eſt ne le pas reconnoître pour Dieu conſubſtantiel au Pere.

ARTICLE V.

Les FF. Hardouin & Berruyer enlevent à Jeſus-Chriſt le titre de Créateur.

RIEN ne prouve d'une maniere plus éclatante la Divinité de Jeſus-Chriſt, ſon éternité, & ſa conſubſtantialité avec le Pere, que le titre de Créateur de toutes choſes, qui lui eſt ſi ſouvent & ſi poſitivement attribué dans l'Ancien & dans le Nouveau Teſtament. Auſſi n'eſt-il pas d'efforts que les ennemis de ce dogme ſacré n'ayent faits autrefois & ne faſſent encore de nos jours, pour conteſter à Jeſus-Chriſt cette éminente qualité, & pour

détourner à des sens forcés & étrangers, tous les textes de l'Ecriture où elle est le plus clairement établie. Qu'il est affligeant pour nous, d'avoir le même reproche à faire à des Prêtres & à des Religieux qui font profession d'être Catholiques!

Attentat énorme de ces Auteurs contre le commencement de l'Evangile de S. Jean.

Avec quelle sublimité l'Apôtre saint Jean n'établit-il pas cette vérité dans le magnifique exorde de son Evangile! exorde que l'Eglise a toujours considéré comme un excellent abrégé de la Foi Chrétienne, tracé par le Saint-Esprit lui-même, & que pour cette raison elle met si souvent devant les yeux de ses enfans, soit à la fin de la Messe, soit après l'administration de la plûpart des Sacremens.

Au commencement le Verbe étoit, & le Verbe étoit avec Dieu, & le Verbe étoit Dieu. Il étoit dès le commencement avec Dieu. Toutes choses ont été faites par lui, & rien de ce qui a été fait, n'a été fait sans lui. En lui étoit la vie, & la vie étoit la lumiere des hommes, & la lumiere luit dans les ténébres, & les ténébres ne l'ont point comprise.... Il étoit la vraie lumiere qui éclaire tout homme venant en ce monde: Il étoit

dans le monde, & le monde a été fait par lui, & le monde ne l'a point connu.... Et le Verbe s'eſt fait chair, & il a habité parmi nous, plein de grace & de vérité, & nous avons vu ſa gloire comme du Fils unique du Pere.

Ces Divines paroles, comme nous l'avons déja remarqué, nous montrent l'éternité du Verbe, *Au commencement le Verbe étoit :* elles nous montrent que le Verbe eſt une Perſonne Divine diſtinguée du Pere, *le Verbe étoit avec Dieu :* elles nous montrent ſa parfaite égalité & ſa conſubſtantialité avec le Pere, *le Verbe étoit Dieu :* elles nous montrent ſa génération éternelle, puiſque *le Verbe* qui *étoit avec Dieu*, eſt appellé *le Fils unique engendré par le Pere*, *VIDIMUS GLORIAM EJUS QUASI UNIGENITI A PATRE :* elles nous montrent qu'il a créé toutes choſes avec le Pere, *toutes choſes ont été faites par lui, & rien de ce qui a été fait, n'a été fait ſans lui ; .... c'eſt par lui que le monde a été fait :* elles nous montrent que le *Verbe* coéternel & conſubſtantiel au Pere, *s'eſt fait chair*, & qu'*il a habité parmi* les hommes ; & toute la ſuite de l'Evangile

nous apprend que le Verbe fait chair, Dieu & homme tout ensemble, c'est Jesus-Christ Notre-Seigneur.

Qu'il est douloureux pour nous, après vous avoir exposé les vérités saintes renfermées dans ce peu de paroles, d'avoir à vous mettre sous les yeux, le scandaleux commentaire des FF. Hardouin & Berruyer !

Ils prétendent d'abord (1) que dans tout ce texte il n'y a que trois mots qui doivent s'entendre directement du Verbe. Ces trois mots sont, le *Verbe étoit en Dieu : le Verbe étoit Dieu : le Verbe s'est fait chair.* Tout le reste, disent-ils, n'a pas pour objet direct le Verbe éternel, mais Jesus-Christ fait dans le tems Homme-Dieu & Fils de Dieu.

Pour parvenir à ce but, ils ne craignent pas de changer la construction de la premiere phrase, & d'y insérer de leur chef un autre nominatif que *le Verbe.* Ainsi, au lieu que saint Jean dit : *Au commencement le Verbe étoit : IN PRINCIPIO ERAT VERBUM ;* ils lui font dire, *Jesus-Christ au commen-*

(1) Berr. ibid. tom. 8. pag. 158.

cement étoit le Verbe (1) ; & ſans autre fondement que cette ſacrilége falſification, ils concluent que tout ce qui ſuit ne doit pas s'entendre du Verbe, mais de Jeſus-Chriſt, dont, par cela même, ils font une Perſonne diſtinguée du Verbe.

Vous demanderez ſans doute quelle peut être leur raiſon, ou plutôt leur prétexte, pour corrompre ainſi un des textes les plus précieux de l'Evangile. Rien n'eſt plus frivole. Vous reconnoîtrez de plus en plus à ce trait quel eſt le génie de ces Auteurs, & juſqu'où ils ſont capables de porter la licence dans l'interprétation des Livres ſaints.

Verbum, diſent-ils, eſt du genre neutre ; & cependant on trouve dans la ſuite aux verſets 10, 11 & 12 le pronom, *eum*, qui eſt maſculin. Rapporter ce pronom à *Verbum*, c'eſt ſuppoſer qu'il peut y avoir des ſoleſciſmes dans la Verſion Latine : ce que le reſpect dû à l'autenticité de la Vulgate ne permet pas de penſer. Il faut donc, pour éviter cet inconvenient,

(1) Berr. ibid. pag. 130. 131. 132. 133. 134. — Hard. in Joan. cap. 1, adnot. ad. verſ. 1. pag. 247. col. 1.

suppléer quelque part un nominatif masculin, auquel le pronom, *eum*, se rapporte, suivant les régles de la Grammaire. Mais quel est ce nominatif masculin & où faut-il le placer? Quelques Interprétes, poursuit le Fr. Berruyer (1), (Interprétes qui se réduisent à un seul de ses confreres qu'il cite à la marge) suppléent, *Jesus Christus*, au verset 9, mais je ne vois pas sur quelle autorité ni pour quelle raison ils le placent-là plutôt qu'ailleurs. Il saisit donc un autre expédient, imaginé par le Fr. Hardouin, & plus favorable à leur criminel dessein. Cet expédient est 1. de supposer (ce qui n'est nullement certain) que ce titre: *Sanctum Jesu Christi Evangelium secundum Joannem*, est de saint Jean lui-même. 2. De prétendre que c'est de ce titre, où le nom de *Jesus-Christ* se trouve exprimé, qu'il faut tirer le nominatif de la premiere phrase. Voici donc, concluent-ils, comment il faut traduire: « *Le saint Evangile* » *de Jesus-Christ selon saint Jean. Il*,

(1) *Ibid*, *pag*. 130. Vide Reflexiones morales & notas Gallicas in novum Testamentum in Joan. I. 5. [*Ce livre est du P. Lallemant Jésuite.*]

» (c'eſt-à-dire, Jeſus-Chriſt, dont » j'écris l'hiſtoire) au commencement » étoit le Verbe : & non pas, comme » on traduit communément, *UT* » *PASSIM VERTITUR, au commen-* » *cement le Verbe étoit.* » Au moyen de ce renverſement ils ſoutiennent que tout ce qui ſuit, à la réſerve des trois petits mots qu'ils ſont contraints d'excepter, ne doit pas s'entendre du Verbe, mais de Jeſus-Chriſt fait Homme-Dieu dans le tems (1).

Ce Commentaire eſt ſi groſſierement mauvais, que le Fr. Berruyer n'a pas oſé l'inſérer dans le corps de ſon *Hiſtoire* écrite en François. Il y traduit, comme les autres Interpré-

(1) *Ibid. pag.* 134. Hoc ſuum ut exequatur propoſitum [Joannes,] ſic incipit : *Sanctum Jeſu Chriſti Evangelium. In principio erat Verbum :* id eſt, ille cujus ſanctum ſcribo Evangelium, *Jeſus Chriſtus*, in principio erat Verbum.... Non autem, ut paſſim vertitur : *Le Verbe étoit au commencement.* Ecce tibi, non prioris tantùm capitis, ſed totius hiſtoriæ, perpetuum ubicumque ſive objectum, ſive ſubjectum.

Hard. in Joan. cap. 1. *adnot. ad v.* 1. *pag.* 247. *col.* 1. *Sanctum Jeſu Chriſti Evangelium.* Appoſitus ab ipſomet Evangeliſtâ titulus hic fuiſſe, & idem pars eſſe conſequentis orationis nobis omnino videtur. Adeo ut, cùm ſcriberet, *In principio erat Verbum*, ſubintelligi vellet propoſitionis illius ſubjectum illud, quod eſt in titulo expreſſum, *Jeſus Chriſtus.*

tes (1) : *De toute éternité étoit le Verbe.* Ainsi son *Histoire* condamne ses Dissertations, & ses Dissertations condamnent son *Histoire.* Nous l'avons déja observé plus d'une fois : Quelques efforts que les Novateurs fassent, ils sont toujours exposés à se contredire eux-mêmes : L'erreur ne peut éviter de se démentir par quelqu'endroit.

Reprenons par parties l'étrange discours que vous venez de voir, & faisons en sentir l'impiété.

Est-ce donc un si grand inconvenient que l'Auteur de la Version Latine, en traduisant le Texte Grec, dans lequel λόγος, qui signifie *le Verbe*, est masculin, se soit servi aux versets 10, 11 & 12 d'un pronom masculin, conformément à celui qu'il trouvoit dans l'original, soit qu'il l'ait fait par inadvertance, soit que ce soit avec réflexion, & pour faire mieux sentir que *le Verbe*, quoiqu'exprimé en Latin par un terme neutre, est une Personne Divine & Dieu comme le Pere. Une faute si legere, supposé que c'en soit une, faute qui ne tombe après tout

(1) Berr. 2. part. tom. 2. liv. 1. pag. 6.

que sur le Traducteur, qui ne change rien au sens, ni à la suite du discours, mérite-t-elle d'être exagerée avec tant d'emphase ? Un simple défaut de Grammaire glissé dans la Version, est-il une raison de porter les mains sur le texte sacré sorti immédiatement de la plume du saint Evangeliste; d'en bouleverser tout le sens par une addition téméraire ; de substituer une humanité créée dans le tems, au Verbe éternel créateur de toutes choses, dont il est évident que saint Jean est tout occupé en cet endroit ; de défigurer étrangement le plus sublime exorde qui ait jamais été, jusqu'à le rendre non-seulement insipide, mais tout-à-fait choquant ; & à supposer que l'Evangéliste parle d'un Homme-Dieu fait dans le tems, sans le nommer, ni le désigner autrement que par un titre qui, supposé qu'il soit de lui, ne fait point partie du texte même de son Evangile ?

Le Fr. Berruyer demande avec raison sur quelle autorité & sur quel fondement un de ses Confreres a suppléé le mot, *Jesus-Christ*, au verset 9. *Quo authore, quo teste, quo fundamento*

istam suam fulciant conjecturam, non invenio. Comment n'a-t-il pas compris qu'on peut, à bien plus juste titre, lui faire le même reproche ? Quel garant, quelle raison allegue-t-il ? Dira-t-il qu'il a suivi le Fr. Hardouin ? Mais le Fr. Hardouin lui-même, qui a-t-il suivi ? Personne. Il se déclare le premier auteur de cette découverte ; il avoue que nul Auteur avant lui n'avoit apperçu dans le texte Evangélique, le prétendu sens *très-Catholique* qu'il se vante d'y avoir trouvé (1). Quel mépris faut-il faire de la Loi sainte & inviolable qui défend, en matiere de foi & de mœurs, d'interpréter l'Ecriture contre le sentiment unanime des Peres, pour se glorifier d'un si humiliant aveu !

Ajoutons que cette prétendue explication est formellement condamnée par la pratique de l'Eglise universelle. Tous les jours elle nous fait lire ce commencement de l'Evangile de saint Jean, après la célébration des saints Mystères, après l'administration du

(1) *Hard. ibid. pag.* 249. *col.* 1. At ne primarius ille, & idem apprimè Catholicus sensus, qui est à nobis allatus, huic loco ante nos tribueretur, &c.

Baptême & du saint Viatique, & en beaucoup d'autres rencontres ; & jamais elle n'y met d'autre titre que celui-ci, où le nom de *Jesus-Christ* n'est point exprimé : *Initium sancti Evangelii secundum Joannem.* Il faudra donc accuser l'Epouse de Jesus-Christ de tromper ses enfans & de les induire en erreur, par la suppression d'un mot essentiel d'où dépend l'intelligence de cette portion de l'Evangile ? Jugez par-là, N. C. F., quel est le respect de ces Religieux pour l'Eglise & pour ses usages, & concevez en même-tems combien il faut être ennemi du Dogme sacré de la Divinité de Jesus-Christ, pour oser attenter de la sorte sur un texte de cette nature.

Ce n'est encore-là que le prélude. Suivons jusqu'au bout ces corrupteurs de la parole de Dieu.

Ils rejettent le sens propre & unique de ces paroles, toujours entendues uniformément par l'Eglise, *Toutes choses ont été faites par lui.*

Saint Jean, pour faire connoître de plus en plus l'excellence du *Verbe* qui *étoit au commencement*, qui *étoit avec Dieu*, qui *étoit Dieu* comme le Pere, dont il est le *Fils unique*, ajoute que : *Toutes choses ont été faites par lui*, & que *rien de ce qui a été fait, n'a été*

fait sans lui. Pouvoit-il marquer plus disertement que le Verbe est le Créateur de toutes choses avec le Pere ? Que répondent à cela nos deux Interprétes ?

« Presque tout le monde, dit le » Fr. Berruyer (1), a cru jusqu'ici, & » croit encore que c'est du Verbe di- » rectement que cela est dit. » Pourquoi ce *presque ?* Y a-t-il jamais eu sur cela le moindre partage de sentimens dans l'Eglise Catholique ? Tous les Peres, tous les Commentateurs, tous les Théologiens, tous les Fidéles n'ont-ils pas toujours été, & ne sont-ils pas encore parfaitement d'accord sur le sens de ces paroles ? Et ne sont-elles pas d'ailleurs d'une clarté qu'il n'est pas possible d'obscurcir ? Le Fr. Berruyer se flatte-t-il que lui seul, avec le Fr. Hardouin, suffisent pour empêcher sur ce point l'entiere unanimité ? Enfin ne voit-il pas que par cet aveu il prononce lui-même sa condamnation ? Si les Peres & les Interprétes n'ont jamais douté que ce

(1) *Berr. 2. part. tom.* 8. *pag.* 128. Quæ de Verbo dicta esse in recto, AB OMNIBUS FERE creditum est, & hactenus creditur.

texte Evangélique ne s'entende du Verbe éternel ; la Régle de la Foi ne permet donc pas de le détourner à des ſens étrangers, & condamne quiconque eſt aſſez hardi pour l'entreprendre.

« Les impies, pourſuit-il (1), ſaiſiſſent ces paroles avec avidité. Les » Ariens en ont ſouvent tiré une ob- » jection, & ils ont prétendu que *ce-* » *lui par qui toutes choſes ont été fai-* » *tes*, eſt moindre que celui qui s'en » eſt ſervi comme d'un ouvrier pour » faire tout ce qu'il a fait. » Ce Religieux ſe joint donc volontairement lui-même aux Ariens, lorſque dans un autre endroit il adopte cette même objection & la fait en ſon propre nom ? « Si c'eſt par le Verbe que le » Pere a créé le monde, dit-il dans » ſes Défenſes (2), n'en faites-vous » pas l'inſtrument du Pere ? Je n'ignore » pas, continue-t-il dans ſa Diſſerta-

(1) *Ibid. p.* 128. Scio hunc locum avidè ab impiis arripi, & frequenter ab Arianis objectum, quo probarent eum, *per quem facta ſunt omnia*, minorem eo eſſe, qui ipſo ad omnia facienda, quaſi opifice uſus eſt.

(2) Nouvelle défenſe, &c. à Nancy, premiere Lettre, pag. 29.

» tion (1), ce que les Peres & les In-
» terprétes Catholiques ont coutume
» de répondre pour repousser l'objec-
» tion des Ariens : *ET POUR LAVER*
» *L'EVANGÉLISTE DE TOUT SOUP-*
» *ÇON*. Je n'examine pas si ces répon-
» ses sont satisfaisantes & propres à
» lever tout scrupule. C'est à chacun
» à sonder son propre sentiment &
» à en répondre.... Quoiqu'il en soit ;
» pour moi, je me lasse, après avoir
» pris la défense de saint Paul, d'avoir
» encore à justifier saint Jean.... Je
» crois donc que ce seroit rendre un
» service important à tous les gens de
» bien & aux Catholiques, que de
» ne se pas contenter de justifier de
» tout reproche ce verset de l'Evangé-
» liste, mais de mettre son texte tout
» entier à l'abri des mauvaises chi-
» canes. »

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. pag. 128. & 129.* Non nescio quid à Patribus & Catholicis interpretibus dici soleat, quo Arianam refellant impietatem, & Evangelistam ab omni purgent suspicione. An plenè satisfaciant, omnem evellant scrupulum, non inquiro diligentiùs : suum quisque sensum scrutetur. ..... Ut ut est, piget me, post Paulum, rursus Joannem defendere.... Obsequium ergo bonis omnibus Catholicisque viris præstare eum existimari oporteret, qui hunc Evangelistæ textum non absolveret modò, sed integrum importunæ cavillationi eriperet.

Arrêtez, blasphémateur ; c'en est trop. « Un homme, dit M. Bossuet (1), » qui prétend défendre la Foi contre » l'héréſie Arienne, mieux que les » Peres ne faisoient, lorsque l'Eglise » étoit tout en feu pour la combattre, » dès-là doit être suspect. » Mais un homme qui ose dire que les Apôtres saint Jean & saint Paul ont besoin *d'être justifiés*, qui ne trouve pas d'autre moyen de *purger* leur Foi *de tout soupçon*, que de nier que leurs paroles ayent le sens qu'elles présentent d'elles-mêmes à l'esprit, & que toute l'Eglise y a toujours vû : qui soutient que ce n'est pas du Verbe éternel, mais de Jesus-Christ considéré selon son humanité, que ces Apôtres ont dit que *Toutes choses ont été faites par lui*, & que c'est *par lui que Dieu a fait même les siécles* ; un tel homme est plus que suspect : son procès est fait : il n'est digne que d'anathême.

Usage que S. Augustin a fait de ce Texte contre les Ariens.

Ces textes sont du nombre de ceux que les Ariens redoutoient le plus, & dont les Peres se sont servi avec plus

(1) Bossuet, Défense de la Tradition & des Saints Peres, liv. 3. chap. 15. tom. 2. des Œuvr. Posthum. pag. 100.

d'avantage pour les confondre. « Le » Pere, dit saint Augustin (1), ne fait » rien sans le Fils. Car que fait-il sans » celui par qui toutes choses ont été » faites ? *Toutes choses*, dit l'Evangile, » *ont été faites par lui.* Non content » de le dire, il l'inculque profondé- » ment en faveur des esprits peu ou- » verts, ou durs à croire, ou disposés » à disputer, en ajoutant que *Rien* » *n'a été fait sans lui....* Nous voyons » donc que tout ce qui est créé, a » été fait par le Fils ; que le Pere a » tout fait par son Verbe, par sa » Vertu, par sa Sagesse. . . . Vous » sçavez que Jesus-Christ est appellé » par saint Paul, la *Vertu & la Sagesse* » *de Dieu ;* vous sçavez aussi qu'il est

(1) *S. August. serm.* 52. *aliàs* 63. *de Verb. Dom. cap.* 3. *num.* 4. Facit aliquid Pater sine Filio ? Respondemus, non. An dubitatis ? Quid facit sine illo, per quem facta sunt omnia ? *Omnia*, inquit, *per ipsum facta sunt :* & satiatè inculcans tardis, duris, litigiosis, addidit, *& sine ipso factum est nihil.... Et num.* 5. Intelligimus itaque universam creaturam factam per Filium, fecisse Patrem per Verbum suum, Deum per virtutem & sapientiam suam.... Agnoscitis ergo Christum Dei virtutem & sapientiam : agnoscite dictum & de sapientiâ, *attingit à fine usque ad finem fortiter & disponit omnia suaviter.* Non ergo dubitemus per eum regi omnia, per quem facta sunt omnia. Nihil itaque Pater sine Filio : nihil Filius sine Patre facit.

» écrit de la Sageſſe de Dieu, *qu'elle*
» *atteint avec force d'une extrémité à*
» *l'autre, & qu'elle diſpoſe tout avec*
» *douceur.* (*Sageſſe VIII. 1.*) Ne dou-
» tons donc point que toutes choſes
» ne ſoient gouvernées par celui, par
» qui toutes choſes ont été faites. Le
» Pere ne fait rien ſans le Fils, ni le
» Fils ſans le Pere. »

Frivole objection que le Fr. Berr., à l'exemple des Ariens, fonde ſur la Prépoſition, *Per.*

Plus ce texte étoit accablant pour les Ariens, plus ils s'efforçoient de l'éluder ; mais inutilement. Leur unique reſſource, au rapport de ſaint Baſile (1), étoit d'incidenter ſur la particule, *Per,* & d'en conclure que le Verbe *par* qui tout a été fait, doit être d'une nature inférieure au Pere qui a tout fait *par lui.* C'eſt pour la même raiſon, diſoient-ils, que dans un autre endroit ſaint Paul dit du Pere, que toutes choſes ſont de lui, *ex quo omnia ;* au lieu qu'il ſe ſert d'une autre prépoſition à l'égard de Jeſus-Chriſt, en diſant que toutes choſes ſont par lui, *per quem omnia* (2). Vous venez de voir le Fr. Berruyer

(1) Voyez S. Baſile *lib. de Spiritu Sancto, cap.* 2. *num.* 4. *tom.* 3. *pag.* 4.

(2) I. Cor. VIII. 6.

recourir au même subterfuge, & accuser assez nettement les saints Docteurs de n'y avoir pas répondu d'une maniere satisfaisante. « Et certes, ajoute-
» t-il (1), on ne dit qu'un Pere fait
» quelque chose par son Fils, ou un
» Roi par son Ambassadeur, que par-
» cequ'un Pere & un Roi ont autorité
» & droit de commander, l'un à son
» Fils, l'autre à son Ambassadeur : Et
» nous autres Catholiques, quand
» nous parlons de la création, nous
» disons que le monde a été créé par
» Dieu un subsistant en trois Person-
» nes ; .... & nous n'aimerions pas
» un homme qui affecteroit de dire
» perpétuellement que Dieu a créé le
» monde par son Verbe. »

Il le prend ailleurs d'un ton encore plus décidé, & il donne pour cer-

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. pag. 128. & 129.* Certè vulgò non dicitur pater aliquid per filium suum facere, Rex per Legatum, nisi quia pater in filium, & in Legatum Rex aliquâ pollet jubendi autoritate; & nos Catholici, cùm de rerum creatione loqui nobis contingit, mundum dicimus creatum à Deo uno in tribus Personis subsistente, à Patre, & Verbo, & Spiritu Sancto, actione, potentiâ, voluntate unâ tribus Personis communi; nec placeret nobis qui, affectatâ quâdam oratione perpetuò diceret, mundum à Deo per Verbum esse factum.

tain (1), que quand l'Ecriture dit que tout a été fait par *Jesus-Christ* ou en Jesus-Christ ; ces expressions signifient, que Jesus-Christ n'est pas la cause efficiente de toutes choses, mais seulement la cause morale ou la fin.

Quelque mépris que ce nouveau venu témoigne des *Peres* & des *Interprétes Catholiques* qui ont combattu les Ariens & les Sociniens : Pour nous, N. C. Fr., nous nous glorifions de n'employer contre lui que les mêmes armes par lesquelles ces grands hommes ont triomphé des ennemis de la Divinité de Jesus-Christ.

Quoique les trois Personnes Divines operent inséparablement dans la création, elles operent cependant suivant l'ordre des Processions Divines, en

Il y a sur cette matiere deux vérités certaines, qui donnent lieu à deux manieres de s'exprimer, également usitées dans l'Ecriture & dans la Tradition.

La premiere vérité est que les trois Personnes Divines ayant une même nature, ont aussi une seule & même

(1) *Ibid. pag.* 123. Adverte autem idem esse Apostolo, cùm de Jesu Christo loquitur, sive dicat, *per ipsum*, sive dicat, *in ipso facta esse omnia.* Atqui certè, in Jesu Christo aliquid fieri, non est fieri per ipsum velut causam efficientem, sed propter ipsum & intuitu ipsius, ut causa est moralis & motiva.

Sorte que le Pere opere par le Fils. Cette vérité établie & expliquée par S. Thomas.

opération : en sorte que tout ce qui est fait par le Pere, est fait pareillement & inséparablement par le Fils, & par le Saint-Esprit. C'est ce que Jesus-Christ enseigne expressément par ces paroles (1) : *Mon Pere jusqu'à présent ne cesse point d'agir & j'agis aussi incessamment.... Car tout ce que le Pere fait, le Fils le fait aussi semblablement.... Comme le Pere ressuscite les morts & leur donne la vie ; de même le Fils donne la vie à qui il veut.* Ainsi, à ne considérer en Dieu que l'unité de la Nature Divine par laquelle il opere, & qui est la même dans les trois Personnes, l'œuvre de la création est également & indistinctement de chacune des Personnes Divines, & n'appartient pas plus, ni autrement, au Pere, qu'au Fils & au Saint-Esprit.

La seconde vérité, qui n'est pas moins certaine, c'est que, comme l'unité de Nature dans les Personnes Divines n'empêche pas la distinction & les Relations réelles des Personnes entr'elles : de même aussi l'unité de l'opération Divine n'empêche pas que

(1) Joan. V. 17. 19. & 21.

chacune

chacune des trois Personnes n'ait une maniere d'opérer qui lui est propre, à raison de leurs Relations. C'est ce que saint Thomas explique avec autant de clarté que de solidité. « Créer, » dit-il (1), est une action qui convient à Dieu selon son essence, laquelle est commune aux trois Personnes. Ainsi la création n'est point propre à une des Personnes, mais commune à toute la Trinité. Cependant les Personnes Divines operent dans la création suivant l'ordre de leur Procession. Car Dieu étant la cause efficiente des choses par son entendement & par sa volonté;..... il s'ensuit que Dieu le Pere a produit les créatures & par son Verbe, qui est le Fils, & par son Amour, qui est le Saint-Esprit. » Le saint

(1) *S. Thom. part. 1. quæst. 45. art. 6. in Corp.* Creare convenit Deo secundùm suum esse, quod est ejus essentia, quæ est communis tribus personis. Unde creare non est proprium alicui personæ, sed commune toti Trinitati. Sed tamen Divinæ personæ secundùm rationem suæ processionis habent causalitatem respectu creationis rerum. Ut enim suprà ostensum est, cùm de Dei scientiâ & voluntate ageretur, Deus est causa rerum per suum intellectum & voluntatem.... Unde & Deus Pater operatus est creaturam per suum Verbum, quod est Filius, & per suum amorem, qui est Spiritus Sanctus.

Docteur développe ensuite ces sublimes vérités dans la réponse à une objection. « Comme la Nature Divine, » dit-il (1), quoique commune aux » trois Personnes, leur convient dans » un certain ordre, en tant que le Fils » reçoit du Pere la Nature Divine, » & que le Saint-Esprit la reçoit du » Pere & du Fils : de même la vertu » de créer, quoique commune aux » trois Personnes, leur convient aussi » dans un certain ordre. Car le Fils » la reçoit du Pere, & le Saint-Esprit la reçoit de l'un & de l'autre. » C'est pourquoi dans le Symbole on » attribue au Pere d'être le Créateur, » comme à celui qui ne reçoit d'aucun

(1) *Ibid. ad.* 2. Sicut natura Divina, licet sit communis tribus personis, ordine tamen quodam eis convenit, in quantùm Filius accipit naturam Divinam à Patre, & Spiritus Sanctus ab utroque : ita etiam & virtus creandi, licet sit communis tribus personis, ordine tamen quodam eis cónvenit. Nam Filius habet eam à Patre, & Spiritus Sanctus ab utroque. Unde *creatorem* esse attribuitur Patri, ut ei qui non habet virtutem creandi ab alio. De Filio autem dicitur, *per quem facta sunt omnia*, in quantùm habet eamdem virtutem, sed ab alio. Nam hæc præpositio, *per*, solet denotare causam mediam, sive principium de principio. Sed Spiritui Sancto, qui habet eamdem virtutem ab utroque, attribuitur quod dominando gubernet & vivificet, quæ sunt creata à Patre per Filium.

» autre la vertu de créer. On dit du
» Fils, *par qui toutes choses ont été*
» *faites*, en tant que la même vertu
» qu'il a de créer, il la reçoit du
» Pere. Car cette préposition, *par*,
» désigne communément une cause
» intermédiaire, ou un principe qui
» procéde d'un autre principe. Et à
» l'égard du Saint-Esprit, qui a aussi
» la même vertu, & qui la reçoit du
» Pere & du Fils, on lui attribue de
» gouverner souverainement & de
» vivifier ce que le Pere a fait par le
» Fils. »

A la lumiere de ces principes que saint Thomas avoit puisés dans la Tradition & dans les Peres de l'Eglise, il est facile d'appercevoir l'impiété de cette Proposition avancée d'abord par le Fr. Hardouin (1), & répetée ensuite par le Fr. Berruyer dans ses *Défenses :* Que « le Pere n'a pas plus créé » le monde par le Verbe.... que le » Verbe par le Pere (2). » Parler

(1) *Hard. in Joan. cap.* 1. *adnot. ad v.* 3. *pag.* 250. *col.* 1. Non creat Pater formaliter magis per Verbum, quàm per Spiritum Sanctum ; aut magis quàm Verbum, aut Spiritus Sanctus per Patrem.

(2) Défense .... contre le Projet d'Instruct. Pastor. pag. 29.

ainsi, c'est donner un démenti formel au Saint-Esprit, auteur des divines Ecritures : c'est s'élever insolemment au-dessus de tous les Peres de l'Eglise : c'est contredire le Symbole de la Foi, qui s'exprime précisément dans ces mêmes termes, *per quem omnia facta sunt :* c'est méconnoître la génération éternelle du Fils par le Pere, & les Relations qui distinguent les deux premieres Personnes de la Trinité : enfin c'est dire en termes équivalens, que le Fils ne procéde pas plus du Pere, que le Pere ne procéde du Fils.

A cette explication fondée sur l'ordre des Processions, & sur les Relations des Personnes Divines, saint Thomas en ajoute une seconde, qui est une conséquence de la premiere, & qui est appuyée sur le langage de la Foi, par lequel on approprie à une des Personnes en particulier, certains attributs essentiels & communs à toutes les trois. « Ainsi, dit ce saint » Docteur (1), on approprie au Pere

(1) *S. Thom. ibid.* Potest etiam hujus attributionis communis ratio accipi ex appropriatione essentialium attributorum. Nam, sicut suprà dictum est, Patri attribuitur & appropriatur potentia, quæ maximè manifestatur in creatione : & ideo attribuitur

» la toute-puiſſance ; & comme la » toute-puiſſance eſt manifeſtée principalement par la création de l'univers, par cette raiſon, on attribue » au Pere le titre de Créateur. On approprie au Fils la Sageſſe ; & comme » c'eſt par ſa ſageſſe qu'un être intelligent agit, on dit du Fils que c'eſt » par lui que toutes choſes ont été » faites. On approprie au Saint Eſprit » la Bonté ; & comme il appartient » à la bonté de gouverner les êtres » créés, en les conduiſant à leurs fins, » & de leur communiquer la vie ; » de-là vient que dans le Symbole, on attribue au Saint-Eſprit le titre de vivifiant.

Vous voyez par-là que c'eſt très-mal-à-propos que les ennemis de la Divinité de Jeſus-Chriſt, & nos deux Jéſuites à leur exemple, voudroient s'autoriſer du langage des Livres ſaints, pour dépouiller Jeſus-Chriſt de la qualité de Créateur & de cauſe

Patri creatorem eſſe. Filio autem appropriatur ſapientia, per quam agens per intellectum operatur : & ideo dicitur de Filio, *per quem omnia facta ſunt :* Spiritui autem ſancto appropriatur bonitas, ad quam pertinet gubernatio, deducens res ad debitos fines, & vivificatio.

efficiente de toutes choses. Ce langage Divin & Mystèrieux, dit S. Basile (1), ne suppose nulle différence dans la Nature, ni par conséquent dans l'opération commune aux trois Personnes. Il tend uniquement à exprimer la distinction des Personnes, & les différentes Notions qui leur sont propres.

Les Prépositions, *ex*, *per*, *in*, *cum*, sont souvent prises indifféremment dans l'Ecriture Sainte. Observations de S. Basile & de S. Augustin à ce sujet.

Enfin, pour ôter tout prétexte aux Ariens, les saints Docteurs n'ont pas dédaigné de discuter la propre signification des Prépositions sur lesquelles ces Hérétiques fondoient leur fausse dialectique. Saint Basile entre sur cela dans un assez grand détail, & il fait voir par un grand nombre de textes de l'Ecriture-Sainte, que les particules *ex*, *per*, *in*, *cum*, y sont souvent employées indifféremment, & appliquées tantôt au Pere, tantôt au Fils, tantôt au Saint-Esprit : ce qui fermoit absolument la bouche aux Ariens (2). Nous ne suivrons pas ce

(1) *S. Basil. lib. de Spiritu Sancto, cap.* 5. *num.* 7. *tom.* 3. *pag.* 6. Non sunt hæ voces legem ferentis, sed hypostases distinguentis. Non enim ut naturæ diversitatem, sed ut inconfusam Patris & Filii Notionem exhiberet, ita locutus est Apostolus.

(2) Voyez S. Basile dans tout son Livre *de Spiritu Sancto*.

Pere dans cette eſpéce de diſcuſſion grammaticale : nous nous arrêterons ſeulement à un Texte où ces différentes prépoſitions ſe trouvent réunies. Saint Paul demande (1) : *Qui a connu les deſſeins du Seigneur, ou qui l'a aidé de ſes conſeils, ou qui lui a donné le premier, pour en prétendre récompenſe?* Après quoi il ajoute : *Tout eſt de lui, & par lui, & en lui : à lui ſoit la gloire dans tous les ſiécles : QUONIAM EX IPSO, ET PER IPSUM, ET IN IPSO SUNT OMNIA : IPSI GLORIA IN SÆCULA.*

Soit qu'avec ſaint Baſile (2) on applique à Jeſus-Chriſt ſeul ces trois Prépoſitions ; ſoit qu'on les applique au Pere ſeul ; ſoit qu'on les diſtribue entre les trois Perſonnes de la Trinité ; il réſulte évidemment de chacune de ces interprétations, que le Fils a la même eſſence que le Pere, & qu'il eſt Créateur avec le Pere & comme le Pere.

Si on les entend toutes les trois de Jeſus-Chriſt, il s'enſuit que toutes choſes ſont, non-ſeulement *par Jeſus-*

(1) Rom. XI. 34. 35. & 36.
(2) S. Baſil. ibidem.

Christ & *en Jesus-Christ*, mais encore *de Jesus-Christ*, *EX IPSO :* expression qui, de l'aveu du Fr. Berruyer (1), désigne la cause toute-puissante & efficiente de toutes choses.

Si on les entend du Pere, il s'ensuit qu'on peut également dire du Pere, que tout est *par lui* & *dans lui*, comme on dit que tout est *de lui :* & par conséquent chacune de ces Prépositions est propre à exprimer la cause efficiente & créatrice de toutes choses. De plus, si tout est *par* le *Pere*, *PER IPSUM :* comme saint Paul dit dans un autre endroit (2), que tout est par Jesus-Christ Notre-Seigneur, *unus Dominus Jesus Christus per quem omnia ;* il s'ensuit, conclut saint Augustin (3), que tout ce qui est fait *par*

(1) Berr. 2. part. tom. 8 pag. 122.

(2) 1. Corinth. VIII. 6.

(3) *S. August. lib.* 1. *de Trin. cap.* 6. *num.* 12. Quæro itaque de quo dicat alio loco, [Apostolus] *Quoniam ex ipso, & per ipsum, & in ipso sunt omnia : ipsi Gloria in sæcula sæculorum, Amen.* Si enim de Patre & Filio & Spiritu Sancto, ut singulis personis singula tribuantur ; *ex ipso*, ex Patre : *per ipsum*, per Filium : *in ipso*, in Spiritu Sancto : manifestum est quòd Pater & Filius & Spiritus Sanctus unus Deus est, quando singulariter intulit, *Ipsi gloria in sæcula sæculorum....* Si autem hoc de Patre tantummodo intelligi volunt, quomodo ergo omnia per Patrem sunt, sicut hîc dicitur ; & omnia per filium, sicut ad

le Pere, eſt fait auſſi *par* le Fils; & qu'ainſi le Pere & le Fils ont la même Nature & la même opération.

Enfin, « ſi c'eſt de toute la Trinité » qu'on entend ces paroles : *Tout eſt* » *de lui, & par lui, & en lui*, en ſorte » que chacune des trois Perſonnes » ſoit déſignée par chacune des Pré- » poſitions; que *EX IPSO* marque le » *Pere*, *PER IPSUM* le Fils, *IN IPSO* » le Saint-Eſprit, il n'en ſera pas » moins évident, conclut encore ſaint » Auguſtin, que le Pere, & le Fils, » & le Saint-Eſprit ſont un ſeul & » même Dieu, & ont une ſeule & » unique opération ; puiſqu'après » avoir diſtingué ces trois Perſonnes » par différentes Prépoſitions, l'Apô- » tre ajoute en nombre ſingulier : *A* » *lui ſoit la gloire dans les ſiécles des* » *ſiécles.* »

Ce raiſonnement de ſaint Auguſtin eſt invincible contre les Ariens & les

Corinthios, ubi ait, *& unus Dominus Jeſus Chriſtus per quem omnia ;* & ſicut in Evangelio Joannis, *omnia per ipſum facta ſunt ?* Si enim alia per Patrem, alia per Filium, jam non omnia per Patrem, nec omnia per Filium. Si autem omnia per Patrem, & omnia per Filium ; eadem per Patrem, quæ per Filium. Æqualis eſt ergo Patri Filius, & inſéparabilis operatio eſt Patris & Filii.

Sociniens : il ne l'est pas moins contre les nouveaux ennemis de la Divinité de Jesus-Christ que nous combattons ici. Vous y voyez sur-tout une réponse sans replique à cette objection que le Fr. Berruyer a empruntée d'Arius : « Comment peut-on dire que » tout a été fait par le Fils comme » cause efficiente, si Dieu le Pere, » comme cause efficiente, a donné » l'existence à toutes choses (1) ? » Objection qui est également pleine d'impiété & d'ignorance, & que nous avons eu ailleurs occasion de réfuter (2).

Ces paroles *Omnia per ipsum facta sunt*, inférées dans le Symbole de la Foi, pour exprimer que le Fils de Dieu J. C. N. S. est le Créateur de toutes choses.

L'Eglise a toujours été si convaincue que ces paroles Evangéliques, *Toutes choses ont été faites par lui*, signifient que Jesus-Christ, comme Verbe éternel, est le Créateur de toutes choses, & que, loin d'être favorables aux Ariens, elles fondroient leur hérésie ; que le Concile général de Nicée les a inférées dans le Sym-

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. pag.* 123. Si enim ex uno Deo Patre jam existunt omnia tanquam ex causâ efficiente ; quomodo dicerentur facta per Filium tanquam per efficientem causam ?

(2) Voyez premiere Sect. chap. II. art. VI. tom. I. pag. 323. & suiv.

pole de la Foi, pour exprimer que Jesus-Christ *le seul Seigneur, & le Fils unique de Dieu, né du Pere avant tous les siécles*, est le créateur de toutes choses avec le Pere & comme le Pere : *Per quem omnia facta sunt.* Cette Profession de Foi si expresse, que l'Eglise, vous met si souvent à la bouche, suffit toute seule pour confondre ces nouveaux corrupteurs de l'Evangile.

De quelle espéce de Catholiques le Fr. Berruyer veut-il donc parler, quand il dit : « Nous autres Catholi- » ques nous n'aimerions pas un hom- » me, qui par une sorte d'affectation, » diroit perpétuellement que Dieu a » créé le monde par le Verbe (1). » L'Eglise ne reconnoît point de pareils Catholiques pour ses enfans. Bien loin de trouver mauvais que les Fidéles disent perpétuellement que Dieu le Pere a créé le monde par son Verbe, ou par son Fils unique Jesus-Christ Notre-Seigneur ; c'est elle-même qui leur ordonne de le dire, de le répéter souvent, & autant de fois qu'ils ré-

(1) *Berr. ibid. pag.* 129. Nec placeret nobis [Catholicis] qui, affectatâ quâdam oratione, perpetuò diceret mundum à Deo per Verbum esse factum.

citent à la Messe le Symbole de Nicée, & qu'ils y entendent lire l'Evangile de saint Jean.

Explication Socinienne des FFr. H. & B.: selon eux, *omnia*, ne signifie pas *toutes choses*: *Mundus* ne signifie pas le *monde*: *Per ipsum* ne signifie pas *par lui*, mais *en vue de lui*.

Autre attentat. Supposé que ces paroles Evangéliques, *Omnia per ipsum facta sunt*, comme les FF. Hardouin & Berruyer le prétendent, ne s'entendent pas du Verbe éternel, mais de Jesus-Christ fait Homme-Dieu dans le tems; comment saint Jean a-t-il pu dire de cet Homme-Dieu, qui, selon eux, n'existe que depuis l'Incarnation, & qui est lui-même fait dans le tems: *Toutes choses ont été faites par lui; & rien de ce qui a été fait, n'a été fait sans lui?* Comment a-t-il pu ajouter quelques versets après: *Le monde a été fait par lui*, *MUNDUS PER IPSUM FACTUS EST?*

La difficulté est pressante: il faut nécessairement, ou que ces Auteurs reviennent sur leurs pas & rendent hommage à la vérité; ou que, comme les Sociniens, ils se donnent la liberté de changer à leur gré la signification propre & naturelle des termes. Ce dernier parti est celui que le Fr. Berruyer a pris. Le premier de ces deux textes, *Omnia per ipsum facta sunt*,

& ſine ipſo factum eſt nihil, ſignifie, ſelon lui (1), que « Dieu a fait toutes » choſes pour lui (Jeſus-Chriſt) & » en vue de lui, *PROPTER EUM ET* » *EJUS INTUITU*, ſoit dans le tems » de la Loi, en faiſant prédire ſon » avénement par les Prophétes, & en » préparant les voies au nouveau regne » qu'il devoit établir; ſoit depuis » qu'il eſt venu, & que le ſiécle de » la grace a commencé avec lui, en » ſanctifiant & en ſauvant les hom» mes par lui. Sans lui, en tant que » prédeſtiné avant tous les ſiécles à » être un jour le Fils de Dieu, notre » Légiſlateur & notre Sauveur, rien » n'a été fait, SUR-TOUT de ce qui » appartient au gouvernement ſpiri» tuel & ſurnaturel du monde. » Le ſecond texte, *mundus per ipſum factus eſt*, ſignifie (2) que « Jeſus-Chriſt, fait

(1) *Ibid. pag.* 135 & 136. Omnia propter eum & ejus intuitu facta ſunt à Deo; tum ut, tempore legis, adventus ejus per Prophetas prænuntiaretur, & novo ejus regno via præpararetur; tum ex quo jam venit, & incœpit cum illo gratiæ ſæculum, ut homines per illam ſanctificati ſalvarentur. Sine illo ante ſæcula prædeſtinato ut eſſet Filius Dei, legifer & ſalvator noſter, nihil factum eſt; eorum præcipuè quæ ad ſpiritualem ſupernaturalemque mundi gubernationem pertinent.

(2) *Ibid.* Itaque Jeſus Chriſtus, Judæis factus Judæus,

» Juif pour les Juifs, étoit né, vivoit, & » enseignoit parmi les Juifs : que c'est » pour lui & à cause de lui, PROPTER » EUM, IPSIUS CAUSA, que la Répu- » blique & la Synagogue des Juifs » avoit été faite, afin qu'elle le re- » connût pour le Messie qui lui avoit » été prédit, & qu'elle l'annonçât aux » Gentils. »

Le Fr. Hardouin s'étoit un peu plus déguisé. Il sembloit même confesser que Jesus-Christ, en tant que Verbe, est créateur de toutes choses ; mais pour peu qu'on soit au fait de ses artifices, il est aisé d'appercevoir que son Disciple n'a que trop bien pris sa pensée, & n'a fait que dévoiler ce que le Maître avoit cru plus prudent d'envelopper (1). En effet, si le Fr.

inter Judæos natus erat, degebat, docebat ; propter eum, ipsius causâ, ut eum sibi Prophetatum agnosceret, & prædicaret Gentibus, facta erat Judæorum Respublica & Synagoga, nec illa tamen eum cognovit.

(1) *Hard. in Joan. cap.* 1. *paraphr. v.* 3. *pag.* 245. *col.* 2. Omnia, quæ apud nos [Judæos] à temporibus Abrahæ facta sunt mirabilia, ille ipse Jesus fecit, quoniam idem ipse effector est omnium eorum apud Deum, ut dixi, Deus Verbum. Nec nisi Deo Christum, veluti finem spectante mirabilium quæ patraret, ac volente finem legi à Christo afferri, aliquid eorum factum est quæ facta sunt apud nos, aut aliquid institutum ex his quæ sunt instituta.... *Et in paraphr. v.* 10. *p.* 246. *col.* 1. In hoc igitur mundo erat [Jesus

Hardouin reconnoît ſincérement que Jeſus-Chriſt, en tant que Verbe, a créé toutes choſes ; d'où vient en premier lieu, qu'il reſtraint *omnia*, qui ſignifie toutes choſes généralement & ſans réſerve, aux ſeuls miracles opérés parmi les Juifs depuis le tems d'Abraham ; & qu'il veut que ces paroles, *le monde a été fait par lui*, ne s'entendent pas de la création de l'univers, mais du choix des Juifs préférablement aux autres peuples de la terre ? D'où vient en ſecond lieu, qu'il donne au ſecond membre du troiſiéme verſet, *Rien n'a été fait ſans lui*, un autre objet qu'au premier membre, *Tout a été fait par lui* : comme s'il n'étoit pas viſible que l'un n'eſt que l'explication & la confirmation de l'autre ? En troiſiéme lieu, la Foi Catholique permet-elle de diſtinguer, comme il le fait, Jeſus-

Chriſtus] degens inter nos homines Judæos factus homo Judæus, & hic ipſe mundus in quo erat, per ipſum, ut Deus rerum omnium creatarum conditor, factus eſt : ſed hic tamen conſtans ex Judaïcâ gente mundus, ex maximâ parte, eum non cognovit. *Et in adnot. ad euml. verſ. pag.* 150. *col,* 2. *Et mundus per ipſum factus eſt.* Non de creatione primâ iſthic accipiendum Verbum illud eſt, ſed de ſingulari electione populi Iſraëlitici præ cæteris gentibus, ut eſſet populus Dei peculiaris.

Christ d'avec le Verbe, & de dire que le Verbe en Dieu a fait toutes choses ; mais qu'à l'égard de Jesus-Christ, tout a été fait, non pas par lui, mais en vue de lui ? En quatriéme lieu enfin, dans sa note sur ce même verset, il leve le masque, en soutenant, comme vous l'avez vû, que le Pere n'a pas plus créé le monde par le Verbe, que le Verbe ou le Saint-Esprit par le Pere.

Peut-on porter plus loin la licence de faire dire aux Auteurs sacrés tout ce qu'on veut, sans s'embarrasser ni de la Tradition constante & unanime de l'Eglise, ni même de la signification propre, littérale & unique des termes ? Est-ce-là commenter la parole de Dieu ? N'est-ce pas au contraire l'insulter & la contredire indignement ? *Par lui*, *PER IPSUM*, disent ces prétendus Interprétes, ne signifie pas, par lui, mais *pour lui*, *à cause de lui*, *en vue de lui*. *Toutes choses*, *OMNIA*, ne signifie pas toutes choses, mais un certain genre de choses, telles que les merveilles opérées en faveur des Juifs depuis le tems d'Abraham, ou ce qui appartient au gou-

vernement ſpirituel & ſur-naturel. *Le monde*, MUNDUS, ne ſignifie pas le monde, ou l'univers, mais *le peuple Juif*, ou le choix que Dieu a fait de ce peuple. Et à quoi ſe termine enfin une ſi étrange interprétation ? à conclure que Jeſus-Chriſt n'a eu aucune part à la création de l'univers ; que rien de ce qui a été fait, n'a été fait par lui ; mais que Dieu l'a eu ſimplement en vue, non pas dans tout ce qu'il a fait, mais dans une partie de ſes ouvrages. Peut-on enſeigner plus crûment le Socinianiſme ?

Le Fr. Hard. donne le même ſens q' les Sociniens à ces paroles, *En lui étoit la vie, & la vie eſt la lumiere des hommes.*

Vous ſerez ſans doute curieux de ſçavoir quel ſens de pareils Auteurs peuvent donner aux verſets 4e. 5e. & 9e. : *En lui étoit la vie, & la vie étoit la lumiere des hommes : & la lumiere luit dans les ténébres, & les ténébres ne l'ont point compriſe .... il étoit la vraie lumiere qui éclaire tout homme venant en ce monde :* paroles qui expriment avec autant de clarté que de ſublimité, ce que Jeſus-Chriſt déclare lui-même en divers endroits de l'Evangile : qu'il eſt *la vérité & la vie* (1),

(1) Joan. XIV. 6.

qu'il est *la lumiere du monde* (1), *que comme le Pere a la vie en lui-même, il a donné au Fils d'avoir aussi la vie en lui-même* (2).

Le Fr. Berruyer, en homme fin & adroit, a jugé à propos de tirer un voile sur ces versets, en ne les faisant point entrer dans sa paraphrase ; mais le Fr. Hardouin supplée à son silence, & marchant, sans rougir, sur les traces des Sociniens (3), il soutient que ces expressions, qui caractérisent si évidemment le Verbe comme la lumiere & la vie des intelligences créées, ne signifient autre chose, sinon que Jesus-Christ homme enseigne une doctrine toute Divine. « Il étoit, dit-» il dans sa paraphrase (4), le prin-

(1) Joan. VIII. 2. XII. 46.

(2) Joan. V. 26.

(3) Voyez Woltzogenius in Joan. cap. I. v. 4. & 5. tom. I. pag. 717. & 718. — Slichtingius ibid. tom. 3. pag. 6. Faust. Socin. ibid. tom. 5. pag. 80. & 81.

(4) *Hard. hîc in paraphr. pag.* 245. & 246. In ipso autem, jam homine-Deo facto, fons & principium vitæ spiritualis erat, quoniam verba vitæ æternæ habuit, & vita illa constabat luce veræ doctrinæ & veræ sapientiæ, quæ audientium mentes collustraret ac regeret. Et lux illa quidem venit, ut errorum & ignorantiæ tenebras ex hominum mentibus dispelleret. Eam verò lucem nullæ tenebræ occuparunt erroris & mendacii : tota lucida doctrina Christi fuit ;....

» cipe de la vie ſpirituelle, en ce qu'il » avoit les paroles de la vie éternelle : » il étoit la lumiere, en ce qu'il en- » ſeignoit la vraie doctrine & la vraie » ſageſſe, capable d'éclairer & de » conduire les eſprits de ſes auditeurs. » Il eſt venu en cette qualité pour » diſſiper les ténébres de l'erreur & » de l'ignorance : ſes inſtructions » étoient toutes lumineuſes ſans au- » cun mêlange d'erreur ni de men- » ſonge : enfin il étoit la vraie lu- » miere, qui depuis qu'il avoit paru » dans le monde, éclairoit par ſa doc- » trine tous les hommes *QUI ARRI-* » *VOIENT DANS LA JUDÉE ET* » *QUI ENTENDOIENT PARLER DE* » *LUI.* »

Ce commentaire donne-t-il de Jeſus-Chriſt une autre idée que celle qu'en donnent les Sociniens ; c'eſt-à-dire, l'idée d'un pur homme, éclairé de Dieu, & rendu capable d'éclairer par la ſublimité de ſa doctrine ceux d'entre les hommes qui l'écouteroient,

non habens partem aliquam tenebrarum..... Erat enim Chriſtus lux vera, quæ NUNC quidem illuminat doctrinæ ſuæ lumine omnem certè hominem, QUI ADVENIT IN HANC NOSTRAM JUDÆAM, ET AUDIT DE ILLO.

ou qui entendroient parler des vérités qu'il auroit annoncées ; mais qui, tout supérieur qu'il étoit à saint Jean-Baptiste, n'est pas, non plus que lui, *la vraie lumiere*, la lumiere incréée qui éclaire intérieurement & efficacement tous ceux qui sont éclairés, mais seulement *une lampe* plus *ardente* & plus *luisante* qu'aucune autre, allumée pour dissiper par la clarté de ses prédications, les ténébres de l'ignorance & de l'erreur ?

ARTICLE VI.

Suite de la même matiere.

Comment les FF. H. & B. expliquent ces paroles de l'Epître aux Hébreux, *Per quem fecit & sæcula.*

LEs autres endroits du Nouveau Testament qui attribuent à Jesus-Christ le titre de Créateur, ne sont pas plus épargnés par ces Auteurs. Quoi de plus précis, par exemple, que ce que saint Paul dit au commencement de son Epître aux Hébreux, que *Dieu a fait même les siécles par son Fils : PER QUEM FECIT ET SÆCULA ?* Mais nulle lumiere extérieure, quelque brillante qu'elle soit, ne peut éclairer des hommes déterminés à fermer les yeux à la vérité.

Ce que les FF. Hardouin & Berruyer ont dit sur l'Evangile de saint Jean, ils le répétent encore ici. *Le Fils de Dieu*, disent-ils (1), *par qui Dieu a fait les siécles, n'est pas le Verbe* éternel, mais Jesus Christ homme-Dieu, *prédestiné de toute éternité à être fait dans le tems le Fils de Dieu. Par qui*, *PER QUEM*, ne signifie pas que Dieu ait fait les siécles par lui; mais qu'il les a faits en vue & à cause de lui,

(1) *Hard. in Epist. ad Hebr. cap.* 1. *paraphr. v.* 2. *pag.* 647. *col.* 1. Locutus est nobis per Filium suum, ... quem idcirco exhibuit Deus, quoniam per ipsum stare etiam voluit utrumque Testamentum. *Et adnot. ad eumd. vers. pag.* 648. *col.* 1. *Per quem fecit & sæcula.* In libris sacris, *per Jesum Christum*, causam moralem semper designat : hoc est Christi merita, vel Christi doctrinam, vel fidem in Christum, pro diversitate argumenti.... Ita hoc loco, *Per quem fecit & sæcula*, hoc est, quem idcirco exhibuit Deus, quoniam per ipsum stare voluit utrumque Testamentum : In ipsius quidem expectatione vetus : in fide autem adventûs ejus novum Testamentum sic fecit per illum Deus, ut in utroque Testamento, in lege & in Evangelio, salvi esse homines possent.

Berr. 2. *part. tom.* 8. *pag.* 120. Meliùs, credo, has voces ex Apostoli mente interpretatus fueris, ... si sic brevem illam periodi Paulinæ partem explices : *Per quem*, id est, intuitu cujus, & propter quem, ab æterno prædestinatum, ut esset in tempore Filius Dei, ... *fecit sæcula Deus*, & quæcumque in sæculis facta sunt. Certè duplex est in novo Testamento sæculi consummatio ; .... altera, Synagogæ, ... altera, mundi ipsius finis. [Il dit la même chose dans son Commentaire de l'Epître aux Hébreux, 3. *part. tom.* 4. *pag.* 228,

id est, intuitu cujus & propter quem. Par *les siécles*, il ne faut pas entendre l'univers, ni tout ce que Dieu a fait dans le cours des siécles, mais les *deux Testamens.* Enfin l'Apôtre n'a voulu dire autre chose, sinon que l'Ancien & le Nouveau Testament ont eu Jesus-Christ le Fils de Dieu pour objet & pour fin. De pareilles impiétés n'ont pas besoin d'une nouvelle réfutation. Nous ne les rapportons que pour vous montrer que ces Religieux ne laissent échapper aucune occasion d'anéantir, s'ils le pouvoient, les preuves de la Divinité de Jesus-Christ.

Explication Arienne & Socinienne qu'ils donnent à ces paroles, [1. Cor. VIII.] *Unus Deus Pater ex quo omnia, ... & unus Dominus Jesus Christus per quem omnia.* Deux remarques importantes sur ce Texte.

Saint Paul répéte encore dans sa premiere Epître aux Corinthiens, que tout a été fait par Jesus-Christ. *Nous ne reconnoissons*, dit-il (1), *qu'un seul Dieu, le Pere, de qui toutes choses sont, & qui nous a faits pour lui : & qu'un seul Seigneur, Jesus-Christ, par qui toutes choses existent, & par qui nous sommes tout ce que nous sommes.*

Non-seulement le Fr. Berruyer ne veut pas voir dans ces paroles que

(1) 1. *Cor. VIII. 6.* Nobis unus Deus, Pater, ex quo omnia, & nos in illum : & unus Dominus Jesus Christus, per quem omnia & nos per ipsum.

Jesus-Christ est le créateur de toutes choses avec le Pere; mais s'obstinant à suivre les traces des anciens Ariens & des Sociniens (1), il s'imagine pouvoir en conclure que Jesus-Christ n'est que *la cause morale* ou le motif que Dieu a eu en vue dans ses ouvrages (2). Tel est, dit Cassien (3), le caractère de l'incrédulité : essentiellement ténébreuse, elle se fait à elle-même des ténébres au milieu de la plus brillante lumiere.

Vous n'attendez pas de nous,

(1) L'explication des Sociniens sur cet endroit & sur les autres semblables, est que Jesus-Christ est la cause efficiente seconde & la fin intermédiaire de tout ce qui s'opere dans l'ordre de la Religion. On peut voir Crellius & Slichtingius sur cet endroit de l'Apôtre, *Tom.* 2. *pag.* 290. *&* 291, *& tom.* 3. *pag.* 37.

(2) *Berr.* 2. *part. tom.* 8. *pag.* 122. *&* 123. Nec mirum cuiquam accidat, quòd vocem illam Pauli, *per quem*, illâ reddamus, *propter quem*, *intuitu cujus.* Non Paulum nos, sed seipsum Paulus, cùm de Christo loquitur, in hunc sensum explicat 1. Cor. VIII. 6. *Nobis.... unus Deus, Pater, ex quo omnia....* Deus qui Pater est Jesu Christi, ... *Deus est ex quo omnia.* In illo causam habes omnipotentem & omnium effectricem.... *Unus Dominus Jesus Christus, per quem omnia.* En Filium Dei unicum, causam moralem, motivam & finalem propter quam *ex uno Deo Patre* existunt *omnia.... Et nos per ipsum* Dominum Jesum Christum Filium Dei. Ecce causam adoptionis nostræ & sanctificationis meritoriam.

(3) *Cassian. lib.* 4. *de Incarnat. Dom. cap.* 6. Infidelitas tenebrosa semper ipsa sibi etiam in luce tenebras facit.

N. C. F., que nous perdions le tems à répondre aux frivoles objections de ce blasphémateur. Elles sont pleinement détruites par tout ce que nous avons dit précédemment (1). Bornons-nous à deux courtes réflexions.

La premiere est que ce Texte, sur lequel le Fr. Berruyer s'efforce en vain de répandre les ténébres dont son propre esprit est couvert, a paru si lumineux aux anciens Défenseurs de la Foi, qu'ils l'ont opposé aux Ariens & aux Nestoriens, comme une preuve manifeste de la vérité de l'Incarnation, & de la Divinité de Jesus-Christ. « Faites attention, disoit Cassien à » Nestorius (2), que saint Paul attri» bue à Jesus-Christ ce que saint Jean » dans son Evangile attribue au Verbe

(1) Voyez ci-dessus Chap. VII. pag. 48. 49. 50. & dans le précédent Article, pag. 135. & suiv.

(2) *Cassian. lib.* 4. *de Incarnat. cap. 6. Unus ergo*, inquit, *Dominus Jesus Christus per quem omnia.* Considera ubi hoc de Verbo Patris legeris, quod de Christo legis. *Omnia*, inquit Evangelium, *per ipsum facta sunt, & sine ipso factum est nihil.* Apostolus dicit, *Per Christum omnia.* Evangelium dicit: *Per Verbum omnia.* Numquid repugnant sibi sermones sacri? non utique: sed unum atque eumdem intelligi voluit & Apostolus Christum, per quem omnia creata dixit, & Evangelista Verbum, per quod omnia facta esse memoravit.

» du

» du Pere. Saint Paul dit : *Tout est par*
» *Jesus-Christ.* Saint Jean dit : *Tout*
» *est par le Verbe.* Les Auteurs sacrés
» ne sont pas contraires les uns aux
» autres. Par conséquent saint Paul &
» saint Jean ont voulu nous appren-
» dre la même vérité ; sçavoir, que
» Jesus-Christ, *par qui* saint Paul dé-
» clare que *toutes choses* existent, &
» le Verbe *par qui* saint Jean dit que
» *toutes choses ont été faites*, ne sont
» qu'une seule & même Personne. »

La seconde réflexion, qu'Estius & d'autres Commentateurs ont faite aussi sur ces paroles, c'est que bien loin qu'elles puissent former la moindre difficulté contre la Divinité de Jesus-Christ & sa qualité de Créateur ; les Conciles généraux de Nicée & de Constantinople les ont choisies pour les inserer dans le Symbole de la Foi contre l'héréfie Arienne. Nous y disons dans les termes mêmes de l'Apôtre : *Je crois en un seul Dieu, le Pere tout-puissant, créateur du ciel & de la terre .... & en un seul Seigneur Jesus-Christ .... par qui toutes choses ont été faites.* Les Peres du Concile de Nicée ne seront assurément pas soupçonnés

d'avoir donné quelqu'avantage aux ennemis de la Divinité de Jesus-Christ, puisque leur attention n'a été au contraire que de faire choix de termes qui ne leur laissassent pas de ressource ni de moyen d'échapper à la décision. Il faut donc que ce texte de l'Apôtre leur ait paru bien clair & bien décisif, puisqu'ils s'en sont servi pour exprimer la Profession de la Divinité de Jesus-Christ.

La Divinité de J. C. & sa qualité de Créateur & de conservateur de toutes choses, clairement établies par S. Paul au premier Chapitre de l'Epître aux Colossiens.

Il n'y a gueres d'endroits dans tout le Nouveau Testament, où les titres de Créateur & de conservateur de toutes choses soient attribués à Jesus-Christ en termes plus énergiques, que ce texte de l'Epître aux Colossiens (1) : *Jesus-Christ est l'image de Dieu invisible, le premier né de toute créature. Car toutes choses, dans le ciel & sur la terre, ont été créées en lui : les choses visibles & les invisibles ; soit les Thrô-*

(1) *Coloss. I.* 15. 16. 17. & 18. Qui est imago Dei invisibilis, primogenitus omnis creaturæ ; quoniam in ipso condita sunt universa, in cœlis & in terrâ, visibilia & invisibilia, sive Throni, sive Dominationes, sive Principatus, sive Potestates ; omnia per ipsum & in ipso creata sunt : & ipse est ante omnes, & omnia in ipso constant : & ipse est caput corporis Ecclesiæ, qui est principium, primogenitus ex mortuis, ut sit in omnibus ipse primatum tenens.

nes, ſoit les Dominations, ſoit les Principautés, ſoit les Puiſſances ; tout a été créé par lui & en lui : il eſt avant toutes choſes & toutes choſes ſubſiſtent en lui. Il eſt le chef du corps de l'Egliſe, lui qui eſt le principe, le premier né d'entre les morts, afin qu'en toutes choſes il ait la primauté.

Il n'y a pas-là un ſeul mot, qui ne tende à établir la Divinité de Jeſus-Chriſt. Il *eſt*, dit ſaint Paul, la parfaite *image* de Dieu ſon Pere ; par conſéquent de même nature : car ſans cela la reſſemblance entre le Pere & le Fils ne pourroit être qu'imparfaite : image qui n'eſt pas moins inviſible par ſa propre nature que le Pere, dont elle exprime toutes les perfections ; mais qui par l'Incarnation s'eſt rendue viſible dans l'humanité qu'elle a priſe.

Il eſt *le premier né de toute créature :* ce qui ne ſignifie pas, comme les Ariens le prétendoient, qu'il ait été créé avant les autres créatures ; ni, comme l'expliquent les Sociniens, qu'il ſoit la plus excellente & la plus parfaite de toutes les créatures ; puiſqu'en ce cas l'Apôtre auroit dû l'appeller le premier créé de toute créa-

ture, & non le premier né, *primogenitus* ; mais, suivant l'explication commune des saints Docteurs & des Interprétes Catholiques, qu'il a été engendré avant la création du monde ; & par conséquent qu'il est coéternel & consubstantiel au Pere : qu'il est cette sagesse substantielle, éternelle & incréée, qui s'annonçant elle-même au Livre de l'Ecclésiastique (1), dit qu'elle est *sortie de la bouche du Très-Haut*, qu'elle a *été engendrée avant qu'aucune créature existât.* Saint Paul lui-même exclut formellement les interprétations Ariennes & Sociniennes, en ajoutant, que c'est *en Jesus-Christ & par Jesus-Christ* que toutes choses ont été créées, *quoniam in ipso condita sunt universa ; .... per ipsum creata sunt.* Car il répugne que celui en qui & par qui tout a été créé, soit lui-même compris dans les choses créées.

Si donc on demande selon laquelle de ses deux natures Jesus-Christ est appellé *le premier né de toute créature* ; il faut répondre que c'est indubita-

(1) *Eccli. XXIV.* 5. Ego ex ore Altissimi prodivi, primogenita ante omnem creaturam.

blement selon sa Nature Divine, mais néanmoins avec allusion à son Incarnation, par laquelle en nous élevant à la qualité d'enfans de Dieu, il nous a fait ses freres, & il est devenu *le premier né entre plusieurs freres.* Car, à ne considérer Jesus-Christ que selon sa Nature Divine, le nom qui lui convient n'est pas celui de premier né, mais de Fils unique de Dieu (1), comme il est appellé communément dans l'Ecriture.

Toutes choses dans le ciel & sur la terre ont été créées en lui. Tout sans exception, *les choses visibles & les invisibles ;* c'est-à-dire, non-seulement les êtres matériels & sensibles, mais encore les êtres spirituels, qui ne peuvent être apperçus par les sens : non-seulement les ames humaines, mais encore les purs esprits connus sous le nom général d'Anges, & ceux mêmes d'entr'eux qui ont les premiers rangs dans la Hiérarchie céleste, & que l'Ecriture appelle *les Thrônes, les Dominations, les Principautés & les Puissances :* En un mot, *toutes choses*

(1) Voyez sur cela Cassien lib. 5. de Incarn. Dom. cap. 7.

généralement *ont été créées par Jesus-Christ & en Jesus-Christ :* & comme c'est de lui, en qualité de Créateur, qu'elles tiennent leur existence ; c'est aussi *par lui, & en lui*, comme conservateur, *qu'elles subsistent.* De quel aveuglement ne faut-il pas être frappé, pour ne pas voir dans des paroles si expresses, que Jesus-Christ, engendré du Pere avant tous les siécles, est avec lui le Créateur de toutes choses ?

Il est le chef du corps de l'Eglise, lui qui est le principe, le premier né d'entre les morts, afin qu'en toutes choses il ait la primauté. Ce n'est point en tant que Dieu précisément, ni en tant qu'homme précisément, mais en tant que Dieu-Homme, que Jesus-Christ est le chef de l'Eglise. En cette qualité de Chef il meut son Eglise, il la gouverne, il la sanctifie, il la vivifie, il répand en elle & dans les différens membres qui la composent, les diverses sortes de graces qu'il a méritées par sa mort. Il est le *principe* de tout le bien qui se fait par chacun de ses membres. A tous ces titres, il a droit d'être le premier né d'entre

les morts, c'eſt-à-dire, le premier qui ſoit reſſuſcité dans ſa chair, pour jouir d'une vie glorieuſe & immortelle, & pour procurer au dernier jour le même avantage à tous ceux qui lui ont été donnés par ſon Pere; *afin que*, même en tant qu'homme, *il ait la primauté* & la ſouveraineté *en toutes choſes*.

Interprétation Socinienne que les FF. H. & B. donnent à ce Texte de l'Apôtre.

Nous ne revenons pas de notre étonnement, N. C. F., quand nous voyons des Prêtres, des Religieux, qui ſe glorifient du nom de *Catholiques*, réfuſer de reconnoître à tant de rayons de lumiere, le Verbe éternel créateur de toutes choſes avec le Pere, & incarné dans le tems pour le ſalut des hommes. Mais conſidérez, s'il vous plaît, le ton que ces audacieux contradicteurs de l'Ecriture, de la Tradition, & de l'Egliſe, prennent à ce ſujet.

« De bonne foi, demande le Fr. » Berruyer (1), croirez-vous que ſaint

(1) *Berr. 2. part. tom.* 8. *pag.* 124. Hæccine dicta in recto credideris de Verbo, quod eſt ab æterno æterni Patris Filius æternus, ... non potiùs intelliges dicta in recto de Jeſu Chriſto, quem Deus unus, in tribus Perſonis ſubſiſtens, ... fecit ſibi Filium dilectum? .... Qui hîc cauſam motivam, moralem, &

» Paul en cet endroit ait parlé du
» Verbe qui est le Fils éternel du Pere
» éternel ? .... Ne conviendrez-vous
» pas plutôt que ses paroles doivent
» s'entendre de Jesus-Christ, que
» Dieu un subsistant en trois Person-
» nes a fait (dans le tems) son Fils
» bien-aimé ? .... Si quelqu'un ne
» voit pas qu'il ne s'agit ici directe-
» ment que d'une cause morale &
» finale, & de Jesus-Christ fait dans
» le tems Fils à Dieu, je ne conçois
» pas ce qu'il peut voir dans ces
» Textes. » Ainsi voilà le procès fait généralement à tous les Peres, à tous les Théologiens & à tous les Interprétes Catholiques. Car il n'en est pas un qui n'ait été persuadé que saint Paul considere en cet endroit Jesus-Christ comme le Fils éternel de Dieu, & comme la cause physique & efficiente de toutes choses avec le Pere & le Saint-Esprit. Au jugement de ce Réformateur, tous ces grands hommes ont été des aveugles ; qui n'ont pas sçu ce qu'ils voyoient dans ces

Jesum Christum factum *Deo Filium* in tempore non videt in recto appellari, certè quid in illis textibus videat, non intelligo.

textes de l'Apôtre : *Quid in illis Textibus videat, non intelligo.* Que veut-il donc qu'on y voye ? Il vient de nous le dire : *Un Fils fait à Dieu dans le tems ;* un Fils qui n'existoit pas quand Dieu a créé le monde, & qui par conséquent n'a pu avoir aucune part à la création ; une simple cause morale ; un pur motif que Dieu s'est proposé en donnant l'être aux créatures.

Si donc Jesus-Christ est appellé *l'image de Dieu invisible*, c'est en tant qu'homme uniquement, disent ces nouveaux Interprétes (1), que cette

(1) *Berr. 3. part. tom. 3. pag. 375. & suiv.* C'est lui qui étant l'homme-Dieu, est l'image visible du Dieu invisible, & qui étant le Fils de Dieu.... par l'union de son humanité avec une Personne Divine, est singulierement à ce titre le premier né de tous les hommes. Et en effet c'est pour l'établissement & pour la gloire de son Regne, que Dieu son Pere a fait toutes choses, soit parmi les Fidéles, [c'est-à-dire les Juifs] qui aspiroient aux biens célestes, soit parmi les Infidéles, qui rampoient vers les objets de la terre. C'est pour lui être assujetties qu'ont été faites toutes les créatures visibles & invisibles. C'est pour dépendre de son pouvoir, ou pour préparer son empire, que Dieu a établi sur la terre l'autorité des Souverains & des Maîtres, soit de ceux qu'on nomme Rois ou Seigneurs, soit de ceux qui portent le titre de Princes ou de Magistrats.

Hard. in Epist. ad Coloss. cap. 1. paraphr. v. 15. pag. 592. col. 2. Qui, ut homo est, imago visibilis est Dei invisibilis.

ressemblance avec Dieu son Pere lui convient. La raison qu'en donne le Fr. Hardouin (1), c'est qu'il faut qu'une image frappe les yeux : comme si ce n'étoit pas par son ame principalement, que l'homme a été créé à l'image & à la ressemblance de Dieu, quoique l'ame, toute spirituelle, ne puisse être apperçue par les sens ; & comme si le Verbe éternel, quoiqu'invisible aux hommes mortels dans sa Nature Divine, ne s'étoit pas rendu visible par la nature humaine qu'il a prise ; à peu près de même que notre ame, invisible par sa nature, devient sensible en quelque sorte par le corps qu'elle anime, & par les opérations qu'elle y exerce : *Post hæc in terris visus est, & cum hominibus conversatus est* (2).

Quand saint Paul ajoute que Jesus-Christ est *le premier né de toute créature*, cela signifie, selon eux, qu'en qualité de Fils de Dieu fait dans le tems, il est le premier entre ses égaux, PRIMUS INTER PARES ; & que de toutes

(1) *Hard. ibid. adnot. ad eumd. vers. p.* 592. *col.* 2. Imago non dicitur, nisi quæ sub aspectum cadat.
(2) Baruch. III. 38.

les *créatures raiſonnables* qui peuvent être ENGENDRÉES OU FAITES comme lui, il eſt *la plus noble & la plus excellente* (1). Les Ariens & les Sociniens ont-ils jamais blaſphémé plus ſcandaleuſement ?

Ce qu'ils entendent par *tout ce qu'il y a dans le ciel & dans la terre*, par *les choſes viſibles & les inviſibles*, par *les Thrônes, les Dominations, les Principautés & les Puiſſances.*

Enfin, quand ſaint Paul déclare que *tout ce qui eſt dans le ciel & ſur la terre, que les choſes inviſibles*, comme *les choſes viſibles, les Thrônes* même, *les Dominations, les Principautés & les Puiſſances, toutes choſes*, en un mot, *ont été créées par Jeſus-Chriſt & en Jeſus-Chriſt*, & qu'*elles ſubſiſtent en lui & par lui ;* ces téméraires ne craignent pas de le contredire par leur gloſe, en prétendant qu'il ne parle ni de la création, ni de la conſervation

(1) *Hard. ibid.* Cùm primogenitus omnis creaturæ Chriſtus eſſe dicitur, non niſi ſecundùm eam naturam ſpectatur, quæ & gigni ſeu fieri poſſit, & inter eas quæ gigni ſimiliter vel fieri poſſunt, prima nihilominus ſeu potiſſima ſit. Nam primus non dicitur niſi inter pares : nec primogenitus, niſi inter ſimiliter genitos, vel qui poſſunt gigni ſimiliter. Nec denique, primum quidquam dicitur, niſi in eodem genere, in quo ſint & cætera quæ numerantur, vel numerari poſſunt. Itaque primogenitus omnis creaturæ Chriſtus eſſe dicitur, quoniam propter hypoſtaticam Verbi unionem cum humanitate, ita factus eſt nobiliſſimus inter omnes creaturas rationales, ... ut ad illius excellentiam, etiam ut homo eſt, nemo alius poſſit aſpirare.

de l'univers, ni du ciel, ni de la terre, ni des hommes ni des anges. Hé! de quoi donc cet Apôtre parle-t-il? Vous allez voir à quel point d'aveuglement & d'absurdité de prétendus sçavans sont capables de se porter, quand, par un juste jugement, Dieu les abandonne aux ténébres de leur propre esprit.

En cet endroit, dit le Fr. Berruyer, *le ciel, la terre, les choses visibles & les choses invisibles, les Thrônes, les Dominations, les Principautés, les Puissances*, ne signifient ni le ciel ni la terre, ni les choses visibles, ni les choses invisibles, ni les différens ordres des Anges, si connus dans l'Eglise sous les noms de Thrônes, de Dominations, de Principautés, & de Puissances. Vous comprenez, N. C. F., que ce n'est point ici le lieu de nous étendre sur les divers ordres de la Hiérarchie céleste, & sur la différence qu'il y a entr'eux. Tout Fidéle dira volontiers avec saint Augustin (1): « Je crois fermement & sans aucun

(1) *S. August. contra Priscillian. cap.* 11. *num.* 14. Esse itaque Sedes, Dominationes, Principatus & Potestates in cœlestibus apparatibus, firmissimè credo,

» doute, qu'il y a dans le ciel des
» Thrônes, des Dominations, des
» Principautés, & des Puissances, &
» qu'il y a entr'eux quelque différence,
» quoique je ne sçache pas en quoi
» précisément elle consiste. » L'Eglise exprime tous les jours sa Foi sur ce point dans la célébration des saints Mystères, lorsqu'adressant ses très-justes actions de graces à Dieu le Pere Tout-Puissant & éternel par Jesus-Christ son Fils unique Notre-Seigneur, elle lui dit : *Les Anges louent votre infinie Majesté, les Dominations vous adorent, les Puissances sont devant vous dans un saint tremblement : Les cieux*, ou les Thrônes, *& les vertus des cieux célébrent votre gloire par un concert de joie* inexprimable.

Quelle sera donc la pensée de l'Apôtre, si les termes qu'il emploie n'ont pas la même signification que par tout ailleurs? « Ces termes, répond le Fr.
» Berruyer (1), *DANS LE SENS LIT-*

& differre inter se aliquid indubitatâ fide teneo ; sed quænam ista sint, & quid etiam inter se différant nescio.

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. pag.* 125. *&* 126. Cùm dicit autem Apostolus, *omnia*, sive *universa*, *in cœlo & in terrâ*, *visibilia & invisibilia*, *sive Throni*,

» *TÉRAL*, désignent les Juifs & les
» Gentils, les Rois des Nations, &
» les Princes ou Magistrats des Juifs.
» *Ce qui est dans le ciel*, c'est la Répu-
» blique des Israélites, & le culte du
» seul vrai Dieu qui s'est conservé
» parmi les Juifs. *La terre*, ce sont
» les Gentils engagés dans le culte
» superstitieux des idoles. *Les Thrônes*
» *& les Dominations*, ce sont les Prin-
» ces des Nations : *Les Principautés &*
» *les Puissances*, ce sont les Princes
» de la Synagogue & les Magistrats
» de la République Judaïque. Saint

sive Dominationes, *sive Principatus*, *sive Potestates*; crediderim illum non hîc præcipuè designare creationem omnium rerum quæ cœli ambitu continentur, aut etiam supra cœlos sunt, cœlum, terram, mare, homines, angelos, ... *Cœli* ergo & *terra* apud Paulum his in locis, *visibilia & invisibilia*, *Throni*, *Dominationes*, *Principatus*, *Potestates*, in sensu litterali, designant Judæos & Gentiles, Reges Gentium & Judæorum Principes, non diversos Angelorum ordines. *Quæ in cælis*, Israelitica est Respublica, cultus est Dei unius & veri apud Judæos conservatus; *Terra* verò, Gentes sunt idolorum superstitionibus implicitæ; *Throni* & *Dominationes*, Principes Gentium sunt.... *Principatus* verò & *Potestates*, Principes sunt Synagogæ, & Reipublicæ Judaïcæ Magistratus. *Omnia* ergo *visibilia & invisibilia*, dicit Paulus, *in* Jesu Christo, sive *per* Jesum Christum creata esse, condita esse, constare, id est *omnia* & *universa*, quæ ad Religionem, cultum Dei, spiritualem providentiam, supernaturalemque mundi gubernationem pertinent, &c,

» Paul dit donc que *toutes les choſes* » *viſibles & inviſibles ont été créées &* » *produites*, & qu'*elles ſubſiſtent en* » *Jeſus-Chriſt & par Jeſus-Chriſt*; c'eſt-» à-dire que tout ce qui concerne le » culte de Dieu, l'ordre ſpirituel, ou » le gouvernement ſurnaturel, ſoit » dans l'Ancien, ſoit dans le Nouveau » Teſtament, a été établi en vue de » Jeſus-Chriſt & par rapport à lui. »

Quoiqu'en cet endroit le Fr. Hardouin s'enveloppe davantage, il n'en eſt pas moins certain qu'il a ſervi de guide à ſon Diſciple, & que leurs ſentimens ſont les mêmes. Voici ſa paraphraſe (1) : « Tout ce que Dieu a » établi, ſoit parmi ceux qui cherchent

(1) *Hard. in Epiſt. ad Coloſſ. cap.* 1. *paraphr. v.* 16. *pag.* 591. *col.* 2. Quoniam ut ſubjecta ſint ei, condita ſunt à Deo univerſa, tum apud eos qui ſperant cœleſtia, tum apud eos qui terrena tantùm ſpectant : viſibiles creaturæ & inviſibilis poteſtas earum ; ſive Reges appellentur, ſive Domini, ſive Principes, ſive Potentes ; hæc omnia per ipſum, ut Deus eſt, & ut ſubdita ſint ei ut eſt homo-Deus, creata & inſtituta ſunt. *Et in adnot. ad eumd. verſ.* Senſus igitur Apoſtoli eſt, omnem Poteſtatem, quæ metuenda in terris ſit, ſive apud Judæos, ſive apud Gentiles, per Chriſtum & in Chriſto eſſe id quod eſt : & variis illam apud homines nominibus deſignari. Sunt enim & Reges, [quorum peculiaris Thronus eſt,] & Domini, & Principes, & Potentes, ſive ſublimiores Magiſtratus.

» les biens céleftes» (c'eft-à-dire parmi les Juifs) « foit parmi ceux qui n'ont » en vue que les biens de la terre : » (c'eft-à-dire parmi les Gentils) « les » créatures vifibles & leur puiffance » invifible, foit qu'on les appelle Rois, » ou Seigneurs, ou Princes, ou Puif- » fans, ou Magiftrats fupérieurs ; » toutes ces chofes ont été créées & » établies par lui (Jefus-Chrift) en » tant que Dieu ; & pour lui être fou- » mifes, en qualité d'Homme-Dieu. »

Voilà ce qu'on n'a pas honte de vous donner comme *le fens littéral* de l'Apôtre : *In fenfu litterali.* Etrange efpéce de commentaire littéral, dans lequel il n'y a prefqu'aucun mot du texte qui ne foit détourné de fa propre fignification à des fens abfurdes, également étrangers au langage ordinaire de la fociété, & à celui de la Religion & de l'Eglife Chrétienne !

Impiété & abfurdité de ce Commentaire. Raillerie infultante que le Fr B. fait à ce fujet à l'Eglife Catholique.

Ce n'eft d'abord qu'avec une forte de timidité que le Fr. Berruyer propofe une fi révoltante interprétation. *Je croirois*, dit-il, *je conjecture : CREDIDERIM, AUGUROR.* Mais à peine a-t-il mis au jour fes idées, que prenant le ton le plus affirmatif, & *s'af-*

ſeiant, ſelon l'expreſſion d'un Pſeaume, *ſur la chaire de peſtilence ou de dériſion* (1), il ajoute (2) : « En expliquant ainſi d'une maniere ſuivie le » diſcours de l'Apôtre, non-ſeule» ment, comme je l'ai dit, vous ap» procherez de plus près de ſa penſée, » mais vous vous éloignerez davan» tage du perfide Commentaire des » impies, & vous vous mettrez plus » ſûrement à l'abri de leurs chicanes » impies, ſans aucun danger pour la » Foi Catholique, que l'Egliſe votre » Mere vous enſeigne, & ſans perdre » aucune des preuves & des argu» mens qui ſervent à l'établir. »

Parle-t-il ſérieuſement ; ou n'eſt-ce là qu'une inſulte & une ironie ſanglante qu'il fait à l'Egliſe Catholique ſa Mere, après l'avoir dépouillée des *armes puiſſantes en Dieu* que ſon cé-

(1) *Pſalm. I.* Beatus vir qui.... in cathedrâ peſtilentiæ [*Hebr.* deriſorum] non ſedit.

(2) *Berr. 2. part. tom. 8. pag.* 127. Si ſic Paulum .... perpetuâ & continuâ oratione diſſerentem intelligas ; non modò, ut dixi, ad ejus mentem propiùs acceſſeris, ſed & longiùs receſſeris à perfidâ impiorum commentatione, eorumque cavillationes impias ſecuriùs evaſeris, nullo fidei Catholicæ, quam te docet Eccleſia mater tua, periculo ; nullâ probationum & argumentorum jacturâ.

leste Epoux lui a laissées, & l'avoit livrée pieds & mains liées à la discrétion des Sociniens ?

1. Faut-il donc pour approcher *de plus près de la pensée de saint Paul*, faire violence à toutes ses expressions, & leur donner des sens forcés que personne n'avoit jamais imaginés & n'imaginera jamais ?

2. Quels sont ces *impies*, dont l'auteur dit qu'une si étonnante *explication vous éloignera davantage ?* Veut-il parler des Sociniens ? Mais c'est de ces Hérétiques eux-mêmes, c'est de leurs commentaires qu'il l'a empruntée ; si ce n'est que les Sociniens n'ont pas porté la licence jusqu'à nier que les Thrônes, les Dominations, les Principautés & les Puissances signifient les divers ordres des Anges (1). Se-

(1) La plûpart des objections du Fr. Hardouin se trouvent dans les Commentaires de Slichtingius [*in cap.* 1. *Epist. ad Coloss. v.* 15. *tom.* 3. *p.* 179. & 180.] de Crellius [*ibid. tom.* 2. *pag.* 527. 528. & 529.] de Przipcovius [*ibid. tom.* 8. *pag.* 173. & *seq.*] Le sens que ces hérétiques attribuent à S. Paul, c'est que tout ce qui appartient à la nouvelle création, ou à la réformation des hommes, a été fait par Jesus-Christ comme cause sécondaire, ou en vue de lui comme fin intermédiaire. Par *les Thrônes, les Dominations, les Principautés & les Puissances*, ils entendent, de même que les Interprétes Catholiques, les différens

roient-ce les Peres de l'Eglise & les Théologiens Catholiques qu'il veut désigner sourdement par ce nom d'impies? Car il faut avouer que l'interprétation de ces Religieux s'éloigne autant de celle des Docteurs Catholiques, qu'elle est conforme à celle des Sociniens. Est ce là ce que le Fr. Berruyer a voulu laisser à deviner, sans oser le dire ouvertement? Mais l'insolence & le blasphême seroient si énormes, que nous ne voulons pas même l'en soupçonner. Quoi qu'il en soit, il restera toujours une question, sçavoir quels sont les *impies* dont il prétend s'éloigner, en donnant une explication qui ne s'accorde qu'avec celle des Sociniens.

3. Il n'est que trop vrai que son interprétation le met pleinement à l'abri des chicanes & des insultes de ces *impies*. Quel procès pourroient-ils faire à des Interprétes qui leur accordent tout ce qu'ils demandent, & même plus qu'ils ne demandent; qui adoptent leurs idées & leur langage;

ordres des Esprits célestes, excepté Przipcovius, qui les entend des divers degrés de gloire dont les saints jouiront dans le ciel, en qualité de Prêtres & de Rois spirituels.

qui expliquent comme eux les passages de l'Ecriture que l'Eglise Catholique ne cesse de leur objecter; qui disent encore comme eux, qu'aucun des textes dont nous avons parlé dans cet article & le précédent, ne prouve que Jesus-Christ soit le Dieu créateur de toutes choses ? S'il y a entre leurs commentaires & ceux des Sociniens quelques legéres différences ; comme elles ne changent rien au fond de la Doctrine, ces Hérétiques, bien loin de les chicaner à ce sujet, pourroient-ils ne leur pas applaudir de ce qu'en se cachant sous une profession apparente de Catholicité, c'est réellement leur cause qu'ils soutiennent ?

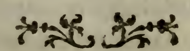
L'Eglise Catholique bâtie sur la pierre inébranlable de la vérité, & assurée par Jesus-Christ même que les puissances de l'Enfer ne prévaudront jamais contr'elle, ne sçait ce que c'est que de composer avec l'erreur. Elle ne craint ni les subtilités ni les insultes des Hérétiques. Leurs objections ne lui paroissent que des toiles d'araignée. Toujours certaine de la victoire, elle est incapable de céder un pouce de terrein, quand il

s'agit de la Foi, ou des mœurs, ou de l'intelligence des Ecritures, dont le dépôt lui eſt confié.

4. Enfin, prétend-il nous faire accroire, comme à des enfans, que ſes explications ne mettent point le Dogme Catholique en danger, & ne lui font perdre aucune de ſes preuves ni aucun de ſes argumens : *Nullo fidei catholicæ periculo, nullâ probationum & argumentorum jacturâ ;* tandis qu'il eſt plus clair que le jour, qu'elles les lui enlevent toutes ſans exception, & qu'elles n'en laiſſent pas ſubſiſter une ſeule ? D'où l'Egliſe Catholique tire-t-elle les preuves de la Divinité de Jeſus-Chriſt, & de ſes autres dogmes ſacrés, ſinon de l'Ecriture & de la Tradition ? Or, vous venez de voir que ces Religieux s'efforcent d'anéantir toutes les preuves de l'Ecriture, qui démontrent le plus invinciblement l'éternité de Jeſus-Chriſt, ſon immenſité, ſa ſcience Divine, ſa qualité de Créateur. Vous les verrez dans un moment continuer de faire main-baſſe ſur tous les textes ſacrés, qui attribuent à Jeſus-Chriſt la toute-puiſſance & les autres caractères eſſentiels de la

Divinité. Que restera-t-il après cela dans les Livres saints, qui montre que Jesus Christ est véritablement Dieu ? Au défaut des preuves que l'Ecriture-Sainte fournit, l'Eglise conservera-t-elle du moins celles qu'elle trouve dans la Tradition ? Pas davantage : ces preuves périssent aussi du même coup. La Tradition des dogmes, comme nous l'avons fait voir ailleurs (1), est liée inséparablement avec la Tradition du sens de l'Ecriture par rapport à ces mêmes dogmes. L'une & l'autre coulent de la même source, & ne peuvent avoir ni plus ni moins d'autorité. Si donc il est permis de mépriser la Tradition qui fixe l'intelligence des Ecritures ; la Tradition des dogmes ne sera pas plus respectée. Voilà comment ces nouveaux Interprétes ne font perdre à la Foi Catholique aucune de ses preuves ni aucun de ses argumens, *nullâ probationum & argumentorum jacturâ.*

(1) Voyez ci-dessus premiere Part. ch. II. art. V. tom. I. pag. 155. & suiv.



ARTICLE VII.

Les FF. Hardouin & Berruyer enlevent à Jesus-Christ la Toute-puissance dans l'opération des miracles.

OTER à Jesus-Christ le titre de Créateur, c'est lui ôter la toute-puissance. Car il n'est pas tout puissant, s'il n'est pas la cause efficiente de tout ce qui existe; & s'il n'est pas tout-puissant, il n'est pas Dieu.

C'est un Dogme de Foi clairement révélé dans l'Evangile, que J.C opere les miracles par sa propre puissance, & non pas simplement par ses prieres.

C'est sur-tout par les œuvres de sa toute-puissance que Jesus-Christ a prouvé sa Divinité. Non-seulement il a opéré une multitude de merveilles que Dieu seul peut opérer; mais il les a opérées en preuve de sa Divinité & de son égalité avec le Pere. Et comment les miracles de Jesus-Christ prouvent-ils qu'il est véritablement Dieu, sinon parcequ'il les a opérés par sa propre vertu, & non pas simplement, comme les Prophétes ou comme ses Disciples, par ses prieres & par l'invocation du nom de Dieu? Peut-on lire avec attention

le saint Evangile, & n'être pas convaincu que les miracles du Sauveur couloient de source, & que le principe qui les produisoit, étoit en lui? *Une vertu sortoit de lui*, dit S. Luc (1), *& guérissoit tous* les malades qu'on lui présentoit. *Il commandoit avec puissance & autorité aux esprits impurs & ils sortoient à* l'instant des corps des possédés (2). *Il commandoit aux vents & à la mer, & ils lui obéissoient*, & le calme succédoit aussi-tôt à la plus violente tempête (3). Par-tout on le voit agir en Maître souverain de la nature, & si, dans quelques occasions, comme à la résurrection de Lazare, il a prié en tant qu'homme, avant que d'opérer des miracles, pour montrer qu'il est véritablement homme, & pour nous donner l'exemple; il s'en est abstenu communément, afin de nous convaincre qu'en tant que Dieu il a la même Nature & la même toute-puissance que le Pere.

Un jour que les Pharisiens se scandalisoient

(1) *Luc. VI.* 19. Virtus de illo exibat & sanabat omnes.
(2) Luc. IV. 36.
(3) Matth. VIII. 26.

dalisoient de ce qu'il avoit dit à un Paralytique : *Vos péchés vous sont remis*, & qu'ils disoient en eux-mêmes : *Cet homme blasphême : Quel autre que Dieu peut remettre les péchés ?* Jesus-Christ *qui connoissoit leurs pensées*, en prit occasion de leur montrer qu'il étoit véritablement Dieu, & qu'il avoit un souverain pouvoir d'agir sur les ames comme sur les corps par sa seule volonté & par l'efficace de son commandement. C'est ce que signifie la réponse qu'il leur fit, & le miracle dont il l'accompagna. *Lequel est le plus facile*, leur dit-il (1), *ou de dire à ce Paralytique, vos péchés vous sont remis ; ou de lui dire, levez-vous & marchez ? Or afin que vous sçachiez que le Fils de l'Homme a sur la terre la puissance de remettre les péchés ; levez-vous, dit-il au Paralytique, je vous le commande, emportez votre lit, & allez en votre maison : & à l'instant même le Paralytique se leva, & emporta son lit & s'en alla à la vue de tout le monde.*

C'est cette toute-puissance Divine

(1) Marc. II. 6. & suiv.

que le Lépreux reconnut en Jesus-Christ par une confession que saint Ambroise appelle pleine de Religion & de Foi (1). *Seigneur*, lui dit-il (2), *si vous voulez, vous pouvez me purifier.* « Il ne dit pas, remarque saint » Chrysostome (3), si vous priez Dieu, » mais, *si vous voulez*. Il ne dit pas » non plus d'une maniere absolue, » Seigneur, purifiez-moi : mais il re- » met tout à la volonté & à la dispo- » sition de Jesus-Christ, en le regar- » dant comme Maître absolu de lui » rendre ou de ne lui pas rendre la » santé. Dira-t-on, poursuit ce saint » Docteur, que peut-être le Lépreux » se trompoit. En ce cas, il falloit le » réfuter, le reprendre, & le corri- » ger. Est-ce là ce que Jesus-Christ a

(1) Ambr. in Lucam. lib. 5. num. 1.

(2) Matth. VIII. 2. & 3.

(3) *S. Chrysost. homil. 26. aliàs 25. in Matth. num. 1. tom. 7. pag.* 307. Non dixit, si Deum precatus fueris, sed, *si vis, potes me mundare* : neque dixit, Domine, munda me ; sed ipsi cuncta commisit, atque curandi Dominum illum esse, & potestatem ejus summam testificatur. Quid igitur, inquies, si falsa fuit leprosi opinio ? Illam confutare oportuit, ipsumque increpare ac corrigere. Num igitur illud fecit ? Nequaquam : immò dictum confirmat, ac roborat : ideoque non dixit, mundare ; sed, *volo, mundare ;* ut non illius opinione, sed Christi sententiâ dogma firmaretur.

» fait ? Point du tout : au contraire, » par sa réponse même il approuva » & confirma ce que le Lépreux avoit » dit. C'est pourquoi, au lieu de lui » dire simplement, soyez purifié ; il » lui dit, *je le veux, soyez purifié ;* » afin que notre Foi ne fût pas fondée » simplement sur l'opinion du Lé- » preux, mais sur la parole de Jesus- » Christ. »

C'est cette même toute-puissance que le Centenier confessa d'une maniere si positive, quand il dit à Jesus-Christ (1), *Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez dans ma maison ; mais dites seulement une parole, & mon serviteur sera gueri.* Comme s'il eût dit, une seule de vos paroles, un seul acte de votre volonté, opérera la guérison de mon serviteur. Car il est visible que la parole efficace que cet Officier Romain attendoit de Jesus-Christ, n'étoit pas une priere que Jesus-Christ feroit à Dieu, mais une parole d'autorité, un commandement exprès, un ordre absolu. C'est ce qui paroît par la comparai-

(1) Matth. VIII. 8.

son dont il se servit. Je ne suis, dit-il, qu'un Officier inférieur & subalterne, & cependant mes volontés s'exécutent. Je dis à un de mes soldats, *allez-là & il y va ;* à un autre, *faites ceci, & il le fait.* Une simple parole de votre bouche sera bien plus puissante pour rendre la santé à mon serviteur. Telle fut la foi de ce Centenier, foi que Jesus-Christ loua hautement, en déclarant qu'il n'en avoit pas trouvé de si grande dans les Israélites même (1).

C'est en cette puissance sans bornes que l'Hemoroisse mettoit toute sa confiance, lorsque s'approchant de Jesus-Christ par derriere pour toucher le bord de son vêtement, elle se disoit à elle-même, *si je touche seulement sa robbe, je serai guérie* (2).

C'est la confession de cette même toute-puissance que Jesus-Christ exigea de deux aveugles qui le prioient de leur rendre la vue. *Croyez-vous*, leur dit-il (3) *que je puis faire ce que vous me demandez ? Oui, Seigneur*,

(1) Ibid. ℣. 12.
(2) Matth. IX. 21.
(3) Ibid. ℣. 28. 29, & 30.

répondirent-ils, *nous le croyons. Alors il leur toucha les yeux, & leur dit, qu'il vous soit fait selon votre Foi; & aussi-tôt leurs yeux furent ouverts.* Jesus-Christ ne leur dit pas, croyez-vous que je puisse vous obtenir ce que vous demandez; mais, *croyez-vous que je puisse le faire*, que j'en aye le pouvoir, que j'en sois le maître : *CREDITIS QUIA HOC POSSUM FACERE?*

Dans cette multitude de personnes qui accouroient à Jesus-Christ pour en obtenir des miracles, nous n'en voyons qu'une seule qui lui ait proposé de le demander à Dieu. C'est lorsque Marthe affligée de la mort de Lazare son frere, dit au Sauveur du monde (1), *Seigneur, si vous aviez été ici, mon frere ne seroit pas mort : mais je sçai que quelque chose que vous demandiez à Dieu, il vous l'accordera.* Saint Jean Chrysostome observe à ce sujet (2) que Marthe, quoique pleine

(1) Joan. XI. 22.

(2) *S. Chrysost. hom.* 62. *alias* 61, *in Joan. num.* 3. *tom.* 8. *pag.* 371. & 372. Nondum enim perfectè sciebant, nec Deum esse, neque suâ potestate & autoritate hæc facere : quod utrumque eas edocuit .... Vide autem quid Christus respondeat : *Resurget frater*

de vénération pour Jesus-Christ, n'étoit pas encore suffisamment instruite de sa Divinité & de la souveraineté de son pouvoir ; & que dans le dessein de l'instruire & de la corriger, Jesus-Christ réfuta en quelque sorte, par sa réponse ce qu'elle venoit de dire. Il ne lui dit pas, *je prierai ;* mais, *votre frere ressuscitera.* Il ajouta, *je suis la Résurrection & la vie,* pour lui faire comprendre qu'étant la vie par essence, il n'avoit pas besoin de prier, ni d'être aidé, pour ressusciter Lazare. Et encore : *Celui qui croit en moi, quand même il seroit mort, vivra : Et quiconque vit & croit en moi, ne mourra point éternellement ;* montrant par là, continue le même Pere, qu'il est la source de tous les biens, qu'il

tuus ; illud confutans, *quæcumque poposceris à Deo.* Neque enim dixit, poscam ; sed quid ? *Resurget frater tuus ;* & ea quæ dixi per sequentia insinuavit. Dicente enim illâ, *scio quia resurget in novissimo die,* apertiùs suam ostendit authoritatem, dicens : *Ego sum resurrectio & vita ;* commonstrans se non alterius auxilio egere, si quidem ipse vita est. Quod si alterius egeret operâ, quomodo ipse fuerit resurrectio & vita ?.... Rursum illâ dicente, *Quæcumque poposceris,* ille reponit, *Qui credit in me, etiamsi mortuus fuerit, vivet,* ostendens se bonorum datorem esse, & à se petendum esse : *Et omnis qui vivit, & credit in me, non morietur in æternum.* Vide quomodo mentem ejus erigat.

les donne lui-même, & que bien loin qu'il ait besoin de prier, c'est lui-même au contraire qu'il faut prier, en qui il faut croire, & de qui il faut tout attendre.

De-là vient que Jesus-Christ a rappellé si souvent les Juifs au témoignage de ses miracles, pour les convaincre qu'il étoit le Fils de Dieu, égal au Pere, qu'*il étoit dans le Pere*, & que *le Pere étoit en lui*; c'est-à-dire qu'il avoit la même essence, la même nature & la même puissance que le Pere; preuve qui n'auroit aucune force, ou plutôt, qui seroit grossiérement illusoire, si Jesus-Christ n'avoit pas opéré les miracles par une puissance qui lui fût propre, & s'il n'avoit fait que les obtenir de Dieu par ses prieres.

Non-seulement Jesus-Christ a fait ses miracles en preuve de sa toute-puissance & de sa Divinité, mais il a donné à ses Disciples le pouvoir d'en faire de semblables, & de les faire en son nom. Il leur a communiqué ce pouvoir dès le tems de sa vie mortelle : *Allez*, leur dit-il (1), *guérissez*

(1) Matth. X. 8.

les malades, ressuscitez les morts, purifiez les lépreux, chassez les démons. Il le leur a donné de nouveau avec plus de plénitude après sa Résurrection, conformément à la promesse qu'il leur en avoit faite. *Celui qui croit en moi*, avoit il dit (1), *fera lui-même les œuvres que je fais, & il en fera même de plus grandes.* Or celui qui donne le pouvoir de faire des miracles, de les faire en son nom & par la Foi en lui, pourroit-il ne les pas opérer par sa propre puissance & en son propre nom? « Comment est-» ce, dit Cassien (2), que conférant » à ses Disciples le don de faire des » miracles, il leur ordonne de les » faire en son nom, si lui-même les » opéroit au nom d'un autre? Com-» ment a-t-il pu donner, comme lui » appartenant, un pouvoir qui lui » auroit été étranger, & qu'il n'au-» roit eu qu'autant qu'il l'auroit reçu » d'autrui? »

(1) Joan. XIV. 12.

(2) *Cassian. lib. 7. de Incarnat. cap.* 20. Quomodo pro summâ utique potestate in nomine suo operari alios præcipit, si ipse in nomine operabatur alieno? aut aliis dabat quasi suum, quod ipse, ut tu ais, non habuerat, nisi accepisset alienum?

Auſſi verrons-nous dans un moment que les Saints Docteurs ont tiré des miracles de Jeſus-Chriſt un argument déciſif contre les Ariens, en leur faiſant voir que ces miracles n'étoient pas de ſimples faveurs accordées à la priere de Jeſus-Chriſt, mais des œuvres dont il étoit lui-même la cauſe phyſique & efficiente par la Toute-Puiſſance Divine qui lui eſt commune avec le Pere.

C'eſt-là une de ces vérités capitales, qu'il n'eſt pas permis aux Chrétiens, nous ne diſons pas, de nier ou de révoquer en doute, mais même d'ignorer ; parcequ'il n'eſt pas poſſible de croire véritablement en Jeſus-Chriſt, & de le regarder comme Dieu, ſans confeſſer qu'il a la même nature & la même toute-puiſſance que le Pere.

Quelles cenſures ne méritent donc pas de prétendus Interprétes de l'Ecriture, qui dans le ſein de l'Egliſe Catholique, ne rougiſſent pas de nier ouvertement la Toute-Puiſſance de Jeſus-Chriſt dans l'opération des miracles ? Un ſi grand excès nous paroîtroit incroyable, ſi nous ne le

Le Fr. B. enſeigne ouvertement que J. C. ne fait des miracles qu'en les obtenant par ſes prieres.

voyions pas de nos propres yeux : mais malheureusement ce blasphême est énoncé trop clairement, & répété trop souvent par les FF. Hardouin & Berruyer, pour qu'on puisse s'y méprendre.

Entendons le Fr. Berruyer s'expliquer lui-même sur ce point. « Jesus-» Christ Homme-Dieu, dit-il (1), » fait les miracles par une puissance » qui lui est propre : il les fait non » en tant qu'homme précisément, ni » en tant que Dieu précisément; mais » par un pouvoir qui est dû à son » humanité, considérée, non com-» me humanité simplement, mais » comme l'humanité d'un Dieu & » subsistante dans une Personne Di-

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. pag. 13. & 14.* Sic rectè intelligitur Jesus Christus homo-Deus miracula efficere potestate sibi propriâ, non præcisè ut homo est, sed neque præcisè ut Deus : potentiâ debitâ, non quidem naturæ humanæ nudè consideratæ, ut natura humana est ; sed naturæ Christi humanæ, quia humanitas illa humanitas Dei est, in Personâ unâ Divinâ subsistens. Potentia autem miraculorum illa est, quâ miracula, quotiescumque vult, voluntate absolutâ Christus efficit, non precariò, ut malè quidam, ne dicam malitiosè, interpretantur, prece tamen, postulatione, aut quâcumque aliâ, sive interiori, sive externâ significatione voluntatis suæ efficacis..... EO UNICE SENSU dicitur Jesus Christus miraculorum effector.

» vine : & ce pouvoir consiste en ce
» que Jesus-Christ fait des miracles
» toutes les fois qu'il le veut d'une
» volonté absolue ; en ce qu'il les fait,
» non pas précairement, comme quel-
» ques-uns l'interprétent mal, pour
» ne pas dire malicieusement ; mais
» cependant par ses prieres, par ses
» demandes, ou par tout autre signe
» intérieur ou extérieur de sa volonté
» efficace.... *C'EST EN CE SENS-LA*
» *UNIQUEMENT* que Jesus-Christ
» est appellé un faiseur de miracles. »
EO UNICÈ SENSU dicitur Jesus Christus miraculorum effector.

Quelle horrible doctrine ! Ce n'est donc pas en tant que Dieu, ni par la Puissance Divine qui lui soit propre, que Jesus-Christ, selon cet Auteur, fait des miracles, mais en tant qu'Homme-Dieu uniquement. Le pouvoir qu'il a de les faire, est un pouvoir qui est *dû à son humanité :* par conséquent un pouvoir créé & borné. Mais en quel sens ce pouvoir est-il dû à l'humanité de Jesus-Christ ? Ce n'est pas, ajoute-t-il, à ne la considérer simplement que comme une humanité : autrement toutes les hu-

manités du monde auroient également le même pouvoir ; mais à la considérer en tant qu'elle est l'humanité de Jesus-Christ, c'est-à-dire, l'humanité d'un Dieu, subsistante dans une Personne Divine.

Le Fr. Berruyer nous a lui-même appris quelle est la valeur de ces termes dans sa bouche. Nous sçavons que, selon lui, *l'humanité d'un Dieu*, c'est l'humanité d'un homme que Dieu a fait Dieu dans le tems en le faisant son Fils : nous sçavons que *subsister dans une Personne Divine*, signifie, selon lui, subsister dans Jesus-Christ qui est une Personne Divine dans le même sens dans lequel il est Dieu, c'est-à-dire, qui a été fait dans le tems une Personne Divine. Que ces expressions, Catholiques en elles-mêmes, mais détournées de leur propre signification, ne vous en imposent donc pas. Le genre du pouvoir que cet Auteur attribue à Jesus-Christ, va vous manifester de plus en plus la perversité de ses sentimens.

Jesus Christ, dit-il, opere les miracles par un pouvoir dû à son humanité. C'est donc, encore une fois,

l'humanité ſeule en Jeſus-Chriſt qui opere des miracles : Et dès-lors il eſt clair qu'il ne les opere pas comme cauſe efficiente, mais uniquement comme cauſe morale, en ce qu'il les obtient par ſes prieres. La ſeule différence que le Fr. Berruyer met à cet égard entre Jeſus-Chriſt & les autres *Thaumaturges*, c'eſt que les autres Thaumaturges font des miracles *précairement*, au lieu que Jeſus-Chriſt ne les fait pas *précairement*, *NON PRECARIO*. C'eſt-à-dire, en premier lieu, que le don des miracles n'eſt pas dû aux autres Thaumaturges, au lieu qu'il eſt dû à l'humanité de Jeſus-Chriſt ; en ſecond lieu, que les autres Thaumaturges n'obtiennent pas toujours ni infailliblement des miracles toutes les fois qu'ils le déſirent ; au lieu que Jeſus-Chriſt en obtient infailliblement *toutes les fois qu'il le veut d'une volonté abſolue* : bien entendu néanmoins, comme le Fr. Berruyer le remarque ailleurs, que Jeſus-Chriſt n'a cette volonté abſolue par rapport à aucun miracle en particulier, qu'il ne ſoit *averti* auparavant par un *mouvement intérieur* qu'il doi .

le demander (1). A cela près, le pouvoir de faire des miracles que ce Religieux attribue à Jesus-Christ, est tout semblable à celui dont Dieu a gratifié plusieurs Saints : c'est-à-dire, que Jesus-Christ, non plus qu'eux, n'opere pas des miracles par sa propre vertu, mais par ses prieres, par ses demandes, ou par quelqu'autre marque de sa volonté, *prece tamen, postulatione, aut quâcumque aliâ .... significatione voluntatis suæ efficacis. C'EST EN CE SENS-LA UNIQUEMENT*, conclut-il, que Jesus-Christ est appellé faiseur de miracles. *EO UNICÈ SENSU.*

Parler ainsi, c'est nier la Divinité de J. C.

Vous sentez, N. C. F., la conséquence de ce principe. Il s'ensuit que les miracles de Jesus-Christ, bien loin d'être une preuve de sa Divinité & de son égalité avec Dieu le Pere, prouvent au contraire qu'il n'est pas Dieu, mais un pur homme, singuliérement aimé & favorisé de Dieu, & que s'il est appellé Dieu, ce ne peut

(1) *Berr. 2. part. tom 5. liv. 13. pag. 376.* Ce Fils bien-aimé ne sentoit point le mouvement intérieur qui l'avertissoit de la volonté de Dieu, quand il étoit tems qu'il demandât des prodiges. [Voyez aussi tom. 3. liv. 5. pag. 23. cité ci-après.]

être que dans un ſens impropre & métaphorique. Il eſt eſſentiel à Dieu, créateur & maître abſolu de la nature, d'en pouvoir déranger l'ordre quand il lui plaît, & d'en diſpoſer à ſa volonté. C'eſt en ce ſens que l'Ecriture dit, qu'il n'appartient qu'à Dieu ſeul de faire des miracles, parcequ'il n'y a que lui ſeul qui les opere phyſiquement & par ſa propre vertu : *Qui facit mirabilia magna ſolus*. Quiconque ne fait des miracles qu'en les obtenant par ſes prieres, quelque grands & multipliés que ſoient les prodiges qui ſont accordés à ſa demande, quelque aſſurance qu'il puiſſe avoir d'obtenir tous ceux qu'il voudra, n'eſt pas véritablement Dieu, mais un ſimple envoyé de Dieu.

Rien de plus frivole que l'objection que fait à ce ſujet le Fr. Berruyer, & que les Ariens avoient faite avant lui. « Qu'on juge, dit-il (1), de tous les » miracles de Jeſus-Chriſt par un ſeul.

L'objection que le Fr. B. tire, avec les Ariens, de la priere que J. C. a faite avant que de

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. pag. 14.* Ex uno diſce omnia. Joan. X. 41. De Lazaro quatriduano ſuſcitando. *Pater gratias ago tibi, quoniam audiſti me* 42. *Ego autem ſciebam quia ſemper me audis, ſed propter populum qui circumſtat dixi ; ut credant quia tu me miſiſti.*

ressusciter Lazare, pleinement confondue par saint Chrysostome & saint Ambroise.

» Quand Jesus-Christ voulut ressusci-» ter Lazare qui étoit mort depuis » quatre jours, il eut recours à la » priere. *Mon Pere*, dit-il, *je vous* » *rends graces de ce que vous m'avez* » *exaucé. Pour moi je sçavois que vous* » *vous m'exaucez toujours.* »

Hé ! pourquoi faut-il qu'on juge de tous les miracles de Jesus-Christ par un seul qui a été précédé d'une priere, plutôt que de juger de cet unique miracle par une multitude d'autres qu'il a opérés sans y employer la priere ?

Mais qu'est-il besoin de recourir ici aux autres miracles du Sauveur ? Celui que le Fr. Berruyer nous oppose, suffit seul pour le confondre. Que ses Partisans écoutent ce que saint Jean Chrysostome répondoit aux Ariens, premiers Auteurs de cette objection. « Si Jesus Christ *donne la* » *vie à qui il veut*, dit ce saint Doc-» teur (1), & s'il *la donne comme le*

(1) *Chrysost. hom. 64. aliàs 63. in Joan. num. 2. tom. 8. pag. 384. & 385.* Nam si *quos vult vivificat*, & *ita vivificat ut Pater*, cur precatur ? .... Interrogemus ergo hæreticum. Num per preces gratiam consecutus mortuum suscitavit ? Quomodo ergo alia sine precibus operatus est, ut cùm ait, *Tibi dico, dæmonium, egredere ab eo* : Et, *volo, mundare* : Et, *surge, tolle grabatum tuum* : Et, *remittuntur tibi peccata tua* :

» *Pere la donne*, pourquoi prie-» t-il ? .... Interrogeons ici l'Héré-» tique. Qu'il nous dise si Jesus-Christ » n'a ressuscité Lazare, que par une » faveur que ses prieres lui ayent ob-» tenue. Si cela est, comment donc a-» t-il opéré tant d'autres miracles sans

Et mari, *Tace, obmutesce ?* Quid hic plus habet, quàm Apostoli, si ipse precibus operatur ? Imò nec ipsi per preces omnia faciebant, sed sæpe sine precibus nomine Jesu utebantur. Si verò nomen ejus tantam virtutem habuit, quomodo ipse precibus opus habuerit ? ... Sed videamus quæ sit oratio. *Pater, gratias ago tibi, quia audisti me* Quis unquam ita precatus est ? Priusquàm quid aliud loquatur, dicit, *Gratias ago tibi*, ostendens se precibus non egere. *Ego autem sciebam quia semper me audis.* Hoc dixit, non quòd ipse non posset, sed quòd una esset voluntas. Cur precandi formâ usus est ? Non me, sed illum dicentem audi : *Propter circumstantem turbam, ut cognoscant quia tu misisti me.* Non dixit, ut cognoscant me minorem esse, me supernâ gratiâ egere, & sine precatione operari non posse : sed *quia tu me misisti* ... veram precandi causam affert : ne Deo adversarium putarent : ne dicerent non est ex Deo .... ac si diceret, si Deo contrarius essem, res non processisset.... *Ego autem sciebam quia semper me audis :* hoc est, ut voluntas mea fiat, non egeo precibus, sed illud dico, ut illis suadeam tibi & mihi unam esse voluntatem.... *Et cum hæc dixisset, clamavit voce magnâ.* Cur non dixit, In nomine Patris mei veni foras ? Cur non dixit, suscita illum Pater. Sed his missis omnibus, assumptoque precantis habitu, rebus ipsis autoritatem demonstrat : quia hoc sapientiæ suæ est, verbis humilitatem, operibus potentiam ostendere.... non dixit, surge, sed *veni foras*, mortuum tanquam viventem alloquens. Quid huic potestati fuerit par ?

» y employer la priere ? Comme lorſ-
» qu'il a dit au Démon : *Eſprit im-
» pur, je te le commande ; ſors de cet
» homme :* Et au Lépreux, *je le veux,
» ſoyez purifié :* Et au Paralytique :
» *Levez-vous, & emportez votre lit :* Et
» à la Mer : *Tais-toi & ſois calme ?*
» Qu'a-t-il en ce point de plus que
» ſes Apôtres, s'il n'opere lui-même
» que par ſes prieres ? Que dis-je ?
» Les Apôtres eux-mêmes n'em-
» ployoient point toujours la priere ;
» mais ils opéroient ſouvent beaucoup
» de merveilles par la ſeule invoca-
» tion du nom de Jeſus. Quoi ! Le
» ſeul nom de Jeſus-Chriſt aura une
» vertu ſi efficace ; & lui-même il
» aura beſoin de prier ! Mais voyons
» quelle fut alors ſa priere : *Mon Pere,*
» dit-il, *je vous rends graces de ce que
» vous m'avez exaucé.* Qui eſt-ce qui
» a jamais prié de la ſorte ? Il n'a point
» encore parlé, & il rend graces ; pour
» faire voir qu'il n'a pas beſoin de
» prier. *Je ſçavois*, ajoute-t-il, *que
» vous m'exaucez toujours.* Il s'exprime
» ainſi, non par défaut de pouvoir,
» mais pour montrer que le Pere &
» lui n'ont qu'une même volonté. Et

» pourquoi parle-t-il en forme de
» priere ? Ne me le demandez pas :
» c'eſt lui-même qui va vous l'ap-
» prendre. *Je parle ainſi*, dit-il, *à*
» *cauſe du Peuple qui m'environne*,
» *afin qu'ils ſçachent que vous m'avez*
» *envoyé.* Il ne dit pas, afin qu'ils
» ſçachent que je ſuis moindre que
« vous, que j'ai beſoin du ſecours
» d'en haut, que je ne puis rien que
» par la priere, mais, *afin qu'ils ſça-*
» *chent que vous m'avez envoyé.* Voilà
« pourquoi il prie : c'eſt afin que les
» Juifs ne cruſſent pas qu'il étoit con-
» traire à Dieu, & qu'ils ne puſſent
» pas dire, cet homme n'eſt pas de
» Dieu .... comme s'il avoit dit, ſi
» j'étois contraire à Dieu, je ne ferois
» pas ce que je fais.... *Je ſçavois que*
« *toujours vous m'exaucez* : c'eſt-à-
» dire, pour que ma volonté ait ſon
» effet, je n'ai pas beſoin de recourir
» à la priere ; mais je vous parle ainſi
» en préſence de ce peuple, afin qu'il
» comprenne que vous & moi nous
» n'avons qu'une même volonté....
» *Après avoir dit ces paroles, il cria*
» *d'une voix forte, Lazare, ſortez du*
» *tombeau.* Pourquoi ne dit-il pas : Au

» nom de mon Pere, sortez du tom-
» beau ; ou, mon Pere, ressuscitez-
» le. Pourquoi après avoir d'abord
» parlé en homme qui prie, montre-
» t-il aussi-tôt par les effets son sou-
» verain pouvoir ? C'étoit un effet de
» sa profonde sagesse, de faire voir
» par ses paroles beaucoup de modes-
» tie, & de prouver par les œuvres
» l'étendue de sa puissance. Il ne dit
» pas, Lazare ressuscitez ; mais, *sor-
» tez du tombeau.* Il parle à ce mort
» comme s'il eût été en vie. Qu'y a-
» t-il de comparable à un pareil pou-
» voir ? »

Que pourrions-nous ajouter à l'évidence & à la force de ce Commentaire, dont il ne faut pas séparer les réflexions du même saint Docteur, (que nous avons rapportées plus haut) sur ces autres paroles de Jesus-Christ : *Je suis la résurrection & la vie : Celui qui croit en moi, quand même il seroit mort, vivra ?* Combien faut-il être aveugle pour conclure malgré cela des circonstances de la résurrection de Lazare, que Jesus-Christ n'a opéré ses miracles que par la voie de la priere ?

Les réponses que les autres Peres ont faites aux Ariens sur le même sujet, ne sont pas moins démonstratives. Nous ne rapporterons que ce que leur disoit saint Ambroise. Voici ses paroles (1). « Quoiqu'il y ait eu » de saints hommes qui ont aussi res- » suscité des morts, ils ne l'ont pas » fait par leur propre vertu, mais au

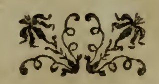
(1) *S. Ambr. lib. 3. de Fide, cap. 4. num. 29. 30. 31. & 32.* Licèt homines quoque suscitaverint mortuos, non in suâ tamen virtute fecerunt, sed in Christi nomine. Aliud est rogare, aliud imperare : aliud mereri, aliud donare. Elias ergo suscitavit : sed oravit, non imperavit. Elisæus suscitavit configuratus mortuo : suscitavit etiam ipsius mortui corporis tactus, ut esset typus venturum eum, qui missus in similitudinem carnis peccati, etiam sepultus, mortuos suscitaret. Petrus quoque, cùm Æneam curaret, ait : *In nomine Jesu Nazareni surge & ambula.* Non in suo ait, sed in Christi nomine. *Surge* autem, verbum est imperantis, sed fiducia de merito est, non præsumptio de potestate, & de nominis operatione, non de suâ virtute præceptionis authoritas. Quid igitur Ariani dicunt ? In nomine Christi, & Petrus imperat, & illi nolunt imperasse Dei Filium, sed rogasse ! Sed lectum quia rogavit. Disce distantiam : rogat quasi filius hominis, imperat quasi Dei Filius. An non defertis hoc Dei Filio, quod etiam Diabolus detulit, & vos majore sacrilegio derogatis ? Ille dicit : *Si Filius Dei es, dic lapidi huic ut fiat panis.* Ille dicit, impera : vos dicitis, obsecra : ille credit, quòd jubente Dei Filio, elementorum rerumque natura in adversum vertatur : vos creditis quòd nisi roget Dei Filius, nec voluntas ipsius impleatur. Et Diabolus de potestate æstimandum putat Dei Filium, vos de infirmitate. Tolerabiliora sunt tentamenta Diaboli, quàm argumenta Arii.

» nom de Jesus-Christ. Autre chose
» est de prier, autre chose de com-
» mander : autre chose est d'être digne
» d'obtenir, autre chose de donner.
» Elie a ressuscité un mort, mais en
» priant, & non en commandant.
» Elisée a aussi ressuscité un enfant
» mort en se moulant en quelque
» sorte sur le cadavre ; & même après
» sa mort, étant dans le tombeau,
» l'attouchement de son corps a en-
» core opéré une résurrection ; mais
» ces deux fois il n'a été que la figure
» du Sauveur qui devoit venir, &
» qui en prenant la ressemblance de
» la chair du péché jusqu'à mourir &
» être mis dans le sépulchre, devoit
» par la mort même rendre la vie
» aux morts. Saint Pierre a guéri
» Enée, en lui disant : *Au nom de*
» *Jesus de Nazareth, levez-vous &*
» *marchez.* Ce n'est pas en son propre
» nom qu'il a fait ce miracle, mais
» au nom de Jesus-Christ. S'il a parlé
» d'une maniere impérative par ces
» mots, *levez-vous ;* il l'a fait par la
» ferme confiance d'obtenir l'effet,
» & non par aucune présomption de
» son pouvoir. Il n'a appuyé l'auto-

» rité de ſon commandement que ſur
» la toute-puiſſance du nom qu'il a
» invoqué, & non ſur ſa propre vertu.
» Que répondront à cela les Ariens ?
» Quoi ! Saint Pierre commande avec
» aſſurance au nom de Jeſus-Chriſt,
» & ces hérétiques veulent que le Fils
» de Dieu dans l'opération de ſes mi-
» racles n'ait pas commandé, mais
» qu'il ait prié ! Mais, diſent-ils, il
» eſt écrit qu'il a prié. Apprenez à
» diſtinguer. Il prie comme Fils de
» l'Homme : il commande comme
» Fils de Dieu. Refuſerez-vous au
» Fils de Dieu un pouvoir, que le
» Démon lui-même a reconnu lui ap-
» partenir ? Serez-vous en ce point
» plus ſacriléges que le Démon ? Voyez
« comment il parle à Jeſus-Chriſt :
» *Si vous êtes le Fils de Dieu, com-*
» *mandez que cette pierre ſe change en*
» *pain.* Le Démon lui dit, *comman-*
» *dez ;* & vous, vous lui dites, priez.
» Le Démon eſt perſuadé qu'au ſeul
» commandement du Fils de Dieu,
» la nature même des choſes & des
» élemens change de forme, & en
» prend une nouvelle ; & vous, vous
» croyez que la volonté du Fils de

» Dieu demeure sans effet, s'il n'y
» joint la priere. Le Démon est con-
» vaincu, que c'est par la toute-puis-
» sance de ses œuvres qu'on recon-
» noît le Fils de Dieu; & vous, vous
» voulez qu'on le reconnoisse à des
» caractères de foiblesse & d'impuis-
» sance. Ce que le Démon dit à Jesus-
« Christ, en le tentant, est plus tolé-
» rable que les argumens d'Arius. »

Ce blasphême que les Saints Docteurs ont fait rentrer dans le puits de l'abîme, d'où il n'auroit jamais dû sortir, est cependant ce que des Religieux osent vous présenter aujourd'hui comme une clé, d'où dépend l'intelligence de l'Evangile dans tout ce qu'il rapporte des miracles de Jesus-Christ. *Sic rectè intelligitur.*



ARTICLE

ARTICLE VIII.

Suite de la même matiere.

Le même blaſphême eſt répandu dans tout le corps de l'Hiſtoire du Fr. B.

LE Fr. Berruyer n'a pas manqué de faire uſage de cette prétendue clé dans le corps de ſon Hiſtoire Evangélique, quoique d'une maniere plus artificieuſe que dans ſes Diſſertations Latines. Citons-en quelques exemples. Il eſt à propos que vous connoiſſiez les piéges qui vous ſont tendus de toutes parts dans cet ouvrage, afin que vous le rejettiez avec plus d'horreur.

« Dès l'âge le plus tendre, dit cet » Hiſtorien (1), Jeſus-Chriſt étoit » aſſuré que les miracles qu'il deman- » deroit à Dieu ſon Pere, » (c'eſt-à-dire, à Dieu un ſubſiſtant en trois Perſonnes,) « ſeroient infailliblement » accordés à la dignité de ſa Per- » ſonne. » Quelle eſt cette *Perſonne de Jeſus-Chriſt* dont la dignité mérite que rien ne ſoit refuſé à ſes prieres? Ce n'eſt pas la Perſonne du Verbe

(1) Berr. 2. part. tom. 2. liv. 2. pag. 130.

éternel : car l'Auteur nous a dit ailleurs que les *Personnes Divines sont incommunicables.* Ce ne peut donc être qu'une personne humaine, que néanmoins il appelle Divine, parcequ'il prétend que l'humanité de Jesus-Christ *a été faite dans le tems Fils de Dieu & Dieu.* Mais ce qui attire particuliérement ici notre attention, c'est que le Fr. Berruyer y represente les miracles de Jesus-Christ, non comme les effets de sa puissance & opérés par sa Personne, mais comme des faveurs *accordées* à ses *demandes.*

C'est ce qu'il enseigne dans un autre endroit en ces termes (1) : « Le » témoignage que Jesus-Christ allé- » guoit avec confiance, étoit celui » des miracles que son Pere opéroit » à sa demande. C'est le Pere, dit- » il encore (2), qui opéroit tous les » prodiges à la demande de son Fils. » Souvenons-nous toujours que dans le langage du Fr. Berruyer *le Pere* n'est pas le Pere éternel, mais *Dieu un subsistant en trois Personnes ;* & que *son Fils*, c'est l'humanité de Jesus-

(1) Ibid. tom. 4. liv. 8. pag. 59.
(2) Ibid. tom. 5. liv. 12. pag. 179.

Chrift confidérée directement & en elle-même.

Les Galiléens étant revenus en foule trouver Jefus-Chrift après la multiplication miraculeufe des pains, il leur reprocha avec douceur (1), qu'ils venoient à lui, *non parcequ'ils avoient vu des prodiges, mais parcequ'ils avoient mangé des pains* qu'il avoit multipliés, & *qu'ils avoient été raffafiés.* Voici comment le Fr. Berruyer paraphrafe ces paroles (2) : « Vous venez à moi, » non que les miracles que mon Pere » (Dieu un fubfiftant en trois Perfonnes) « fait pour autorifer ma » Miffion, vous ayent ouvert les yeux; » mais parceque ces miracles contri» buent à votre foulagement & vous » fourniffent les néceffités de la vie. » Les miracles de Jefus-Chrift, felon ce Commentaire, n'étoient donc pas des œuvres qu'il fît lui-même, mais des œuvres que Dieu *faifoit pour autorifer fa Miffion.*

Nathanael étant étonné que Jefus-Chrift, qu'il voyoit pour la premiere fois, lui dît : *Je vous ai vu fous le*

(1) Joan. VI. 26.
(2) Berr. 2. part. tom. 3. liv. 6. pag. 45.

figuier ; le Sauveur en prit occasion de lui annoncer & aux autres Disciples qui étoient présens, qu'ils *verroient des choses bien plus merveilleuses. En vérité je vous le dis*, ajouta-t-il (1), *vous verrez le ciel ouvert, & les Anges de Dieu monter & descendre sur le Fils de l'Homme.* Ce qui signifie, selon tous les Interprétes Catholiques, vous verrez les Anges même empressés à m'honorer & à me servir : prédiction dont les Apôtres ont vû l'accomplissement en différentes circonstances, comme au Jardin des Oliviers, après la Résurrection de Jesus-Christ, au moment de son Ascension, ou même en quelqu'autre rencontre qui n'est pas rapportée dans l'Evangile. Pour le Fr. Berruyer, voici l'explication qu'il donne à ces paroles (2), en copiant le Fr. Hardouin (3), qui est

(1) Joan. I. 51.

(2) Berr. ibid. tom. 2. liv. 3. pag. 218.

(3) *Hard. paraphr. hujus vers. pag.* 247. *col.* 2. Videbitis me tam crebra edentem miracula, ut videamini vobis videre quasi cœlum apertum, & supra primogenitum hominum ascendentes primùm in cœlum Angelos Dei, hoc est, quasi deferentes ad Deum Patrem voluntatem Christi petentis aliquod miraculum, & deinde descendentes, hoc est, quasi adnuntiantes Christo ipsum esse exauditum à Patre.

Et adnot. ad eumd. vers. pag. 254. *col.* 2. Si quid viri

lui-même l'écho des Sociniens (1). « Expreſſion figurée & métaphorique, » qui.... pouvoit faire entendre aux » nouveaux Diſciples, qu'ils verroient » leur Maître opérer tant de merveilles, qu'ils croiroient voir à tous » momens les cieux s'ouvrir ſur leur » tête, les Anges y monter de ſa part » *POUR Y PRÉSENTER A DIEU* » *SES VOLONTÉS*, puis en deſcendre avec joie *POUR LUI RAP-* » *PORTER L'ACQUIESCEMENT DE* » *DIEU SON PERE A TOUS SES* » *DÉSIRS.* »

Tout eſt plein de traits ſemblables dans ces deux Auteurs; mais arrêtons-nous en particulier au commentaire qu'ils font de deux endroits de l'Evangile, où Jeſus-Chriſt allégue

ſancti poſcant à Deo, eximium præſertim ac ſingulare; primùm quidem deferri preces eorum ab aſcendentibus Angelis ante thronum Dei aiebant; [Judæi] deinde deſcendere eoſdem, ut exauditam illorum orationem eſſe ipſis indicarent. Quod quidem cùm in ſanctis viris Angelorum interceſſio poſſit eſſe cum gaudio & ſignificatione exauditæ orationis; in Chriſto Domino aliud reipſa nihil fuit, niſi cognitio voluntatis ejus, & gratulatio de exauditâ oratione.

(1) *Woltzog. in eumd. locum. tom. 1. pag.* 738. Videbitis quam magna miracula per divinam potentiam de cœlo edam, quâ in re Angeli ſancti mihi ſervient.

ses miracles en preuve de sa Divinité & de son égalité avec Dieu le Pere.

La Divinité de J. C. & sa toute-puissance dans l'opération des miracles, établie positivement par J. C. lui même en S. Jean Chap. V.

Le premier se trouve au Chapitre V^e de l'Evangile selon saint Jean. Jesus-Christ avoit guéri le Paralytique affligé depuis trente-huit ans. Comme c'étoit un jour de Sabbat qu'il avoit opéré cette merveille, les Juifs en prirent occasion de l'accuser de violer le Sabbat. Jesus-Christ leur répondit (1), *mon Pere jusqu'à cette heure ne cesse point d'agir*, (par conséquent le jour même du Sabbat) par la conservation & le gouvernement de l'univers; & *j'agis aussi* incessamment. Cette réponse irrita les Juifs de plus en plus : *Ils chercherent à le faire mourir, parce*, disoient-ils (2); que non *seulement il violoit le Sabbat, mais il appelloit Dieu son Pere, se faisant égal à Dieu.* Ce qui montre qu'ils comprirent parfaitement que Jesus-Christ s'attribuoit la qualité de Fils de Dieu, non dans un sens moral, auquel les Juifs eux-mêmes appelloient Dieu leur Pere, mais dans

(1) *Joan. V.* 17. Pater meus usque modò operatur & ego operor.
(2) Ibid. ỳ. 18.

le ſens propre, naturel & rigoureux de ce terme. Et en effet ces paroles : *Mon Pere agit inceſſamment & j'agis auſſi*, marquent également la diſtinction réelle du Pere & du Fils, & leur parfaite égalité en puiſſance & en opération.

Pour inculquer & confirmer encore davantage une vérité ſi capitale, Jeſus-Chriſt *reprit la parole, & leur dit* (1) : *En vérité, en vérité je vous le dis : le Fils ne peut rien faire de lui-même : il ne fait que ce qu'il voit faire au Pere. Car tout ce que le Pere fait, le Fils le fait auſſi ſemblablement. Car le Pere aime le Fils, & il lui montre tout ce qu'il fait : & il lui montrera des œuvres encore plus grandes que celles-ci, en ſorte que vous*

(1) *Ibid.* ℣. 19. Reſpondit itaque Jeſus : Amen, amen, dico vobis, non poteſt Filius à ſe facere quidquam, niſi quod viderit Patrem facientem : Quæcumque enim ille fecerit, hæc & Filius ſimiliter facit. ℣. 20. Pater enim diligit Filium, & omnia demonſtrat ei quæ ipſe facit, & majora his demonſtrabit ei opera, ut & vos miremini : ℣. 21 Sicut enim Pater ſuſcitat mortuos, & vivificat : ſic & Filius quos vult vivificat..... ℣. 26. Sicut enim Pater habet vitam in ſemetipſo ; ſic dedit & Filio habere vitam in ſemetipſo..... ℣. 36. Ego habeo teſtimonium majus Joanne. Opera enim quæ dedit mihi Pater, ut perficiam ea, ipſa opera quæ ego facio, teſtimonium perhibent de me, quia Pater miſit me.

en serez vous-mêmes dans l'admiration. Car comme le Pere ressuscite les morts, & leur donne la vie : de même aussi le Fils donne la vie à qui il veut..... Comme le Pere a la vie en lui-même : il a donné au Fils d'avoir aussi la vie en lui-même.... J'ai un témoignage plus grand que celui que *Jean*-Baptiste m'a rendu. *Les œuvres que le Pere m'a donné de faire, ces œuvres que je fais, rendent-elles mêmes témoignage que le Pere m'a envoyé.*

Il n'y a de difficulté dans cette réponse, que celle qui est inséparable de la sublimité de la Doctrine qu'elle renferme. Jesus-Christ y annonce sa naissance éternelle, par laquelle le Pere en l'engendrant continuellement, lui communique l'essence, la puissance & l'opération Divine. Developpons en peu de mots le sens de ces divines paroles, & prenons pour guides les saints Docteurs que tous les Interprétes Catholiques se sont fait un devoir de suivre fidélement (1).

(1) Maldonat, Tolet, Cornelius *à Lapide*, Estius & tous les autres Commentateurs rapportent sur cet endroit les explications des Peres, qui sont unanimes ; & ne s'en écartent point.

Le Fils ne peut rien faire de lui-même. Par la raiſon même qu'il eſt Fils, & qu'il procéde du Pere, il n'a rien de lui même : tout ce qu'il eſt & tout ce qu'il fait, il le reçoit du Pere par qui il eſt engendré.

Il ne fait que ce qu'il voit faire au Pere. Eſt-ce donc que le Fils de Dieu eſt ſemblable à un apprentif qui conſidere avec attention ce que le Maître fait, & qui s'étudie à l'imiter ? « Quelle folie, s'écrie M. Boſſuet (1) ! » Le Pere a-t-il fait un autre monde » que le Fils ? Y a t-il un monde que » le Pere ait fait, & un autre monde » que le Fils ait fait à l'imitation de » ſon Pere ? A Dieu ne plaiſe. Le » Pere fait par ſon Fils tout ce qu'il » fait, & le Fils ne fait rien que ce » qu'il voit faire. Mais comment (le » Pere) lui parle-t-il ? En l'engen- » drant : Car au Pere éternel, par- » ler, c'eſt engendrer : prononcer ſon » Verbe, ſa parole, c'eſt lui donner » l'être. De même lui montrer tout » ce qu'il fait, lui découvrir le fond » de ſon être & de ſa puiſſance, en

(1) Boſſuet, Méditations ſur l'Evangile. Sermon pendant la Cène, quatre-vingt-ſeptiéme jour.

» un mot, lui ouvrir son sein, c'est » l'engendrer : c'est le faire sortir de » ce sein fécond, & en même-tems » l'y retenir, dans ce sein où il voit » tout, tout le secret de son Pere, » & d'où il vient l'apprendre aux » hommes, autant qu'ils peuvent le » porter & qu'il leur convient. Le » Fils ne dit donc rien que ce qu'il » entend : il ne fait rien que ce qu'il » voit faire : mais entendre son Pere, » & voir ce qu'il fait & ce qu'il est, » c'est naître de lui. Il a cela par sa » naissance. Il lui est aussi naturel » d'agir qu'à son Pere : Et c'est pour- » quoi il ajoute : Tout ce que le Pere » fait, le Fils le fait semblablement.

» Ecoutez, continue ce Prélat : Il » ne le fait pas seulement, mais *il* » *le fait semblablement*, aussi parfaite- » ment & avec une égale dignité. Le » Pere le fait infatigablement, & le » Fils de même : Le Pere tire du » néant, & le Fils de même : Le Pere » agit sans cesse, & le Fils aussi : *Le* » *Pere ressuscite qui il lui plaît, & le* » *Fils ressuscite aussi qui il lui plaît* » avec une égale autorité, parceque » son autorité comme sa nature est » celle de son Pere.

» *Comme le Pere a la vie en ſoi,*
» *ainſi il a donné au Fils d'avoir la*
» *vie en ſoi.* Le Pere la lui donne ; &
» néanmoins il l'a en ſoi, parceque
» le Pere lui donne tout ſans reſerve.
» Ainſi la vie eſt en lui, comme elle
» eſt dans le Pere, & il eſt comme
» lui la vie par nature. »

Saint Cyrille d'Alexandrie remarque que le but de Jeſus-Chriſt dans cette réponſe, étoit de faire comprendre aux Juifs que le reproche qu'ils lui faiſoient de violer le Sabbat, retomboit également ſur Dieu le Pere (1), dont l'opération eſt inſéparable de la ſienne. Car ſi *tout ce que le Pere fait*, ſoit dans la création, ſoit dans le gouvernement du monde, tout, en un mot, *QUÆCUMQUE, le Fils le fait auſſi ſemblablement :* il s'enſuit que le Fils ne fait rien non plus, que le Pere ne faſſe pareillement, & qu'ainſi blâmer le Fils de ce qu'il guériſſoit le jour du Sabbat, c'étoit en même-tems blâmer le Pere.

Vous voyez de plus en quel ſens *le Fils ne peut rien faire de lui-même.*

(1) S. Cyrill. Alexandr. in hunc locum. tom. 4. pag. 214. & ſeq.

Le sens de ces paroles n'est pas que le Fils ait besoin d'un secours étranger pour agir ; mais qu'il reçoit du Pere son opération, comme il en reçoit l'essence Divine. Ce n'est donc pas, dit saint Augustin (1), une marque d'impuissance dans le Fils ; c'est au contraire parcequ'il a la plénitude de l'être & de la puissance, qu'il ne peut pas décheoir de ce qu'il est essentiellement par sa Filiation éternelle : comme ce n'est pas par foiblesse, mais par une suite de sa toute-puissance, que Dieu, comme dit saint Paul, *ne peut pas se renoncer lui-même* (2).

C'est après avoir établi ces sublimes vérités, que Jesus-Christ conclut que les *œuvres* miraculeuses qu'il *faisoit*, & que son Pere lui *donnoit de faire*, *rendoient témoignage de lui*, & prouvoient *que le Pere l'avoit envoyé.* Les miracles de Jesus-Christ n'étoient donc pas de simples faveurs accordées à sa priere, mais des œuvres qu'il opéroit lui-même : *Opera quæ ego*

(1) *S. August. lib. contra sermon. Arian. cap.* 14. Quod ait se non posse, non deficientis est, sed in eo quod de Patre natus est, permanentis.

(2) 2. Timoth. II. 3.

facio : il les opéroit aussi physiquement que le Pere, *ut Pater, sic & Filius :* il n'y avoit de différence entr'eux, qu'en ce que le Pere les opéroit comme principe sans principe, & que le Fils les opéroit comme principe qui procéde, & qui reçoit tout du Pere : *Opera quæ dedit mihi Pater ut perficiam ea.* C'est ainsi que ces œuvres Divines prouvoient invinciblement l'unité de la Nature Divine & la parfaite égalité du Pere & du Fils.

Explication Socinienne que les FF. H. & B. donnent à ce texte Evangélique.

Voilà de quelle maniere les Saints Docteurs ont expliqué uniformément ce discours de Jesus-Christ. Mais ce n'est pas-là ce qu'enseignent les FF. Hardouin & Berruyer. Comme ils prétendent que *le Fils de Dieu*, dans tout le Nouveau Testament, n'est autre chose que *l'humanité de Jesus-Christ ;* c'est aussi de cette humanité sainte qu'ils veulent qu'on entende tout cet endroit de l'Evangile. Voyons la paraphrase qu'en fait le Fr. Berruyer, & qu'il a tirée du Fr. Hardouin (1). « Je vous le dis en vérité,

(1) Berr. 2. part tom. 3. liv. 5. pag. 23. 24. 26, & 30.

» le Fils en tant qu'homme ne peut
» rien faire d'admirable & de Di-
» vin , qu'autant qu'il reconnoît
» par la science infuse qui lui est
» communiquée, que son Pere veut
» l'opérer à la demande de son Fils.
» Tous les miracles que fait le Pe-
» re, le Fils les fait aussi. Il les fait
» comme Dieu par la toute-puis-
» sance qui lui appartient, & il les
» fait en tant qu'Homme-Dieu &
» Fils de Dieu par une puissance dif-
» férente, mais aussi efficace ; parce-
» que la dignité de sa Personne exige
» par un droit naturel que toutes ses
» volontés s'exécutent, & que toutes
» ses prieres soient écoutées. Car le
» Pere aime le Fils. En tant que ce
» Fils unique est le chef & le premier
» né des hommes, le Pere lui décou-
» vre les merveilles qu'il opere : &
» il lui en découvrira encore de plus
» admirables, lorsque le Fils lui de-
» mandera de les opérer, pour vous
» jetter vous autres dans une plus
» grande surprise. Le Pere ressuscite
» les morts, & il vivifie les pécheurs :
» de même le Fils rend à qui il veut
» la vie du corps & la vie de l'ame.

» Il a reçu ce pouvoir, parcequ'étant » le Fils de l'Homme, il eſt auſſi le » Fils de Dieu. » (ſelon ſon humanité) « Il veut cette réſurrection, corpo- » relle ou ſpirituelle, par un acte de » ſa volonté humaine, & la volonté » Divine, » (c'eſt-à-dire la volonté de Dieu ſon Pere, de Dieu un ſubſiſtant en trois Perſonnes.) « l'opere, » parceque la volonté de l'homme » dans le Chriſt, en vertu de l'union » hypoſtatique, eſt la volonté d'un » Dieu.... Comme le Pere a dans lui- » même le pouvoir de donner cette » vie ſurnaturelle : auſſi il a commu- » niqué à ſon Chriſt, qui eſt le chef » de tous les hommes, & qui eſt auſſi » le Fils de Dieu, (ſelon ſon huma- » nité) le pouvoir excellent de pro- » duire comme cauſe morale, la » même vie Divine dans les hom- » mes.... Les œuvres Divines, les » merveilles, les prodiges que Dieu » mon Pere, » (Dieu un ſubſiſtant en trois Perſonnes,) « m'a donné le » pouvoir de faire par un ſeul acte » de ma volonté ; » (qui les demande) « parceque je ſuis tout à la fois » (ſelon mon humanité) « le premier né

» des hommes, & le Fils unique de » Dieu : miracles que j'opere en vertu » de mes mérites, élevés & divinisés par la dignité de ma Personne : » voilà les témoins que je vous » permets d'interroger. Consultez-» les, & ils vous diront que mon » Pere » (Dieu en trois Personnes) « m'a envoyé. Que pouvez-vous oppo-» ser à l'évidence de leur langage ? »

En effet, les Juifs n'auroient eu rien à y opposer, si Jesus-Christ s'étoit annoncé simplement comme un homme envoyé de Dieu & revêtu singuliérement de la puissance & de l'autorité Divine. Mais si Jesus-Christ s'est annoncé comme le Fils unique de Dieu, coéternel & consubstantiel au Pere, ainsi que l'Eglise Chrétienne l'a toujours entendu & cru fermement, il est visible que les Juifs avoient bien des choses à opposer à la prétendue *évidence de ce langage*, puisqu'il n'y a rien dans toute cette paraphrase, nous ne disons pas, qui prouve ce dogme sacré, mais qui ne le contredise formellement.

Ces Interprétes n'y font parler Jesus-Christ que comme un pur homme

que Dieu autorise, qui demande des miracles, & qui est toujours assuré de les obtenir, parceque par *une science infuse* & créée que Dieu lui communique, il est *averti* des momens précis où Dieu *veut les opérer à sa demande.*

Relisez, N. C. F. le discours de Jesus-Christ, vous y verrez que bien loin de parler de prieres qu'il adressât à son Pere, & en conséquence desquelles son Pere seul opérât les miracles; tout y exprime une parfaite égalité de puissance & d'opération dans le Pere & dans le Fils. L'infidelle paraphrase au contraire, représente Jesus-Christ comme un Fils impuissant par lui-même, & dont tout le pouvoir se borne à obtenir l'effet de ses demandes.

Selon le Texte sacré : *Tout ce que le Pere fait*, tout sans exception, *QUÆCUMQUE, le Fils le fait semblablement, SIMILITER*; il le fait par une puissance & par une opération égales. La paraphrase au contraire restraint aux *miracles* seuls ce que Jesus-Christ dit généralement de *tout ce que le Pere fait*; & le *SEMBLABLEMENT*, elle le rend par *une*

puissance DIFFÉRENTE, *mais aussi efficace :* efficacité qu'elle fait consister en ce que *toutes les prieres de Jesus-Christ sont écoutées*. Quelle absurdité, & quelle licence en même-tems ! Depuis quand, *opérer semblablement*, *SIMILITER*, signifie-t-il opérer par *une puissance différente ?* Comment cette *puissance* essentiellement *différente*, qui n'opere rien physiquement, qui obtient simplement l'effet de ses demandes, est-elle *aussi efficace* que la puissance de Dieu qui opere comme cause efficiente ? Est-ce là ce que signifie : *Hæc & Filius similiter facit ?*

Jesus-Christ ajoute : *Le Pere montre au Fils tout ce qu'il fait*, *OMNIA DEMONSTRAT EI QUÆ IPSE FACIT :* ce qui s'entend manifestement de la génération éternelle, par laquelle le Pere, en communiquant au Fils l'essence Divine, lui communique la science, la puissance & tous les attributs Divins. Le paraphraseur restraint encore cet, *omnia*, aux seules *merveilles* que Dieu opere par son Fils, (c'est-à-dire, selon lui, par l'humanité de Jesus-Christ) & qu'il

ne lui découvre que *lorſque le Fils lui demande de les opérer.* Cette *démonſtration* univerſelle, éternelle, ineffable du Pere au Fils, n'eſt rien de plus, ſelon le Fr. Hardouin, qui a ſervi de *guide* au Fr. Berruyer, qu'*une lumiere infuſe dans l'entendement créé de Jeſus-Chriſt.* « Les Catholiques, » dit-il encore (1), (car il ne donne le nom de Catholiques qu'à ceux qui adoptent ſes rêveries) « les Catho- » liques ne craignent pas de dire que » le Pere & le Fils ſont comme deux » ouvriers, dont l'un eſt la cauſe » principale, phyſique, & efficiente » de l'œuvre miraculeuſe; & l'autre » eſt une cauſe morale, qui a reçu » le pouvoir d'obtenir infailliblement » ce qu'il demande qui ſoit fait. » Il falloit du moins nommer quelqu'un de ces prétendus *Catholiques :* mais ce ſeroit lui demander trop. Auroit-il pu citer d'autres que des Sociniens ?

(1) *Hard. in Joan. cap. 5. adnot. ad v. 20. Et omnia demonſtrat ei :* Intellectui ſcilicet Chriſti creato, per lumen infuſum. Neque hìc verentur Catholici dicere, eſſe tanquam artifices duos, quorum alter ſit cauſa principalis & Phyſicè effectiva, alter moralis, & pro poteſtate impetrans certiſſimè quod fieri rogat.

Enfin la parfaite égalité de pouvoir du Pere & du Fils pour ressusciter les morts & pour donner la vie à qui ils veulent, égalité que Jesus-Christ fonde sur ce que le Fils a, comme le Pere, la source de la vie en lui-même, ne disparoît pas moins par la glose de ces Interprétes (1). Quelle nouvelle espéce d'égalité de pouvoir & d'opération! Ce que le Pere fait réellement & physiquement comme cause efficiente, par sa volonté Divine & toute-puissante; le Fils, nous dit-on, ne le fait que comme cause morale, en obtenant par ses *demandes* que Dieu le fasse!

Artifice caché dans deux phrases du Fr.

En tout cela le Socinianisme se montre à découvert. Il a pourtant

(1) *Ibid. adnot. ad v.* 21. *Quos vult, vivificat.* Quos vult utique suâ humanâ voluntate, cui Divina etiam ipsa obedit pro potestate quam homini Deus ipse dedit.... *Et in cap.* 3. *Joan. adnot. ad v.* 2. *pag.* 263. *col.* 1. In faciendis signis & miraculis nonnisi voluntas & petitio Christi fuit, ut homo erat: Physica efficientia Divinitatis, sive Dei solius, *qui facit mirabilia magna solus..... Et in Epist. ad Coloss. cap.* 3. *adnot. ad v.* 1. *pag.* 598. *col.* 1. In dexterâ Dei sedere Christum, ut homo est, est potiri eum omni potestate in cœlo & in terrâ: adeo ut quidquid humanitas Christi vult, id omnino propter conjunctionem hypostaticam Verbi cum ipsâ, à Deo effici necesse sit: cùm fieri omnino non possit, ut non exaudiatur à Divinitate.

fallu le pallier un peu pour ne pas trop effaroucher les Fidéles. C'est à quoi tendent deux phrases que le Fr. Berruyer a insérées dans le texte que nous avons rapporté. Il est de l'équité de ne les pas dissimuler, comme il est du devoir de notre ministère de vous en découvrir l'artifice.

B., où il paroît avouer que J. C., en tant que Dieu, opere les miracles par la toute-puissance Divine.

Le Fr. Berruyer dit d'abord, que *le Fils, comme Dieu, fait les miracles par la toute-puissance qui lui appartient; & qu'il les fait en tant qu'homme-Dieu & Fils de Dieu, par une puissance différente, mais aussi efficace.* Des lecteurs simples ou peu attentifs pourroient se laisser éblouir par ces paroles, qui ont une apparence d'affinité avec le langage de la Foi.

On ne peut douter, (& nous l'avons observé ailleurs) que la nature humaine en Jesus-Christ ne concourre à l'opération de ses miracles. Elle y concourt en deux manieres, par ses prieres, & comme instrument de la Nature Divine à qui elle est substantiellement unie. Dans le tems que Jesus-Christ a passé sur la terre, il faisoit intervenir son humanité à l'opération de ses miracles : il touchoit

les malades : il leur imposoit les mains : il leur déclaroit par ses paroles, ou par d'autres signes sensibles, la guérison qu'il opéroit physiquement par la toute-puissance de sa Nature Divine. C'est donc parler conformément aux principes de la Foi, que de dire que Jesus-Christ, en tant que Dieu, opere physiquement les miracles par sa toute-puissance, & qu'en tant qu'homme il y coopere en la maniere qui vient d'être expliquée. Si le Fr. Berruyer s'exprimoit ainsi, ou en d'autres termes équivalens, & que d'un autre côté il ne donnât pas lieu aux reproches les mieux fondés; nous lui rendrions de tout notre cœur la justice qu'il mériteroit. Mais, indépendamment de tout ce que nous avons vu de lui jusqu'à présent, la façon dont il parle en cet endroit même, doit nous tenir en garde contre des piéges, qui ne sont jamais plus dangereux, que quand ils sont préparés avec plus d'adresse.

En premier lieu, l'Eglise a toujours distingué en Jesus-Christ ce qu'il fait en tant que Dieu selon sa Nature Divine, & ce qu'il fait en tant

qu'homme ſelon ſa nature humaine ; mais il eſt inoui, comme nous l'avons déja remarqué, qu'elle ait jamais diſtingué ce que Jeſus-Chriſt fait *comme Dieu*, & ce qu'il fait *comme Fils de Dieu*, ou même *comme homme-Dieu ;* parceque conſidérer Jeſus-Chriſt *comme Dieu*, & le conſidérer *comme Fils de Dieu*, c'eſt une même choſe ; & & que le conſidérer *comme homme-Dieu*, c'eſt le conſidérer tout à la fois ſelon la Nature Divine & ſelon la nature humaine unies en ſa Perſonne.

En ſecond lieu, rappellons-nous que dans le Dictionnaire de ces deux Auteurs, *le Fils de Dieu* n'eſt pas le Verbe éternel, mais l'humanité de Jeſus-Chriſt conſidérée directement & en elle-même, *ipſa per ſe humanitas, directè & in recto.* Ils le diſent trop poſitivement, & le répétent trop ſouvent, pour qu'il ſoit poſſible d'en douter, ou de l'oublier. Dans la phraſe même dont il s'agit ici, le Fr. Berruyer le ſuppoſe néceſſairement par la diſtinction qu'il met entre Jeſus-Chriſt conſidéré *comme Dieu*, & Jeſus-Chriſt conſidéré *en tant que.... Fils de Dieu.* Or n'eſt-ce pas une impiété,

& même une absurdité manifeste, de dire que l'humanité de Jesus-Christ, *en tant que Dieu, fait les miracles par la Toute-puissance qui lui appartient?* L'humanité de Jesus-Christ subsiste à la vérité dans la Personne du Verbe, mais elle n'est pas Dieu, & on ne peut l'appeller Dieu que dans le langage des Sociniens. Comment est-ce donc que *la Toute-puissance* pourroit *lui appartenir?*

En troisiéme lieu, le Fr. Berruyer n'a pas sans doute oublié ce qu'il établit ailleurs si expressément, qu'on ne doit pas plus attribuer à Jesus-Christ la toute-puissance du Verbe, que la toute-puissance du Pere & du Saint-Esprit. En quel sens donc peut-il dire ici que *la toute-puissance appartient* à Jesus-Christ comme Dieu? Sa pensée n'est-elle pas, que l'étroite union que Jesus-Christ a avec Dieu, dont il est l'Envoyé, le représentant, & le principal Ministre, fait qu'il dispose de la toute-puissance de Dieu, à-peu-près de même qu'un premier Ministre qui est dans la confidence intime du Prince, & à qui le Prince ne refuse rien, dispose de l'autorité

souveraine

ſouveraine comme ſi elle lui appartenoit. C'eſt l'idée que le Fr. Berruyer nous en donne lui même dans un autre endroit, où il parle ainſi (1) : « C'eſt à ce titre » (de Fils fait à Dieu dans le tems) « que tous les déſirs » abſolus & efficaces de Jeſus-Chriſt » ſont exaucés : c'eſt ainſi que le pou- » voir de l'homme en Jeſus - Chriſt » n'étant pas infini pour faire immé- » diatement les miracles qui ſont au- » deſſus de l'humanité, mais qui » s'operent PAR UNE VERTU TOUTE- » PUISSANTE QUI LUI APPARTIENT ; » il a droit de les demander à Dieu » ſon Pere, & qu'à cauſe de la dignité » de ſa Perſonne, il étoit aſſuré de » les obtenir. »

Ces paroles nous dévoilent en quel ſens cet Auteur dit que *la toute-puiſſance appartient à Jeſus-Chriſt.* C'eſt à l'humanité même de Jeſus-Chriſt, ſelon lui, que *la vertu toute-puiſſante appartient :* & comment lui appartient-elle ? en ce que Jeſus-Chriſt *a droit de demander les miracles*, & qu'*il eſt aſſuré de les obtenir.* La toute-puiſ-

(1) Berr. 2. part. tom. 2. liv. 3. pag. 247. & 248.

sance ne lui appartient donc pas essentiellement & par nature, mais précairement, ou, si l'on veut, (puisque cette expression ne plaît pas au Fr. Berruyer,) en tant que par ses prieres & par ses demandes, *prece & postulatione*, il obtient infailliblement que la toute-puissance Divine agisse dans l'ordre des miracles.

En effet, si Jesus-Christ est véritablement Dieu & si la toute puissance lui appartient essentiellement & par nature, comme la Foi nous l'enseigne; on peut bien dire que Jesus-Christ par sa nature humaine demande à Dieu le Pere d'opérer des miracles, comme il l'a fait à la résurrection de Lazare; mais il faut reconnoître en même-tems, qu'en tant que Dieu & par sa Nature Divine, il les opére physiquement & inséparablement avec le Pere par la toute-puissance qui leur est commune, comme il le déclare dans le Chapitre même de saint Jean que nous expliquons: QUÆCUMQUE ENIM PATER FECERIT, HÆC ET FILIUS SIMILITER FACIT.

L'autre phrase capable de faire illusion dans le texte du Fr. Berruyer,

eſt celle-ci : *Jeſus-Chriſt veut la réſurrection corporelle ou ſpirituelle par un acte de ſa volonté humaine, & la volonté Divine l'opere, parceque la volonté de l'homme dans le Chriſt, en vertu de l'union hypoſtatique, eſt la volonté d'un Dieu.*

Malgré l'entortillement & l'embarras qui ſe fait ſentir dans ces paroles, des ſimples pourroient leur donner un ſens Catholique, en ſuppoſant que l'Auteur n'a voulu dire autre choſe, ſinon que les miracles que Jeſus-Chriſt demande par ſa volonté humaine, il les opere phyſiquement par ſa volonté Divine & toute-puiſſante. Mais eſt-celà véritablement ſa penſée ? Que ne pouvons-nous le dire à ſa décharge ! Mais en rapprochant cette propoſition des principes qu'il établit formellement ailleurs, il eſt viſible que ce qu'il veut dire, & ce qu'il dit en effet, c'eſt uniquement que *Jeſus-Chriſt veut des miracles par un acte de ſa volonté humaine ;* & qu'alors *la volonté Divine*, c'eſt-à-dire, la volonté de Dieu *les opere* infailliblement, parceque *la volonté* humaine *en Jeſus-Chriſt eſt la volonté d'un Dieu,* c'eſt-à-dire, parceque c'eſt la volonté

d'un homme que Dieu a fait Dieu ; & à qui il ne refuse rien. A quoi tend en effet ce choix étudié d'expressions ? Pourquoi dire que ce que *Jesus-Christ veut par sa volonté humaine, la volonté Divine l'opere ;* au lieu de dire tout naturellement, qu'il l'opere lui-même par sa volonté Divine & toute-puissante ? Pourquoi alléguer pour raison, que *la volonté de l'homme en Jesus-Christ est la volonté d'un Dieu ;* au lieu de dire, comme tout Fidéle le diroit, que Jesus-Christ étant Dieu & homme tout ensemble, ce qu'il veut par sa volonté humaine, il l'opere par la toute-puissance de sa volonté Divine, & qu'il fait en tant que Dieu ce qu'il demande en tant qu'homme.

Vous voyez, N. C. F., que nous ne prêtons rien au Fr. Berruyer, & que nous ne faisons que mettre au jour ce qu'il a affecté de voiler. Vous en serez encore plus convaincus, si vous confrontez cet endroit avec un autre, où il fait parler ainsi Jesus-Christ à son Pere, c'est-à-dire, selon lui, à Dieu un subsistant en trois Personnes (1). « Je veux apprendre à

(1) Berr. 2. part. liv. 10. pag. 271.

» ce peuple que c'eſt vous qui avez » exaucé ma priere, afin qu'il con» noiſſe que c'eſt vous qui m'avez en» voyé ; & que VOTRE FILS ÉTANT » DIEU COMME VOUS, VOUS NE REFU» SEZ RIEN A SES DÉSIRS. » Eſt-ce donc là la conſéquence que la Foi Chrétienne nous apprend à tirer ? Le Fils de Dieu étant *Dieu comme* le Pere ; ce qui s'en ſuit, c'eſt que tout ce que le Pere fait, le Fils le fait *comme* lui par une même puiſſance & une même autorité ; & qu'il ne l'obtient pas ſimplement par ſes prieres & par *ſes déſirs*. Quel peut être encore le ſens de ces paroles dans la bouche de ces Auteurs : *Votre Fils étant Dieu comme vous ? Le Fils de Dieu*, ſelon eux, c'eſt l'humanité de Jeſus-Chriſt. Eſt-ce donc que l'humanité de Jeſus-Chriſt eſt *Dieu*, *comme* Dieu lui-même eſt Dieu ? N'eſt-il pas évident qu'ils ne peuvent l'appeller Dieu que très-improprement ? De-là vient que ce prétendu Dieu, quoique *Dieu*, diſent-ils, *comme* ſon Pere, n'eſt pourtant pas tout-puiſſant, qu'il n'a aucun des attributs eſſentiels de la Nature Divine, qu'il n'opere rien phy-

siquement, & que tout son pouvoir se réduit à demander, & à être assuré que Dieu *ne refuse rien à ses désirs.* Ne cessons point de le répéter : ce prétendu Dieu ne peut l'être qu'au sens des Sociniens ; il n'est pas le Dieu suprême ; il n'est pas le Fils unique coéternel & consubstantiel au Pere.

ARTICLE IX.

Suite de la même matiere.

Autre endroit de l'Evangile, où J. C. prouve sa Divinité & sa toute-puissance par ses miracles. [Joan. XIV.] Excellente paraphrase de ce texte par M. Bossuet.

PAssons à un autre texte de l'Evangile, où Jesus-Christ prouve encore sa Divinité & sa toute-puissance par l'opération de ses miracles. C'est au Chapitre XIV. de l'Evangile selon saint Jean, qui fait partie de l'admirable entretien que le Sauveur du monde eut avec ses Apôtres après la derniere Cene. *Je suis*, leur dit-il, *la voie, la vérité & la vie. Nul homme ne vient au Pere que par moi. Si vous me connoissiez, vous connoîtriez aussi mon Pere : mais bientôt vous le connoîtrez ; & vous l'avez déja vu.* Sur

cela saint Philippe lui dit : *Seigneur, faites-nous voir le Pere, & cela nous suffit.* Jesus-Christ en prit occasion d'instruire de nouveau ses Apôtres de sa consubstantialité avec son Pere (1). *Philippe*, dit-il, *celui qui me voit, voit aussi le Pere. Comment dites-vous donc, faites-nous voir le Pere ? Ne croyez-vous pas que je suis dans le Pere & que le Pere est en moi ? Ce que je vous dis, je ne le dis pas de moi-même : mais le Pere qui demeure en moi, fait lui-même les œuvres que je fais. Ne croyez-vous pas que je suis dans le Pere, & que le Pere est en*

(1) *Joan. XIV. 6. & seq.* Dicit ei [Thomæ] Jesus : Ego sum via, & veritas & vita. Nemo venit ad Patrem nisi per me. Si cognovissetis me, & Patrem meum utique cognovissetis ; & amodo cognoscetis eum ; & vidistis eum. Dicit ei Philippus : Domine, ostende nobis Patrem, & sufficit nobis. Dicit ei Jesus : Tanto tempore vobiscum sum, & non cognovistis me ? Philippe, qui videt me, videt & Patrem. Quomodo tu dicis : Ostende nobis Patrem ? Non creditis quia ego in Patre, & Pater in me est ? Verba quæ ego loquor vobis, à me ipso non loquor. Pater autem in me manens ipse facit opera. Non creditis quia ego in Patre, & Pater in me est ? Alioquin propter opera ipsa credite. Amen, amen, dico vobis, qui credit in me, opera quæ ego facio, & ipse faciet, & majora horum faciet, quia ego ad Patrem vado ; & quodcumque petieritis Patrem in nomine meo, hoc faciam, ut glorificetur Pater in Filio. Si quid petieritis me in nomine meo, hoc faciam.

moi ? Croyez-le du moins à cause des œuvres que je fais. En vérité, en vérité je vous le dis, celui qui croit en moi, fera les œuvres que je fais, & il en fera de plus grandes, parceque je m'en vais à mon Pere. Quelque chose que vous demandiez au Pere en mon nom, je le ferai, afin que le Pere soit glorifié dans le Fils. Si vous me demandez quelque chose en mon nom, je le ferai.

Avant que de vous montrer combien le commentaire que les FF. Hardouin & Berruyer font de ces Divines paroles, est bas, rampant, injurieux au Fils de Dieu, contraire aux principes de la Foi, & conforme au goût des Sociniens ; il est à propos de vous exposer en peu de mots les grandes vérités que Jesus-Christ nous y enseigne. Nous prendrons encore pour guide le célébre M. Bossuet, ce Prélat si plein de vénération & d'attachement pour les Peres de l'Eglise, en qui il avoit puisé cette pureté & cette profondeur de doctrine qu'il a répandue dans ses sçavans Ecrits. Il a expliqué au long dans ses méditations sur l'Evangile, le texte sacré que vous venez de voir. Nous ne tirerons

de ſon excellente paraphraſe que ce qui a un rapport plus direct au point que nous traitons. « *Je ſuis la vérité* » *& la vie* (1) : je ſuis le Verbe qui » étoit au commencement, la parole » du Pere éternel, ſa ſageſſe : la vé- » ritable lumiere qui éclaire tous les » hommes qui viennent au monde, » la vérité même ; par conſéquent le » ſoutien, la nourriture & la vie de » tout ce qui entend ; celui en qui eſt » la vie, & la même vie qui eſt dans » le Pere....

» *Je ſuis* donc *la vérité & la vie*, » parceque je ſuis Dieu ; mais en » même-tems je ſuis homme. Je ſuis » venu enſeigner le genre humain, & » lui apporter des paroles de vie éter- » nelle : avec la doctrine je lui ai » donné l'exemple de bien vivre :.... » il falloit encore apporter la grace » aux hommes ; & je me ſuis fait leur » victime pour leur mériter cette » grace : *Je ſuis* donc *la voie :* on ne » peut approcher de Dieu, ni de la » vie éternelle, que par moi. Il faut » y venir par ma doctrine ; il faut y

(1) Boſſuet Méditat. ſur l'Evang. Sermon après la Cène, quatre-vingtiéme jour, tom. 9. p. 448. & 449.

» venir par mes exemples ; il faut y
» venir par mes mérites & par la grace
» que j'apporte au monde. . . .

» *Nul ne vient à mon Pere que par*
» *moi* (1). Si le Sauveur est la voie,
» la vérité & la vie, il ne faut point
» qu'il nous mene à un autre qu'à lui-
» même pour être heureux. Comment
» est-ce donc qu'il est la voie pour
» nous mener à son Pere ? Que vou-
» lons-nous davantage que la vérité
» & la vie que nous trouverons en
» lui ? Il explique lui-même ce pro-
» fond secret, en disant : *Si vous me*
» *connoissiez, vous connoîtriez aussi mon*
» *Pere ; & vous le connoîtrez bien-tôt,*
» *& vous l'avez déja vu.* Ne croyez pas
» qu'en vous élevant à la connoissance
» de mon Pere, je vous mene à quel-
» que chose qui soit hors de moi :
» c'est en moi qu'on connoît le Pere,
» & vous l'avez déja vu. Quel est ce
» nouveau Mystère ? Comment est-ce
» qu'on connoît le Pere en connois-
» sant Jesus-Christ ? Quand les Apô-
» tres ont-ils vu le Pere ? Où l'ont-ils
» vu ? C'est ce qu'il dira dans la suite ;

(1) Ibid. quatre-vingt-deuxiéme jour, pag. 451. & 452.

» mais auparavant il nous faut enten-
» dre ce que lui dit saint Philippe :
» *Seigneur, montrez-nous votre Pere,*
» *& il nous suffit....*

» Saint Philippe avoit bien connu
» deux choses (1) : l'une, que pour
» être heureux, c'étoit assez de voir
» le Pere ; l'autre, que c'étoit au Fils
» à nous le montrer. Le Fils lui va
» donc apprendre ce que c'est que
» voir le Pere, & que c'est dans le
» Fils même qu'on le voit....

» *Philippe, qui me voit, voit aussi*
» *mon Pere.* Je ne parle pas de celui
» qui me voit seulement des yeux du
» corps. Celui-là, en me voyant, ne
» me voit pas.... Il y a une certaine
» maniere de me voir, qui ne laisse
» plus rien à désirer ; parceque celui
» qui me voit de cette sorte, c'est-à-
» dire, qui me voit à découvert & tel
» que je suis, il voit mon Pere. Je
» suis moi-même par mon fond &
» par ma naissance (éternelle) la ma-
» nifestation de mon Pere ; parceque
» je suis son image vivante, l'éclat
» de sa gloire, l'empreinte, l'expres-

(1) Ibid. quatre-vingt-sixiéme jour, pag. 458. & 460.

» sion de sa substance. Prenez donc » garde, Philippe : ne souhaitez pas » de voir mon Pere, comme si mon » Pere étoit quelque chose hors de » moi. C'est en moi qu'il le faut voir : » c'est en lui aussi qu'on me voit : *Ne » croyez-vous pas que je suis dans mon » Pere, & mon Pere dans moi?* Quand » donc on le voit, on me voit dans » mon principe ; & quand on me » voit, on le voit dans son image, » dans son expression, dans son éclat, » dans le rejaillissement de sa gloire : » & la vue du Pere & du Fils est in- » séparable. »

Ces paroles de Jesus-Christ signifient donc que le Pere & lui ont la même nature, la même essence ; en sorte qu'il est impossible de voir le Pere dans son essence Divine, sans voir le Fils ; & de voir le Fils de cette vue claire & intuitive, sans voir le Pere.

Ce n'est qu'après cette vie, continue M. Bossuet (1), que « nous ver- » rons clairement le Pere dans le Fils, » comme le Fils dans le Pere. » En

(1) Ibid.

attendant « le Fils va nous apprendre » que le Pere commence déja à se » manifester en lui par deux moyens » admirables ; par sa parole, & par » les œuvres de sa toute-puissance qui » sont ses miracles....

» *Les paroles que je vous dis, je ne* » *les dis pas de moi-même.* Si je ne » suis pas de moi-même, je ne parle » pas de moi-même : si je suis la pa- » role, (le Verbe) je suis la parole » de quelqu'un : celui qui me pro- » nonce, » (le Pere qui m'engendre) « me donne mon être, & toutes mes » paroles sont de lui ; puisque la pa- » role substantielle d'où naissent tou- » tes les paroles que je profere, est » de lui même.... Il faut donc, en » écoutant Jesus-Christ & ses paroles » toutes Divines, croire que c'est d'un » Dieu qu'elles viennent : croire aussi » en même-tems que ce Dieu d'où » elles viennent, vient lui-même de » Dieu, & qu'il est Fils : & à chaque » parole que nous entendons, il faut » remonter à la source : contempler » (par la Foi) le Pere dans le Fils & » le Fils dans le Pere.

» Le Fils n'est pas de lui-même ;

» autrement il ne seroit pas Fils : il
» ne parle donc pas de lui-même :
» *Il dit ce que son Pere lui dit :* »
(Jean XII, 49, 50) « Son Pere lui
» dit tout en l'engendrant : & il le
» lui dit, non par une autre parole,
» mais par la propre parole qu'il en-
» gendre. (Le Fils) rapporte tout à
» son Pere, parcequ'il s'y rapporte
» lui-même : il rapporte sa gloire à
» celui de qui il tient tout son être :
» mais cette gloire leur est commune.
» Quelque chose manqueroit au Pere,
» si son Fils étoit moins parfait que
» lui. C'est, » ajoute ce Prélat si plein
» de Foi & si pénétré de la Religion,
« c'est ce que je crois : car Jesus-
» Christ me le dit : c'est ce que je
» verrai un jour, parceque le même
» Jesus me l'a promis. Parlez donc,
» ô Jesus parlez, vous qui êtes la
» parole même. Je vous vois dans vos
» paroles, par ce qu'elles me font
» voir & sentir en quelque façon que
» vous êtes un Dieu : mais j'y vois
» aussi votre Pere ; parce qu'elles me
» font connoître que vous êtes un
» Dieu sorti d'un Dieu. *Le Verbe est*
» *le Fils de Dieu.* (Jean I, 14)....

» Mon Pere agit (1), & moi j'agis
» aussi : *Mon Pere ne cesse d'agir, &*
» *je ne cesse d'agir.* (Jean V, 17.) Si
» le monde a été, c'est que mon Pere
» l'a fait, & moi aussi : si le monde
» continue d'être, c'est que mon Pere
» le conserve, & moi aussi : il a fait,
» & il fait tout par son Fils....

» Comment donc, *ne voyez-vous*
» *pas*, dit-il à Philippe, *que je suis*
» *en mon Pere & mon Pere en moi ?*
» *Croyez-le du moins à cause des œu-*
» *vres que je fais. Croyez-le du moins ;*
» comme s'il disoit : il y a une autre
» maniere de voir que mon Pere est
» en moi & moi en lui, qui est de
» voir la substance de l'un & de l'au-
» tre : ce qui sera votre parfaite féli-
» cité ; mais, en attendant, croyez-
» le du moins par les œuvres : je fais
» ce que veut mon Pere, ce qu'il me
» montre : c'est lui qui fait tout en
» moi, ... comme étant en moi plei-
» nement, comme y étant récipro-
» quement & dans une parfaite éga-
» lité ».

Il ne s'agit pas ici d'expliquer en

(1) Ibid. quatre-vingt-septiéme jour, pag. 461. & 462.

quel sens les Disciples de Jesus-Christ après son Ascension dans le ciel, devoient faire, par la Foi en son nom, de plus grandes œuvres qu'il n'en avoit fait lui-même étant encore sur la terre. Le même M. Bossuet dit sur cela de très-belles choses que vous pouvez lire dans ses *Méditations*. Contentons-nous d'observer de nouveau avec les saints Docteurs, que c'est heurter la raison aussi-bien que la Foi, que de penser que Jesus-Christ, au nom de qui ces miracles devoient s'opérer, n'en est pas la cause physique & efficiente, mais seulement une cause morale & impétratoire. Ce qui suit, va vous en convaincre de plus en plus.

Si vous demandez quelque chose au Pere en mon nom, je le ferai : « Et » ce que je ferai par vous, » continue M. Bossuet (1), « sera plus grand » en quelque façon que ce que je fais » par moi-même, tandis que je suis » avec vous. Ecoutons-en la raison : » *Parceque je m'en vais à mon Pere.* Si » je fais de si grande choses en des- » cendant de mon Pere, combien en

(1) Ibid. quatre-vingt-huitiéme jour, pag. 465.

» ferai-je de plus grandes, quand je » retournerai au lieu de sa gloire qui » est aussi la mienne ? .... Vous faites, » mon Sauveur, tout ce qu'il vous » plaît par vous même & par vos Dis- » ciples ; vous faites tout convenable- » ment, selon que les hommes le peu- » vent porter, & selon les divers états » où vous devez être.

» *Ce que vous demanderez à mon* » *Pere en mon nom, je le ferai :* il ne » dit pas, mon Pere le fera, mais, » *je le ferai.* C'est toujours ce qu'il » dit : *Mon Pere agit, & j'agis aussi.* » (Jean V, 17.) Ce qu'il fait, c'est » moi qui le fais. Car il fait tout par » son Verbe, & rien de ce qui se » fait, ne se fait sans lui. » Ce Prélat, qui a été un des plus grands ornemens de l'Eglise de France dans ces derniers tems, doit prodigieusement déplaire au Fr. Berruyer. Celui-ci *n'aime pas qu'on répéte perpétuellement que Dieu a tout fait par son Verbe :* *NEC PLACERET NOBIS :* & M. Bossuet, à l'exemple des Peres, ne se lasse pas de le répéter.

Tout ce que vous demanderez en mon nom je le ferai. « C'est par Jesus-

» Christ qu'on demande, dit encore » ce Prélat; c'est lui qui fait ce qu'on » demande. C'est en son nom qu'on » demande : on lui demande à lui-» même : & on obtient tout non-seu-» lement par lui, mais de lui. »

Je le ferai, dit Jesus-Christ, *afin que le Pere soit glorifié dans le Fils.* Car le Pere étant essentiellement dans le Fils & le Fils dans le Pere, le Pere est essentiellement glorifié dans le Fils, & le Fils dans le Pere : la gloire de l'un est inséparable de la gloire de l'autre.

C'est ainsi que la Tradition a toujours entendu ce discours de Jesus-Christ. Le sçavant Evêque dont nous venons de vous rapporter en partie le commentaire, vous en est un sûr garant. Voyons maintenant le même discours commenté de la façon des FF. Hardouin & Berruyer. Jamais contraste ne fut plus frappant.

Commentaire Socinien que les FF. H. & B. font de ce texte.

Le Fr. Berruyer fait parler ainsi le Fils de Dieu (1) : « Apprenez, Phi-» lippe, que *qui me voit, voit aussi* » *mon Pere.* Les choses merveilleuses

(1) Berr. 2. part. tom. 5. liv. 12. pag. 180. & 181.

» qu'on me voit opérer, on les voit
» en même-tems opérer à mon Pere.
» Moi, en tant qu'homme, dont l'hu-
» manité sainte est unie à une Personne
» Divine, je les opere moralement
» par voie de demande & d'impétra-
» tion; je prie, & j'ai droit d'être
» exaucé. Mon Pere, en tant que
» Dieu, les opere par sa toute-puis-
» sance qui est aussi la mienne. »

Vous avez vu plus haut en quel sens cet Auteur dit que la toute-puissance appartient aussi à Jesus-Christ. Ce Texte même n'insinue que trop clairement qu'elle ne lui appartient pas par nature, mais moralement, en tant qu'il en dispose en quelque sorte *par voie de demande & d'impétration*, & qu'il a *droit d'être exaucé*. Mais que signifie cette expression inouie jusqu'à présent dans l'Eglise : MON PERE EN TANT QUE DIEU ? Est-ce donc que Dieu, le Pere de Notre-Seigneur Jesus-Christ, a deux natures comme nous sçavons par la Foi qu'il y en a deux en Jesus-Christ depuis son Incarnation ? Il n'y a pas d'apparence que ce soit la pensée du Fr. Berruyer. A quoi tend donc cette opposition qu'il

met en la bouche de Jesus-Christ même : *Moi, en tant qu'homme, ... mon Pere en tant que Dieu?* Est-ce pour faire entendre que comme Dieu Pere de Jesus-Christ est simplement Dieu, Jesus-Christ son Fils est simplement homme, quoiqu'il soit singulierement favorisé de Dieu ; à peu près comme s'il faisoit dire à Jesus-Christ : *moi*, qui ne suis qu'un *homme*, *j'opere les miracles moralement par voie de demande & d'impétration*, & *mon Pere*, qui est *Dieu* par nature, *les opere par sa toute-puissance.* Quelle qu'ait pu être son intention, l'Eglise ne peut que réprouver un pareil langage; mais voyons ce qui suit.

« *Comment donc pouvez-vous me » dire : Seigneur, montrez-nous votre » Pere ? Ne croyez-vous pas que je » suis dans le Pere & que le Pere est » dans moi ?* c'est-à-dire, qu'outre la » nature humaine subsistante dans une » Personne Divine, qui vous entre- » tient, qui agit, & qui converse » avec vous ; j'ai encore la même na- » ture que mon Pere, mais nature » invisible à vos yeux mortels, si ce » n'est qu'elle se montre dans ses opé-

» rations & dans mes miracles. »

Pour cette fois, il faut l'avouer, le Fr. Berruyer paroît parler un langage Catholique ; mais l'emploie-t-il dans le ſens Catholique ? Et n'y a-t-il pas encore ici quelque piége caché ? Dans ſes Diſſertations Latines qu'il annonce lui-même comme *la clé* de tout ſon *ouvrage* (1), il poſe pour principe, & ſoutient fort au long, que par-tout où Jeſus-Chriſt parle dans l'Evangile, ce n'eſt pas *Dieu homme* qui parle, mais *l'Homme-Dieu*, ou *le Fils de Dieu*, c'eſt-à-dire, ſelon lui, l'humanité de Jeſus-Chriſt conſidérée directement & en elle-même : *Ipſa per ſe humanitas, directè & in recto.* Il y ſoutient que le Pere de Jeſus-Chriſt n'eſt pas le Pere éternel, premiere Perſonne de la Trinité, mais Dieu un ſubſiſtant en trois Perſonnes. Mais qu'eſt-il beſoin de recourir à ſes Diſſertations ? Dans l'endroit même que nous avons actuellement ſous les yeux, il fait dire à Jeſus-Chriſt : *C'eſt la nature humaine ſubſiſtante dans une Perſonne Divine*,

(1) Nouvelle Défenſe, &c. à Nancy, premiere Lettre, pag. 14.

qui vous entretient, qui agit & qui converse avec vous : n'est-ce pas faire entendre clairement que quand Jesus-Christ parloit ou agissoit sur la terre, ce n'étoit pas la Personne Divine unie à son humanité, mais son humanité seule qui parloit & qui agissoit ? Or c'est choquer grossiérement tous les principes, non-seulement de la Foi, mais même du bon sens, que de prétendre que l'humanité de Jesus-Christ ait *la même nature que* Dieu *son Pere ;* à moins qu'on ne sous-entende qu'elle l'a par participation ou par dénomination, & non par nature ; au lieu que Dieu son Pere l'a essentiellement & par nature ? Et n'est-ce pas en effet ce que le Fr. Berruyer insinue presque à chaque page de ses deux premieres Dissertations, en répétant sans cesse que l'humanité de Jesus-Christ subsiste dans une Personne Divine, en participation de la Nature Divine : *In Divinæ participationem, societatem, consortium naturæ ?* Reprenons sa paraphrase.

» Quand je vous instruis en qualité » de votre Docteur & de votre Maî-» tre, envoyé vers vous par le Pere »

(Dieu un ſubſiſtant en trois Perſonnes) « je ne vous parle pas de moi-
» même ; c'eſt cet homme que vous
» voyez qui vous parle : mais je ne
» vous dis rien que PAR L'INSPIRATION
» D'EN HAUT, DUE A LA DIGNITÉ DE
» MA PERSONNE. Mes paroles ſont
» les paroles d'un homme ; mais d'un
» homme QUI ÉTANT DIEU, EST TOU-
» JOURS GUIDÉ PAR L'ESPRIT DE
» DIEU. » Qu'eſt-ce encore une fois, que cet homme, qui *parcequ'il eſt Dieu*, & à cauſe de *la dignité de ſa Perſonne*, a droit d'être *toujours guidé par l'Eſprit de Dieu*, *par l'inſpiration d'en haut*, ſinon un homme qui n'eſt Dieu que de nom, qui n'a ni la nature ni les attributs Divins, qui n'eſt Dieu que dans le ſens auquel les Sociniens appellent Jeſus-Chriſt Dieu ?

Il pourſuit, & fait dire à Jeſus-Chriſt : « Il en eſt de même de mes
» œuvres : *c'eſt le Pere*, » (Dieu en trois Perſonnes) « *demeurant en moi qui*
» *opere les merveilles que je fais.* Je
» ſuis homme, & ce n'eſt pas par ma
» puiſſance humaine que je fais des
» miracles : je ſuis, » (ſelon mon humanité) « le Fils, & le Fils bien-

» aimé ; je les demande, & mon » Pere » (Dieu un, subsistant en trois Personnes) « les fait par sa » toute-puissance Divine. Mais com- » prenez que sa toute-puissance, ou, « ce qui est la même chose, sa Nature » Divine, est commune à lui & à » moi. »

Comment *commune*, si ce n'est dans le sens Socinien que nous venons d'expliquer ? Peut-elle l'être autrement entre le Dieu suprême & éternel, & une humanité qu'il a faite son Fils dans le tems ? Si ce paraphraseur croyoit que la toute-puissance est réellement & naturellement commune au Pere & au Fils, trouveroit-il la moindre difficulté à dire que le Fils opere physiquement comme le Pere par cette toute-puissance qui leur est commune ? Pourquoi veut-il que le Fils en soit réduit à demander, & à ne rien opérer que comme cause morale & par voie d'impétration ? La Foi Catholique ne nous apprend-elle pas au contraire qu'en même-tems que Jesus-Christ demande les miracles en tant qu'homme, il les opere en tant que Dieu par la même toute-

puissance

puissance que le Pere ; *parceque tout ce que le Pere fait, le Fils le fait aussi*, & le fait *semblablement* (1), avec la même autorité, & la même efficacité ? Faire dire à Jesus-Christ qu'en tant que *Fils de Dieu*, son *Fils bien-aimé*, il *demande les miracles*, & que son *Pere*, Dieu en trois Personnes, *les opere par sa toute-puissance*, c'est lui faire dire à lui-même qu'il n'est pas véritablement une Personne Divine, & qu'il n'est Dieu que de nom.

Nous ne sommes pas encore au bout. Le Fr. Berruyer ne se lasse pas de mettre ses blasphêmes dans la bouche adorable de la Vérité éternelle. « Si mes paroles ne suffisent pas, lui » fait-il dire (2), mes œuvres confirment mes paroles : c'est à leur témoignage que je vous rappelle. » Non-seulement j'ai le pouvoir *DE DEMANDER* avec autorité & *D'OBTENIR* au premier signe de ma volonté, parcequ'elle est la volonté » de l'Homme-Dieu, toutes les merveilles que je souhaite, & que je

(1) Joan. V. 17.
(2) Berr. ibid. pag. 182. & 183.

» ne souhaite jamais que conformé-
» ment à la volonté de mon Pere ;
» mais je suis en droit de communi-
» quer ce pouvoir à qui je jugerai
» convenable, & bientôt vous en
» ferez l'épreuve.... Le tems appro-
» che, où celui qui croit en moi,
» fera les mêmes prodiges que moi,
» jusqu'à égaler ce que j'ai opéré de
» plus magnifique & de plus grand. »
(Jesus-Christ dit plus : *Et majora horum faciet.*) « Le Disciple fidéle
» aura ce privilége, & il en usera en
» mon nom ; parceque je vais à mon
» Pere, duquel en qualité de premier
» né des enfans des hommes, d'Hom-
» me-Dieu, de Fils unique de Dieu,
» obéissant jusqu'à la mort, je rece-
» vrai tout pouvoir dans le ciel & sur
» la terre. »

Encore ici tout ce que le Fr. Berruyer attribue à Jesus-Christ, se borne au *pouvoir de demander & d'obtenir* ce qu'il souhaite ; pouvoir même qui n'a infailliblement son effet, que parceque Jesus-Christ a soin de ne *souhaiter jamais* rien *que conformément à la volonté de* Dieu son *Pere*, dont il est, nous dit-on ailleurs, toujours

averti par *un mouvement intérieur*. Achevons : « Les choses que vous » demanderez à mon Pere en inter- » posant mon autorité, c'est *A MOI* » *QU'IL EN RENVERRA L'EXÉCU-* » *TION*, afin que le Pere soit glo- » rifié dans le Fils & par le Fils même. » Si vous vous adressez à moi pour » obtenir par ma médiation quelque » grace de mon Pere, ce sera moi qui » vous l'accorderai, *parcequ'*en vertu » de la dignité de ma Personne, *RIEN* » *DE CE QUE JE DEMANDE POUR* » *VOUS, NE ME PEUT ÊTRE RE-* » *FUSÉ.* »

Cette paraphrase n'est proprement que la Traduction & le développement du Commentaire du Fr. Hardouin (1).

(1) *Hard. in Joan. cap. 14. paraphr. v. 7. & seq. pag.* 505. Fecit illa miracula Pater exoptante ac volente me.... Philippe, qui videt me mira operantem, idem & Patrem meum mira operantem videt : me quidem moraliter, ut homo sum : Patre autem Physicè & effectivè...... Verba quæ ego loquor vobis, à me ipso non loquor ; sed instinctu afflatuque Patris loquor : humanitas enim ipsa est quæ sic loquitur, afflata Sancto Spiritu. Verba sunt humana, tametsi non ex humano lumine, sed ex Divinitùs inspirato. Pater autem in me manens, ipse facit opera, Divinâ virtute atque adeo & essentiâ, sibi mihique communi. ....Atque adeo qui videt opera quæ ego facio, esse divina, & Patrem videt operantem, & me.... Si quid petieritis à me, invocato meo nomine, hoc faciam,

Nous avons cru devoir la rapporter en entier, non-seulement à cause de l'importance de la matiere, mais encore pour vous donner un nouvel échantillon de la licence criminelle avec laquelle ces Religieux changent, défigurent & corrompent à leur gré le Texte sacré sur les points les plus essentiels de la Religion, jusqu'à faire proférer au Fils de Dieu lui même, toutes les erreurs & les impiétés qu'il leur plaît.

Deux choses sur-tout doivent fixer ici votre attention : la premiere, c'est que la consubstantialité du Pere & du Fils exprimée si énergiquement par ces paroles du Fils de Dieu, *Qui me voit, voit aussi le Pere : .... je suis dans le Pere, & le Pere est en moi*, & expliquée d'une maniere si sublime par M. Bossuet, disparoît de telle sorte dans la paraphrase de ces nouveaux Interprétes, qu'il n'y en reste pas le moindre vestige. La seconde, c'est qu'au lieu que Jesus-Christ déclare expressément qu'il fait les mi-

potestate mihi, ut homo sum, à Patre traditâ, ut quodcumque velim humanâ voluntate, hoc confestim Divinitas hypostaticè conjuncta eidem efficiat.

racles par la même puissance que le Pere, ces Auteurs s'obstinent à ne lui donner d'autre part dans l'opération des miracles, qu'en ce qu'il a *droit de les demander & de les obtenir.*

Ce blasphême regne d'un bout à l'autre de leur commentaire; mais il se fait sentir particuliérement dans l'explication des deux derniers versets. Jesus-Christ enseigne que les prieres que nous faisons en son nom, nous pouvons les adresser également ou à son Pere, ou à lui-même, & que soit que nous prïions le Pere, soit que nous le prïions lui-même; c'est toujours lui qui nous en accorde l'effet aussi physiquement & aussi puissamment que le Pere; *Hoc faciam:* preuve manifeste de la parfaite égalité du Pere & du Fils, & de l'unité de nature, de puissance & d'opération dans l'un & dans l'autre. Si vous comparez maintenant ces divines instructions avec le commentaire de nos deux Jésuites, combien ne serez-vous pas frappés de l'énorme différence, ou plutôt de la contrariété évidente de doctrine qui s'y trouve? Selon ce commentaire Socinien, à qui que ce

ſoit que s'adreſſent les prieres que nous faiſons au nom du Divin Médiateur ; ſoit que nous les adreſſions à ſon Pere, ſoit que nous les lui adreſſions à lui-même, ce n'eſt pas lui qui en opere l'effet. Si c'eſt ſon Pere que nous prions; Dieu, diſent-ils, lui *en renvoie l'exécution* comme à ſon Miniſtre, dont le nom & l'autorité ont été *interpoſés* auprès de lui. Si c'eſt lui-même que nous prions, la ſeule voie qu'il ait de nous exaucer eſt de prier lui-même ſon Pere pour nous, avec aſſurance que *rien de ce qu'il demande ne peut lui être refuſé*. N'eſt-ce donc que pour contredire celui qui eſt la Vérité même, & pour faire paſſer ſous ſon nom leurs impiétés, que ces Religieux ont entrepris de commenter les Livres ſaints ?

Que reſte-t-il après cela, ſinon de faire changer à l'Egliſe la forme de ſes prieres publiques, & en particulier celle de ſes Litanies ſi anciennes & ſi reſpectables ? Au lieu d'y invoquer *le Fils de Dieu Rédempteur du monde*, comme la ſeconde Perſonne de l'adorable Trinité : au lieu de le ſupplier comme le Pere &

le Saint-Esprit *d'avoir pitié de nous*, *MISERERE NOBIS* : au lieu de terminer l'invocation distincte du Père, & du Fils, & du Saint-Esprit par ces paroles qui les réunissent dans la même nature, *Trinité sainte qui êtes un seul Dieu, ayez pitié de nous*; il faudra désormais, si l'on en croit ces nouveaux Interprétes, dégrader le *Fils de Dieu, le Rédempteur du monde*, de son rang de seconde Personne de la Trinité, & le placer simplement à la tête des Saints : il ne faudra plus lui demander comme au Pere, au Saint-Esprit, & à toute l'adorable Trinité, qu'il ait pitié de nous, & qu'il nous accorde l'effet de nos prieres, *miserere nobis*; mais lui demander comme aux Saints, qu'il prie & qu'il intercéde pour nous auprès de Dieu, *ora pro nobis*. C'est en effet à quoi devroient se borner les prieres que nous adressons à Jesus-Christ, s'il étoit vrai, comme ces nouveaux Maîtres ne rougissent pas de le lui faire dire à lui-même, qu'il ne nous *accorde* l'effet de nos prieres, qu'en *ce que rien de ce qu'il demande pour nous, ne lui peut être refusé*.

Abhorrez ces impiétés, N. C. F. *L'Eglise du Dieu vivant*, dont vous avez le bonheur d'être les enfans, cette Eglise qui est *la colomne & le ferme soutien de la vérité*, a été bâtie sur un fondement bien différent. Instruite par son céleste Epoux, elle n'ignore pas tout ce qu'il est & tout ce qu'il peut selon ses deux natures. Elle croit fermement avec saint Augustin, que « le Divin Médiateur étant » Dieu & homme tout ensemble, » opere lui-même physiquement, & » nous donne en tant que Dieu, ce » qu'en tant qu'homme il demande » pour nous (1) : elle sçait qu'en qualité de notre Pontife il prie pour » nous ; qu'en qualité de notre Chef » il prie en nous, & que comme notre Dieu c'est lui-même que nous » prions (2). » Elle confesse enfin que ce qu'il faut lui demander, ce n'est pas simplement que per sa puissante médiation il nous obtienne ce que nous demandons en son nom, & ce

(1) *S. Aug. serm.* 217. *num.* 1. Est Christus homo & Deus : orat ut homo ; dat quod orat, ut Deus.

(2) *Idem, enarrat. in Psalm.* 85. *num.* 1. Orat pro nobis ut sacerdos noster. Orat in nobis ut caput nostrum : oratur à nobis ut Deus noster.

qu'il daigne demander lui-même en nous & pour nous, mais qu'il l'opere lui-même comme le Pere, & avec le Pere dans l'unité du Saint-Esprit, ainsi qu'il nous l'a promis par les paroles mêmes dont il s'agit ici : *Si vous demandez quelque chose à mon Pere en mon nom, JE LE FERAI : HOC FACIAM : SI VOUS ME DEMANDEZ quelque chose en mon nom, JE LE FERAI, HOC FACIAM.*

ARTICLE X.

Suite de la même matiere.

LA Doctrine impie que ces Auteurs établissent en général à l'égard de tous les miracles de Jesus-Christ, ils l'appliquent en particulier à plusieurs de ceux qui sont rapportés dans l'Evangile. Citons-en quelques exemples.

Application que ces Auteurs font de leur doctrine impie à plusieurs miracles de J. C. & en particulier à celui de sa Résurrection, & à celui de la Mission du Saint-Esprit sur les Apôtres.

Quoique les Evangélistes marquent expressément que Jesus-Christ chassoit les Démons par sa propre vertu, le Fr. Berruyer ne lui fait opérer ce prodige que par ses prieres. « Jesus-» Christ, dit-il (1), commanda aux

(1) Berr. 2. part. tom 2. liv. 4. pag. 301.

» Démons de quitter les corps qu'ils
» possédoient, & aucun ne lui résista.
» Son attouchement & sa parole fu-
» rent également efficaces. » Et pour-
quoi? remarquez bien cette raison :
« parcequ'ils étoient des signes de sa
» volonté, & *QUE DIEU SON PERE*
» *NE REFUSE RIEN A SES DÉ-*
» *SIRS.* »

Avec quelle énergique simplicité l'Hémorhoïsse exprimoit-elle sa foi & sa confiance en la toute-puissance de Jesus-Christ, lorsque s'approchant avec respect pour le toucher, elle disoit en elle-même, *si je touche seulement son habit, je serai guérie!* L'objet de cette foi disparoît dans la paraphrase de nos deux Interprétes :
« Elle se disoit : si j'étois assez heu-
» reuse pour toucher seulement sa
» robbe, indubitablement je serois
» guérie. DIEU AUROIT PITIÉ DE MOI,
» en considération du respect & de
» la confiance que je témoignerois
» A SON CHRIST ; » ou, (comme s'exprime le Fr. Hardouin) « A SON
» SAINT (1). » N'est-ce pas dire que

(1) Ibid. 411.
Hard. in Matth. cap. 9. v. 21. pag. 40. *col.* 1. *& in*

cette femme ne considéroit pas Jesus-Christ comme devant être l'auteur de sa guérison, mais simplement comme un Saint & un ami de Dieu ? Hé ! que signifie donc le mot si expressif que Jesus-Christ dit en cette occasion : *Quelqu'un m'a touché ; car je sçai qu'une vertu* (*ou un miracle*) *est sorti de moi* (1) ? Pouvoit-il marquer plus clairement que la source & la cause efficiente du miracle étoit en lui ? Cette expression embarrasse le Fr. Berruyer. Il la change sans façon, & il fait dire au Fils de Dieu (2) : » Quelqu'un m'a » touché, & il l'a fait d'une maniere » propre à attirer sur soi une impres- » sion du pouvoir souverain que j'em- » ploie à guérir les malades. » Et en quoi consiste ce *pouvoir souverain ?* Vous l'avez vu : il consiste uniquement, selon lui, à avoir *droit de demander* des miracles, & à être *assuré de les obtenir.*

De tous les miracles que Jesus-Christ a opérés sur la terre, il n'en

Marc. c. 5. *v.* 28. *p.* 117. *col.* 2. Si vel tetigero tantùm vestimentum ejus, sanabit me Deus à morbo quo teneor, ob reverentiam quâ prosequor sanctum ejus.

(1) Luc. VIII. 46.

(2) Berr. ibid. pag. 413.

est point de plus important que celui de sa Résurrection. Ce prodige a mis, pour ainsi dire, le sceau à tous ceux qui avoient précédé. C'est une preuve décisive de la vérité de la Religion Chrétienne & de la Divinité de son Auteur. Mais la Résurrection de Jesus-Christ ne prouve invinciblement sa Divinité, qu'autant qu'il est certain que Jesus-Christ s'est ressuscité lui-même. Il avoit prédit en style figuré qu'il opéreroit cette merveille, lorsqu'en *parlant du temple de son corps*, il avoit dit aux Juifs, *détruisez ce temple, & je le rétablirai en trois jours* (1). Il l'avoit annoncé dans la suite d'une maniere plus claire, en disant (2), *je donne ma vie pour la reprendre ensuite. Personne ne me l'a ravit, mais c'est de moi-même que je la quitte. Car j'ai le pouvoir de la quitter, & j'ai le pouvoir de la reprendre.* Donner sa vie, c'est séparer son ame d'avec son corps : reprendre la vie, c'est réunir son ame à son corps.

(1) Joan. II. 19.

(2) *Joan. X.* 17. & 18. Pono animam meam, ut iterum sumam eam. Nemo tollit eam à me, sed ego pono eam à me ipso : & potestatem habeo ponendi eam, & potestatem habeo iterùm sumendi eam.

Donc, conclut saint Augustin (1), on ne peut pas douter que Jesus-Christ n'ait été la cause physique & de la séparation de son ame d'avec son corps, & de la réunion de l'un avec l'autre par sa résurrection. Ce qui fait dire aussi à l'Apôtre saint Paul, que Jesus-Christ a été *crucifié selon la foiblesse de la chair*, & qu'il est *maintenant plein de vie par la vertu de Dieu*, c'est-à-dire, par la puissance de sa Divinité (2).

C'est un dogme de Foi, comme nous l'avons dit ailleurs, qu'à la mort de Jesus-Christ, la Divinité n'a pas cessé d'être unie à son ame & à son corps, quoique séparés l'un de l'autre. De ce principe, S. Thomas (3), & après lui le Catéchisme du Concile de Trente (4), concluent que c'est par

(1) S. August. serm. 52. aliàs 63. de Verb. Dom. cap. 4. num. 13

(2) 2. Cor. XIII. 4.

(3) *S. Thom. part. 3. quæst. 53. art. 4. in Corp.* Per mortem non fuit separata Divinitas, nec ab animâ Christi, nec ab ejus carne.... secundùm igitur unitæ Divinitatis virtutem, & corpus resumpsit animam quam deposuerat, & anima corpus resumpsit quod dimiserat, & sic Christus propriâ virtute resurrexit.

(4) Catech. ad Parochos in artic. 5um Symboli, num. 14.

la vertu toute-puissante de la Divinité de Jesus-Christ que son corps s'est rejoint à son ame, & que son ame a repris son corps qu'elle avoit quitté, & qu'ainsi ce n'est pas par une vertu étrangere, mais par sa propre vertu qu'il est ressuscité.

Bien loin que les textes de l'Ecriture, où la Résurrection de Jesus-Christ est attribuée à Dieu le Pere, donnent atteinte à cette vérité, c'en est au contraire une nouvelle preuve. Car, comme saint Thomas le remarque encore (1), la nature, la toute-puissance & l'opération Divine étant la même dans le Pere & dans le Fils, il est impossible que le Pere ait ressuscité Jesus-Christ, sans que Jesus-Christ lui-même se soit ressuscité, selon cet oracle que nous avons déja cité tant de fois : *Tout ce que le Pere fait, le Fils aussi le fait semblablement* (2).

Quels reproches ne mérite donc pas un Interpréte, qui travestissant

(1) *S. Thom. ibid. ad.* 1. Eadem est Divina virtus & operatio Patris & Filii. Unde hæc duo sese consequuntur, quòd Christus sit suscitatus Divinâ virtute Patris & sui ipsius.

(2) Joan. V. 17.

les paroles ſacrées par leſquelles le Fils de Dieu déclare ſi poſitivement qu'il avoit *le pouvoir de quitter la vie & de la reprendre*, oſe ſubſtituer au pouvoir ſuprême que Jeſus-Chriſt s'attribue, un ſimple pouvoir d'être exaucé ! C'eſt ce que le Fr. Berruyer fait par cette paraphraſe (1) : « Comme j'ai le pouvoir de ſéparer mon » ame de mon corps au moment qu'il » me plaira, j'ai de même le pouvoir » de réunir mon corps à mon ame, » quand je le voudrai : pouvoir ſi cer- » tain, ſi infaillible, ſi néceſſairement » lié à l'union ſubſtantielle de mon » humanité avec une Perſonne Divi- » ne, que *DIEU NE PEUT REFU-* » *SER SA TOUTE-PUISSANCE A* » *MES DÉSIRS*, dans l'inſtant où » *JE LUI DEMANDERAI* de ceſſer » de vivre, & dans celui où je vou- » drai reprendre une nouvelle vie. » Comme ſi avoir en ſoi *le pouvoir de quitter la vie & de la reprendre*, ce n'étoit autre choſe qu'être aſſuré d'obtenir l'un & l'autre par ſes prieres.

Que n'aurions-nous point à dire

(1) Berr. 2. part. tom. 4. liv. 8. pag. 111.

du grand miracle de la Mission du Saint-Esprit ? Miracle si éclatant, par les effets merveilleux que le Divin Esprit a opérés dans les Apôtres & dans les premiers Fidéles ! La Mission du Saint-Esprit par le Pere & par le Fils, de qui il procéde, démontre invinciblement, & que Jesus-Christ est Dieu comme le Pere, & qu'il est avec le Pere le principe éternel du Saint-Esprit, puisqu'il l'envoie comme le Pere l'envoie. Nous avons parlé ailleurs des monstrueux égaremens des FF. Hardouin & Berruyer sur ce point essentiel de la Religion (1). C'est pourquoi nous nous bornons ici à vous rappeller sommairement, que nonobstant l'évidence du Texte Evangélique, où Jesus-Christ promet à ses Apôtres non-seulement qu'en tant qu'homme il priera le Pere de leur envoyer l'Esprit consolateur, mais encore qu'en tant que Dieu il le leur enverra, *mittam eum ad vos* (2) ; le Fr. Berruyer soutient que Jesus-Christ

(1) Voyez ci-dessus, premiere Section, chap. IV. art. II. tom. I. pag. 445. & suiv. Et chap. V. ibid. pag. 452. & suiv.

(2) Joan. XVI. 7.

n'a pas envoyé réellement le Saint-Esprit, mais qu'il a ſeulement obtenu par ſes prieres que Dieu l'envoyât. « Le Pere, dit-il (1), enverra le Saint-» Eſprit, & il l'enverra au nom de » Jeſus-Chriſt; c'eſt-à-dire, que Jeſus-» Chriſt, Homme-Dieu, Fils de Dieu » priera, & qu'à la priere de Jeſus-» Chriſt, qui ſera un ſigne de ſa vo-» lonté efficace, le Pere enverra le » Saint-Eſprit. Jeſus-Chriſt priera effi-» cacement par une demande abſo-» lue; & parceque ce ſera la priere » d'une humanité qui ſubſiſte dans » une Perſonne Divine, elle aura » auſſi-tôt ſon effet. Le Pere enverra » le Saint-Eſprit, parcequ'il fera ce » que le Fils lui aura demandé: & » le Fils l'enverra, parceque celui-là » l'envoie véritablement & ſimple-

(5) *Berr. 2. part. tom. 8. pag. 15. & 16.* Mittet Pater Spiritum Sanctum, mittet autem in nomine Jeſu Chriſti; id eſt, rogabit Jeſus Chriſtus, homo-Deus, Filius Dei, & ad orationem Jeſu Chriſti, quæ voluntatis ejus efficacis ſignum erit, Pater mittet Spiritum Sanctum. Jeſus Chriſtus rogabit efficaciter poſtulatione abſolutâ; & quia poſtulatio illa erit humanitatis, quæ humanitas eſt in perſonâ unâ Divinâ ſubſiſtens, ſtatim efficietur. Mittet Pater, quia exequetur quod poſtulabit Filius; mittet Filius, quia ille verè & ſimpliciter mittit, à cujus efficaci voluntate pendet ut mittatur.

» ment, de la volonté efficace de qui
» il dépend qu'il soit envoyé. »

Raisonnement pitoyable & évidemment faux : comme s'il n'y avoit pas une différence infinie entre envoyer véritablement & simplement le Saint-Esprit, *verè & simpliciter*, & obtenir qu'il soit envoyé : comme si Jesus-Christ n'avoit pas lui-même distingué ces deux choses, en disant qu'en tant qu'homme il prieroit le Pere d'envoyer l'Esprit consolateur, *Ego rogabo Patrem* ; & qu'en tant que Dieu il l'enverroit aussi lui-même, *mittam eum ad vos*. Il étoit réservé aux Sociniens de changer à leur gré la propre signification des paroles de l'Ecriture, & de donner des sens figurés & métaphoriques à tous les passages qui prouvent la vérité de nos Mystères. Ils le font en particulier par rapport à ceux-ci, en disant que le Saint-Esprit est envoyé par le Pere & par le Fils, mais par le Pere comme cause premiere, & par le Fils comme cause seconde & intermédiaire. Disons-le encore une fois (1) : quel sujet de

(1) C'est l'explication que donnent, entr'autres,

douleur pour l'Eglise, de voir des Prêtres & des Religieux qui se disent ses enfans, marcher sans cesse à la suite de ces ennemis déclarés de la Divinité de Jesus-Christ !

ARTICLE XI.

Les FF. Hardouin & Berruyer enlevent à Jesus-Christ toute opération Physique & proprement dite dans l'ordre de la Grace.

Les miracles opérés par J. C. pour la guérison des corps sont une preuve & une image de son pouvoir sur les ames dans l'ordre de la Grace.

LEs Peres ont regardé les miracles que Jesus-Christ a opérés sur les corps, pour rendre la santé aux malades & la vie aux morts, comme une preuve & une image sensibles du souverain pouvoir qu'il a de délivrer les ames des plaies du péché, & de leur donner la vie spirituelle de la grace. Jesus-Christ lui-même a voulu nous rendre sensible cette vérité, lorsqu'à l'occasion du scandale que les Pharisiens prenoient de ce qu'il avoit dit à

Voltzogue [Woltzogenius] *in Joan. cap.* 16. *v.* 6. *tom.* 1. *pag.* 982. & Slichtingius *in eumdem locum*, *tom.* 3. *pag.* 118.

un Paralytique, *vos péchés vous sont remis*, il commanda à ce Paralytique *de se lever, d'emporter son lit*, & de s'en *aller en* sa *maison; afin*, leur dit-il (1), *que vous sçachiez que le Fils de l'Homme a sur la terre le pouvoir de remettre les péchés.* Son intention étoit donc que cette guérison corporelle servît de preuve du souverain pouvoir qu'il a d'opérer la guérison intérieure des ames; & que ces deux sortes de faveurs fussent considérées, non comme étant simplement l'effet de ses prieres, mais comme des œuvres de sa toute-puissance Divine: *Ut sciatis quia Filius hominis habet potestatem in terrâ dimittendi peccata.*

« Cette puissance, dit saint Tho-» mas (2), appartient à Jesus-Christ, » non selon sa nature humaine, mais » selon sa Nature Divine. Car c'est » dans la Nature Divine seule que » réside le pouvoir de remettre les

(1) Matth. IX. 6.

(2) *S. Thom. part. 3. quæst. 16. art. 2. ad. 2.* Filius hominis habet potestatem in terrâ dimittendi peccata, non virtute humanæ naturæ, sed virtute naturæ Divinæ: in quâ quidem naturâ Divinâ consistit potestas dimittendi peccata per authoritatem; in humanâ autem naturâ instrumentaliter & per ministerium.

» péchés avec autorité : la nature hu-
» maine n'y a de part que comme
» cause instrumentale & ministé-
» rielle. »

La Foi nous apprend sur cela deux vérités qui se confirment mutuellement.

J.C. est tout à la fois & la cause méritoire de la Grace en tant qu'homme, & la cause efficiente en tant que Dieu. Liaison inséparable de ces deux vérités.

Premiere vérité. Jesus-Christ en tant qu'homme a satisfait pleinement à la justice Divine pour tous les péchés des hommes : il a prié pour nous, & par ses prieres jointes au prix infini de ses souffrances & de sa mort, il nous a mérité toutes les graces qui nous délivrent du péché, qui nous conduisent à la justice, qui la produisent dans notre ame, & qui nous y font persévérer. Il n'y a aucune grace ni actuelle, ni habituelle, qui ne soit le fruit de la mort de Jesus-Christ, & accordée à ses mérites, à ses prieres, & à sa médiation. Enfin, comme c'est par son humanité sainte que Jesus-Christ nous a mérité la justification & le salut éternel : c'est elle aussi qu'il fait le canal, le moyen & l'instrument par lequel le fruit de ses mérites nous est appliqué.

Seconde vérité. Jesus-Christ n'est pas simplement la cause morale, méritoire & instrumentale de toutes les graces que nous recevons durant cette vie, & de la gloire éternelle que nous espérons dans l'autre ; il en est aussi le principe physique & la cause efficiente par sa toute-puissance Divine.

Nous avons dit que ces deux vérités s'appuient & se confirment mutuellement. En effet, d'un côté les souffrances, la mort, les prieres & les mérites de Jesus-Christ ne seroient pas d'un prix infini, & proportionné à l'énormité de l'offense faite à Dieu par le péché, si Jesus-Christ, qui a souffert, qui est mort, qui a prié pour nous selon sa nature humaine, n'étoit pas véritablement Dieu. Sa chair adorable réellement présente dans l'Eucharistie, que saint Thomas appelle si souvent la source, la perfection, & la fin de tous les autres Sacremens, n'est vivifiante par elle-même & capable de communiquer la vie à nos ames & à nos corps, que parcequ'elle est la chair du Verbe

éternel, comme le Concile général d'Ephèse l'a expressément défini contre Nestorius (1).

D'un autre côté, les mérites de Jesus-Christ n'étant d'une valeur infinie, & son humanité n'étant une source de vie & de sainteté que parce-qu'il est véritablement Dieu ; il s'ensuit qu'il ne nous a pas simplement mérité la grace en tant qu'homme, mais qu'en tant que Dieu il en est la cause physique, productrice & efficiente.

De-là vient qu'entre les preuves sans nombre dont les Peres se sont servi pour montrer la Divinité de Jesus-Christ, ils n'ont pas omis celle qui se tire de ce qu'il est l'auteur & la cause efficiente de la grace. « Pou- » vez-vous nier, » disoit Cassien à Nestorius (2), « que la grace soit un

(1) *Conc. Ephes. Anathem. undecimo, tom.* 3. *Conc. pag.* 409. Si quis ipsam Domini carnem vivificam, ipsiusque Verbi quod ex Patre est propriam esse negaverit, sed alterius cujuspiam ipsi Verbo secundùm dignitatem tantùm conjuncti .... esse dixerit : neque verò potius vivificam confessus fuerit, ... eo quòd Verbi, quod omnia vivificare potest, facta sit propria ; anathema sit.

(2) *Cassian. lib.* 2. *de Incarnat. cap.* 5. A Deo ergo necesse est ut gratiam datam non neget. Deus ergo est qui dedit. Data est autem per Dominum

» don qui ne peut venir que de Dieu ?
» Il est donc incontestable que celui
» qui donne la grace est véritable-
» ment Dieu. Or la grace nous est
» donnée par Jesus-Christ Notre-Sei-
» gneur. Donc Jesus-Christ Notre-
» Seigneur est véritablement Dieu. »

C'est ce que Notre-Seigneur nous a appris lui-même sous une image sensible, quand il s'est comparé au Sep de la vigne, qui communique la vie, le suc nourricier, & la fécondité aux branches qui lui sont unies. *Comme la branche de la vigne,* dit-il (1), *ne sçauroit porter d'elle-même aucun fruit, si elle ne demeure attachée au sep : il en est de même de vous, si vous ne demeurez en moi. Je suis le sep de la vigne, & vous en êtes les branches. Celui qui demeure en moi, & en qui je demeure* par mon influence

nostrum Jesum Christum. Ergo Dominus noster Jesus Christus Deus.

(1) *Joan. XV.* 4. 5. & 6. Sicut palmes non potest ferre fructum à semetipso, nisi manserit in vite : sic nec vos, nisi in me manseritis. Ego sum vitis ; vos palmites. Qui manet in me, & ego in eo, hic fert fructum multum ; quia sine me nihil potestis facere. Si quis in me non manserit, mittetur foras sicut palmes, & arescet, & colligent eum, & in ignem mittent, & ardet.

influence & par la communication de mon Esprit, *porte beaucoup de fruit : car sans moi vous ne pouvez rien faire. Si quelqu'un ne demeure pas en moi*, pour recevoir de moi la vie de la grace & les fruits des bonnes œuvres, *il sera jetté dehors comme le sarment, il séchera, on le ramassera, on le jettera au feu, & il brûlera.*

C'est sans doute par l'entremise de son humanité, que ce divin Sauveur nous communique la vie de la grace & les vertus Chrétiennes : comme c'est par les souffrances de cette même humanité, qu'il nous les a méritées. Mais qui peut douter aussi que ce ne soit lui-même, en tant que Dieu, qui répand dans les branches qui lui sont unies, la mesure qui leur convient de cet Esprit vivifiant, dont il a rempli sans mesure son humanité sainte, afin que *nous recevions tous de sa plénitude* (1) ?

La même vérité résulte encore de la qualité de Chef que l'Ecriture attribue si souvent à Jesus-Christ. Il est notre Chef, & nous sommes ses

En quel sens J.C. est le chef de son Eglise. Influence Physique de ce chef adorable dans ses membres.

(1) Joan. I. 16.

Membres. L'Eglise toute entiere *est son corps* mystique & *sa parfaite intégrité*, comme parle saint Paul, *quæ corpus est ipsius & plenitudo ejus* (1).

Cette qualité de Chef n'est pas en Jesus-Christ un titre sans réalité, ni une pure dénomination de dignité & d'honneur. C'est une propriété effective, dont il remplit excellemment toute la signification, & qui, comme le remarque le Pere Petau, Jésuite (2), consiste principalement en trois choses. 1. Comme dans le corps humain la tête est unie à tous les membres,

(1) Ephes. I. 23.

(2) *Petav. tom.* 5. *Theolog. Dogm. lib.* 12. *de Incarnat. cap.* 17. *num.* 1. Quibus omnibus ex Apostoli locis, aliisque, tria maximè in capitis proprietate spectanda sunt & ad Christum accommodanda. Primum est illius cum membris omnibus ac toto corpore summa conjunctio, quæ ex ambobus unum efficit. Secundum est Principatus quidam & eminentia, quâ cunctis antecellens, iis ipsis velut in arce quâdam prospiciens, consulit ac moderatur. Tertium est vivifica vis, & communicatio gratiæ auxiliorumque omnium, quæ ex largissimâ copiâ & plenitudine per universa membra dimanant à capite..... *Et num.* 3. Quod equidem spiritalis corporis caput, non tantùm *morale*, ut vocant, cujusmodi à plerisque constituitur; sed eatenus etiam *Physicum* appellari putem posse, quòd *Physicâ efficientiâ*, [sic enim nominant] gratiam producat, ut in Eucharistiæ Sacramento in quo Caro Christi in Verbo subsistens sanctitatem & gratiam in iis qui ritè dignèque participant, efficit.

& que par-là elle eſt comme le lien qui unit tous les différens membres entr'eux : de même Jeſus-Chriſt eſt uni intimement à ſon Egliſe & à chacun des membres vivans de ce Corps Myſtique ; & c'eſt ainſi qu'il unit tous les Fidéles entr'eux, pour ne faire en lui, par lui & avec lui qu'un ſeul corps & un même Chriſt. 2. Comme la tête préſide à tout le corps, & pourvoit à tous ſes beſoins : de même Jeſus-Chriſt a une ſurémi-nence qui l'élevant infiniment au-deſſus de ſon Egliſe, fait qu'il la conduit & la gouverne avec autorité. 3. C'eſt de la tête que ſe répandent en chacun des membres les eſprits vitaux, qui animent & mettent en mouvement tout le corps : de même, & bien plus efficacement, Jeſus-Chriſt renferme en lui-même une vertu vivifiante & une plénitude de grace, qui ſe répandant du Chef dans les Membres, leur communique la grace ſanctifiante & tous les ſecours actuels qui leur font faire le bien. D'où ce Théologien conclut, que Jeſus-Chriſt n'eſt pas notre Chef ſimplement dans un ſens moral, mais dans un ſens très-

réel, en ce que c'est par *une efficacité physique* qu'il produit en nous la vie de la grace : ce qui paroît sur-tout par le Sacrement de l'Eucharistie, où c'est lui-même en personne qui opere la vie spirituelle dans les Fidéles bien disposés, par l'entremise de sa chair sacrée.

En effet, quoique, selon S. Thomas & tous les Théologiens, ce ne soit pas en tant que Dieu, mais en tant qu'homme que Jesus-Christ est le chef de son Eglise ; il faut toujours nous souvenir que son humanité sainte n'agit que par l'impression du Verbe en qui elle subsiste, & dont elle est comme l'instrument dans le grand ouvrage de la sanctification des hommes. C'est ce qui fait dire au même saint Thomas (1), « qu'il appartient à » Jesus-Christ en tant que Dieu de » donner la grace ou le Saint-Esprit

(1) *S. Thom. part.* 3. *quæst.* 8. *art.* 1. *ad.* 1. Dare gratiam, aut Spiritum Sanctum, convenit Christo, secundùm quòd Deus, authoritativè : sed instrumentaliter convenit etiam ei, secundùm quòd homo, in quantùm scilicet ejus humanitas instrumentum fuit Divinitatis ejus. Et ita actiones ejus ex virtute Divinitatis ejus fuerunt nobis salutiferæ ; ut pote gratiam in nobis causantes, & per meritum & per efficientiam quamdam.

» par puissance & autorité ; & qu'en
» tant qu'homme il lui appartient de
» la conférer instrumentalement, en
» tant que son humanité est l'instru-
» ment de sa Divinité : » & il en
conclut qu'en « vertu de la Divinité
» de Jesus-Christ, toutes ses actions
» ont été pour nous des sources de
» salut, en ce qu'elles produisent la
» grace en nous, & par voie de mé-
» rite, & par cette sorte d'efficacité
» qui convient aux causes instrumen-
» tales. »

Vous voyez par tous ces principes, N. C. F., que non-seulement Jesus-Christ est la cause efficiente de la grace, mais qu'il l'est en deux manieres : premiérement, en tant que Dieu, parcequ'il la produit en nous par sa toute-puissance comme cause suprême & indépendante : secondement, en tant qu'homme, parceque son humanité sainte en est la cause instrumentale & subordonnée, & qu'à ce titre elle a une sorte d'influence & d'efficacité qui lui est propre, *efficientiam quamdam.*

Ce ne sont pas-là des vérités obscurcies ou peu connues. Elles sont partie

Selon les FF. H. & B. J.C. n'est pas la

cause Physique & efficiente de la Grace ; mais uniquement la cause morale & méritoire.

des premiers élemens du Christianisme. Les Auteurs que nous combattons n'ont pas dû, ni pu l'ignorer. Ils ne craignent pas néanmoins de les contredire ouvertement, & de prétendre que Jesus-Christ n'est que la cause morale & méritoire, & non la cause efficiente de la grace. Cette erreur est répandue en quantité d'endroits de leurs pernicieux Ecrits. Vous avez pu en remarquer plusieurs traits dans l'article précédent ; mais combien y en a-t-il d'autres ?

« En vertu de ses mérites, dit le » Fr. Berruyer (1), de ses droits, de » la dignité, & de l'excellence DE SA » PERSONNE, LE FILS DEMANDE la » justification, & le Pere se conforme » à la volonté du Fils. » Ainsi toute *la dignité & l'excellence* DE LA PERSONNE DU FILS DE DIEU, se réduit à avoir droit de *demander* pour nous *la justification :* ce n'est pas à lui, mais au *Pere* seul, c'est-à-dire, selon cet Auteur, à Dieu un, subsistant en trois Personnes, qu'il appartient de l'opérer.

(1) Berr. 2. part. tom. 3. liv. 5. pag. 25.

« Les dons excellens des vertus, » dit-il encore (1), les ſecours des » graces actuelles, l'infuſion des ha- » bitudes ſanctifiantes ; .... DIEU » LES PRODUIT phyſiquement & im- » manquablement dans l'homme, par » l'opération de ſa toute-puiſſance, » dès que ces faveurs lui SONT DE- » MANDÉES PAR SON FILS, & auſſi » ſouvent que dans les Sacremens » inſtitués par l'Homme-Dieu, il ap- » perçoit les ſignes, ou les expreſſions » de la volonté de Jeſus. » La diſtinction entre *Dieu* & *Jeſus-Chriſt le Fils de Dieu* ne peut être plus marquée qu'elle l'eſt ici. Le *Fils demande*, il donne *des ſignes de ſa volonté :* tout ſon pouvoir ſe termine-là : & enſuite *Dieu produit phyſiquement par ſa toute-puiſſance les faveurs demandées par ſon Fils.*

Si quelquefois, pour déguiſer un peu l'impiété de ſa Doctrine, le Fr. Berruyer ſemble attribuer à Jeſus-Chriſt la production phyſique de la grace ; les tours de phraſe entortillés qu'il affecte d'employer, montrent

(1) Ibid. tom. 5. liv. 12. pag. 193.

bien qu'il ne la regarde pas comme une opération qui appartienne à Jeſus-Chriſt par nature, mais comme un pouvoir dont il ne diſpoſe que par le ſuccès infaillible de ſes prieres. C'eſt ce qui paroît entr'autres par ces paroles qu'il met en la bouche de Jeſus-Chriſt (1). « Je donne auſſi la » vie comme cauſe phyſique & effi-» ciente, parceque C'EST LA TOUTE-» PUISSANCE DIVINE commune à mon » Pere & à moi, qui produit & qui » diſtribue A MA PRIERE dans tous » les membres qui me ſont unis, le » ſuc nourricier, & l'eſprit vivifiant; » c'eſt-à-dire, les habitudes infuſes » de la Foi, de l'Eſpérance & de la » Charité. » A la vue du premier membre de cette phraſe, qui ne croiroit avoir enfin trouvé le Dogme Catholique ? Mais il échappe auſſi-tôt. En effet, pourquoi après avoir fait dire à Jeſus-Chriſt : *Je donne auſſi la vie comme cauſe phyſique & efficiente*, alléguer pour raiſon, que *c'eſt la toute-puiſſance Divine qui produit* cette vie ; tandis qu'il étoit ſi ſimple & ſi natu-

(1) Ibid. pag. 196.

rel de dire, que Jesus-Christ étant Dieu comme le Pere, il produit comme lui & avec lui la vie spirituelle par la même puissance & la même opération? Pourquoi ajouter que tout est *produit à la priere* de Jesus-Christ, lorsqu'il s'agit d'expliquer comment il est *la cause physique & efficiente?* Si la pensée de ce paraphraseur étoit que Jesus-Christ est tout à la fois & la cause méritoire de la grace par les souffrances & par les prieres de son humanité, & la cause efficiente par la toute-puissance de sa Nature Divine, qu'est-ce qui l'empêchoit de s'exprimer sur cela comme tous les Chrétiens l'ont toujours fait?

Pour découvrir pleinement le piége caché en cet endroit & en quelques autres semblables, il suffit de faire attention aux principes que le Fr. Berruyer donne lui-même comme *la clé* de son ouvrage. Nous les avons rappellés plus d'une fois, mais il est nécessaire de ne les perdre jamais de vue, pour entendre son langage dans les endroits où il a voulu se cacher sous des expressions Catholiques. Ces principes sont : 1. Que dans tout le

Nouveau Teſtament, par *le Fils de Dieu* il faut entendre *l'humanité de Jeſus-Chriſt conſidérée directement en elle-même.* 2. Que par-tout où Jeſus-Chriſt parle & agit dans l'Evangile, c'eſt *ſon humanité ſeule* qui parle & qui agit. 3. Que quand Jeſus-Chriſt appelle Dieu ſon Pere, ce n'eſt pas au Pere éternel qu'il donne ce nom, mais à *Dieu un ſubſiſtant en trois Perſonnes.* En faiſant uſage de cette *clé*, l'impiété du texte que nous venons de rapporter paroît à découvert. Il eſt évident que l'humanité de Jeſus-Chriſt ne peut pas dire ſans blaſphême dans le ſens propre & naturel des termes : *La toute-puiſſance Divine eſt commune* à Dieu *mon Pere & à moi.* Cette propoſition ne peut donc ſignifier autre choſe dans la bouche du Fr. Berruyer, ſinon que la toute-puiſſance qui appartient à Dieu ſeul par nature, appartient à Jeſus-Chriſt moralement & par participation, en tant qu'il obtient infailliblement de la toute-puiſſance de Dieu tout ce qu'il demande par une volonté abſolue.

Le Fr. Berruyer ne fait encore ici

que copier le Fr. Hardouin : voici comment ce dernier s'exprime (1). « La charité est donnée de Dieu le » Pere comme cause efficiente : & » par Jesus-Christ, comme cause mé- » ritoire & comme principal Ministre » de la dispensation de la charité » avec un souverain pouvoir, en tant » qu'homme. » Et ailleurs (2) : « On » attribue au Pere seul par appropria- » tion la création de tous les dons : » & le Fils, parcequ'il est Homme- » Dieu, en est la cause méritoire. » Cette opposition perpétuelle entre *Dieu*, *cause efficiente* des dons spirituels, *& Jesus-Christ Homme-Dieu & Fils de Dieu*, *cause* simplement *méritoire*, permet-elle de douter que celui qui parle ainsi, ne reconnoît pas Jesus-Christ comme cause efficiente de la grace, ni par conséquent

(1) *Hard. in Epist. 2. Joan. adnot. ad v. 3. p. 722. col. 2.* In verâ charitate, quæ donatur à Deo Patre tanquam à causâ efficiente : & à Jesu Christo, tanquam à causâ meritoriâ & ministro principali dispensandæ charitatis cum summâ potestate, ut homo est.

(2) *Ibid. adnot. ad v. 9. pag. 723. col. 2.* Solus autem Pater commemoratur è Trinitate, quoniam ipse solus per appropriationem creator est donorum omnium : deinde & Filius, ut causa eorumdem donorum meritoria, eo quòd homo Deus est.

comme véritablement Dieu ?

Il dit encore dans un autre endroit : « Qu'une des principales prérogatives » de l'humanité de Jesus-Christ, est » de remettre tous les jours les pé- » chés à ceux qui croient en lui, & » de les sanctifier selon le pouvoir » qu'elle en a, en ce que pour pro- » duire en eux la grace & les vertus » infuses, Dieu obéit à la voix & à » la volonté de Jesus-Christ homme, » parcequ'il est le Fils de l'Homme, » c'est-à-dire, le plus excellent des » hommes, par la raison qu'il est » Homme-Dieu (1). » Ainsi, selon ce Religieux, Jesus-Christ considéré comme Homme-Dieu, (c'est-à-dire, dans le langage de la Foi, comme Dieu & homme tout ensemble,) n'est que cause morale, méritoire & impétratoire de la grace ; & c'est en ce sens là uniquement, que l'Homme-

(1) *Idem in Epist. ad Hebr. cap. 1. adnot. ad v. 3. pag. 648. col. 2.* In his dotibus [quæ sunt propriæ humanitatis] illa est præcipua, quòd etiam, ut homo est, quotidie peccata dimittit credentibus in se, eosdemque sanctificat pro potestate ; obediente Deo ad producendam in his gratiam cum donis infusis, voci & voluntati hominis Christi, quia filius hominis, hoc est, quia excellentissimus hominum est ; id quod idcirco est, quia homo Deus est.

Dieu a le pouvoir de remettre les péchés.

Saint Paul témoignant aux Thessaloniciens le désir qu'il avoit d'aller les visiter, pour les affermir de plus en plus dans la Foi, leur dit qu'il demandoit avec instance que *notre Dieu & notre Pere, & Jesus-Christ Notre-Seigneur conduisît ses pas vers eux* (1). Le Fr. Hardouin prend de-là occasion d'inculquer de nouveau ses sentimens pervers. « C'est à dessein, dit-il (2), » que l'Apôtre a mis le verbe au singulier, (*dirigat*) pour marquer » que le même effet venoit de Dieu » notre Pere comme de la cause efficiente physique; & de Jesus-Christ, comme de la cause efficiente morale & méritoire. »

Nous n'incidenterons pas sur l'incongruité qu'il y a de donner le nom de *cause efficiente*, à une cause purement *morale & méritoire*. La matiere

(1) 1. *Thessal. III.* 11. Ipse autem Deus noster & Pater noster, & Dominus noster Jesus Christus dirigat viam nostram ad vos.

(2) *Hard. adnot. ad hunc vers. pag.* 605. *col.* 2. Verbum numeri singularis positum de industriâ est, ut unus effectus significetur à Deo Patre nostro esse, tanquam à causâ efficiente Physicâ, & à Christo, tanquam à causâ efficiente morali & meritoriâ.

est trop importante pour nous arrêter à une inexactitude d'expressions. Nous ne considérons que la raison pour laquelle ce prétendu *sçavant du premier ordre*, veut que saint Paul ait mis le verbe au singulier : raison non-seulement misérable, mais qui le condamne évidemment. L'effet que saint Paul demandoit, avoit beau être unique ; s'il étoit vrai qu'il l'ait attendu de Dieu le Pere & de Jesus-Christ comme de deux causes disparates, dont l'une opere physiquement, & l'autre n'opere que comme cause-morale & méritoire, les régles du langage & de la Grammaire exigeroient que le verbe fût au pluriel. Le Fr. Hardouin ne seroit pas tombé dans cette méprise, & il auroit en même-tems suivi l'analogie de la Foi, s'il avoit dit que saint Paul, parlant de Dieu le Pere & de Notre-Seigneur Jesus-Christ, a dû mettre le verbe au singulier, parce qu'encore que Dieu le Pere & Jesus Christ son Fils, soient deux Personnes, ils n'ont cependant qu'une seule & même opération, & ne sont qu'une seule & unique cause efficiente, comme ils sont un seul Dieu.

Le même Apôtre commence la plûpart de ses Epîtres par souhaiter aux Fidéles à qui il écrit, *que la grace & la paix leur soient données de Dieu notre Pere, & de Notre-Seigneur Jesus-Christ, A DEO PATRE NOSTRO ET DOMINO JESU CHRISTO.* C'est une nouvelle occasion à ces Auteurs de répandre leur venin. « Dieu, » disent-ils (1), est la cause qui pro- » duit physiquement la grace, & Je- » sus-Christ en est la cause méritoire » & ministérielle. »

Sans doute qu'on doit enseigner aux Chrétiens que Jesus-Christ en tant qu'homme, est la cause méritoire de la grace ; c'est une vérité de Foi trop importante pour la leur laisser ignorer. Mais répéter perpetuellement que Jesus-Christ est la cause méritoire de la grace par opposition à Dieu qui en est la cause physique & efficiente,

(1) *Hard. adnot. adv. 7. cap. 1. Epist. ad Rom. pag.* 434. *col.* 1. A Deo quidem, ut à causâ Physicè producente gratiam : à Christo autem, ut à causâ meritoriâ, ministeriali per excellentiam principali.

Berr. 3. part. tom. 2. pag. 168. *tom. 3. pag.* 7. 173. *&* 197. *& tom. 4. pag.* 137. Que la Grace & la Paix vous soient abondamment communiquées par la bonté de Dieu notre Pere, & par les mérites de Jesus-Christ notre Seigneur.

c'est montrer ouvertement qu'on croit que Jesus-Christ n'a fait que nous mériter la grace & la demander pour nous ; qu'il ne lui appartient pas de la produire dans nos ames ; & que cette opération ne convient qu'à Dieu : & dès-lors c'est distinguer Jesus-Christ de Dieu, & n'en faire qu'un pur homme.

Cette interprétation est d'autant plus condamnable, que les Peres Grecs, & en particulier saint Cyrille d'Alexandrie (1), se sont servi de ces paroles mêmes de l'Apôtre, pour prouver la Divinité de Jesus-Christ & sa consubstantialité avec le Pere. D'un autre côté, le Fr. Berruyer ne peut pas recourir ici au misérable subterfuge qu'il emploie en expliquant d'autres textes où l'opération de Jesus-Christ est exprimée par la préposition *Per*, ou *in*. Dans ceux-ci saint Paul ne dit pas, comme il l'auroit pu : Que la grace & la paix vous soient données de Dieu le Pere, par Jesus-Christ ou en Jesus-Christ Notre Seigneur ; mais il dit : Qu'elles

(1) S. Cyrill. Alex. in Thesauro, assert. 32. tom. 5, pag. 268.

vous soient données de Dieu le Pere & de Notre-Seigneur Jesus-Christ, A DEO PATRE ET DOMINO JESU CHRISTO. Or la préposition *à*, de l'aveu de ce Jésuite, exprime par elle-même la cause physique & efficiente ; & il est certain qu'elle a ici cette signification à l'égard de Dieu le Pere. Comment donc en auroit-elle une autre toute différente à l'égard de Jesus-Christ, dont saint Paul joint l'opération à celle du Pere comme une seule & même opération, & l'exprime par le même terme ?

N'écoutez donc pas, N. C. F., ces prétendus Maîtres en Israel, qui s'efforcent d'anéantir une vérité qui est un des principaux appuis de votre confiance. Croyez fermement que Jesus-Christ est non-seulement une victime pure & sans tache qui a satisfait pour vous à la Divine Justice, & un Pontife saint qui interpelle pour vous à la droite de Dieu le Pere, mais encore le Fils éternel de Dieu, consubstantiel au Pere, & tout-puissant pour vous appliquer physiquement le fruit de ses mérites & l'effet de sa médiation. Quand vous priez le Pere

au nom & par les mérites de Jesus-Christ son Fils, ne séparez pas le Fils du Pere, ni le Pere du Fils. Reconnoissez que par l'unité de la Nature Divine le Pere & le Fils *sont une même chose* (1) : que *le Fils est dans le Pere, & que le Pere est dans le Fils* (2) : que *tout ce que le Pere fait, le Fils le fait semblablement* (3). Ne vous bornez pas à prier le Pere par Jesus-Christ son Fils. Priez aussi le Fils en son propre nom, & en vous appuyant sur ses mérites. Et ne doutez point que, soit que vous adressiez vos prieres au Pere, soit que vous les adressiez à Jesus-Christ son Fils, ce ne soit toujours Jesus-Christ qui opere l'effet que vous demandez, *Hoc faciam* (4); parceque le Pere ne fait rien sans le Fils, ni le Fils sans le Pere. Exposez lui avec confiance tous vos besoins, comme au Dieu tout-puissant; priez-le de vous délivrer de toutes vos iniquités, & de tous les maux dont vous êtes affligés ou menacés; demandez-

(1) Joan. X. 30.
(2) Joan. XIV. 10. & 11.
(3) Joan. V. 17.
(4) Joan. XIV. 13. & 14.

lui qu'il faſſe par ſa grace que vous ſoyiez toujours attachés à ſes commandemens, & qu'il ne permette pas que vous vous ſépariez jamais de lui : *Domine Jeſu Chriſte, Fili Dei vivi, ... libera me ab omnibus iniquitatibus meis, & univerſis malis, & fac me tuis ſemper inhærere mandatis, & à te numquam ſeparari permittas.* Attendez de ſon opération toute-puiſſante, non-ſeulement les biens ſpirituels de la grace qui doivent être le principal objet de vos déſirs ; mais encore les biens temporels qu'il vous eſt permis de demander dans l'ordre du ſalut.



ARTICLE XII.

Les FF. Hardouin & Berruyer enlevent à Jesus-Christ, le pouvoir Divin d'instituer des Sacremens & d'y attacher la grace.

Il n'appartient qu'à Dieu seul d'instituer des Sacremens, & d'en produire l'effet intérieur. Ce double pouvoir appartient à J. C.

LEs Sacremens étant les moyens ordinaires auxquels il a plu à Dieu d'attacher la grace sanctifiante, on ne peut ôter à Jesus-Christ la qualité de cause efficiente de la grace, sans lui ôter en même-tems la gloire d'être l'auteur & l'instituteur des Sacremens.

Saint Thomas établit sur cette matiere trois vérités certaines. La premiere (1), qu'il n'y a que Dieu qui puisse produire l'effet intérieur des Sacremens, parceque lui seul peut agir immédiatement sur l'ame, & que la grace, qui est l'effet propre & intérieur des Sacremens, ne peut venir que de lui seul. La seconde vérité,

(1) *S. Thom. part. 3. quæst. 64. art. 1. in Corp.* Solus Deus operatur interiorem effectum Sacramenti, tum quia solus Deus illabitur animæ, in quâ Sacramenti effectus existit, ... tum quia gratia, quæ est interior Sacramenti effectus, est à solo Deo.

qui eſt une ſuite néceſſaire de la premiere (1), c'eſt qu'il n'appartient qu'à Dieu d'inſtituer des Sacremens, parceque la grace, qui en eſt le principal effet, ne dépendant que de lui, lui ſeul auſſi eſt le maître de l'attacher à tel ſigne qu'il lui plaît : d'où il ſuit que Jeſus-Chriſt étant certainement l'inſtituteur des Sacremens, il faut reconnoître qu'il eſt Dieu, & que c'eſt en tant que Dieu qu'il les a inſtitués. La troiſiéme vérité (2), c'eſt que Jeſus-Chriſt produit l'effet intérieur des

(1) *Ibid. art.* 2. *Sed contra.* Ille inſtituit aliquid, qui dat ei virtutem & robur : ſicut patet de inſtitutionibus legum : ſed virtus Sacramenti eſt à ſolo Deo, ut patet ex prædictis. Ergo ſolus Deus poteſt inſtituere Sacramentum.

(2) *Ibid. art.* 3. *in Corp.* Interiorem Sacramentorum effectum operatur Chriſtus, & ſecundùm quòd eſt Deus, & ſecundùm quòd eſt homo : aliter tamen & aliter. Nam ſecundùm quòd eſt Deus, operatur in Sacramentis per autoritatem. Secundùm autem quòd eſt homo, operatur ad interiores effectus Sacramentorum meritoriè & efficienter, ſed inſtrumentaliter. Dictum eſt enim quòd Paſſio Chriſti, quæ ei competit ſecundùm humanam naturam, cauſa eſt noſtræ juſtificationis & meritoriè & effectivè, non quidem per modum principalis agentis, ſive per autoritatem, ſed per modum inſtrumenti, in quantùm humanitas eſt inſtrumentum Divinitatis ejus, ut ſuprà dictum eſt ; ſed tamen quia eſt inſtrumentum conjunctum Divinitati in perſonâ [Verbi,] habet quamdam principalitatem & cauſalitatem reſpectu inſtrumentorum extrinſecorum, qui ſunt Miniſtri Eccleſiæ, &c.

Sacremens & en tant que Dieu & en tant qu'homme, mais diversement selon la différence de ses deux natures. En tant que Dieu il opere dans les Sacremens par une autorité souveraine : en tant qu'homme il coopere à leur effet comme cause morale & méritoire, & en même-tems comme cause efficiente, mais secondaire & instrumentale. Car, ajoute ce saint Docteur, la Passion de Jesus-Christ, qui est la cause méritoire de notre justification, en est aussi la cause effective, non pas en qualité de principal agent ni par voie d'autorité, mais en qualité d'instrument, en tant que l'humanité de Jesus-Christ est l'instrument de la Divinité à qui elle est unie en la Personne du Verbe.

Vous avoir exposé la Doctrine de saint Thomas sur cette matiere, c'est avoir rapporté celle de tous les Théologiens. Il seroit impossible d'en trouver aucun qui ait pensé que ce n'est point par sa toute-puissance Divine, que Jesus-Christ a institué les Sacremens & qu'il en produit les effets.

Selon le Fr. B. ce n'est pas comme Dieu

Il étoit réservé au Fr. Berruyer de contredire sur un point si capital la

Foi de l'Eglise universelle. Voici comment il s'exprime à ce sujet dans ses Dissertations (1) : « Jesus-Christ a institué les Sacremens par une autorité » qui lui est propre, non pas précisément en tant qu'il est homme, ni » précisément en tant qu'il est Dieu. » Il les a institués par une autorité, » qui n'est ni de la Nature Divine, » comme Nature Divine, ni de la » nature humaine considérée purement comme nature humaine, mais » par une autorité qui est due à la » nature humaine de Jesus-Christ en » tant qu'elle subsiste dans une Personne Divine, & qu'elle est l'humanité d'un Dieu : autorité qui est » encore fondée sur le prix infini de » ses mérites.... C'est *EN CE SENS-* » *LA UNIQUEMENT* que Jesus-Christ

ni par la puissance Divine, que J. C. a institué les Sacremens.

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. pag. 16. & 17.* Sic rectè intelligitur Jesus Christus Homo-Deus Sacramenta instituere.... Instituit illa, scilicet autoritate sibi propriâ, non præcisè ut homo est, non præcisè ut est Deus. Illa instituit autoritate, quæ neque naturæ Divinæ est, ut natura est Divina; neque naturæ humanæ, ut nudè natura humana est : sed autoritate debitâ naturæ Christi humanæ, quia subsistit in Personâ unâ Divinâ, & humanitas Dei est; autoritate fundatâ insuper in meritis infiniti valoris.... EO UNICE SENSU dicitur in scripturis Jesus Christus Sacramentorum institutor.

» est appellé dans l'Ecriture l'institu-
» teur des Sacremens. » *EO UNICE SENSU dicitur in scripturis Jesus Christus Sacramentorum institutor.*

Cela est net. Selon lui, ce n'est pas en tant que Dieu ni par la puissance Divine que Jesus-Christ a institué les Sacremens. En quelle qualité donc & par quelle puissance les a-t-il institués ? Ce n'est pas non plus, dit-il, en tant qu'homme précisément, *non præcisè ut homo est*, c'est-à-dire, (remarquez-le bien) par une autorité qui appartienne à son humanité considérée purement comme humanité, *ut nudè natura humana est ;* autrement tous les hommes auroient, comme lui, le pouvoir d'instituer des Sacremens. Comment est ce donc qu'il les a institués ? C'est, ajoute-t-il, par une autorité qui est due à *l'humanité de Jesus-Christ*, & qui lui appartient à deux titres : 1. Parceque c'est l'humanité d'un Dieu : 2. Parcequ'il l'a méritée. Vous êtes maintenant au fait du langage de cet Auteur. Vous sçavez que quand il dit que l'humanité de Jesus-Christ est l'humanité d'un Dieu, cette expression ne signifie autre chose dans

dans sa bouche, sinon que c'est l'humanité d'un homme que Dieu a fait Dieu dans le tems, & qui n'a ni l'essence ni les attributs essentiels de la Divinité.

Selon ces mêmes Auteurs J. C. ne produit pas Physiquement l'effet intérieur des Sacremens.

Si ce n'est pas comme Dieu ni par la puissance Divine que Jesus-Christ a institué les Sacremens ; il s'ensuit que ce n'est pas lui qui en opere efficacement l'effet intérieur. Aussi avez-vous vu dans l'article précédent, que ces Auteurs ne reconnoissent point Jesus-Christ pour la cause physique & efficiente de la grace, mais seulement pour cause morale, méritoire & ministérielle. Vous avez vu en particulier que le Fr. Berruyer attribue à Dieu seul par opposition à Jesus-Christ (1), « de produire physiquement les ha» bitudes sanctifiantes, par l'opéra» tion de sa toute-puissance, aussi sou» vent que dans les Sacremens insti» tués par l'homme-Dieu, il apperçoit » les signes ou les expressions de la » volonté & de la *demande de Jesus.* » Ainsi, selon cette nouvelle Théologie, ce n'est pas Jesus-Christ qui nous lave

(1) Ibid. tom. 5. liv. 12. pag. 193.

du péché originel & qui nous fait enfans de Dieu par le Baptême : ce n'est pas lui qui nous donne le Saint-Esprit avec l'abondance de ses graces par le Sacrement de Confirmation : ce n'est pas lui qui nous remet nos péchés par le Sacrement de Pénitence : ce n'est pas lui qui nourrit & qui fortifie intérieurement nos ames, quand nous recevons dignement sa chair sacrée dans l'Eucharistie : ce n'est pas lui qui nous sanctifie par les autres Sacremens. Ces précieux Symboles, nous dit-on, sont de simples signes ou des expressions de la volonté humaine de Jesus-Christ, auxquels Dieu a toujours égard ; mais Jesus-Christ n'a aucune part, comme cause physique & efficiente, à la production de l'effet intérieur qui y est attaché. Ce n'est pas lui non plus qui consacre ses Ministres, & qui leur donne le pouvoir d'exercer les fonctions hiérarchiques. Son pouvoir se borne à demander & à obtenir ce qu'il demande. Le Fr. Hardouin le déclare assez nettement dans une note sur ces paroles du Fils de Dieu : *Je vous ferai devenir pêcheurs d'hommes :* *FACIAM VOS FIERI PISCATORES*

HOMINUM (1). « Ce mot, devenir » ou être faits, *fieri*, n'est pas, dit-» il (2), dans le Grec. Il paroît cependant nécessaire pour entendre la » pensée de Jesus-Christ, qui est que » par ses mérites en tant qu'homme, » IL OBTIENDROIT DE DIEU SON PERE » que les Disciples, à qui il parloit, » fussent faits pêcheurs d'hommes » Critique tout-à-fait injuste, & raisonnement pitoyable : comme si Jesus-Christ en disant, *je vous ferai devenir pêcheurs d'hommes*, ne marquoit pas suffisamment, que le pouvoir spirituel qu'il promettoit à ses Disciples, seroit son propre ouvrage : de même que ces paroles que Dieu dit dans un Prophéte, *je ferai que vous pratiquerez mes commandemens* (3), signifient que tout le bien que nous faisons est un effet de l'opération toute-puissante de Dieu qui nous le fait faire. Mais tout est bon à ces Auteurs, dès qu'ils

(1) Matth. IV. 19.

(2) *Hard. ad not. ad hunc vers. pag.* 22. Illud, *fieri*, non est in Græco. Videtur tamen ea necessaria vox, ut intelligatur Christus asseverare se suis meritis, ut homo est, impetraturum esse à Patre, ut fiant illi piscatores hominum.

(3) Ezech. XXXVI. 27.

s'imaginent y trouver un prétexte d'ôter à Jesus-Christ sa toute-puissance.

L'Eglise, selon eux, s'est donc trompée jusqu'à présent en révérant Jesus-Christ comme l'auteur des Sacremens. Instituer des Sacremens, c'est attacher efficacement & par sa propre autorité la grace sanctifiante à des signes sensibles, ce qui ne peut appartenir qu'à celui qui est l'auteur de la grace & qui la produit dans les ames. « L'effet des Sacremens, dit saint » Thomas (1), vient de celui qui » institue les Sacremens. Ainsi Dieu » seul produisant l'effet des Sacre- » mens, il s'ensuit qu'il n'y a que » Dieu seul qui puisse instituer des » Sacremens. » Par conséquent, ces Auteurs enlevant à Jesus-Christ le pouvoir de produire physiquement la grace dans nos ames, & ne lui laissant que le droit de nous l'obtenir par ses prieres ; il est clair qu'ils ne regardent pas Jesus-Christ comme le

(1) *S. Thom. part. 3. quæst. 64. art. 2. in Corp.* Unde relinquitur quòd virtus Sacramenti sit ab eo qui Sacramentum instituit. Cùm igitur virtus Sacramenti sit à solo Deo, consequens est quod solus Deus sit Sacramentorum institutor.

véritable auteur & inſtituteur des Sacremens, ni par conſéquent comme Dieu.

Pourriez-vous, N. C. F., n'être pas ſaiſis d'horreur à la vue de tant de traits que ces licencieux Ecrivains lancent contre la Divinité de Jeſus-Chriſt ?

Récapitulation & concluſion de tout ce Chapitre.

Confeſſer la Divinité de Jeſus-Chriſt, comme l'Egliſe l'a toujours crue & enſeignée, c'eſt confeſſer que Jeſus-Chriſt a l'eſſence & toutes les perfections Divines ; qu'il exiſte de toute éternité ; qu'il remplit tout par ſon immenſité ; qu'il a la ſcience Divine ; qu'il a créé & qu'il conſerve toutes choſes ; qu'il eſt tout-puiſſant comme le Pere, ſoit dans l'ordre de la nature, ſoit dans l'ordre de la grace.

Or il n'y a aucune de ces vérités que ces prétendus Interprétes de l'Ecriture n'attaquent ouvertement. Ils ſoutiennent qu'on ne doit attribuer à Jeſus-Chriſt ni les perfections eſſentielles de la Nature Divine, ni les Propriétés perſonnelles du Verbe (1) :

(1) Voyez ci-deſſus, art. I. pag. 52. & ſuiv.

ils lui enlevent l'éternité, & fixent le commencement de ſon exiſtence au moment de ſa naiſſance temporelle (1) : ils font diſparoître du Nouveau Teſtament les preuves de ſon immenſité (2) : ils n'admettent en lui qu'une ſcience créée & infuſe (3) : ils le dépouillent du titre de Créateur, & défigurent par des interprétations Sociniennes & monſtrueuſes tous les textes des Livres ſaints, où l'ouvrage de la création lui eſt le plus clairement attribué (4) : ils attaquent ſa toute-puiſſance, ſoit dans l'opération des miracles (5), ſoit dans l'ordre de la grace (6) ; ils réduiſent tout ſon pouvoir a obtenir l'effet de ſes prieres : enfin, par une ſuite néceſſaire, ils ne reconnoiſſent point en lui l'autorité Divine d'inſtituer des Sacremens (7). Que reſte t-il après tous ces blaſphêmes, que de dire à pleine bouche que Jeſus-Chriſt n'eſt pas Dieu,

(1) Art. II. pag. 60. & ſuiv.
(2) Art. III pag. 94. & ſuiv.
(3) Art IV. pag. 10 & ſuiv.
(4) Art. V. pag 125. & ſuiv.
(5) Art. VII. pag. 191. & ſuiv.
(6) Art. XI pag. 283. & ſuiv.
(7) Art. XII. pag. 308. & ſuiv.

ou qu'il ne l'eſt que de nom ? Si c'eſt-là le Chriſt des FF. Hardouin & Berruyer, ce n'eſt pas celui que les Prophétes ont annoncé, que les Apôtres ont prêché, que les Martyrs ont confeſſé juſqu'à l'effuſion de leur ſang, que tous les Chrétiens font profeſſion de croire & d'adorer, que l'Egliſe Catholique prêche par toute la terre.



CHAPITRE IX.

CINQUIÈME GENRE D'ATTAQUE que les FF. Hardouin & Berruyer portent à la Divinité de Jesus-Christ, en ce qu'ils lui ôtent toute opération Divine, & ne lui attribuent que des actions humaines.

C'est faire de J. C. un pur homme que de ne lui attribuer qu'une opération & des actions humaines.

NIER, comme le fait le Fr. Berruyer, que les actions humaines de Jesus-Christ soient des actions du Verbe & produites par le Verbe, c'est assurément une erreur condamnable. Vous avez vu (1) qu'elle ne tend à rien moins qu'à détruire le mystère de l'Incarnation & l'unité de Personne en Jesus-Christ. Mais il est encore bien plus intolérable, de n'admettre en Jesus-Christ que des actions humaines, & de lui ôter toute opération Divine.

Il est essentiel à toute nature, d'être le principe d'actions qui lui soient propres. La Nature Divine est principe d'actions Divines, comme la na-

(1) Voyez ci-dessus, seconde Section, chap. IV. tom. II. pag. 125. & suiv.

ture humaine eſt principe d'actions humaines. Par conſéquent, la Foi nous apprenant que Jeſus-Chriſt eſt Dieu & homme tout enſemble, par l'union de la Nature Divine & de la nature humaine en ſa Perſonne, nous apprend en même-tems que Jeſus-Chriſt a une opération & fait des actions Divines par ſa Nature Divine; comme il a une opération & fait des actions humaines par ſa nature humaine. Il eſt auſſi impoſſible qu'une nature exiſte réellement ſans avoir l'opération & ſans produire les actions qui lui conviennent, qu'il eſt impoſſible qu'il y ait une opération & des actions, ſans une nature qui en ſoit le principe, & dont elles prouvent l'exiſtence.

L'Egliſe dans les premiers ſiécles a eu à combattre des Hérétiques qui nioient que Jeſus-Chriſt ſoit véritablement homme, & qui ne lui attribuoient qu'un corps phantaſtique. Elle les a confondus, en montrant par tout ce qui eſt rapporté dans l'Evangile des actions humaines, des ſouffrances & de la Réſurrection de Jeſus-Chriſt, qu'il a pris une vraie huma-

nité semblable à la nôtre. Quiconque refuseroit d'admettre des actions humaines en Jesus-Christ, se mettroit dans l'impuissance de prouver la vérité de son Incarnation, ou plutôt il seroit convaincu par cela seul de ne le pas reconnoître pour véritablement homme.

Il en est de même de la Nature Divine. C'est par les actions Divines qu'elle se manifeste : comme c'est par les actions humaines que la nature humaine se fait connoître. Par conséquent, si Jesus-Christ est Dieu, il lui est essentiel de faire des actions Divines : s'il n'a pas l'opération Divine, & s'il ne fait que des actions humaines, c'est une preuve évidente qu'il n'est pas Dieu, mais un pur homme.

Aussi est-ce par ses œuvres Divines que Jesus-Christ a prouvé sa Divinité. *Si je ne fais pas les œuvres de mon Pere*, disoit il aux Juifs (1), c'est-à-dire, si je ne fais pas les mêmes œuvres Divines que mon Pere fait, &

(1) *Joan. X.* 37. & 38. Si non facio opera Patris mei, nolite credere mihi : si autem facio, etsi mihi non vultis credere, operibus credite, ut cognoscatis & credatis quia ego in Patre, & Pater in me est.

ſi je ne les fais pas avec la même autorité & la même puiſſance, *ne me croyez pas : mais ſi je fais les œuvres que fait mon Pere* (*), *quand vous ne voudriez pas croire à mes paroles, croyez à mes œuvres, afin que vous connoiſſiez & que vous croyiez que je ſuis dans le Pere & que le Pere eſt en moi* par l'unité de nature ; rien ne prouvant mieux l'unité de nature, que l'unité d'opération.

C'eſt ſur ces fondemens inébranlables que l'Egliſe a condamné les Monothelites au ſixiéme ſiécle. Ces Hérétiques confeſſoient les deux natures en Jeſus-Chriſt, mais ils nioient qu'il y ait en lui deux volontés & deux opérations ; s'imaginans que par l'union de l'humanité avec la Divinité, les facultés humaines en Jeſus-Chriſt avoient été comme abſorbées

* Le Fr. Berruyer paraphraſe ces paroles très-infidélement pour les faire cadrer avec ſes erreurs. Il fait dire à Jeſus-Chriſt : [2. *part. tom.* 4. *liv.* 9. *pag.* 194. & 195.] « En vous parlant de la ſorte, » j'atteſte la vérité de ma doctrine par des œuvres » qui NE PEUVENT ESTRE ATTRIBUÉES QU'À » MON PERE. » Non-ſeulement il n'avoue pas que Jéſus-Chriſt ait fait lui-même ces œuvres Divines, mais il inſinue précisément le contraire, en faiſant dire à Jeſus-Chriſt qu'elles *ne peuvent être attribuées qu'à* Dieu, *Pere* de ſon humanité.

& demeuroient sans action. Le sixiéme Concile général a décidé au contraire (1) que, « suivant la doctrine des » Saints Peres, il faut reconnoître en » Jesus Christ deux volontés natu- » relles & deux opérations naturel- » les. » (L'une Divine & l'autre humaine) « sans division, sans change- » ment, sans séparation & sans con- » fusion; » & il a frappé d'anathême quiconque enseigneroit une doctrine différente.

C'est donc rejetter un dogme expressément défini par l'Eglise, que de n'admettre en Jesus-Christ qu'une opération humaine. C'est de plus, comme nous l'avons dit, dépouiller Jesus-Christ de la Divinité. Un Dieu qui n'a pas l'opération Divine, n'est Dieu que de nom : rien n'etant plus opérant que Dieu, selon cette parole de Jesus-Christ même : *Jusqu'à présent mon Pere*

(1) *Conc. gener. VI. in Professione Fidei, Actione* 18. Duas naturales voluntates in eo, & duas naturales operationes, indivisè, inconvertibiliter, inseparabiliter, inconfusè, secundùm sanctorum Patrum doctrinam adæque prædicamus... Definimus aliam fidem nulli licere proferre.... Qui verò præsumpserint fidem alteram componere, vel proferre, vel docere; .... anathematizari eos.

agit inceſſamment & j'agis auſſi (1). C'eſt donc encore là un nouveau trait par lequel l'impiété des ſentimens des FF. Hardouin & Berruyer continue à ſe manifeſter.

Les FF. H. & B. n'admettent point en J. C. d'opération ni d'actions Divines, mais ſeulement une opération & des actions humaines.

En effet, ils ſoutiennent l'un & l'autre (2), que « l'humanité SEULE eſt » le principe qui produiſoit phyſique- » ment TOUTES les actions & les pa- » roles de Jeſus-Chriſt : TOUT ce qu'il » a fait & dit pour l'amour de nous. » En diſant *tout*, ils n'exceptent rien. Ainſi, tout ce que Jeſus-Chriſt a fait de plus merveilleux, tout ce qu'il a dit de plus ſublime, tous ſans exception, c'eſt ſelon eux, ſon humanité ſeule qui l'a fait, & qui l'a dit : *Humanitas ſola.*

Plût à Dieu qu'on pût regarder cela comme une propoſition échappée ou mal énoncée, qu'il ne faille pas

(1) Joan. V. 17.

(2) *Berr. 2. part. tom. 8. pag. 20.* Cùm in Evangelio commemoranda eſſent præſertim geſta dictaque Servatoris noſtri, quid noſtri causâ egerit, dixerit & perpeſſus ſit : illius potiſſimùm naturæ nomen commemorari oportuit, quæ SOLA principium Phyſicè productivum horum OMNIUM eſſet : .... hæc autem eſt SOLA HUMANITAS.

Le Fr. Hardouin *In Joan. cap. 1. adnot. ad v. 1. pag. 248. col. 2.* s'exprime préciſément dans les mêmes termes.

prendre à la lettre, ou qu'on puisse restraindre à un certain genre d'actions propres à l'humanité, sans préjudice de l'opération Divine de Jesus-Christ ! Mais la même chose est répétée tant de fois & présentée sous tant de formes différentes, qu'il faudroit s'aveugler pour ne pas voir que ces Auteurs ôtent absolument à Jesus-Christ toute opération & toute action Divine.

Le Fr. Berruyer dit ailleurs (1) ; que la nature humaine de Jesus-Christ est « le principe effectif de toutes ses » actions, comme c'est elle seule qui » a été le sujet de ses souffrances. » Et encore (2) : « L'humanité seule est » le principe productif de toutes les » actions de cet homme, qui est vé» ritablement Dieu, & le Fils de » Dieu, » Pesez-bien ces paroles. *Cet homme, qui est véritablement Dieu & le Fils de Dieu*, n'aura donc néanmoins jamais fait aucune action Di-

(1) *Berr. ibid. pag.* 22. & 23. Natura Christi humana.... OMNIUM actionum est principium effectivum & passionum subjectum.

(2) *Ibid. pag.* 23. & 24. HUMANITAS SOLA principium est effectivum.... actionum OMNIUM.... hominis illius, qui verè Deus est, & Filius Dei.

vine : il n'en aura fait aucune, dont *ſon humanité ſeule* n'ait été *le principe effectif :* en un mot, il n'aura fait que des actions humaines.

Ces aſſertions vous paroîtront ſans doute un paradoxe auſſi contraire au bon ſens qu'à la Foi Chrétienne : mais ces Auteurs nous en donnent eux-mêmes le dénouement. Souvenons-nous que dans leurs principes, ce qui eſt *le Fils de Dieu*, & par conſéquent ce qui eſt *Dieu* en Jeſus-Chriſt, c'eſt ſon humanité conſidérée directement & en elle-même. Or une humanité a beau être appellée Dieu, il eſt viſible qu'elle n'en eſt pas moins incapable de faire d'autres actions que des actions humaines : ſa prétendue Divinité n'eſt pas ſa nature propre, mais un ſimple titre d'honneur qui ne change rien à ſa nature, ni à la qualité de ſes actions. En un mot, l'Homme-Dieu de ces Auteurs n'eſt dans la vérité qu'un pur homme. Voilà d'où vient que le Fr. Berruyer ne ceſſe de répéter (1), que « *L'HUMANITÉ DE*

(1) *Ibid. pag.* 97. Sanctiſſima Chriſti humanitas.... OPERATIONUM OMNIUM eſt principium elicitivum. ..... omnium denique propoſitionum objectum eſt in ſe & directè apprehenſum.

» *JESUS-CHRIST CONSIDÉRÉE EN*
» *ELLE-MÊME ET DIRECTEMENT*,
» est le principe productif de *TOUTES*
» *SES OPÉRATIONS* & l'objet de
» *TOUTES LES PROPOSITIONS* qui
» le concernent. »

Ainsi imaginez telle proposition que vous voudrez, qui ait Jesus-Christ pour objet ; le Fr. Berruyer vous donne pour principe général, qu'elle doit s'entendre de Jesus-Christ considéré selon son humanité, « laquelle, » dit-il encore (1), est le principe » effectif & complet de toutes ses » actions. » En vain donc chercheroit-on en Jesus-Christ des actions Divines : il n'y en a point, & il est impossible qu'il y en ait dans un systême, qui ne reconnoît pour principe effectif & complet de toutes ses actions, que *son humanité seule.*

Vous direz peut-être que le Fr. Berruyer donne souvent à Jesus-Christ le nom de *composé Théandrique ;* & que cette dénomination suppose en Jesus-

(1) *Ibid.* Subjectum, in recto, cujuslibet propositionis, quæ enunciatur de Jesu Christo Filio Dei, ... est Christus homo, ... cujus humanitas sanctissima.... principium est effectivum & completum OMNIUM Christi actionum.

Chriſt des actions Divines auſſi-bien que des actions humaines. C'eſt en effet ce qu'il faudroit conclure, ſi par les termes de *compoſé Théandrique* le Fr. Berruyer entendoit ſincerement & de bonne foi que Jeſus-Chriſt eſt Dieu & homme tout enſemble : mais ce n'eſt pas ainſi qu'il l'entend. Le prétendu *compoſé Théandrique* dont il parle, ne fait, ſelon lui, que des actions humaines. Le ſeul privilége qu'il lui accorde (1), c'eſt que par une énonciation logicale, *in prædicatione logicâ*, les actions de Jeſus-Chriſt ſoient attribuées au Verbe ; bien entendu néanmoins que le Verbe ne les produiſe pas phyſiquement, & que Jeſus-Chriſt n'en fait aucune qui n'ait ſon humanité ſeule pour principe effectif.

Rappellons-nous encore un autre de ſes principes dont nous avons montré ailleurs la fauſſeté ; ſçavoir, que les Perſonnes Divines, comme Per-

(1) *Ibid. pag.* 21. Verum equidem eſt omnes compoſiti actiones ... ad perſonam pertinere, & in prædicatione logicâ perſonæ tribui, ... quòd à naturâ humanâ, tanquàm à principio effectivo, proficiſcantur, ſimulque à perſonâ Chriſti Divinâ ad meriti infinitudinem eleventur, &c.

sonnes, n'operent point au dehors. La conséquence qui en résulte, n'est que trop claire : c'est qu'il est impossible que le Verbe, comme Verbe, soit le principe d'aucune opération, ni d'aucune action.

Bien loin de reculer dans ses apologies, le Fr. Berruyer ne fait au contraire qu'y inculquer de nouveau la même erreur. Il avoue qu'on trouvera dans ses Dissertations (1) « que la Personne du Verbe *NE PRODUIT AUCUNE DES ACTIONS DE JESUS-CHRIST*, comme principe physique & effectif, ou principe *quo*, & qu'en ce sens elles sont LES OPERATIONS DE L'HUMANITÉ SEULE. » Cela est positif. Si Jesus-Christ faisoit des actions Divines, ce seroit sans doute la Personne du Verbe qui les produiroit par sa Nature Divine, comme principe physique & effectif : l'humanité n'en seroit le principe en aucune maniere. Or cet Auteur déclare formellement que la *Personne du Verbe ne produit aucune des actions de Jesus-Christ comme principe physique & effec-*

(1) Défense .... contre le Projet d'Instruct. Pastor. pag. 36.

tif. Donc, ſelon lui, Jeſus-Chriſt ne fait aucune action Divine. Toutes ſes actions, dit-il, *ſont les opérations de l'humanité ſeule.*

Il s'explique encore plus clairement dans *l'examen* d'un *précis* de ſa Doctrine *dreſſé par* un de ſes Réfutateurs : *Examen* dont il ſe déclare lui-même l'Auteur. « L'union réelle & phyſique » des deux natures, dit-il (1), ne » confond ni leurs attributs, ni leurs » propriétés, ni leurs puiſſances; en » ſorte que L'HUMANITÉ DANS Jeſus-» Chriſt EST LE PRINCIPE *quo* DE TOU-» TES LES ACTIONS; .... parceque le » Verbe, en tant que Perſonne, n'a » pas plus de part aux opérations *ad* » *extra*, que le Pere & le Saint-Eſ-» prit : au lieu que le Verbe .... eſt » le principe *quod* auquel s'attribuent, » *in prædicatione logicâ*, toutes les » actions du compoſé.... LE VERBE » N'EN PRODUIT AUCUNE COMME » PRINCIPE EFFECTIF. »

N'admirez-vous pas la juſteſſe de ce raiſonnement : *L'union des deux natures ne confond .... ni leurs pro-*

(1) Ibid. pag. 101. & 102.

priétés, ni leurs puissances : donc l'humanité dans Jesus-Christ est le principe QUO *de toutes les actions ?* Si de ce principe de Foi, que *l'union ne confond pas les propriétés ni les puissances* des deux natures, ce raisonneur concluoit que la nature humaine de Jesus-Christ est le principe *quo* de toutes ses actions *humaines*, & sa Nature Divine le principe *quo* de toutes ses actions Divines, la conséquence seroit incontestable ; mais en conclure que *l'humanité* seule est *le principe* quo *DE TOUTES LES ACTIONS DE JESUS-CHRIST*, c'est le comble de la déraison. N'y a-t-il donc que la nature humaine qui conserve en Jesus-Christ ses *propriétés* & ses *puissances ?* Le Fr. Berruyer n'est-il pas forcé d'avouer que la Nature Divine conserve aussi les siennes ? Et peut-il nier qu'une des propriétés essentielles de la Nature Divine soit d'agir efficacement, d'agir souverainement, d'agir incessamment ? D'ou vient donc qu'il la prive en Jesus Christ de toute action & de toute opération physique, & qu'il n'attribue *toutes les actions* de Jesus-Christ qu'à son *humanité* seule ; si ce

n'eſt parcequ'il ne reconnoît pas réellement d'autre nature en Jeſus-Chriſt que ſa nature humaine ? Dès que, ſelon lui, c'eſt l'humanité ſeule qui agit en Jeſus-Chriſt, il s'enſuit qu'il n'y a qu'elle ſeule auſſi qui lui ſoit propre, & que la Divinité ne lui appartient qu'improprement, par une pure dénomination ou par participation, & non par nature.

L'autre raiſon alléguée par le Fr. Berruyer ne le condamne pas moins que la précédente. *Le Verbe*, dit-il, *en tant que Perſonne, n'a pas plus de part aux opérations* AD EXTRA, *que le Pere & le Saint-Eſprit :* comme s'il ne ſuffiſoit pas que le Verbe y ait autant de part que les deux autres Perſonnes Divines, pour qu'on ne puiſſe pas ſe diſpenſer de les lui attribuer ? Les opérations *ad extra* étant communes à toute la Trinité, comme le Fr. Berruyer lui-même eſt contraint d'en convenir : donc le Verbe les opere inſéparablement avec le Pere & avec le Saint-Eſprit : donc le Verbe, comme Perſonne Divine, opere les actions Divines : donc Jeſus-Chriſt étant le Verbe, il lui eſt eſſentiel de

produire physiquement toutes les œuvres que le Pere & le Saint-Esprit produisent ; & quand son humanité, en qualité d'instrument de la Divinité, concourt à la production de ces œuvres Divines, comme elle a concouru aux guérisons miraculeuses que Jesus-Christ a opérées sur la terre, ces œuvres Divines, quoique produites conjointement par les trois Personnes, sont néanmoins d'une maniere particuliere des actions du Verbe, en tant que l'humanité qui y concourt, est l'humanité du Verbe seul, & non du Pere, ni du Saint-Esprit, comme nous l'avons expliqué ailleurs.

Bien loin donc que les objections du Fr. Berruyer renferment la moindre difficulté ; ce sont de nouvelles armes qu'il nous fournit, & qui se tournent contre lui. Mais en même-tems elles montrent combien il est déterminé à n'admettre point d'opération Divine en Jesus-Christ. *Le Verbe*, selon lui, *ne produit*, *comme principe effectif*, *aucune des actions du composé*. Il le dit ici, & il le répete encore quelques pages après (1). Son

(1) Ibid. pag. 135.

prétendu *composé* Théandrique ne fait donc que des actions humaines, & n'en fait point de Divines. Car s'il en faisoit, le Verbe en seroit indubitablement le principe effectif.

La conséquence d'une si énorme doctrine saute aux yeux. Si Jesus-Christ ne fait pas d'actions Divines, il est clair qu'il n'est pas Dieu : comme il est clair qu'il ne seroit pas homme, s'il ne faisoit pas d'actions humaines. Ces Auteurs ont déja ouvert une multitude de routes qui aboutissent à ce blasphême : celle-ci y conduit si directement, qu'il faudroit s'aveugler pour ne le pas voir.

CHAPITRE X.

Sixiéme genre d'attaque que les FF. Hardouin & Berruyer portent à la Divinité de Jesus-Christ, en donnant les mêmes Interprétations que les Ariens & les Sociniens aux textes de l'Ecriture qui établissent ce Dogme sacré.

C'est un devoir essentiel des Interprétes de l'Ecriture Sainte, d'y faire remarquer les preuves des Dogmes de la Foi. Les FF. H. & B. font tout le contraire.

UN des plus essentiels devoirs des Interprétes de l'Ecriture, est d'y faire remarquer les passages dont les Peres de l'Eglise se sont servi pour prouver les vérités de la Foi & pour combattre les Hérétiques. Et comme il n'y a point de dogme que l'enfer ait attaqué avec plus de fureur que celui de la Divinité de Jesus-Christ, il n'y en a point non plus sur lequel les Commentateurs Catholiques ayent plus soin d'insister toutes les fois que l'occasion s'en présente.

Ce seroit donc une faute considérable dans les FF. Hardouin & Berruyer, d'avoir manqué à un devoir si,

ſi indiſpenſable, quand même on n'en auroit point d'autre à leur reprocher: mais c'eſt-là le moindre de leurs défauts. Le caractère propre de leurs Commentaires, eſt que, bien loin d'y rendre les lecteurs attentifs aux preuves de la Divinité de Jeſus-Chriſt, ils ſe ſont au contraire appliqués à les anéantir toutes. Vous en avez vu juſqu'à préſent une multitude d'exemples; mais il s'en faut beaucoup que nous n'ayions épuiſé la matiere. Nous n'avons pas même deſſein de relever ici toutes les autres explications marquées au même coin. Il ſuffit d'en citer une ou deux qui nous ont paru mériter une attention plus particuliere.

Explication Arienne & Socinienne que le Fr. H. donne à cette parole de J. C. [Joan. X. 30.] *Le Pere & moi nous ſommes une même choſe.*

Tout le monde ſçait avec quelle unanimité les Saints Docteurs ont opposé aux Ariens cette parole du Fils de Dieu: *Le Pere & moi nous ſommes une même choſe: EGO ET PATER UNUM SUMUS.* Et en effet, Jeſus Chriſt pouvoit-il exprimer d'une maniere plus préciſe & plus énergique qu'il eſt une Perſonne diſtinguée du Pere, & qu'il a néanmoins la même Nature?

Pour éluder un texte si formel, les Ariens répondoient que Jesus-Christ n'avoit voulu marquer par ces paroles, que l'union de volonté qu'il a avec Dieu son Pere. Mais les saints Défenseurs de la Foi leur fermoient la bouche, en montrant qu'une union de volonté ne fait qu'une unité morale, métaphorique & improprement dite; au lieu que le Texte de Jesus-Christ dans son sens propre & naturel exprime une unité réelle, une unité de substance, telle que le Concile général de Nicée l'a définie par le terme de *consubstantiel.* Ils ajoutoient que c'est ainsi que les Juifs eux-mêmes l'ont entendu, puisqu'ils en prirent occasion d'accuser Jesus-Christ de blasphême, & que Jesus-Christ, au lieu de les détromper comme il auroit dû le faire s'ils avoient mal pris sa pensée, confirma au contraire de plus en plus ce qu'il avoit dit de l'unité de nature commune au Pere & à lui.

Entre ces deux explications dont l'une est la voix unanime de la Tradition & l'expression de la Foi Catholique, & l'autre n'est qu'un misérable subterfuge des Ariens & des So-

ciniens (1). Le Fr. Hardouin choisit la derniere, & se range du côté des ennemis déclarés de la Divinité de Jesus-Christ. Voici sa note (2) : « C'est » avec vérité que Jesus-Christ Notre-» Seigneur a dit ce qu'aucun autre » homme ne peut dire, *mon Pere & » moi nous sommes une même chose*, » à cause du parfait concert de leurs » volontés, qui fait qu'attendu l'u-» nion de l'humanité avec le Verbe, » il est nécessaire que Dieu obéisse à

(1) Woltzogue s'efforce de prouver que Jesus-Christ n'a voulu parler que d'une parfaite conformité de volonté, & de la communication que Dieu lui avoit faite de sa puissance & de sa sagesse. [*Woltzogen. in hunc locum. tom.* 1. *pag* 921. & 922.] Nobis, ad id ut certi simus neminem nos posse eripere ex manu Christi, satis est, ut sciamus Patrem communicasse Christo suam potentiam & suam sapientiam Divinam, ejusque eamdem esse quæ Patris est voluntatem in nobis æternùm servandis.

(2) *Hard. adnot. ad hunc vers.* 293. *col.* 2. *UNUM SUMUS*. Verè Christus Dominus dixit, quod nemo homo potest dicere, *Ego & Pater unum sumus*, ob voluntatem amborum ita concordem, ut necesse sit, ob unionem humanitatis cum Verbo, obedire Deum voci hominis ; & id omne statim efficere, quod illa vult. Unde Filii, hoc est, humanitatis cum Verbo hypostaticè conjunctæ, æqualitas cum Patre.... colligitur..... Certè idem subjectum quod in isto versu loquitur, & dicit, *Ego & Pater*, ipsum est quod dicit versu proximè antecedente, *Pater meus quod dedit mihi*. Atqui illud, *mihi*, solam per se humanitatem denotat, tametsi datum ei nihil est, nisi ob unionem cum Verbo.

» la voix de l'homme, & qu'il faffe
» fur le champ ce que celui-ci veut.
» De-là il s'enfuit que le Fils de Dieu,
» c'eft-à-dire, l'humanité unie hypof-
» tatiquement au Verbe, eft égale à
» Dieu fon Pere.... Certainement,
» ajoute-t-il, c'eft le même fujet qui
» dit en ce verfet, *mon Pere & moi*
» *nous fommes une même chofe*, & qui
» avoit dit au verfet précédent, *ce*
» *que mon Pere m'a donné.* Or ce terme
» *m'a donné*, marque par lui-même
» l'humanité feule, quoique rien ne
» lui ait été donné qu'à caufe de fon
» union avec le Verbe. »

Peut-on dire plus ouvertement que Jefus-Chrift n'a prétendu s'attribuer qu'une entiere conformité de volonté avec Dieu fon Pere ? Quelle idée ce Religieux veut-il donc donner aux Chrétiens de la Divinité de Jefus-Chrift, quand il dit que c'eft l'humanité feule qui parle en cet endroit, *fola per fe humanitas ?* Quoi ! c'eft *l'humanité feule confidérée en elle-même*, qui fe dit le Fils de Dieu ! C'eft elle qui dit, *le Pere & moi nous fommes une même chofe : UNUM SUMUS !* C'eft elle qui eft égale à Dieu le Pere ;

Humanitatis æqualitas cum Patre ! Quels paradoxes ! Quelle impiété ?

Mais, dit-il, il ne convient qu'à l'humanité de pouvoir dire, *mon Pere m'a donné....* Foible objection. Il n'eſt pas néceſſaire, pour la mettre en poudre, de recourir au Texte Grec qui porte, *mon Pere qui me les a données* (mes brebis) *eſt plus grand que toutes choſes.* Tenons-nous en à la leçon de la Vulgate, puiſque c'eſt le ſeul texte que le Fr. Hardouin reconnoiſſe pour authentique. Y trouveroit-il la moindre difficulté, s'il croyoit ſincerement le myſtère adorable de la Trinité ; s'il reconnoiſſoit que le Verbe eſt de toute éternité le Fils de Dieu ; s'il avouoit que le Pere éternel en engendrant ſon Fils unique, lui donne toutes ſes perfections Divines, à l'exception de la Paternité ſeule, qui diſtingue la Perſonne du Pere de celle du Fils ? Pour vous, N. C. F., qui croyez de cœur & qui confeſſez de bouche tout ce que l'Egliſe Catholique croit & enſeigne, la ſimplicité de votre Foi vous rend intelligible, ce qui paroît inexplicable à ce *ſçavant du premier ordre.*

Qu'y a-t-il en effet de plus simple ? Jesus-Christ venoit de dire (1) : *Je donne la vie éternelle à mes brebis, & elles ne périront jamais, & qui que ce soit ne les arrachera de mes mains.* Il en marque la raison dans les deux versets suivans : *Ce que mon Pere m'a donné*, dit-il, c'est-à-dire, l'essence Divine qu il m'a donnée en m'engendrant de toute éternité, *est plus grand que toutes choses. Personne ne peut arracher* (mes brebis) *de la main de mon Pere : or mon Pere & moi nous sommes une même chose :* nous avons la même Nature, la même essence, la même toute-puissance. Puis donc que nulle créature ne peut arracher mes brebis, qui sont les élus, de la main de mon Pere ; nulle aussi ne peut les arracher de la mienne. Tout est lié & suivi dans cette explication, qui est celle des Saints Docteurs : au contraire tout se dément & se contredit dans un Commentaire, où l'on fait tenir à *l'humanité seule* un langage qui

(1) *Joan. X.* 28. 29. & 30. Ego vitam æternam do eis, & non peribunt in æternum, & non rapiet eas quisquam de manu meâ. Pater meus quod dedit mihi, majus omnibus est ; & nemo potest rapere de manu Patris mei : Ego & Pater unum sumus.

eſt manifeſtement au-deſſus de l'humanité.

Le Fr. Hardouin, qui ſçavoit tout, ignoroit-il donc que ſon interprétation eſt celle des Ariens & des Sociniens, & qu'elle eſt rejettée unanimement par tous les Docteurs Catholiques ? Il le ſçavoit : il l'avoue même ; mais remarquez, s'il vous plaît, en quels termes. « Quand aux Docteurs, » dit-il, qui s'y prennent autrement » que nous pour conclure de ce verſet » la Divinité de Jeſus-Chriſt, on doit » les écouter avec révérence, pourvu » qu'ils ſoient Catholiques (1). » Quelle hardieſſe ? Ces Docteurs, ce ſont tous les Peres, tous les Théologiens, tous les Interprétes Catholiques, ſans exception ; & un nouveau venu viendra nous dire, qu'*il faut les écouter avec révérence, pourvu qu'ils ſoient Catholiques ;* mais bien entendu qu'on les laiſſera dire & qu'on ne les ſuivra pas. C'eſt l'arrêt prononcé par le Fr. Hardouin, « qui en ſçait lui ſeul » plus que tous les Commentateurs,

(1) *Hard. ibid.* Qui ex hoc verſu tamen aliter Chriſti Divinitatem colligunt Doctores, modo Catholici, ii ſunt cum reverentiâ audiendi.

» que tous les Peres, » que toute l'Eglise ensemble : « mais pendant que » cet audacieux Critique veut dire » mieux qu'eux tous, visiblement il » ne dit rien (1), » ou plutôt, visiblement il détruit tout. Car ce n'est pas prouver la Divinité de Jesus-Christ, c'est au contraire la nier évidemment, que de prétendre que ce qui est Dieu en Jesus-Christ, c'est son humanité ; & que quand il dit que son Pere & lui sont *une même chose*, il n'a voulu exprimer que la parfaite conformité de sa volonté humaine avec celle de Dieu.

Comment les FF. H. & B. expliquent ces paroles de S. Paul, [Coloss. II. 9.] *Toute la plénitude de la Divinité habite en J. C. corporellement.*

Autre exemple, à l'occasion de ces paroles de l'Epître aux Colossiens, *Toute la plénitude de la Divinité habite en Jesus-Christ corporellement* : *IN IPSO INHABITAT OMNIS PLENITUDO DIVINITATIS CORPORALITER.*

Saint Thomas & Estius remarquent après saint Augustin (2), qu'on peut

(1) C'est ce que M. Bossuet disoit de Richard Simon dans un cas à peu près semblabble ; *Défense de la Tradition & des saints Peres, liv.* 3. *chap.* 15.

(2) S. Thom. in hunc locum. Sect. 3. Estius in eumd. loc. S. August. Epist. 185. al. 57. ad Dardanum, cap. 12. num. 39.

donner plusieurs sens au mot, *corporellement.*

En premier lieu, on peut l'entendre par opposition aux ombres & aux figures de l'Ancien Téstament : en sorte que la pensée de saint Paul soit, que la Divinité habite dans Jesus-Christ, non pas en figure, comme dans le Temple de Jérusalem, mais comme dans la vérité prédite & figurée par le Temple & par tout le culte Judaïque. Ce sens a une analogie manifeste avec ce que l'Apôtre dit peu après dans le même Chapitre, que les sacrifices & les autres cérémonies de l'ancienne Loi n'étoient que des *ombres* destinées à représenter l'avenir, & dont le corps ou la réalité est en Jesus-Christ. *Quæ sunt umbra futurorum, corpus autem Christi.*

En second lieu : *corporellement* peut se prendre par opposition à l'ame : comme si l'Apôtre disoit, que la plénitude de la Divinité habite non-seulement dans l'ame, mais dans le corps même de Jesus-Christ, parceque la Nature Divine, en la Personne du Verbe, s'est unie à l'humanité de Jesus-Christ toute entiere, à l'ame & au corps.

La troisiéme explication qui est la plus commune, c'est que la Divinité habite en Jesus-Christ non pas simplement par sa grace, ou par son opération, ou par participation, mais réellement, physiquement, pleinement, substantiellement par l'incarnation du Verbe : ce qui fait dire au Pape saint Leon (1) : « Comment est-» ce que la substance de Dieu, qui » est toute spirituelle, habite *corpo-» rellement* en Jesus-Christ, sinon » parce qu'une chair humaine sem-» blable à la nôtre, a été faite la chair » de la Divinité en la Personne du » Verbe ? »

Il est aisé de voir que ces trois explications se réunissent toutes dans le point essentiel, qui est que Jesus-Christ est véritablement Dieu, non par une communication telle quelle de la Nature Divine, mais parceque *toute la plénitude de la Divinité* réside en lui, non en figure, mais en vérité ; non-seulement dans son ame,

(1) *S. Leo. serm. 64. sect. 15. de Passione Dom. cap. 5.* Cùm incorporea sit substantia Dei, quomodo corporaliter in Christo habitat, nisi quia caro nostri generis facta est caro Deitatis.

mais auſſi dans ſon corps ; non par une union morale, mais par une union ſubſtantielle. Il n'y a ſur cela aucune diverſité entre les Interprétes Catholiques.

Le Fr. Hardouin & le Fr. Berruyer ſont les ſeuls qui refuſent de voir dans un texte ſi énergique ce que l'Egliſe Catholique y a toujours vu. Le ſens qu'ils y donnent & qu'ils ont emprunté des Sociniens, c'eſt que *toute l'étendue de la force & de la ſageſſe de Dieu ſe montre à découvert* dans l'humanité de Jeſus-Chriſt, d'une maniere ſi formelle, qu'on s'imagine pouvoir les toucher comme on touche les corps. C'eſt ce que porte leur paraphraſe (1) : la note que le Fr. Hardouin y joint, dévoile encore davantage leur penſée. « Toute » la liaiſon du diſcours, dit-il, mon- » tre que le vrai ſens eſt celui que nous

(1) Berr. 3. part. tom. 3. pag. 386.
Hard. paraphr. in hunc verſ. pag. 594. Quia in ipſo, non ut in umbrâ & figurâ, ſed ita conſpicuè ut contrectari, palparique inſtar corporum poſſe videatur, tota Dei virtus & ſapientia erudiens nos, præbet ſe contemplandam. *Et in adnot. pag.* 595. *col.* 2. Ipſa certè totius orationis ακολουθια hanc iſtius loci interpretationem eſſe genuinam admonet, quam attulimus : alteri verò cuilibet locum non eſſe. Neque

» avons donné, & qu'il ne peut pas
» y en avoir d'autre. Nous ne croyons
» pas même que ce soit parler d'une
» maniere assez Théologique ou assez
» Catholique, que d'employer le
» terme, d'*habiter*, pour marquer
» l'union hypostatique du Verbe avec
» l'humanité. . . . J'ose dire encore
» que le Verbe *n'habite* pas en Jesus-
» Christ; mais qu'il est Jesus-Christ
» même. »

C'est-à-dire que, malgré la clarté du texte, malgré l'interprétation constante & unanime de l'Eglise, les paroles de l'Apôtre ne prouvent pas la Divinité de Jesus-Christ; mais qu'elles signifient simplement que la puissance & la sagesse de Dieu, qui se sont manifestées avec plus ou moins d'évidence dans les Prophétes & dans les autres Envoyés de Dieu, se sont montrées d'une maniere plus sensible & plus formelle en Jesus-Christ. Expli-

verò arbitramur satis Theologicè aut Catholicè *habitandi* verbum de hypostaticâ Verbi unione cum humanitate dici.... *Et pag. 596. col.* 1. At ausim ego dicere, Verbum in Christo non habitat; sed ipse est Christus.... *Corporaliter.* Adeo conspicuè se contemplandam exhibet Dei sapientia & Dei virtus in Christo Deo & homine, ut non magis conspicuè corpora ipsa palpari & contrectari videantur.

cation qui, bien loin de ſuppoſer que Jeſus-Chriſt eſt Dieu, ſuppoſe au contraire qu'il ne l'eſt pas, & qu'il n'eſt que l'Envoyé & le Repréſentant de Dieu par excellence.

L'objection que le Fr. Hardouin tire du mot *d'habiter*, n'a pour fondement que la liberté qu'il ſe donne de falſifier le Texte ſacré. Saint Paul ne dit pas, comme il le lui fait dire, que le Verbe habite en Jeſus-Chriſt; mais que *toute la plénitude de la Divinité y habite*. Il eſt vrai que ce ne ſeroit pas s'exprimer exactement, que de dire que le Verbe habite en Jeſus-Chriſt. La Foi nous apprend & les Conciles ont décidé que le Verbe n'habite pas proprement dans Jeſus-Chriſt, mais que Jeſus-Chriſt eſt le Verbe même en perſonne. Hé! Plût à Dieu que ces deux Religieux en fuſſent bien perſuadés! ils ne diſtingueroient pas ſans ceſſe le Verbe & Jeſus-Chriſt comme *deux ſujets* différens. Mais ſi l'on ne doit pas dire que le Verbe habite en Jeſus-Chriſt; il faut confeſſer que *toute la plénitude de la Divinité habite en lui*. La Divinité eſt toute entiere dans le Pere,

toute entiere dans le Fils qui est le Verbe, toute entiere dans le Saint-Esprit : par conséquent Jesus-Christ étant le Verbe fait chair, la Divinité toute entiere habite en lui, *corporellement*, selon l'expression de l'Apôtre ; parceque le Verbe, en se faisant homme, n'a pas cessé d'être Dieu.

CHAPITRE XI.

Conclusion de cette Section & des deux précédentes. Parallelle de la doctrine des FF. Hardouin & Berruyer avec les hérésies des Sabelliens, des Nestoriens & des Sociniens.

IL est évident par les textes sans nombre que nous avons rapportés des FF. Hardouin & Berruyer dans toute cette Section, que leur doctrine touchant la Divinité de Jesus-Christ est diametralement opposée à la Foi Chrétienne. C'en est assez pour la condamner. Il est inutile après cela de déterminer quelle est précisément leur erreur. Qu'importe en effet de

ſçavoir au juſte ce que des Auteurs penſent, quand on eſt aſſuré que leurs ſentimens ne s'accordent pas avec l'enſeignement univerſel de l'Egliſe ? C'eſt même une choſe ordinaire aux Novateurs de commencer par détruire ce qui leur déplaît, avant que de s'être fait un ſyſtême, ou que ce ſyſtême informe & mal digéré ait pris dans leur eſprit un état fixe & une eſpéce de conſiſtance. Souvent auſſi, après avoir conçu un nouveau plan de Religion, des motifs d'intérêt engagent à le cacher ſous les dehors d'un langage Catholique, de peur de s'attirer de fâcheuſes affaires, & pour ſe menager des reſſources en cas qu'on vienne à être découvert & pourſuivi.

Il eſt aiſé de remarquer l'un & l'autre dans les Ecrits des FF. Hardouin & Berruyer. On ne peut guéres attaquer nos ſaints Myſtères plus ouvertement & en plus de manieres qu'ils le font. Malgré cela néanmoins ils affectent de ſe ſervir, autant qu'ils peuvent, d'expreſſions Catholiques, qui puiſſent en impoſer aux lecteurs peu inſtruits, ou peu attentifs.

De-là vient que les Théologiens qui

ont réfuté solidement une partie de leurs erreurs, ne paroissent pas s'accorder toujours sur le genre d'égaremens qu'ils leur reprochent. Les uns les accusent de Sabellianisme, d'autres de Nestorianisme, d'autres de Socinianisme; & il faut avouer qu'encore que ces trois sortes d'hérésies soient différentes, les Ecrits de ces Religieux donnent lieu à ces divers genres d'accusation.

Dans ces circonstances, quoiqu'au fond il soit assez indifférent de sçavoir quelle est précisément leur hérésie; d'un autre côté, il est bon de connoître quel genre d'adversaires l'Eglise Catholique a maintenant à combattre, d'autant plus qu'étant extérieurement dans sa communion, le poison qu'ils s'efforcent de répandre peut faire beaucoup plus de ravage, que s'il étoit présenté par des Hérétiques déclarés & connus pour tels. C'est pourquoi, en terminant cette question, nous croyons devoir vous donner une idée précise de l'erreur de ces Religieux touchant la Divinité du Fils de Dieu. Pensent-ils à ce sujet comme les Sabelliens? Pensent-ils

comme les Neſtoriens ? Penſent-ils comme les Sociniens ? Nous traiterons ſommairement ces trois points, en exhortant les Théologiens à faire uſage des ouvertures qu'il nous ſuffit d'indiquer.

En quoi les FF. H. & B. s'accordent avec les Sabelliens, & en quoi ils en différent.

Pour juger ſi les ſentimens des FF. Hardouin & Berruyer ſont les mêmes que ceux des Sabelliens, il faut d'abord ſe former une notion exacte de l'erreur de ces anciens Hérétiques. Saint Thomas l'expoſe avec une clarté qui ne laiſſe rien à déſirer. « Quelques Hérétiques, dit-il (1),

(1) *S. Thom. lib. 4. contra Gentiles, cap. 5.* Quia omnium de Deo rectè ſentientium hæc eſt firma mentis conceptio, quòd non poſſit eſſe niſi unus naturaliter Deus : quidam ex ſcripturis concipientes, quòd Chriſtus ſit verè & naturaliter Deus ac Dei Filius, unum Deum eſſe confeſſi ſunt Chriſtum Dei Filium, & Deum Patrem : nec tamen quòd Deus Filius dicatur ſecùndùm ſuam naturam, aut ab æterno, ſed ex tunc filiationis nomen accepit, ex quo de Mariâ Virgine natus eſt per Incarnationis myſterium : & ſic omnia quæ Chriſtus ſecundùm carnem ſuſtinuit, Deo Patri attribuebant.... Hæc autem fuit opinio Sabellianorum, qui & Patri-Paſſiani dicti ſunt, eo quòd Patrem paſſum eſſe cònfiterentur, aſſerentes ipſum Patrem eſſe Chriſtum. Hæc autem poſitio, etſi à prædictâ differat quantùm ad Chriſti Divinitatem ; [nam hæc Chriſtum verum & naturalem Deum eſſe confitetur, quod prima negabat] tamen quantùm ad generationem & filiationem utraque communis eſt opinio. Nam, ſicut prima poſitio aſſerit generationem & filiationem quâ Chriſtus Filius dici-

» sçachans qu'il ne peut y avoir na-
» turellement qu'un seul Dieu, &
» concevant en même-tems par les
» Ecritures que Jesus-Christ est véri-
» blement & naturellement Dieu &
» Fils de Dieu, ont prétendu que
» Jesus-Christ le Fils de Dieu, &
» Dieu le Pere ne sont que la même
» Personne Divine; de telle sorte
» cependant que Dieu ne soit pas ap-
» pellé le Fils de Dieu par sa propre
» nature, ni de toute éternité, mais
» seulement depuis que par le mys-
» tère de l'Incarnation il est né de la
» Vierge Marie selon la chair: & par
» une suite nécessaire, tout ce que
» Jesus-Christ a souffert selon sa na-

tur, non fuisse ante Mariam: ita & hæc opinio confitetur. Neutra igitur positio generationem & filiationem ad Divinam naturam refert, sed solùm ad naturam humanam. Habet etiam & hoc proprium ista positio, quòd, cùm dicitur Filius Dei, non designatur aliqua subsisistens persona, sed quædam proprietas superveniens præexistenti personæ. Nam ipse Pater, secundùm quòd carnem sumpsit ex Virgine, Filii nomen accepit: non quasi Filius sit aliqua subsistens persona à persona Patris distincta.... Hoc autem esse non potest, ut idem sit Filius sui ipsius. Cùm enim Filius generetur à Patre, generans autem det esse genito; sequeretur quòd idem esset dans & accipiens, quod omnino esse non potest. Non est igitur Deus Pater ipse Filius; sed alius est Filius, & alius Pater.

» ture humaine, ils l'attribuent à Dieu » le Pere.... Telle a été l'héréſie des » Sabelliens, à qui on a auſſi donné » le nom de *Patripaſſiens*, parceque, » comme ils ſoutenoient que Jeſus-» Chriſt eſt le Pere même, ils en » concluoient que c'eſt le Pere qui a » ſouffert. Cette héréſie, ajoute ce » ſaint Docteur, différe de celle des » Photiniens, » (dont il venoit de parler) « en ce qui regarde la Divi-» nité de Jeſus-Chriſt. Car les Sabel-» liens reconnoiſſoient que Jeſus-» Chriſt eſt Dieu véritablement & par » nature, au lieu que les Photiniens » nioient cette vérité : mais l'une & » l'autre ſe réuniſſoient dans l'idée » qu'elles ſe formoient de la généra-» tion & de la filiation du Fils de » Dieu. Car les Sabelliens, auſſi-bien » que les Photiniens, prétendoient » que la génération & la filiation en » vertu de laquelle Jeſus-Chriſt eſt » appellé le Fils de Dieu, n'exiſtoient » point avant Marie. Ces deux héré-» ſies, d'ailleurs très-oppoſées, con-» venoient donc en ce qu'elles ne rap-» portoient point la génération & la » filiation de Jeſus-Chtiſt à ſa Na-

» ture Divine, mais à sa nature hu-
» maine. Celle des Sabelliens avoit
» encore cela de particulier, que par
» le Fils de Dieu ils n'entendoient pas
» une personne subsistante, mais sim-
» plement une propriété survenue,
» disoient-ils, à une personne déja
» existente. Car, selon eux, c'est le
» Pere lui-même, qui a pris le nom
» de Fils, en tant qu'il s'est incarné
» & qu'il est né d'une Vierge, en
» sorte que le Fils n'est pas une Per-
» sonne subsistante distinguée du
» Pere. »

Saint Thomas réfute en deux mots cette hérésie, en montrant l'absurdité qu'il y a de prétendre que la même Personne soit le Fils d'elle-même. « Tout fils, dit-il, étant en-
» gendré par son pere, & tout pere
» donnant l'être à son fils, il s'ensui-
» vroit que c'est la même personne
» qui donne l'être & qui le reçoit :
» ce qui est impossible. Il est donc
» évident que le pere n'est pas la
» même personne que le fils, mais
» qu'autre est la personne du pere, &
» autre la personne du fils. »

On ne peut nier qu'il n'y ait plu-

ſieurs traits de reſſemblance entre cette héréſie & la doctrine des FF. Hardouin & Berruyer.

1. Vous avez vu que ces deux Religieux, comme les Sabelliens, donnent des atteintes manifeſtes à la diſtinction réelle des Perſonnes Divines, & qu'ils ſe rendent très-ſuſpects (pour ne rien dire de plus) de ne reconnoître en Dieu qu'une ſeule Perſonne exprimée par trois noms différens (1).

2. Il leur eſt ordinaire de confondre le Verbe avec la Divinité; & ils répétent ſans ceſſe que la Nature Divine s'eſt unie à la nature humaine en unité de Perſonne; comme ſi la Nature Divine, en tant que nature, étoit une Perſonne, ou qu'elle ſe fût incarnée.

3. Le Fr. Hardouin prétend, de même que les Sabelliens, qu'il n'y a point en Dieu de génération ni de filiation éternelle, & que Dieu n'a un Fils que depuis l'Incarnation: & quoique le Fr. Berruyer n'adopte pas formellement cette erreur, il ſoutient néanmoins que par-tout où Jeſus-

(1) Voyez ci-deſſus, premiere Section, chap. II. tom. I. pag. 291. & ſuiv.

Christ est appellé le Fils de Dieu, ce nom ne lui est donné qu'à raison de sa prétendue filiation temporelle.

4. Selon ces Religieux, c'est l'humanité de Jesus-Christ qui est engendrée & qui est le Fils de Dieu : les Sabelliens disoient la même chose.

5. Ils conviennent encore avec ces Hérétiques, en ce que n'attribuant la dénomination de *Fils de Dieu* qu'à l'humanité de Jesus-Christ, ils sont forcés d'en conclure que la qualité de Fils de Dieu n'exprime pas une Personne subsistante, mais une simple propriété survenue dans le tems à la Personne Divine, en qui cette humanité subsiste.

6. Les Sabelliens disoient que Dieu, en s'incarnant, étoit devenu Pere dans le tems, & qu'il s'étoit fait le Fils de lui-même. Le Fr. Berruyer de même ne rougit pas de dire que *dans un sens réel Jesus-Christ est le Fils de lui-même.*

7. Les Sabelliens concluoient de ce qu'il n'y a qu'une Nature en Dieu, qu'il n'y a aussi qu'une seule Personne, laquelle, disoient-ils, depuis l'Inearnation est tout à la fois le Pere & le

Fils : d'où il ſuivoit qu'il n'y a pas d'autre Dieu, ou d'autre Perſonne Divine que Jeſus-Chriſt. Le Fr. Hardouin dit pareillement qu'il n'y a pas d'autre Dieu que Jeſus-Chriſt (1), & le Fr. Berruyer dit auſſi la même choſe, quoique d'une maniere plus voilée (2). Or, quoiqu'abſolument

(1) *Hard. in* 1. *Epiſt. Joan. cap* 3. *adnot. ad v.* 2. *pag.* 716. *col.* 1. Manifeſtè colligitur pro certo poſuiſſe Joannem, Chriſtum eſſe ſummum Deum, nec alium Deum præter Chriſtum eſſe.... *Ibid. adnot. ad v.* 3. Unus eſt enim ſummus Deus Chriſtus..... vult intelligi [Joannes] non eſſe alium Deum ſummum præter Chriſtum. *Ib. adn. ad v.* 7. *col.* 2. Pronomen *ille*, ... nunc Chriſto Joannes, nunc Deo deſignando adhibet : quoniam unum eumdemque utrobique vult intelligi, nec alium Deum eſſe poſſe præter Chriſtum. *Ibid. in cap.* 5. *adnot. ad v.* 14. *pag.* 720. *col.* 1. Joannes intelligebat, intelligique cupiebat à legentibus, ſe Chriſtum habere pro Deo, nec alium eſſe Deum præter ipſum.

(2) *Berr.* 3. *part. tom.* 2. *pag.* 290. C'eſt ainſi que nos Peres ayant tenté le Chriſt, qui SELON SA PERSONNE DIVINE eſt le Dieu éternel que nous adorons, &c. *Ibid. tom.* 4. *pag.* 254. Jeſus à qui Dieu ſon Pere attribue la gloire d'être le fondateur & l'architecte.... de l'Egliſe, .. . eſt lui même le Dieu tout-puiſſant & éternel. — *Et tom.* 5. *pag* 230. Ce Jeſus qui eſt le Dieu éternel & ſouverain qu'ont adoré nos Peres, &c. [Pour découvrir le venin caché dans ces différens textes, il faut ſe rappeller un principe que ce Religieux établit dans ſes Diſſertations, & dont nous avons parlé ailleurs, c'eſt que le mot *Dieu* quand on y joint quelque épithete, ſignifie toujours DIEU UN *& véritable, ſubſiſtant en trois Perſonnes*, 2. *part. tom.* 8. *pag.* 90. Poſé ce principe, il eſt clair que dire de Jeſus-Chriſt qu'il eſt *le Dieu tout-puiſſant*

parlant, cette proposition soit susceptible d'une interprétation Catholique; néanmoins dans son sens propre & naturel, elle énonce le pur Sabellianisme. Jesus-Christ étant véritablement Dieu, on peut & l'on doit dire qu'il est le seul vrai Dieu ; mais on ne doit pas dire que lui seul soit le vrai Dieu, ou, comme le Fr. Hardouin s'exprime, qu'il n'y ait de vrai Dieu que Jesus-Christ : aussi ne trouvera-t-on pas ce langage dans les Peres, ni dans aucun Docteur Catholique qui ait quelque réputation.

Pour vous en faire sentir la fausseté, vous observerez, N. C. F., que quand on nomme Jesus-Christ, on ne nomme que le Verbe, c'est-à-dire la seconde Personne de la Trinité, qui est la seule qui se soit incarnée, & qui est Dieu & homme tout ensemble. Par conséquent dire qu'il n'y a point d'autre Dieu suprême que Jesus-Christ, c'est supposer, ou que le Pere & le Saint-Esprit ne sont pas le Dieu suprême. Ce qui seroit hérétique &

& éternel, le Dieu souverain, le Dieu que nos Peres ont adoré, c'est dire qu'il est Dieu un, subsistant en trois Personnes.]

même

même insensé au premier chef ; (car si le Pere n'est pas Dieu, comment Jesus-Christ son Fils le sera-t-il ?) Ou que le Pere & le Saint-Esprit sont la même Personne que le Verbe : ce qui est formellement l'hérésie de Sabellius.

A ne considérer que ces ressemblances, il seroit naturel de penser que la doctrine des FF. Hardouin & Berruyer est la même que celle des Sabelliens. Elle en est cependant essentiellement différente en ce qui concerne la Divinité de Jesus-Christ ; de même que l'hérésie des Sabelliens, comme saint Thomas l'a remarqué, différoit sur ce point de celle des Photiniens, avec laquelle elle avoit d'ailleurs plusieurs traits de conformité.

Les Sabelliens croyoient le mystère de l'Incarnation, & confessoient sincérement la Divinité de Jesus-Christ. Leur hérésie n'attaquoit proprement que la Trinité & la distinction des Personnes Divines. Comme ils n'admettoient en Dieu qu'une seule Personne, ils disoient conséquemment, que c'est cette unique Personne qui

s'est faite homme ; & ils ajoutoient que par son union à une nature humaine, elle est devenue *Pere*, & que l'humanité qu'elle a prise, est appellée *son Fils*. C'est ainsi que du Pere & du Fils ils ne faisoient qu'une seule Personne Divine : Personne qu'ils disoient s'être incarnée réellement, & à laquelle ils donnoient le nom *de Pere* selon sa Nature Divine, & le nom de Fils selon sa nature humaine. De-là vient qu'on les a appellés *Patripassiens*, par la raison que ne distinguant pas Jesus-Christ du Pere, ils prétendoient que c'est Dieu le Pere qui a souffert dans l'humanité.

On ne peut pas dire la même chose des FF. Hardouin & Berruyer. S'ils ressemblent aux Sabelliens en ce qu'ils donnent atteinte à la distinction des Personnes Divines ; ils ne reconnoissent pas, comme eux, la réalité du mystère de l'Incarnation, ni la Divinité de Jesus-Christ : vous en avez vu des preuves sans nombre dans la précédente Section & dans celle-ci. Le nom même de *Patripassiens* montre que les Sabelliens admettoient sincérement l'union hypos-

tatique avec toutes ſes conſéquences. Les FF. Hardouin & Berruyer au contraire nient que le Verbe ait ſouffert, & qu'il ait été le principe d'aucune action de Jeſus-Chriſt. Cette aſſertion ſuffit toute ſeule pour rendre ſenſible la différence qu'il y a ſur ce point entr'eux & les Patripaſſiens. En deux mots, les Sabelliens nioient la Trinité, mais ils croyoient l'Incarnation : au lieu que les FF. Hardouin & Berruyer attaquent également ces deux Myſtères.

En quoi ils s'accordent avec les Neſtoriens, & en quoi ils en différent.

II. Par ce qui vient d'être dit, la ſeconde queſtion eſt pleinement réſolue. Neſtorius n'a point attaqué la Trinité des Perſonnes Divines, mais ſeulement la vérité de l'Incarnation du Verbe, & l'unité de Perſonne en Jeſus-Chriſt. Il admettoit trois Perſonnes diſtinctes en Dieu. Il confeſſoit que le Verbe eſt de toute éternité le Fils de Dieu engendré par le Pere. Il avouoit que la Perſonne du Verbe s'eſt unie à la nature humaine. Quelle étoit donc ſon héréſie ? C'eſt qu'il diſtinguoit Jeſus-Chriſt d'avec le Verbe, & que dès-lors il n'admettoit entre le Verbe & l'humanité de Jeſus-

Christ qu'une union morale, & non une union physique, substantielle & hypostatique : d'où il résultoit que Jesus-Christ n'étant pas réellement la Personne du Verbe, n'est pas véritablement Dieu, mais un pur homme uni au Verbe.

Quand on fait attention aux Textes des FF. Hardouin & Berruyer que nous avons rapportés dans la Section précédente & dans celle-ci, peut-on se dissimuler qu'il y a une entiere conformité de sentimens entr'eux & Nestorius sur le point de l'Incarnation & de l'unité de Personne en Jesus-Christ. Il est vrai qu'ils disent qu'il n'y a qu'une Personne en Jesus-Christ ; mais vous avez vu que Nestorius l'a dit aussi-bien qu'eux, & que néanmoins, par la distinction qu'il mettoit entre Jesus-Christ & le Verbe, il a été pleinement convaincu d'en faire réellement deux Personnes, l'une Divine qui est le Verbe, l'autre humaine qu'il appelloit Jesus-Christ. Nos deux Jésuites sont précisément dans le même cas. Quiconque voudra examiner les passages extraits des Ecrits & des Lettres de Nestorius qui furent

lus au Concile général d'Ephèse, & dont la lecture persuada les Peres de ce Concile de l'impiété de sa doctrine, en trouvera à peine un seul, dans lequel la distinction entre le Verbe & Jesus-Christ, soit marquée plus clairement qu'elle l'est en quantité d'endroits des Commentaires des FF. Hardouin & Berruyer.

Il n'y a donc pas moyen de justifier ces Religieux du reproche que les Théologiens Catholiques leur ont fait de renouveller le Nestorianisme. Mais d'un autre côté peut-on dire d'eux avec vérité, comme de Nestorius, qu'ils croient le mystère de la Trinité? Nous souhaiterions de tout notre cœur pouvoir du moins leur rendre ce témoignage; mais la multitude de textes de leurs Ecrits que vous avez vus dans la premiere Section, vous ont appris ce qu'il faut en penser.

III. Il ne reste plus qu'à comparer la doctrine des FF. Hardouin & Berruyer avec celle des Sociniens. Cette Secte universellement décriée, qui est comme un égoût infect où toutes les héréfies anciennes & nouvelles vont en foule se décharger, rejette tout à

Entiere conformité de ces Auteurs avec les Sociniens sur la Trinité, l'Incarnation & la Divinité de J. C.

la fois & la Trinité des Personnes Divines, avec les Sabelliens; & l'Incarnation du Verbe, avec les Nestoriens; & la Divinité de Jesus-Christ, avec les Ariens & les Photiniens; & tous les autres Mystères du Christianisme, avec les différentes espéces d'Hérétiques qui les ont combattus. Il n'y a, disent-ils, qu'une seule Personne en Dieu, comme il n'y a qu'une seule Nature. Mais le Dieu suprême s'est fait dans le tems un Fils en la Personne de Jesus-Christ, qu'il a établi son Envoyé par excellence: Fils qui en lui-même n'est qu'un pur homme, & qui n'existoit pas avant Marie; mais que l'Ecriture appelle *Dieu* & *vrai Dieu*, parceque Dieu lui a communiqué abondamment sa sagesse, sa toute-puissance & son autorité, pour instruire, gouverner & juger les hommes. A ces titres Jesus-Christ est Dieu, mais un Dieu fait & subordonné, essentiellement différent du Dieu suprême, qui l'a fait son Fils & qui est devenu son Pere.

Il faut convenir que les FF. Hardouin & Berruyer se gardent bien d'enseigner ces impiétés aussi crûment

que les Sociniens. Souvent même ils font des. Professions de Foi, où ils paroissent les détester ; mais tandis qu'ils rendent en passant cette espéce d'hommage à nos Dogmes sacrés, leurs commentaires n'ont manifestement pour but que de les combattre, & d'en détruire toutes les preuves.

Quelles atteintes ne donnent-ils pas au mystère de la Trinité, à la distinction des Personnes Divines (1), aux notions & aux propriétés personnelles qui les distinguent (2) ; à la génération éternelle du Verbe, & à la Procession éternelle du Saint-Esprit (3) ; à la Mission Divine du Fils par le Pere, & du Saint-Esprit par le Pere & par le Fils (4) ; à la certitude de la révélation que Dieu a faite de cet adorable Mystère (5), & à toutes les preuves destinées à en établir la vérité & à en perpétuer la croyance (6) ?

En combien de manieres & sous combien de formes différentes, n'at-

(1) Premiere Section, chap. II. tom. I.
(2) Ibid. chap. III.
(3) Ibid. chap. IV.
(4) Ibid. chap. V.
(5) Ibid. chap. VI. & VII.
(6) Ibid. chap. VIII.

taquent - ils pas la réalité du myſtère de l'Incarnation & l'unité de Perſonne en Jeſus-Chriſt (1) ?

Les traits qu'ils lancent contre la Divinité de Jeſus-Chriſt ſont innombrables. Vous les avez vu ſoutenir que Jeſus - Chriſt n'eſt pas annoncé dans l'Ecriture comme un Dieu fait homme, mais comme un homme-Dieu, c'eſt-à-dire, ſelon leur idée, comme un homme fait *Dieu* dans le tems (2). Vous les avez vu bannir abſolument du Nouveau Teſtament la génération & la filiation éternelle du Fils de Dieu, & réduire Jeſus-Chriſt à la prétendue qualité de *Fils fait à Dieu dans le tems ;* qualité, diſent-ils, qui tombe ſur ſon humanité conſidérée directement & en elle-même (3). Vous avez vu que dans leur monſtrueux ſyſtême, ce qui eſt Dieu en Jeſus-Chriſt, c'eſt ſon humanité, & par conſéquent qu'il ne peut être appellé Dieu que dans un ſens impropre (4). Vous avez vu que

(1) Seconde Section, chap. II. III. & IV. tom. II.
(2) Troiſiéme Section, chap. II.
(3) Ibid. chap. III. IV. & V.
(4) Ibid. chap. VI. tom. III.

dans le cours de leurs Ecrits ils diſtinguent perpétuellement Jeſus-Chriſt du ſeul vrai Dieu ſubſiſtant en trois Perſonnes, & par ce moyen l'excluent abſolument de la Trinité (1). Vous les avez vu porter le blaſphême juſqu'à enlever à Jeſus-Chriſt tous les attributs Divins, & en particulier l'éternité, l'immenſité, la ſcience Divine, le titre de Créateur, la toute-puiſſance, &c. (2) ; le dépouiller de toute opération Divine, & ne lui attribuer que des actions humaines (3). Vous les avez vu enfin interpréter au gré des Sociniens les Textes ſacrés où la Divinité de Jeſus-Chriſt eſt établie le plus diſertement (4). Nous avons pris la peine de comparer la plûpart de leurs explications avec celle des Sociniens ; & preſque toujours, nous avons eu la douleur de voir que c'eſt dans ces ſources impures qu'ils ont puiſé, & qu'à quelques legeres différences près, qui ne touchent pas au fond de l'erreur, c'eſt dans les uns

(1) Ibid. chap. VII.
(2) Ibid. chap. VIII.
(3) Ibid. chap. IX.
(4) Ibid. chap. V. chap. VIII, *paſſim*, & chap. X.

comme dans les autres le même esprit, le même dessein de détruire le dogme de la Divinité de Jesus-Christ, la même licence d'interpréter arbitrairement les Livres saints, le même mépris de la Tradition, des Saints Peres, & de l'enseignement unanime de l'Eglise Catholique. Des traits si caractérisés, si multipliés, si liés entr'eux, & variés en tant de façons, laissent-ils le moindre lieu de douter de la conformité des sentimens de ces Auteurs avec ceux des Sociniens?

Opposera-t-on que non-seulement ils avouent que Jesus-Christ est Dieu & vrai Dieu, (ce que les Sociniens disent aussi) mais qu'ils le reconnoissent pour le *Dieu suprême*, ce que ces Hérétiques ne font pas; qu'ils vont même, comme nous l'avons observé, jusqu'à dire qu'il n'y a point d'autre Dieu suprême que lui? Foible défense. Ces déclarations, démenties par tout le corps de leurs Ecrits, sont-elles capables de contrebalancer tout ce que nous venons de vous remettre sous les yeux? Est-il étonnant que des Religieux, qui veulent passer pour Catholiques, & qui ont toute sorte

d'intérêt de le faire croire, usent de déguisement, & que pour cacher leur impiété, ils emploient de tems en tems des expressions Catholiques ?

Après tout, que signifie dans leur bouche le grand nom de *Dieu suprême* appliqué à Jesus-Christ ? Le Fr. Berruyer va nous l'apprendre, ou plutôt il nous l'a déja appris. *Jesus-Christ*, dit-il (1), *est le Dieu suprême*, *C'EST-A-DIRE, un Homme-Dieu, Fils unique de Dieu, dont l'humanité sainte .... reçoit à tous les instans de sa vie les lumieres de la Divinité.* C'est donc selon lui, *l'Homme-Dieu, le Fils de Dieu*, c'est-à-dire dans son langage, l'humanité de Jesus-Christ, qui est *le Dieu suprême.* Elle l'est en ce sens, qu'*à tous les instans de sa vie elle reçoit* du Dieu suprême *les lumieres de la Divinité* dont elle a besoin. Elle le sera encore, si vous voulez, en tant qu'elle le représente comme son Envoyé, son Ambassadeur, son Lieutenant & son principal Ministre auprès des hommes ; en tant que Dieu l'a revêtu de son pouvoir & de son au-

(1) Berr. 2. part. tom. 5. liv. 12. pag. 224.

torité : en tant qu'elle lui est intimement unie, & qu'elle se conduit en tout par son Esprit. Or si c'est en ce sens-là que Jesus-Christ est *le Dieu suprême*, il est évident qu'il ne l'est qu'en figure & métaphoriquement.

Quant à cette autre proposition *il n'y a pas d'autre Dieu suprême que Jesus-Christ*, nous avons remarqué qu'en disant trop, elle ne dit rien. Jesus-Christ étant Dieu, est sans doute le Dieu suprême : mais le Pere & le Saint-Esprit sont inséparablement avec lui le Dieu suprême. S'écarter de ce langage de la Foi, bien loin que ce soit confesser comme il faut la Divinité de Jesus-Christ, c'est insinuer qu'on ne reconnoît en Dieu qu'une seule Personne, laquelle s'est rendue sensible dans l'humanité de Jesus-Christ. Aussi le Fr. Hardouin modifie-t-il ailleurs sa proposition, en disant (1) que « DEPUIS L'INCARNATION » DU VERBE, il n'y a pas d'autre Dieu » que Jesus-Christ. » Ce n'est donc, selon lui, que *depuis l'Incarnation* que Jesus-Christ est le Dieu suprême :

(1) *Hard. in Epist. Judæ. v.* 15. Neque enim alius præter Christum est Deus post Incarnationem Verbi.

auparavant il ne l'étoit pas, ou plutôt il n'exiſtoit pas. Or comment un prétendu Dieu, qui n'a pas toujours été, & dont on fixe le commencement, pourroit-il être le *Dieu ſuprême*, le Dieu éternel, ſi ce n'eſt dans un ſens figuré & par pure repréſentation ?

Ce n'eſt qu'en prenant ainſi la penſée du Fr. Hardouin, qu'on peut l'accorder avec lui-même. Il dit dans un autre endroit (1) qu'il « n'y a que » deux choſes, (ou deux Perſonnes) » à qui le nom de Dieu convienne » proprement ; ſçavoir, le Seigneur » ou Dieu, & ſon Chriſt. » Comment concilier des textes ſi groſſiérement contradictoires ? Dans l'un, *il n'y a point d'autre Dieu que Jeſus-Chriſt* : dans l'autre, Jeſus-Chriſt eſt un autre Dieu que le Seigneur Dieu, *Duo ſunt*. De plus que ſignifie, *duo ſunt tantum ? DUO*, eſt il au neutre ? Eſt-il au maſculin ? S'il eſt au neutre ; c'eſt donc à dire que Dieu & Jeſus-Chriſt ſont deux choſes, ce qui eſt

(1) *Hard. in Epiſt. ad Epheſ. cap.3. adnot. ad v.15. pag.* 570. Sic idem Apoſtolus, 2. Theſſ. II. 4. dixit : *Omne quod dicitur Deus*, cum ſint duo tantùm, quibus hoc nomen univocè competat, Dominus, ſive Deus, & Chriſtus ejus.

formellement contraire à cet oracle du Fils de Dieu : *Le Pere & moi nous sommes une même chose, UNUM SUMUS.* S'il est au masculin ; c'est donc à dire qu'il n'y a que deux Personnes à qui le nom de Dieu convienne proprement ; sçavoir, le Seigneur Dieu & son Christ : ce qui est réduire la Trinité à deux Personnes ; ou plutôt faire de Dieu & de Jesus-Christ deux Dieux essentiellement distingués ; l'un suprême & éternel, l'autre fait dans le tems, subordonné, & représentatif.

Ce n'est encore que par ce moyen qu'on peut accorder deux explications contradictoires que cet Auteur donne aux paroles du Pseaume CIX, *Le Seigneur a dit à mon Seigneur, asseyez-vous à ma droite.* Selon l'une de ces explications, c'est Jesus-Christ en tant que Dieu qui se dit à lui-même en tant qu'homme, *asseyez-vous à ma droite* (1) : selon l'autre, c'est *le Seigneur Dieu*, c'est-à-dire, Dieu un subsistant en trois Personnes, ou la Sainte Trinité, qui dit à Jesus-Christ,

(1) Hard. in Act. Apost. cap. 2. adnot. ad v. 36. pag. 337. col. 1.

asseyez-vous à ma droite, c'est-à-dire, *soyez en second après moi*, *ESTO A ME SECUNDUS* (1). La premiere, comme nous l'avons montré ailleurs (2), exprime le pur Sabellianisme. La seconde, est manifestement Socinienne. Jesus-Christ dans le ciel n'est pas assis à la droite de Dieu en trois Personnes, ou de la Trinité, comme s'il n'étoit pas lui-même une des trois Personnes de la Trinité : *Il est assis*, dit le Symbole des Apôtres, *à la droite de Dieu le Pere tout-puissant*, de ce même *Pere tout-puissant* que nous confessons par le premier article du Symbole comme la premiere Personne de la Trinité. C'est donc le Pere éternel & tout-puissant qui parle au Pseaume CIX, & qui dit à Jesus-Christ son Fils unique, éternel comme lui, & revêtu de gloire dans son humanité ressuscitée : *asseyez-vous à ma droite* : c'est-à-dire, engendré éternellement de mon sein, vous m'êtes parfaitement égal & consubs-

(1) In Matth. cap. 22. paraphr. v. 44. p, 77. col. 2. Et in Marc. cap. 12. paraphr. v. 36. pag. 133. col. 2.

(2) Voyez ci-dessus, premiere Sect. ch. II. art. V. tom. I. pag. 319. & 320.

tantiel : vous êtes un même Dieu avec moi par l'unité de l'essence Divine que je vous communique : je vous ai donné selon votre humanité tout pouvoir dans le ciel & sur la terre : exercez-le souverainement sur les hommes & sur toutes les créatures.

Jugez maintenant, N. C. F., quel cas on peut faire de ces prétendus commentaires de l'Ecriture, que leurs partisans préconisent sans mesure, & qui présentent à chaque page les propositions les plus scandaleuses.



QUATRIÉME SECTION
DE LA SECONDE PARTIE.

Jesus-Christ dégradé par les FF. Hardouin & Berruyer dans ses qualités de Messie, de Sauveur, de Pontife, de Médiateur & de Roi.

SI les FF. Hardouin & Berruyer avilissent en Jesus-Christ sa propriété personnelle de *Fils de Dieu*, en ne l'annonçant que comme un *Fils de Dieu fait dans le tems*; d'un autre côté ils s'efforcent de relever le plus qu'ils peuvent sa qualité de *Fils de l'homme*. Mais que sont les titres humains les plus pompeux, accumulés sur le Divin Sauveur, en comparaison de l'essence & des attributs Divins, que ces Religieux ont travaillé à lui enlever? D'ailleurs quelle solidité peuvent avoir de prétendus droits que l'Eglise Chrétienne n'a jamais connus, & qui n'ont d'autre appui que

l'incroyable témérité de deux Ecrivains, qui avancent sans preuve, & cependant avec une assurance sans égale, tout ce qu'il leur plaît d'imaginer?

Pourquoi & en quel sens J. C. s'est appellé *le Fils de l'homme.*

Jesus-Christ s'est appellé très-communément dans l'Evangile *le Fils de l'homme*, & par-là il rappelloit dans l'esprit des Juifs la célébre Prophétie de Daniel, où le Messie est désigné sous ce nom de *Fils de l'homme* (1).

Il n'y a point d'homme à qui ce nom pris dans une signification générale ne convienne; parce qu'il n'y en a aucun qui ne soit fils d'un autre homme, à l'exception d'Adam, le Pere commun du genre humain, qui est sorti immédiatement des mains du Créateur. C'est pourquoi l'Ecriture-Sainte en parlant des hommes, les appelle souvent *les fils*, ou *les enfans des hommes*, *FILII HOMINUM.*

On ne voit pas cependant qu'aucun autre que Jesus-Christ se soit désigné

(1) Daniel. VII. 13. & 14.

lui-même par le nom de *Fils de l'homme.* Dieu, en parlant à Ezechiel, l'appelloit communément *Fils de l'homme*, apparemment pour marquer la différence de nature qui étoit entre ce Prophéte, & les Anges du ministère de qui il se servoit pour lui faire entendre sa parole; mais il ne paroît pas qu'Ezechiel se soit donné ce nom à lui-même : au lieu que Jesus-Christ se le donne, & qu'on ne trouve pas que d'autres le lui ayent donné, si ce n'est saint Etienne, lorsqu'il s'écria au milieu du Conseil des Juifs : *Je vois les cieux ouverts, & le Fils de l'homme qui est assis à la droite de Dieu* (1).

Maldonat, qui fait cette observation (2), pense que Jesus-Christ s'est attribué le titre de *Fils de l'homme* par opposition à sa propriété personnelle de *Fils de Dieu*, & qu'il a voulu nous faire considérer jusqu'où, pour

(1) Act. VIII. 56.

(2) *Maldonat. in Matth. cap.* 8. *v.* 20. Christum se, non honoris, sed abjectionis causâ solere multis locis ita vocare.... Nisi enim abjectionis nomen esset, alii etiam eum aliquando eodem modo vocavissent.

l'amour de nous, il a abaiſſé ſa Divine Majeſté. D'où cet Interpréte conclut que ce nom n'eſt pas deſtiné à marquer l'excellence de Jeſus-Chriſt, mais plutôt l'abaiſſement volontaire où il s'eſt réduit en ſe faiſant homme. En effet, dit-il, ſi c'étoit en Jeſus-Chriſt un titre d'honneur, d'autres le lui auroient auſſi attribué, ce qui ne paroît nulle part dans l'Evangile.

Saint Auguſtin & pluſieurs Peres avec lui, croient que Jeſus-Chriſt, en s'appellant *le Fils de l'homme*, a voulu nous rendre attentifs à l'oppoſition qu'il y a entre lui & Adam. Toute la Religion, (comme nous le dirons dans la ſuite) conſiſte à bien connoître ces deux hommes: Adam, qui nous a tous perdus en lui; & Jeſus-Chriſt, qui eſt venu réparer les maux qu'Adam par ſon péché a cauſés à toute ſa poſtérité. « Adam » étoit homme, dit ce Pere (1), mais

(1) *S. Auguſt. ſerm.* 233. *al.* 86. *de diverſ. num.* 3. Recordamini hominem in quo decepti ſumus: recordamini hominem à quo redempti ſumus. Ille homo numquid Filius hominis? Adam homo erat: filius hominis non erat. Ideo Dominus Chriſtus aſſiduè ſe dicit Filium hominis, ut faciat nos recordari

» il n'étoit pas Fils de l'homme. C'eſt
» pourquoi Notre Seigneur Jeſus-
» Chriſt s'eſt ſans ceſſe appellé *le Fils*
» *de l'homme*, pour nous faire ſouve-
» nir du premier homme qui n'a point
» été Fils de l'homme : afin que nous
» conſidérions que l'un nous a cauſé
» la mort, & que l'autre nous rend
» la vie : que dans l'un nous avons
» péché, & que dans l'autre nous
» trouvons la rémiſſion de nos péchés :
» que par l'un nous ſommes tombés
» dans l'eſclavage, & que par l'autre
» nous recouvrons la liberté : que par
» l'un nous avons encouru la condam-
» nation, & que par l'autre nous en
» ſommes délivrés. »

Outre que cette explication eſt naturelle & très-conforme à l'analogie de la Foi, elle a de plus cet avantage, qu'elle eſt fondée ſur la doctrine de l'Apôtre ſaint Paul, qui déclare qu'Adam ſource de péché, de mort, & de damnation, a été, par oppo-

hominem qui non fuit filius hominis ; ut recordemur in illo mortem, in iſto vitam : in illo peccatum, in iſto remiſſionem peccatorum : in illo vinculum, in iſto libertatem : in illo damnationem, in iſto abſolutionem.

sition, *la figure* de Jesus-Christ principe de la justice, de la vie, & du salut éternel (1); & qui pour cette raison appelle Jesus-Christ *le second Adam* (2).

Le nom de *Fils de l'homme* nous annonce donc proprement Jesus-Christ sous l'aimable qualité de Libérateur & de Sauveur. C'est un nom d'abaissement, quand on le considere par opposition à la qualité de Fils de Dieu; & néanmoins c'est un titre glorieux, puisqu'il désigne celui qui est le Fils de l'homme dans un sens propre & unique; celui qui étant par nature le Fils de Dieu, n'a voulu naître des hommes selon la chair, que pour réparer les désordres causés par le premier homme; & qui n'a pu accomplir un si grand ouvrage, que parcequ'il est Dieu & homme tout ensemble.

Ce que les FF. H. & B. entendent par *le Fils de l'homme*, & les consé-

Cette interprétation, aussi simple que sublime, n'est pas du goût des FF. Hardouin & Berruyer. En tout il leur faut du singulier. Le Fr. Berruyer

(1) Rom V. 14.
(2) 1. Corinth. XV. 45. & seq.

a fait une dissertation exprès pour expliquer à sa maniere, ou plutôt à la maniere du Fr. Hardouin, dont il n'est proprement que le copiste, ce qu'il faut entendre par Jesus-Christ consideré comme le Fils de l'homme, *de Jesu Christo hominis Filio.* Dans leur idée, le *Fils de l'homme* signifie *le premier né des hommes*, c'est-à-dire, selon eux, un homme, qui par le droit de sa naissance est le chef & le Roi de tous les hommes. Ils en concluent : 1. Qu'à raison du seul droit de sa naissance humaine, Jesus-Christ est le premier né, le Roi, le Souverain de tous les hommes, *& par conséquent le Messie.* 2. Qu'en cette qualité de premier né & de Roi de tous les hommes, il étoit obligé de droit naturel de satisfaire à Dieu, comme Médiateur, Prêtre & Victime, pour les péchés de tout le genre humain. 3. Que par cette raison il convenoit que Dieu le choisît, préférablement à tout autre, pour *le faire Fils de Dieu & Dieu*, afin qu'il fût capable de remplir les obligations attachées à sa qualité de premier né. 4. Que

quences qu'ils en tirent : objet de cette Section.

Jesus-Christ s'étant acquitté par sa mort de tout ce que cette qualité exigeoit de lui, il a reçu en conséquence tous les droits annexés à sa primogeniture, & en particulier l'empire & la souveraineté sur toutes les Principautés & les Puissances de la terre. Tous ces Points ont trop d'opposition avec les vrais principes de la Religion, & sont d'une conséquence trop dangereuse, pour que nous puissions nous dispenser de dire un mot de chacun.



CHAPITRE PREMIER.

Erreur fondamentale des FF. Hardouin & Berruyer sur cette matiere, en ce qu'ils prétendent qu'en Jesus-Christ ses titres de PREMIER-NÉ, *de* ROI, *de* CHEF DES HOMMES, *de* CHRIST, *& de* MESSIE, *sont fondés sur le droit de sa naissance humaine. Chimeres qu'ils débitent à ce sujet.*

ON ne peut pas s'exprimer plus clairement que le font ici ces Auteurs. Le nom de *Fils de l'homme*, disent-ils (1), signifie par lui-même,

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. quæst. 3. pag.* 183. Nomen illud [*Filius hominis*] cùm Jesu Christo tribuitur, nomen honoris est, quo Jesus Christus hominum omnium caput & primogenitus appellatur..... Adeoque hæ voces, [*Messias, Christus, Filius hominis, hominum primogenitus, eorumque eo titulo Rex & Dominus*] voces Synonimæ sunt, & eamdem prorsus habent intelligentiam. *Et pag.* 188. Non alio sensu, se *Filium hominis* Dominus & Salvator noster appellat, quàm quia primogenitus est in hominibus. [Rex eorumdem & Christus)
Hard. in Matth. cap. 8. adnot. ad v. 20. pag. 38. *col.* 1. FILIUS HOMINIS, cum articulo Græco ὁ υἱος, vel Gallico, *le Fils de l'homme*, primogenitus est filiorum hominum, ideoque vel eo nomine

que Jesus Christ est *le premier né de tous les hommes*, & en cette qualité *le Messie, le Christ, le Chef, le Roi, & le Seigneur de tous les hommes.* Tous ces titres, ajoute le Fr. Hardouin, appartiennent à son *humanité considérée en elle-même*, *ET INDÉPENDAMMENT DU VERBE* à qui elle est unie (1). Il ose même assurer que ce sens (inconnu à la Tradition, aux saints Peres & à tous les Interprétes Catholiques) est tellement le sens propre & naturel de tous les textes

ceteris omnibus imperans.... In novo autem Testamento, Christus est *Filius hominis*, primogeniti populi ipse primogenitus; .... ac vel eo nomine imperium obtinens in omne genus humanum. *Et in Joan. cap. 1. adnot. ad v. 51 pag 254. col. 2.* *FILIUS HOMINIS*, adjecto articulo, *ὁ υἱός*, *le Fils de l'homme*, cùm dicitur, intelligi excellentem unum oportet, ac propterea primogenitum ceterorum filiorum hominum; ideoque vel eo nomine cæteris omnibus imperantem.

(1) *Ibid. pag. 255. col. 2.* Collige locos scripturæ insigniores, in quibus occurrit *Filius hominis* de Christo servatore dictum: his inesse quidem eximium sensum intelliges, si Filius hominis esse ponatur Primogenitus hominum, idemque Rex & mortalium excellentissimus; humanitas ipsa per se, etiam consideratione mentis SEJUNCTIM A VERBO, excellentibus donis instructa: nullum verò bonum catholicumvè sensum: nec ullo argumento probabilem, si quid aliud eo vocabulo designari putes. [Il répéte la même chose, *in Matth. cap. 8. adnot. ad vers. 20. pag. 38.*]

de l'Ecriture où Jesus-Christ est appellé *le Fils de l'homme*, que toute autre explication n'est *ni bonne, ni Catholique, ni même probable.* Quelle témérité & quelle hardiesse !

Mais si c'est à l'humanité de Jesus-Christ *considérée en elle même*, séparément du Verbe, *SEJUNCTIM A VERBO*, qu'appartiennent toutes ces qualités, quel en sera donc le fondement ? C'est, répondent ces Auteurs, le droit même de sa naissance humaine, *vi natalium suorum* (1). Cette naissance par elle-même constituoit Jesus-Christ *le premier* né, *le Roi & le Seigneur de tous les hommes, & PAR CONSÉQUENT LE MESSIE OU LE CHRIST :* car *ces termes*, selon le Fr.

(1) *Hard. in Joan. cap. 1. adnot. ad v. 51. pag. 255.* Nec alio sensu se Filium hominis Dominus ac Servator noster appellat, quàm quia primogenitus est in hominibus : siquidem VI NATALIUM SUORUM ex Israelitarum primogenito Davide primogenitus est in eodem Israelitico populo ; qui populus est in populis primogenitus. Quòd si primogenitus autem, certè vel eo solo nomine & Dominus & Rex omnium hominum est, ET PROINDE MESSIAS, SIVE CHRISTUS.

Le Fr. Berruyer copie mot pour mot ces paroles, *tom.* 8. *pag.* 188. & 189. Il dit encore *Ibid. pag.* 187. Fuit igitur Christus, quod sumus modò demonstraturi, vi natalium suorum, primogenitus generis humani, ac, vel eo nomine, hominum caput, Rex & Dominus.

Berruyer (1), *sont tous synonimes, & ne signifient qu'une même chose.*

Remarquez ces mots, *& par conséquent le Messie ou le Christ.* Ce sera donc *par le droit de sa naissance humaine*, & par son humanité seule *considérée séparément du Verbe*, que Jesus Christ est *le Christ, le Messie*, le Sauveur des hommes !

Pour parvenir à ce but, combien n'a-t-il pas fallu forger de chimeres? Peut-on appeller autrement les assertions qui suivent ?

1. Que tous les ancêtres de Jesus-Christ, de pere en fils, depuis Adam jusqu'à saint Joseph époux de la sainte Vierge, ont été successivement les premiers nés de leur famille & de tout le genre humain (2), ou parce-

(1) *Berr. ibid. pag.* 183. comme ci-dessus.

(2) *Ibid. pag.* 99. Ex eo quòd Messias futurus erat primogenitus in populo, qui ab Abrahamo omnium primogenito propagatus populus erat, ipso teste Deo, inter populos omnes primogenitus, & primam omnium familiam mundo exhibebat; sequebatur Messiam, natalium suorum jure, futurum absolutè omnium hominum primogenitum; ita ut quis à Messiâ ad Davidem, à Davide ad Abrahamum, ab Abrahamo ad Noe, à Noe verò ascenderet ad Adamum, ut ab Adamo per eadem capita ad Messiam descenderet, in Messiâ reperire eum oporteret primogenitum, qui Adamum ipsum generi humano repræsentaret, hominum Patrem, caput, Regem & Dominum,

qu'ils sont nés les premiers, ou parceque la primogeniture leur a été dévolue de droit par la mort, ou par quelque crime des aînés (1). Prétention non-seulement hazardée sans preuve, mais dont il seroit facile de démontrer la fausseté par un nombre d'exemples.

2. Que le dessein de saint Matthieu & de saint Luc, en décrivant la généalogie de Jesus-Christ, a été de prouver que par le droit de sa naissance, il étoit le premier né de tous les hommes (2) : quoiqu'il n'y ait pas

(1) Ibid. pag. 191. & 192. & Hard. in Joan. cap. 1. adnot. ad v. 51. pag. 255.

(2) *Ibid. pag.* 200. Vero simillimum autem sit, ideo ut agnosceretur in Jesu Mariæ Filio primogenito omnium hominum primogenitus, sive, quod idem est, *Filius hominis*, ... Lucam sic genealogiam Christi instituisse, ut gradus omnes, nullo omisso, à Jesu ad Adamum decurreret. Non hæsit ille, ut Matthæus, in Abrahamo Patriarcharum primogenito, populi primogeniti Patre & fundatore. Sed ne quid in præmissis deesset conclusioni, à Jesu Mariæ Filio.... pervenit ad *Seth, qui fuit Adæ, qui fuit Dei.* Ergo Mariæ Filius, *ut putabatur Filius Joseph*, in familiâ David primogenitus, fuit natalium suorum jure omnium hominum primogenitus.

Hard. in Luc. cap. 3. adnot. ad v. 38. p. 169. col. 2. Perduxit idcirco Lucas genealogiam Christi usque ad Adam, ut primogenitum esse generis humani Christum ostenderet, ortum ex primogenitis, vel quibus primogenita ex jure obtigissent, postremumque eum fuisse familiæ Regiæ, Regni hæredem. *Et in Matth.*

un seul mot ni dans l'un ni dans l'autre Evangéliste, qui insinue cette prétendue intention.

3. Qu'Abraham en particulier a été, par le droit de sa naissance, le premier né de tous les hommes (1); tandis qu'au contraire dans la Genèse & au premier livre des Paralipomenes, Arphaxad, ayeul de ce Patriarche, n'a que le troisiéme rang parmi les fils de Sem (2).

4. Que le peuple d'Israel, en vertu

cap. 1. *adnot. ad v.* 16. *pag.* 10. *col.* 1. [Christus] primogenitus inter filios Abrahæ, primogenitus proinde inter filios hominum : id quod Lucas docere voluit, ductâ usque ab Adamo per primogenitos, aut eos qui primogenitis ex jure successissent, Christi Genealogiâ. Et primogenitus certè præ cæteris populis populus fuit Israeliticus, ut in Tractatu *de Situ Paradisi* ostendimus, juxta illud Exodi IV. 22. *Filius meus primogenitus Israel.* In primogenito autem populo primogenitus Christus fuit, quippe ex Regiâ familiâ, & unicus Regni hæres. Ergo, ut homo, primogenitus est omnium hominum : ac, vel eo nomine, præter cætera, dominatur in omnes homines ... Ergo, vel eo nomine, Christus est *primogenitus, excelsus præ Regibus terræ.*

(1) *Berr. ibid. pag.* 190. Abraham enimverò primogenitus fuit in hominibus, idque ut probaret Moyses in Genesi, ab Adamo & Noe usque ad Abrahamum, qui essent primogeniti, accuratè descripsit. *Voyez aussi la premiere Partie de son Histoire, tom.* 2. *liv.* 2. *pag.* 88. *de la premiere édition in*-4°. *& pag.* 84. *de la nouvelle édit. in*-12.

(2) *Genes. X.* 22. *&* 1. *Paralip. I.* 17. Filii Sem, Ælam, & Assur, & Arphaxad, & Lud, & Aram.

de l'origine qu'il tiroit d'Abraham par Isaac & par Jacob, étoit le premier né entre tous les peuples, & avoit droit de leur commander (1) : droit que ces Auteurs appuient ridiculement sur ces paroles que Moyse dit à Pharaon de la part de Dieu, *Filius meus primogenitus Israel* (2) ; ces paroles ne signifiant autre chose, sinon que Dieu regardoit le peuple d'Israel comme son fils premier né, c'est-à-dire qu'il le prenoit sous sa protection, qu'il s'intéressoit à lui comme un pere s'intéresse à son fils aîné, & qu'il ne souffriroit pas que les Egyptiens le retinssent plus long-tems sous l'oppression.

5. Qu'en cette qualité de peuple premier né entre tous les peuples, les Israelites avoient un droit certain à tout le beau pays du Paradis terrestre, où Adam avoit habité, & qui étoit, disent ces Auteurs, *le préciput des aînés* (3).

(1) *Hard. in Luc. cap.* 3. *adnot. adv.* 38. *pag.* 169. *col.* 2. *Et Berr.* 2. *part. tom.* 8. *pag.* 199. Leurs paroles sont citées ci-dessus.

(2) Exod. IV. 22.

(3) Berr. 1. part. tom. 1. liv. 1. pag. 20. & 21. 56. 80. tom. 3. liv. 1. pag. 5. & 27. liv. 2. pag. 88. de

6. Que c'est par une injuste usurpation sur la branche aînée, que les enfans de Chanaan avoient partagé entr'eux ce beau & riche pays, appellé depuis la terre promise (1) : quoique les Livres saints ne parlent en aucun endroit de cette prétendue usurpation.

7. Que Moyse, en rapportant les générations depuis Adam jusqu'à son tems, a eu principalement pour but de prouver le droit que le peuple d'Israel, à titre de premier né entre tous les peuples, avoit à la possession de cette précieuse portion de la terre, destinée à *être la demeure & comme le palais Royal des aînés* (2) : comme si

premiere édition in-4°. & dans la nouv. édit. in-12. tom. 1. pag. 20. 49. 76 & 84. & tom. 3. liv. 10. p. 5.

(1) Ibid. pag. 77. premiere édit. in-4°. & pag. 73. nouv. édit. in-12.

(2) *Ibid. pag.* 81. *premiere édit. in*-4°. *& nouvelle édit. pag.* 76. *&* 2. *part. tom.* 8. *pag.* 190 *&* 191. Nam id Moysi imprimis propositum fuit, dum texeret Genealogias ab Adamo, ostendere Israeliticum populum in populis primogenitum esse, [juxta illud Exodi IV. 22. *Filius meus primogenitus Israël.*] .... Hoc titulo probare Moses susceperat, populo Israël potiorem in terris hæreditatem deberi ; nempe terræ regionem illam, in quâ Deus ipse olim plantasset Paradisum, qui esset primogenitis quasi pro Regiâ ac Palatio. [Cet endroit du Fr. Berruyer est copié mot pour mot du Commentaire du Fr. Hardouin.]

ces Livres ſacrés n'étoient proprement qu'un *factum*, ou un *manifeſte* compoſé pour faire valoir les prétendus droits temporels des Iſraelites ; tandis que le ſaint Légiſlateur ne ceſſe au contraire d'y répéter à ſon peuple, que ce n'étoit point à cauſe de ſa juſtice, ou d'aucune ſorte de droit qu'il eût à ce pays, que le Seigneur l'en mettroit en poſſeſſion (1), mais uniquement parcequ'il avoit aimé leurs Peres, & qu'il avoit choiſi leur poſtérité pour en faire ſon peuple particulier & le conſacrer à ſon culte : *Quia dilexit Patres tuos, & elegit ſemen eorum poſt eos* (2) ; & qu'à l'égard des Cananéens, il les extermineroit, non à titre d'injuſtes uſurpateurs, mais en punition de leurs crimes & de leurs impiétés (3).

8. Que ſaint Joſeph, époux de la ſainte Vierge, étoit par le droit de ſa naiſſance le ſeul héritier du Royaume de David, en ſorte qu'après ſa mort il n'y avoit point d'autre héritier du thrône que Jeſus-Chriſt ; &

(1) Deut. VIII. 7. 8. & IX. 4. & ſuiv.
(2) Ibid. IV. 37.
(3) Ibid. IX. 4. 5. & Geneſ. XV. 16.

que c'est ce que saint Matthieu a voulu prouver en donnant la généalogie de Jesus-Christ (1) : quoiqu'il

(1) *Hard. in Matth. cap.* 1. *adnot. ad v.* 1. *pag.* 7. *col.* 2. Vult nimirum [Evangelista] intelligi Jesum Christum esse ex posteris Davidis primogenitum : ORTUM videlicet ex primogenito Patre, aliisque majoribus, primogenitis pariter familiæ Davidicæ : vel ad quos, prioribus fratribus defunctis, primogenita devenerint.

Ibid. adnot. ad v. 2. *pag.* 8. *col.* 1. Ut..... Josephum ostenderet esse Filium David : ipsum eo nomine jure idcirco appellari, quia SOLUS HERES DAVIDICI REGNI JURE NATALIUM AC PRIMOGENITORUM ESSET : eumdem denique, cum virgini junctus esset, ex quâ suscipere liberos prohiberetur, esse primogenitum illum ex familiâ David, in quo auferendum à Deo esset, desiturumque temporale *sceptrum de Juda, & Dux de femore ejus* ; quo proinde mortuo, NULLUS ESSET REGNI DAVIDICI HERES PRÆTER CHRISTUM, conjugis ipsius Filium : qui tametsi filius Josephi non erat, tamen jure sponsaliorum Josephi cum matre suâ heres legitimus Josephi fuit. *Ibid. ad v.* 16. *pag.* 10. *col.* 2. Et Rex quidem vel ipso natalium jure, ut hæc generis descriptio probat, deducta à Davide. [*Voyez aussi ibid. paraphr. v.* 1. *&* 17. *& in cap.* 9. *paraphr. v.* 17. *pag.* 40, *col.* 2.

Berr. 2. *part. tom.* 8. *pag.* 194. *&* 195. Nomen & jura primogeniti, primùm à Davide in Salomonem, sic Deo volente, devoluta sunt, & factus ille primogenitus : à Salomone verò per legitimum primogenitorum successionem ad Josephum usque Mariæ sponsum, devenerunt. Hoc ut nobis innotesceret, & Domini nostri Jesu Christi nomen ac jura assererentur, jam ab initio Evangelicæ suæ Historiæ admonet scriptor sacer Josephum non fuisse tantùm *de domo*, sed *& de familiâ David.* Luc I. 27. [Quel raisonnement ! comme si tous les descendans de David par les mâles n'avoient pas été *de la maison & de la famille de David*, soit qu'ils en fussent descendus

ſoit viſible que cet Evangéliſte s'eſt propoſé uniquement de montrer que ſaint Joſeph étoit de la race de David, ſans lui donner ni le titre de premier né, ni encore moins celui d'héritier & de ſeul héritier du Royaume. « Au- » tre choſe eſt, dit le P. Petau (1), » d'être de la race Royale, & autre » choſe d'avoir le droit de regner .... » & d'ailleurs on n'a point de certi- » tude que ſaint Joſeph, ou la ſainte » Vierge ſon épouſe, ayent été de » la branche à qui le ſceptre auroit » appartenu ».

Toutes ces aſſertions pourroient n'être regardées que comme des rêveries de peu de conſéquence, ſi nos deux Auteurs ne prétendoient pas en

par les aînés ou par les cadets.] .... Nomen autem & jura primogeniti in Jeſum Chriſtum Mariæ Filium, *qui putabatur Filius Joſeph*, ſemel derivata, perpetuò adhæſerunt illi, quia Jeſus à mortuis ſuſcitatus non moritur : .... Hinc Jeſus ipſe poſt mortem Joſeph, eodem, quo qui putabatur Pater ejus, titulo, vocatus eſt ſimpliciter Filius David, *le Fils de David*, quod eſt Filius ejus primogenitus, & Regni Davidici hæres.

(1) *Petav. tom. 5. Dogm. Theol. lib. 12. c. 15. n.3.* Aliud eſt habere jus regnandi, aliud ex Regio ſanguine originem ducere.... Neque ſatis exploratum eſt an vel Joſephus, vel ſanctiſſimâ ejus ſponſa Maria Virgo ex illâ prognati eſſent familiâ, ad quam ſceptrum pertineret.

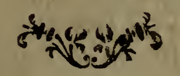
faire la base des qualités de Jesus-Christ. Mais en établissant ses augustes titres de *Messie*, de *Chef*, & de *Sauveur* des hommes sur un fondement aussi ruineux que celui-là, quel préjudice ne font-ils pas à la Religion, & quel vaste champ n'ouvrent-ils pas aux objections des impies ? Les Théologiens n'auront pas de peine à réfuter en détail toutes ces chimeres. Elles ne méritent pas que nous nous y arrêtions plus long-tems.

Nous observerons seulement que les exemples de David & de Salomon suffisoient tout seuls pour faire sentir aux FF. Hardouin & Berruyer leur égarement. En effet, si c'est par un choix tout gratuit & indépendant de l'ordre de la naissance, (comme on n'en sçauroit douter & comme ils en conviennent eux-mêmes,) que Dieu, après avoir fait regner Saül, qui étoit d'une des moindres familles de la Tribu de Benjamin, mit ensuite David sur le thrône, quoique David fût le dernier des fils d'Isaï, qui n'avoit pas lui-même de rang distingué dans sa Tribu ; & si parmi les enfans de David, qui étoient en grand nom-

bre, il lui donna pour ſucceſſeur Salomon, qui étoit un des plus jeunes; n'eſt-il pas évident, qu'à plus forte raiſon, les qualités toutes ſpirituelles de Meſſie & de Sauveur des hommes n'étoient point attachées aux droits de la naiſſance humaine, & ne dépendoient que du pur choix de Dieu ?

Ce n'eſt, dit ſaint Jean (1), *ni par la naiſſance charnelle, ni par la volonté de la chair, ni par la volonté de l'homme, mais* par un don tout gratuit *que nous naiſſons de Dieu*, en qualité de ſes enfans adoptifs : & l'on croira que c'eſt en vertu de ſa naiſſance humaine, que Jeſus-Chriſt eſt le Meſſie & le Sauveur des hommes adoptés en lui ! Quel aveuglement !

(1) Joan. I. 13.



CHAPITRE SECOND.

Autres erreurs des FF. Hardouin & Berruyer, entées sur la précédente.

ARTICLE PREMIER.

Premiere erreur, en ce qu'ils fondent dans Jesus-Christ ses qualités de Pontife & de Médiateur sur le droit de sa naissance humaine. Cette erreur est condamnée formellement par l'Apôtre saint Paul.

LE Fr. Berruyer prétend que Jesus-Christ est l'Avocat, le Médiateur & le Pontife des hommes par le droit de sa naissance humaine : *Natalium suorum jure .... hominum apud Deum Orator, Mediator ac Pontifex* (1). Il convient à la vérité que c'est par l'union de son humanité avec une Personne Divine, (de quelque ma-

(1) Berr. 2. part. tom. 8. pag. 202.

niere qu'il conçoive cette union) que Jesus-Christ est rendu capable de remplir ces hautes fonctions ; mais il soutient en même-tems que l'obligation de les remplir prend sa source dans le droit de sa naissance. On ne peut guéres s'exprimer sur ce point avec plus de clarté qu'il le fait, ni y insister davantage.

Quelle étonnante nouveauté ! Etablir le Sacerdoce & la Médiation de Jesus-Christ sur le droit de sa naissance humaine, c'est introduire une doctrine inouie dans l'Eglise de Dieu : c'est contredire formellement S. Paul. Car le principal objet de cet Apôtre dans son Epître aux Hébreux, est de relever l'excellence du Sacerdoce de Jesus-Christ, en ce qu'il a pour fondement sa Propriété personnelle de Fils de Dieu.

Il est vrai que c'est en tant qu'homme, que Jesus-Christ est notre Médiateur & notre Pontife ; comme c'est en tant qu'homme qu'il est la victime de propitiation pour nos péchés ; mais c'est parceque Jesus-Christ homme est en même-tems le Fils de Dieu coéternel & consubstantiel au Pere,

qu'il est le Prêtre & la Victime dont nous avions besoin pour nous réconcilier avec Dieu : *Talis decebat ut nobis esset Pontifex* (1).

Ecoutons, N. C. F., les leçons toutes Divines de l'Apôtre des Nations, & qu'elles nous servent de préservatif contre le venin de l'erreur. *Nul*, dit saint Paul (2), *ne s'attribue à lui-même l'honneur du Sacerdoce ; mais il faut y être appellé de Dieu comme Aaron. C'est ainsi que Jesus-Christ ne s'est point déféré à lui-même la gloire d'être fait souverain Pontife ; mais il l'a reçue de celui qui lui a dit, vous êtes mon Fils : je vous ai engendré aujourd'hui ; comme il lui dit encore dans un autre endroit, vous êtes Prêtre pour toute l'éternité selon l'ordre de Melchisedech.*

Tout est à peser dans ces paroles. 1. Le principe général que saint Paul y établit ; sçavoir, que le Sacerdoce est une dignité toute spirituelle, qui

(1) Hebr. VII. 26.

(2) *Hebr. V.* 4. 5. & 6. Nec quisquam sumit sibi honorem, sed qui vocatur à Deo tanquam Aaron. Sic & Christus non semetipsum clarificavit ut Pontifex fieret, sed qui locutus est ad eum, Filius meus es tu : ego hodie genui te ; quemadmodum & in alio loco dicit, Tu es Sacerdos in æternum secundùm ordinem Melchisedech.

dépend de la ſeule volonté de Dieu, & qui n'eſt attachée ni à l'ordre de la naiſſance, ni à aucune autre qualité humaine. 2. La comparaiſon qu'il fait à cet égard entre Aaron & Jeſus-Chriſt. Ce n'eſt point en vertu d'aucun droit de ſa naiſſance qu'Aaron a été fait Pontife, mais par le choix & la vocation de Dieu : *Vocatur à Deo tanquam Aaron* : il en eſt de même de Jeſus-Chriſt, dit ſaint Paul : *SIC ET CHRISTUS*. 3. La ſource & l'origine d'où dérive le Sacerdoce de Jeſus-Chriſt, & qui n'eſt autre que ſa propriété éternelle de Fils de Dieu, exprimée par ces paroles : *Vous êtes mon Fils : je vous ai engendré aujourd'hui.* Ce n'eſt donc pas parceque Jeſus-Chriſt eſt *le Fils de l'homme*, mais parcequ'il eſt le Fils de Dieu éternellement engendré par le Pere, qu'il eſt notre Pontife. Ce verſet du ſecond Pſeaume, que ſaint Paul applique ailleurs à la conception miraculeuſe de Jeſus-Chriſt & à ſa glorieuſe Réſurrection, il l'applique ici à ſon Sacerdoce, « afin de nous » apprendre, » dit M. Boſſuet (1),

(1) *Boſſuet. Diſſert. in hunc locum Pſal. II. tom.* 1.

» que tout ce qu'il y a de glorieux » en Jesus-Christ coule de cette unique source, qu'il est le Fils de Dieu » par nature, par une véritable & » éternelle génération ; & que c'est à » ce titre qu'il est digne, & d'avoir » été conçû miraculeusement par » l'opération du Saint-Esprit, & d'être ressuscité plein de gloire, & » d'être distingué entre les hommes » par sa Royauté & par son Sacer- » doce. » 4. Enfin le rapport du Sacerdoce de Jesus-Christ avec celui de Melchisedech, qui en a été la figure, selon cette parole du Pseaume CIX, *Vous êtes Prêtre pour toute l'éternité, selon l'ordre de Melchisedech.*

Ce rapport de Jesus-Christ avec Melchisedech fournit dans la suite à saint Paul de nouvelles preuves de la vérité dont nous parlons. Il en conclut en premier lieu que le Sacerdoce de

Quare idem Paulus idem illud Davidicum, *Filius meus es tu : ego hodie genui te*, ad Christi quoque Sacerdotium refert, *Hebr. V.* 5. ut omnia quæ de Christi gloriâ sanciuntur, ab hoc uno fonte profluant, quòd sit naturâ ac verâ generatione Filius; atque inde, & mirabili ex Virgine & Spiritu Sancto conceptione, & gloriosâ resurrectione dignus, ac denique apud homines quoque & Regno & Sacerdotio clarus.

Jesus-Christ est bien au-dessus de celui d'Aaron, puisque Melchisedech, qui n'étoit lui-même qu'une figure de Jesus-Christ, paroît dans la Genèse plus grand qu'Abraham, & par conséquent plus grand que Levi; plus grand qu'Aaron, descendant de Levi; plus grand que tous les Prêtres descendans d'Aaron. *Melchisedech a beni Abraham*, & ce saint Patriarche lui a offert la dixme des dépouilles qu'il avoit remportées (1). Par ces deux traits Abraham lui-même s'est reconnu inférieur à Melchisedech.

Saint Paul conclut en second lieu, que le Sacerdoce de Jesus-Christ ne lui vient pas de la chair & du sang, & qu'il ne lui a pas été transmis par ses ancêtres, à titre d'héritage ou de succession. L'Ecriture, dit-il, en parlant de Melchisedech, ne fait mention ni de son *pere*, ni de sa *mere*, ni de sa *généalogie*, ni du *commencement de sa vie*, ni de *la fin de ses jours*: & par-là elle lui fait porter la *ressemblance du Fils de Dieu* (2): réflexion

(1) Voyez le Chapitre VII. de l'Epître aux Hébreux.

(2) *Hebr. VII.* 3. Sine Patre, sine Matre, sine

qui renverse de fond en comble tout l'édifice de nos deux Auteurs. Car, supposé que Jesus-Christ soit le souverain Prêtre des hommes par un droit attaché à sa naissance humaine, & qui d'aînés en aînés eût passé jusqu'à lui, *natalium suorum jure*, comme le Fr. Berruyer le prétend ; bien loin qu'en parlant de Melchisedech, l'Ecriture ait dû passer sous silence sa généalogie, elle devoit au contraire, pour exprimer ce caractère du Sacerdoce de Jesus-Christ, marquer quels avoient été les ancêtres de Melchisedech, & par qui la dignité du Sacerdoce lui avoit été transmise. Cependant saint Paul observe que le Saint-Esprit a fait tout le contraire, & qu'à dessein il nous a laissé ignorer le pere & la généalogie de Melchisedech, pour nous faire comprendre que le Sacerdoce de Jesus-Christ, figuré par celui de Melchisedech, est absolument indépendant de sa généalogie & des droits de la naissance humaine.

La même vérité paroît encore sensiblement par l'opposition que saint

Genealogiâ, neque initium dierum, neque finem vitæ habens : assimilatus autem Filio Dei.

Paul remarque entre le Sacerdoce de Jesus-Christ, & celui des descendans d'Aaron : opposition qu'il fait consister, premiérement en ce que ceux-ci étoient faits Prêtres en vertu de leur naissance, en sorte que la dignité Sacerdotale passoit des peres aux fils : au lieu que le Sacerdoce de Jesus-Christ n'est point fondé sur la naissance selon la chair, mais uniquement sur le choix irrévocable de son pere. Secondement, en ce que les grands Prêtres descendans d'Aaron étant sujets à la mort, se succédoient les uns aux autres, ce qui fait qu'il y en a eu un grand nombre : au lieu que Jesus-Christ étant ressuscité pour ne plus mourir, est Prêtre pour toute l'éternité, & par conséquent seul & unique Prêtre : en sorte qu'il peut bien avoir, & qu'il a en effet des Ministres qui le représentent sur la terre, mais qu'il n'a point & ne peut avoir de successeur, comme il ne succéde lui-même à aucun autre.

C'est ce que l'Apôtre exprime par ces paroles (1) : *Celui qui est appellé*

(1) *Ibid.* ℣℣. 13. 14. 15. 16. 17 23. & 24. In quo enim hæc dicuntur, de alia Tribu est, de quâ nullus

Prêtre selon l'ordre de Melchisedech; c'est-à-dire, Notre Seigneur Jesus-Christ, *est d'une autre Tribu* que celle de Levi; d'une Tribu *dont nul autre n'a servi à l'autel. Car il est manifeste que Notre Seigneur est sorti de la Tribu de Juda, à laquelle Moyse n'a donné aucune part dans le Sacerdoce. Cela paroît encore plus clairement, en ce que* Dieu avoit annoncé qu'en la place du Sacerdoce de la famille d'Aaron, il *s'éleveroit un autre Prêtre à la ressemblance de Melchisedech*, un Prêtre qui ne *seroit pas établi en vertu d'une Loi* attachée à la succession *charnelle, mais en vertu de la puissance de sa vie immortelle. Car Dieu lui dit avec serment, vous êtes Prêtre pour toute l'éternité selon l'ordre de Melchisedech. Les autres Prêtres*, descendans d'Aaron, *ont été*

altari præstò fuit. Manifestum est enim quòd ex Juda ortus sit Dominus noster, in quâ Tribu nihil de Sacerdotibus Moyses locutus est. Et ampliùs adhuc manifestum est, si secundùm similitudinem Melchisedech exurgat alius Sacerdos, qui non secundùm legem mandati carnalis factus est, sed secundùm virtutem vitæ insolubilis. Contestatur enim, Quoniam tu es Sacerdos in æternum secundùm ordinem Melchisedech.... Et alii quidem plures facti sunt Sacerdotes, idcirco quod morte prohiberentur permanere: hic autem, eo quòd maneat in æternum, sempiternum habet Sacerdotium.

en grand nombre, parceque la mort les empêchoit de l'être toujours ; celui-ci au contraire, parcequ'il ſubſiſte éternellement, a un Sacerdoce éternel, qui n'admet point de ſucceſſeurs. Ne ſemble-t-il pas, en liſant ces paroles, que le Saint-Eſprit, à qui tous les tems ſont préſens, les a fait écrire à ſaint Paul, pour fournir à l'Egliſe des armes invincibles contre la nouveauté qui s'éleve aujourd'hui parmi nous ?

Ce que cet Apôtre enſeigne ſi poſitivement par rapport au Sacerdoce de Jeſus-Chriſt, peut-on douter qu'il ne faille l'appliquer à ſes autres qualités, à celles de Meſſie, de Sauveur, de Médiateur, de Roi, de Chef, de Seigneur, en un mot, dit M. Boſſuet, à tous les titres glorieux qui lui appartiennent & qui ont une liaiſon inſéparable avec ſon Sacerdoce, *omnia quæ de Chriſti gloriâ ſanciuntur?*

La qualité de Médiateur en J. C. eſt fondée ſur l'union des deux natures en ſa Perſonne.

Le titre de *Médiateur*, en particulier, a-t-il un autre fondement que l'union de la Nature Divine & de la nature humaine en la Perſonne de Jeſus-Chriſt ? Union qui fait que Jeſus-Chriſt tient tout à la fois, & à Dieu ſon Pere par la Divinité qui leur

est commune, & aux hommes dont il a pris la nature. Saint Irenée, saint Athanase, saint Basile, saint Augustin, saint Cyrille d'Alexandrie, saint Fulgence, saint Grégoire le Grand, & beaucoup d'autres Peres, tant Grecs que Latins, disent expressément qu'il falloit que le Médiateur fût Dieu & homme tout ensemble, pour réconcilier les hommes avec Dieu. Il falloit qu'il fût homme afin de représenter tout le genre humain & d'agir en son nom : & il falloit qu'il fût Dieu, pour être digne de traiter immédiatement avec Dieu (1). Le P. Petau qui a recueilli sur cette matiere une partie des témoignages des saints Docteurs, remarque (2) qu'en Jesus-Christ, considéré comme Médiateur, il y a deux choses à distinguer ; ce qu'il doit être en lui-même, & les fonctions qu'il est chargé de remplir. En lui-même, il faut que le Média-

(1) *S. Iren. lib.* 3. *cap.* 18. *num.* 7. *aliàs cap.* 20. Oportebat Mediatorem Dei & hominum, per suam ad utrosque domesticitatem in amicitiam & concordiam utrosque adducere, ac Deo quidem hominem sistere, hominibus verò Deum Patefacere.

On peut voir les autres Peres dans le P. Petau, *T.* 5. *Dogmat. Theolog. lib.* 12. *de Incarnat. cap.* 1. *&* 2.

(2) Petav. ibid. cap. 3. num. 5.

teur

teur ſoit Dieu & homme tout enſemble : à l'égard de ſes fonctions, c'eſt à ſa nature humaine qu'elles appartiennent proprement : ce qui fait dire à ſaint Paul (1), qu'*il n'y a qu'un ſeul Médiateur de Dieu & des hommes, Jeſus-Chriſt homme*, HOMO CHRISTUS JESUS. Mais ſouvenons-nous toujours que ce que Jeſus-Chriſt a fait, ce qu'il a ſouffert, ce qu'il a demandé pour nous, c'eſt le Verbe éternel qui l'a fait, qui l'a ſouffert, qui l'a demandé ſelon ſa nature humaine ; & que les actions & les ſouffrances de Jeſus-Chriſt ne ſont d'une valeur & d'un mérite infinis, que parceque Jeſus-Chriſt homme eſt en même-tems Dieu conſubſtantiel au Pere.

C'eſt donc s'écarter manifeſtement de la Doctrine de l'Egliſe, & dégrader Jeſus-Chriſt dans ſes qualités ſi auguſtes de Meſſie, de Pontife, de Médiateur, de Roi & de Chef des hommes, que de les fonder, comme le fait le Fr. Berruyer, ſur le prétendu droit de ſa naiſſance humaine, *natalium ſuorum jure.*

(1) 1. Timoth. II. 5.

ARTICLE SECOND.

Seconde erreur, en ce qu'ils font contracter *à Jesus-Christ* par sa naissance, une dette fo dée en rigueur de justice, & une obligation pénale *de satisfaire à Dieu pour les péchés des hommes.*

LE Fr. Hardouin s'étoit exprimé sur ce point avec plus de réserve. « En vertu de sa naissance, dit il (1), » Jesus-Christ a été le premier né du » genre humain, & à ce titre le chef » des hommes. Par cette raison il » convenoit qu'il s'offrît lui-même » pour le salut de ses freres, c'est-à-» dire, pour notre salut. Car il con-» vient qu'un chef moral se dévoue » pour le salut de ses membres, s'il

(1) *Hard. in Joan. cap. 1. adnot. ad v. 51. p. 255. col. 2.* Ergo fuit Christus, vi natalium suorum, primogenitus generis humani, ac, vel eo nomine, caput hominum; quem decuit propterea offerre sese pro salute fratrum suorum, qui nos sumus. Decet enim caput morale devovere se pro salute membrorum suorum, si aliter comparari salus eorum non possit.

» n'y a pas moyen de les ſauver au-
» trement.

Mais le Fr. Berruyer ſe développe davantage, & ce que ſon Maître n'avoit traité que de ſimple convenance, *decuit*, il en fait une véritable *dette fondée en rigueur de juſtice*, une *obligation* étroite, preſcrite par *le droit naturel*, contractée, dit-il, par Jeſus-Chriſt, en vertu de ſa naiſſance. Il faut l'entendre parler lui-même.

« Le nom de *Fils de l'homme*, dit-
» il (1), par lui-même & de ſa nature,
» eſt plein de dignité & d'autorité.
» Si on le conſidere ſéparément de la
» ruine fatale que le péché du premier
» homme a cauſée à toute l'humanité;
» il n'exprime rien que de royal &
» de magnifique. Mais par le péché
» d'Adam le pere & LE PREMIER NÉ
» des hommes, ce nom honorable a

(1) *Berr. 2. part. tom. 8. pag. 209. & 210.* Et ex ſeſe naturâque ſuâ, plenum dignitatis & autoritatis nomen illud *Filius hominis*. Si conſideretur ſeparatum à fatali, quam primi hominis peccatum humanitati univerſæ intulit, ruinâ, nihil niſi regale ſonat ac magnificum. Per Adami hominum parentis & PRIMOGENITI lapſum, oneratum eſt ſancto quidem, ſed pœnali debito ſatisfaciendi Deo in rigore juſtitiæ, & peccata hominum expiandi.

» été chargé de la dette, sainte, à la » vérité, mais pénale, de satisfaire » à Dieu en rigueur de justice & » d'expier les péchés des hommes. »

» *Le Fils de l'homme*, dit-il enco- » re (1), ou le premier né des hom- » mes, représentant Adam pere & » chef de tous les hommes, ne reçoit » pas seulement de lui à titre d'héri- » tage tous ses droits & les priviléges » de la primogeniture; mais il con- » tracte aussi ses dettes; il est chargé » de prendre sur soi les obligations » de ce même Chef, supposé qu'il » soit capable de s'en acquitter; .... » & tenant la place du premier hom- » me, qui par sa prévarication a perdu » tous ses enfans; quelque saint & » innocent qu'il soit, il doit se rendre » caution & victime pour les hommes » ses sujets. »

(1) *Ibid. pag.* 201. & 202. Filius hominis, sive hominum primogenitus, cùm Adamum repræsentet omnium hominum caput & parentem, ab illo non jura tantùm ejus & primogenituræ privilegia accipit hæreditate necessariâ; sed ejusdem etiam debita contrahit, & adimplendas in seipso capitis obligationes suscipit; si quidem talis est, ut illis adimplendis par sit & idoneus.... Cùm prioris Adami locum teneat, qui filios omnes suos prævaricatione suâ perdidit, quantumvis sit ipse sanctus omnisque culpæ expers, debet esse hominum sibi subditorum pro vade, & victimâ...,,

« Depuis le péché d'Adam, ajoute-» t-il (1), cette obligation de satis-» faire à Dieu demeuroit comme suf-» pendue dans les premiers nés, en » sorte que, pendant quatre mille » ans, tout ce qu'il y a eu de premiers » nés qui se sont succédé dans l'héri-» tage de ce nom de *Fils de l'homme*, » ont contracté en naissant une dette » qu'ils étoient incapables d'acquit-» ter.... Mais par l'union de la sainte » humanité de Jesus-Christ avec une » Personne Divine, union en consé-» quence de laquelle les actions & » les souffrances de Jesus-Christ » étoient d'un mérite & d'une valeur » infinis, il résulte *UNE OBLIGA-» TION NATURELLE IMPOSÉE A*

(1) *Ibid. p.* 202. Ab Adami peccato, obligatio illa exhibendæ Deo satisfactionis, quasi suspensa manebat in primogenitis, adeo ut per annos quatuor mille quotquot fuerunt primogeniti, & sibi successerunt in hæreditate nominis illius, [*Filius hominis*] debitum nascendo contraxerint, cui solvendo non erant....

Pag. 204. Ex unione humanitatis Christi sanctissimæ cum Personâ unâ Divinâ, ex quâ fit, ut actiones Christi & passiones futuræ sint meriti & valoris infiniti, resultat naturalis obligatio Jesu Christo imposita jam à primo suo conceptu, ut, quoniam est, natalium suorum jure, Filius hominis, hominum primogenitus, Deo ab hominibus offenso satisfaciat, homines Deo reconciliet, & à meritâ damnatione redimat.

» *JESUS-CHRIST* dès le premier inf-
» tant de fa conception : obligation
» *PAR LAQUELLE, ATTENDU QU'IL EST PAR LE DROIT DE SA NAISSANCE LE FILS DE L'HOMME ET LE PREMIER NÉ DES HOMMES, IL EST CHARGÉ DE SATISFAIRE A DIEU OFFENSÉ* par les hommes, de les réconcilier » avec Dieu, & de les racheter de la » damnation qu'ils ont méritée. »

A quoi a penfé cet Auteur, de faire *contracter* à Jefus-Chrift les *dettes* du premier homme, une *dette pénale*, une *obligation, fondée en rigueur de justice*, de fatisfaire à Dieu pour le péché ; de les lui faire contracter par *fa naiffance*, & de *droit naturel* : *EJUSDEM DEBITA CONTRAHIT* (1) : *DEBITUM CONTRAHIT IN RIGORE JUSTITIÆ FUNDATUM* (2) : *ONERATUM PŒNALI DEBITO* (3) : *præceptum naturale* (4)? N'a-t-il pas vu que parler ainfi, c'eft fuppofer que, comme les autres hom-

(1) Berr. 2. part. tom. 8. pag. 201.
(2) Ibid. pag. 205.
(3) Ibid. pag. 210.
(4) Ibid. pag. 205.

mes, Jesus-Christ a contracté en naissant la souillure du péché originel? Car on ne contracte les *dettes* & les *obligations pénales* qui résultent du péché, qu'en contractant le péché même.

Saint Thomas remarque (1) que « le terme *contracter* exprime par lui-» même la relation d'un effet à la » cause qui le produit; & qu'ainsi » quand on dit qu'un homme con-» tracte quelque chose, ce langage » signifie que cette chose passe en lui » nécessairement avec sa cause. » D'où il conclut que le péché étant la cause de la mort & des autres miseres auxquelles la nature humaine est mainte-

(1) *S. Thom. part.* 3. *quæst.* 14. *art.* 3. *in Corp.* In verbo *contrahendi* intelligitur ordo effectus ad causam, ut scilicet illud dicatur contrahi, quod simul cum suâ causâ ex necessitate trahitur. Causa autem mortis & horum defectuum in humanâ naturâ est peccatum: quia *per peccatum mors intravit in hunc mundum*, ut dicitur Rom. V. Et ideo illi propriè dicuntur hos defectus contrahere, qui ex debito peccati hos defectus incurrunt. Christus autem hos defectus non habuit ex debito peccati.... Accepit enim naturam humanam sine peccato, in illâ puritate, in quâ erat in statu innocentiæ; & similiter potuisset assumere naturam humanam absque defectibus. Sic igitur patet, quòd Christus non contraxit hos defectus, quasi ex debito peccati eos suscipiens, sed ex propriâ voluntate.

nant sujette, il n'y a que ceux qui encourent ces miseres par la dette du péché, dont on puisse dire proprement qu'ils les contractent; que Jesus-Christ au contraire étant né d'une Vierge, sans que la concupiscence ait eu aucune part à sa conception, il est clair qu'il n'a pas contracté nos miseres & nos infirmités, mais qu'il les a prises volontairement. Combien moins peut-on dire que par sa naissance il ait *contracté* nos *dettes*, qu'il ait contracté *une obligation pénale, fondée en rigueur de justice*, & sur *un précepte naturel?*

Si Notre Seigneur est né avec une chair passible & mortelle : s'il a été assujetti aux miseres & aux infirmités corporelles, qui sont en nous des suites & des effets du péché : *s'il s'est rendu semblable aux* autres *hommes* (1) : *s'il a été éprouvé en toutes manieres à l'exception du péché* & de ce qui en est l'effet prochain & immédiat, telles que sont l'ignorance & la concupiscence (2) : si sa chair souverainement pure, a néanmoins porté la ressem-

(1) Philip. II. 7.
(2) Hebr. IV. 15.

blance d'une chair de péché, *in similitudinem carnis peccati* (1); tout cela n'a pas été en lui une suite nécessaire de sa naissance humaine, mais l'effet de son choix & de sa volonté. *Il convenoit*, dit l'Apôtre saint Paul, *que celui qui sanctifie, & ceux qui sont sanctifiés, sortissent tous d'une même source. C'est pourquoi il ne rougit pas de les appeller ses freres, en disant, j'annoncerai votre nom à mes freres .... & ailleurs : me voici, moi & mes enfans que le Seigneur m'a donnés. Comme donc ses enfans participoient à la chair & au sang, il y a aussi participé lui-même, afin de détruire par sa mort celui qui avoit l'empire de la mort*, c'est-à-dire *le Diable.... Ainsi*, conséquemment aux desseins de son Pere, *il a dû se rendre en toutes choses semblable à ses freres, pour être touché de sentimens de compassion, pour être un fidéle Pontife auprès de Dieu, & pour expier les péchés du peuple. Car par les épreuves mêmes qu'il a souffertes, il est tout-puissant pour sécourir ceux qui sont tentés & éprouvés* (2).

(1) Rom. VIII. 3.
(2) *Hebr. II.* 11. 12. 13. 14. 17. & 18. Qui enim

Le Fr. Berruyer confond deux choses qu'il est essentiel de bien distinguer. Tout le genre humain étant devenu criminel par le péché, qui passe du premier Pere à tous ses descendans, la justice Divine exigeoit que l'offense faite à Dieu fût réparée par une satisfaction proportionnée. Mais cette obligation de satisfaire à Dieu ne tomboit, & ne pouvoit tomber de droit naturel que sur les coupables, & non sur Jesus-Christ, qui est la sainteté même, & qui, en prenant une nature humaine, l'avoit lui-même formée aussi pure qu'elle l'avoit été en sortant de ses mains par la création. Prétendre donc que Jesus-Christ *a contracté par sa naissance la dette & l'obligation pénale* de satisfaire à Dieu, c'est le confondre avec

sanctificat, & qui sanctificantur, ex uno omnes : propter quam causam non confunditur fratres eos vocare, dicens, nuntiabo nomen tuum fratribus meis.... Et iterum, ecce ego & pueri mei, quos dedit mihi Dominus. Quia ergo pueri communicaverunt carni & sanguini, & ipse similiter participavit eisdem, ut per mortem destrueret eum qui habebat mortis imperium, id est, Diabolum.... unde debuit per omnia fratribus similari, ut misericors fieret & fidelis Pontifex ad Deum, ut repropitiaret delicta populi. In eo enim in quo passus est ipse & tentatus, potens est & eis, qui tentantur, auxiliari.

les coupables dont il eſt le Sauveur. Le Fils de Dieu s'eſt volontairement chargé de nos dettes, mais il n'en a contracté aucune. En ſe rendant notre caution, & en ſatisfaiſant pour nous à la juſtice Divine, il n'a pas acquitté une dette qui lui fût perſonnelle, mais des dettes qui lui étoient étrangeres, & que nul précepte naturel ne le chargeoit d'acquitter ; ſelon cette parole d'un Pſeaume : *Quæ non rapui, tunc exſolvebam* (1). Il a payé pour nous, non-ſeulement plus qu'il ne devoit en rigueur, mais ce qu'il ne devoit en aucune maniere, ou plutôt, ce qu'il ne devoit que parcequ'il s'étoit engagé volontairement & librement à expier nos péchés ; non pour remplir un *précepte naturel* que ſa naiſſance lui imposât, mais pour obéir à un commandement poſitif de ſon Pere.

Ce n'eſt même que parceque Jeſus-Chriſt étoit parfaitement exempt de toute dette & de toute obligation pénale attachée à ſa Perſonne, qu'en prenant ſur lui la peine due à nos

(1) Pſalm. LXVIII. 5.

péchés, il nous a délivrés tout à la fois & du péché & de la peine éternelle que nos péchés méritoient. « Ce » n'est pas sans raison, dit S. Augustin (1), que celui qui est la vie par » essence, s'est soumis à la mort. Ce » n'est pas sans raison que la source » de la vie, dont il faut boire pour » avoir la vie, a bu ce calice qui ne » lui étoit pas dû. Car la mort est une » dette qui étoit étrangere à Jesus-» Christ. Tout homme naît sujet à » la nécessité de mourir, mais à » l'exception de celui qui ne s'est fait » homme qu'afin que l'homme ne » pérît pas. La mort est la peine du » péché. En participant avec nous à » la peine du péché, sans participer » au péché, il a détruit en nous & » le péché & la peine du péché qui » nous étoit due après cette vie. »

(1) *S. August. Serm.* 231. *al.* 142. *de Temp. num.* 2. Non sine causâ vita venit ad mortem : non sine causâ fons vitæ, unde bibitur ut vivatur, bibit hunc calicem qui ei non debebatur. Non enim Christo debebatur mors.... Huic conditioni mortis obstrictus nascitur omnis homo, sed præter illum hominem, qui homo factus est, ne periret homo.... Pœna culpæ mors. Dominus Jesus Christus mori venit, peccare non venit communicando nobiscum sine culpâ pœnam, & culpam solvit & pœnam. Quam pœnam solvit ? Quæ nobis debebatur post hanc vitam.

Le Fr. Berruyer a beau extenuer le plus qu'il peut l'obligation pénale qu'il fait contracter à Jesus-Christ par sa naissance : il a beau distinguer, comme nous le verrons dans un moment, ce qu'un prétendu précepte naturel obligeoit Jesus-Christ de souffrir, & ce que Dieu a exigé au-delà par un précepte positif : nous lui dirons toujours qu'*une obligation pénale*, quelque legere qu'on la suppose, dès qu'elle est *contractée par la naissance*, qu'elle est prescrite *par le droit naturel*, qu'elle est *fondée dans la justice*, ne peut être qu'une suite du péché dans celui qui en est chargé. La Loi naturelle n'étant qu'une dérivation de la souveraine justice & de la Loi éternelle, est incapable d'imposer aucune peine à un innocent, parceque ce seroit l'imposer injustement. Par conséquent, s'il étoit vrai que Jesus-Christ *par sa naissance* humaine *eût contracté de droit naturel une obligation pénale de satisfaire pour le péché*, sa conception n'auroit pas été plus exempte de tache que la nôtre. Semblable en ce point au reste des hommes qui naissent enfans

d'Adam, il auroit hérité comme eux le péché de ce premier Pere, puisqu'il auroit *contracté* personnellement *la dette & l'obligation pénale* de le réparer, & que cette obligation auroit été en lui un *devoir rigoureux* prescrit par *la loi naturelle* & une suite *de sa naissance.*

ARTICLE III.

Etrange égarement du Fr. Berruyer dans la maniere dont il explique la satisfaction de Jesus-Christ.

Ce que le Fr. B. dit à ce sujet dans ses Dissertations

QUoique le Fr. Berruyer fasse contracter à Jesus-Christ l'obligation pénale de satisfaire à Dieu, il ne pense pas pour cela que Jesus-Christ fût obligé de se soumettre à tout ce qu'il a souffert. Il distingue dans cette obligation ce qui, selon lui, étoit *de précepte naturel*, & ce qui n'étoit que de précepte positif. « Ce précepte, dit-il (1), considéré

(1) *Berr. 2. part. tom 8. pag. 205.* Præcepit Deus Jesu Christo Filio suo, ut læsæ majestati suæ satisfaceret, hominesque redimeret: sed erat præceptum;

» dans sa substance, étoit un *PRÉ-*
» *CEPTE NATUREL.* Jesus-Christ,
» qui *PAR SA NAISSANCE* étoit le
» Fils de l'homme, le premier né
» des hommes, *AVOIT CONTRACTÉ*
» *UNE DETTE, FONDÉE EN RI-*
» *GUEUR DE JUSTICE*, de s'offrir
» à Dieu son Pere en qualité de Prê-
» tre & de Victime, pour réparer
» l'outrage fait à la gloire de Dieu
» & pour racheter le salut des hom-
» mes, supposé que Dieu voulût
» qu'on lui satisfît en rigueur de jus-
» tice. Quand je dis que ce précepte
» étoit *NATUREL*, que c'étoit *UNE*
» *DETTE FONDÉE EN JUSTICE*,
» je considere uniquement la subs-
» tance du précepte & de la dette,

illud, quantùm ad substantiam, præceptum naturale. Debitum contraxerat in rigore justitiæ fundatum, qui natus erat filius hominis, hominum primogenitus, simul & Filius Dei unigenitus, ut se Pontifex idem & Hostia, ad gloriam Dei restituendam salutemque hominum redimendam, Deo Patri suo exhiberet; si quidem vellet Deus sibi in rigore justitiæ satisfieri. Præceptum dixi naturale debitumque in justitiâ fundatum; sed quoad præcepti debitique substantiam, non autem quantùm ad satisfactionis modum, rigorem, circumstantias omnes, & præstandam usque ad mortem crucis obedientiam. Spectatum enim ex eâ parte factum Christo à Patre suo tot & tanta patiendi præceptum, positivum erat, & per voluntatem præcipientis dispensabile.

» & non la maniere, la rigueur, & » toutes les circonstances de la satisfaction imposée à Jesus-Christ, ni » l'obligation d'obéir jusqu'à la mort » de la croix. Car, à considérer le » précepte de ce côté-là, il étoit purement positif, & Dieu, qui l'avoit » imposé, étoit le maître d'en dispenser. »

Morceau du même Fr. B. sur cette matiere annoncé comme *précieux*, & *méritant bien d'être conservé*. L'Auteur n'y débite que les illusions de son propre esprit.

Il explique ensuite sa doctrine avec plus d'étendue (1); mais il ne le fait nulle part avec plus de complaisance, que dans une *addition en forme d'éclaircissement* qui se trouve à la fin de sa *Nouvelle Défense* imprimée à Nancy, & réimprimée depuis peu. On l'y annonce modestement comme *un morceau précieux, qui mérite bien d'être conservé, & qui renferme les idées les plus sublimes, les plus consolantes, & les plus exactes, des obligations que nous avons au Dieu Sauveur* (2). Pouvons-nous refuser un moment d'attention à un *morceau* si *précieux* & tant vanté? Le Fr. Berruyer qui s'en déclare l'auteur, y renferme sa doctrine sur la satisfaction de Jesus-Christ

(1) Ibid. pag, 205. 206 207. & 208.
(2) Nouvelle Défense, &c. pag. 114.

dans les Propoſitions ſuivantes (1).

« 1. Notre Seigneur, en tant que » Fils de l'homme, *Filius hominis*, » repréſentant à titre de primogeni- » ture le premier des hommes & le » chef du genre humain, étoit obligé » *jure naturali* (de droit naturel) de » s'offrir à Dieu pour ſatisfaire au » péché. Mais s'il n'eût été qu'un pur » homme, comme les autres premiers » nés, il n'auroit pu ſatisfaire *ad* » *æqualitatem*. » (d'une maniere égale & proportionnée au péché)

» 2. La qualité d'Homme-Dieu, » ou de Fils de Dieu, ne le diſpen- » ſoit pas de cette obligation » (naturelle, contractée par ſa naiſſance) « mais elle le mettoit en état de la » remplir par la plus legere ſouffran- » ce, dont la dignité de ſa Perſonne » rendoit le prix & le mérite infinis.

» 3. Jeſus-Chriſt en s'offrant à ſa- » tisfaire par cette ſouffrance du plus » petit ordre, » (telle qu'auroit été, par exemple, *la perte de ſa liberté pour quelques heures*) « rempliſſoit » ſuffiſamment ſon obligation. Si ſon » offre n'étoit pas acceptée, IL N'EN

(1) Ibid. pag. 117. & ſuiv.

» AVOIT PAS MOINS DROIT A TOUS » LES PRIVILÉGES ET A TOUTE LA » GLOIRE DUE à la dignité infinie de » sa Personne.

» 4. Dieu n'étoit pas obligé en rigueur de justice d'accepter cette satisfaction (legere) de Jesus-Christ. » L'offensé peut exiger la réparation » de la part de ceux qui ont fait l'offense, & s'ils ne sont pas en état de » le satisfaire, il peut les perdre, » sans égard à la médiation même » de son Fils, qu'EN CE CAS SEULEMENT IL DOIT RÉCOMPENSER DE » SON OFFRE.

» 5. Dieu qui ne vouloit accepter » en faveur des hommes pécheurs la » médiation de son Fils, qu'aux conditions qui convenoient le plus à » sa gloire & au salut des hommes, » propose ces conditions à Jesus-Christ, qui de son côté, en rigueur » de justice, n'étoit pas obligé de s'y » soumettre, OFFRANT D'AILLEURS » CE QUI SUFFISOIT.

» 6. Ces conditions étoient toutes » celles que nous avons vu remplir à » Jesus-Christ durant sa vie, à sa » Passion & à sa mort. Elles étoient

» nécessaires, afin que Dieu fût connu
» des hommes ; que la griéveté du
» péché leur devînt sensible ; qu'ils
» apprissent les moyens par où Dieu
» veut être honoré ; qu'ils eussent un
» Modéle, un Chef, un Législateur,
» des Sacremens, un Sacrifice perpé-
» tuel, un Pontife, un Juge homme
» comme eux, quoique Dieu & Fils
» de Dieu.... *LES GRANDS TITRES*
» *QUE JESUS-CHRIST PORTE A NO-*
» *TRE ÉGARD DANS L'ORDRE DE*
» *LA RELIGION ETOIENT ATTA-*
» *CHÉS COMME UNE RECOMPEN-*
» *SE A L'ACCEPTATION QUE JE-*
» *SUS-CHRIST FAISOIT DES CON-*
» *DITIONS PROPOSÉES.* S'il ne les
» eût pas acceptées, & s'il s'en fût
» tenu à l'obligation stricte de satis-
» faire *ad æqualitatem*, & même *su-*
» *pra æqualitatem*, par le mérite in-
» fini de la plus legere de ses souf-
» frances ; Dieu n'eût pu rien exiger
» de plus de son Fils en qualité de
» Fils de l'Homme & de Fils de Dieu :
» *MAIS LE TRAITÉ N'EUST PAS*
» *ÉTÉ CONCLU ; L'HOMME N'EUST*
» *PAS ÉTÉ RACHETÉ ; JESUS-*
» *CHRIST QUI SEROIT GLORIFIÉ*

» COMME FILS DE DIEU, NE SE-
» ROIT PAS LE CHEF DES CHRE-
» TIENS, ET L'AUTEUR D'UN
» NOUVEAU CULTE DE DIEU.

» Voici donc en quoi consiste la » grande obligation que nous avons » à Jesus-Christ. C'est que sans aucun » engagement indispensable de sa » part, Dieu son Pere ne voulant pas » accepter ce qui suffisoit, & mettant » à la Rédemption des hommes les » terribles conditions que nous lui » avons vu remplir; il a tout accepté » librement, & pour la gloire de » Dieu son Pere & par amour pour » les hommes. Voilà le fond de notre » amour, de notre reconnoissance, » de notre compassion pour Jesus-» Christ. Voilà la matiere des titres » également consolans pour nous & » glorieux pour lui....

» Dieu a de quoi payer abondam-» ment son Fils de tous les sacrifices » auxquels il attache la Rédemption » des hommes: .... Titre de Juge, » de Rédempteur, de Pontife éter-» nel: droit d'établir les Sacremens, » de fonder un nouveau culte, d'être » le chef, &c. Dieu pouvoit donc ne

» se pas contenter d'une satisfaction,
» en elle-même suffisante & même
» abondante eu égard à la dignité
» infinie de son Pere (*). Son Fils,
» qui en qualité de Fils de l'homme,
» devoit l'offrir, ne devoit rien de
» plus. LE RESTE EST UN TRAITÉ
» PROPOSÉ A JESUS-CHRIST pour la
» gloire de son Pere, pour le bien
» de l'homme, pour l'avantage de la
» Religion. Le Pere a pu justement le
» proposer, parcequ'il pouvoit ré-
» compenser le mérite de l'accepta-
» tion libre & volontaire que Jesus-
» Christ en feroit. *JESUS-CHRIST*
» *POUVOIT NE PAS L'ACCEPTER,*
» *ET NE VOULOIR PAS SAUVER*
» *LES HOMMES A DE SI GRANDS*
» *FRAIS. IL L'A VOULU. VOILA*
» *SES DROITS FONDÉS : VOILA CE*
» *QUE NOUS LUI DEVONS.* »

Et voilà, N. C. F. ce qu'on vous préconise comme *les idées les plus sublimes, les plus consolantes, & les plus exactes.* Mais où le Fr. Berruyer les a-t-il puisées ? En trouve-t-on quelque vestige dans l'Ecriture-Sainte, ou

(*) C'est sans doute une faute de copiste, ou d'Imprimeur. Il faut, *de son Fils.*

dans la Tradition & dans les Ecrits des Saints Peres ? Aucun. Ce sont de pures rêveries d'un Auteur qui s'attribue le droit de faire agir Dieu & son Christ comme il lui plaît dans le grand ouvrage de la Rédemption.

Ce seroit perdre le tems que de vouloir réfuter tout ce que ce systême de fantaisie contient de faux, d'erroné, d'absurde & de contradictoire. Bornons-nous à trois ou quatre observations plus essentielles : après quoi nous vous exposerons la Doctrine de l'Eglise sur ce grand objet de la piété Chrétienne.

Contradiction & absurdité qu'il y a de prétendre que J. C. étant obligé par un précepte naturel de satisfaire à Dieu, ne l'étoit pas d'accepter les conditions exigées de Dieu pour la satisfaction.

1. Quelle absurdité n'est-ce pas, de prétendre tout à la fois que Jesus-Christ ait été obligé de droit naturel fondé en justice, de satisfaire à Dieu, & qu'il n'ait pas été obligé d'accepter les conditions exigées de Dieu pour la réparation du péché ? N'est-il pas évident qu'un *précepte naturel & indispensable qui impose l'obligation pénale* d'expier le péché, emporte nécessairement avec soi l'obligation de se soumettre à tout ce que Dieu prescrit pour l'expiation du péché ? Ce n'est pas à celui qui *de droit naturel*,

a *contracté une dette* & une *obligation pénale*, qu'il appartient de déterminer ce qui ſuffit pour l'acquit de ſa dette. C'eſt à Dieu offenſé qu'il appartient de preſcrire les conditions ; & celui qu'on ſuppoſe chargé *de droit naturel* de faire la réparation, n'eſt pas le maître de les refuſer.

Diſtinguer à ce ſujet ce qui eſt de précepte naturel, & ce que Dieu exige par un précepte poſitif ; c'eſt faire illuſion, ou plutôt, c'eſt ne s'entendre pas ſoi-même. Dans le ſyſtème du Fr. Berruyer, Jeſus-Chriſt, par ſa naiſſance même, & en ſa qualité de premier né des hommes, étoit obligé de ſatisfaire à Dieu pour les péchés du monde. Nous dire après cela que ce précepte n'étoit naturel & fondé en juſtice qu'en le conſidérant dans ſa ſubſtance, *præceptum naturale in juſtitiâ fundatum quoad præcepti ſubſtantiam*, c'eſt ne rien dire. Il eſt bien vrai qu'en pareil cas il n'y a que l'obligation en général de ſatisfaire qui puiſſe être de droit naturel ; & que la maniere, la rigueur, & toutes les circonſtances de la ſatisfaction ne peuvent dépendre que d'un

précepte positif. Mais l'obligation naturelle de parvenir à une fin, renferme nécessairement l'obligation de prendre les moyens qui y conduisent. Par conséquent, quoique la maniere & la mesure de la réparation dépendît d'un précepte purement positif, le précepte naturel par lequel on suppose que Jesus-Christ étoit chargé de satisfaire à Dieu, le mettoit dans l'obligation de se soumettre à ce précepte positif; de telle sorte qu'il n'auroit pas pu s'y refuser, sans violer en même-tems le précepte naturel qui le chargeoit d'expier le péché. A peu près comme on péche contre la Loi naturelle, non-seulement par la transgression des devoirs qu'elle prescrit immédiatement; mais encore par le violement des Loix positives, Divines, ou humaines; parceque la loi naturelle ordonne d'obéir à ces sortes de Loix, & que cette obéissance fait partie des moyens qui sont dans l'ordre de Dieu pour arriver à la fin derniere, à laquelle nous sommes obligés par la loi naturelle de tendre sans cesse.

Par conséquent, dans la supposition que

que Jesus-Christ eût été obligé de droit naturel, *jure naturali*, d'expier le péché & de racheter les hommes, il est évident qu'il n'étoit pas en sa disposition d'accepter ou de refuser les conditions auxquelles Dieu attachoit la Rédemption des hommes. Prétendre que, malgré ce précepte naturel, Jesus-Christ étoit le maître de n'offrir à Dieu qu'une legere satisfaction, & de refuser celle que Dieu exigeoit, laquelle, de l'aveu du Fr. Berruyer, *étoit nécessaire* pour plusieurs raisons; c'est se contredire soi-même, & en même-tems c'est donner atteinte à l'impeccabilité de Jesus-Christ; puisque, dans cette hypothèse, bien loin que Jesus-Christ eût mérité *récompense pour l'offre* legere qu'il auroit faite, il se seroit rendu coupable par le refus de se conformer à la volonté de Dieu son Pere, & d'opérer le grand ouvrage de la Rédemption, dont on le suppose chargé personnellement *par un précepte de droit naturel & fondé en justice.*

En vain le Fr. Berruyer allégue-t-il que le précepte positif n'étoit pas indispensable, & que Dieu qui l'impo-

ſoit librement, pouvoit auſſi en diſpenſer, s'il l'eût voulu. Hé ! Qui en doute ? Mais de ce que Dieu pouvoit en diſpenſer, s'enſuit-il que, dans l'hypothèſe de l'Auteur, Jeſus-Chriſt, en tant qu'homme, pût s'en diſpenſer de lui-même, & renoncer ainſi à l'important ouvrage de la réconciliation des hommes dont il étoit chargé *de droit naturel ?*

C'eſt une impiété de ſoutenir qu'il pouvoit arriver que J. C. fît échouer le Traité de notre Rédemption, en n'acceptant pas les conditions exigées par ſon Pere.

2. Suppoſons pour un moment que Jeſus-Chriſt, effrayé des conditions que Dieu exigeoit, eût refuſé de s'y ſoumettre, & qu'il n'eût voulu offrir à Dieu qu'une legere ſatisfaction, comme le Fr. Berruyer prétend qu'il en étoit le maître : que ſeroit-il arrivé ? Le voici ſelon cet Auteur : le plus grand des deſſeins de Dieu auroit échoué : le myſtère ineffable de l'Incarnation du Fils de Dieu, (ſi tant eſt cependant que ces Religieux le reconnoiſſent ſincérement) auroit été opéré à pure perte. Du moins n'auroit-il eu aucun effet, ni pour la réparation de l'injure faite à Dieu, ni pour le ſalut des hommes. A quoi donc auroit-il ſervi, (pour emprunter ici le langage de ces Auteurs)

que Dieu eût fait de Jesus-Christ *un Homme-Dieu*, qu'il eût élevé son humanité à l'auguste qualité de *Fils de Dieu*, qu'il l'eût ainsi rendue capable de s'acquitter de la *dette* & de *l'obligation pénale* qu'il auroit *contractée par sa naissance*? Tous ces Divins préparatifs auroient été inutiles & sans fruit : l'Homme-Dieu ne seroit point entré dans les vues de Dieu : la Justice Divine n'auroit pas été satisfaite : le péché n'auroit pas été expié : le genre humain n'auroit pas été racheté : le Démon vainqueur de l'homme n'auroit pas été vaincu : tous les hommes, malgré la volonté que Dieu auroit eu de les sauver par Jesus-Christ, malgré les avances qu'il auroit faites pour y parvenir, seroient demeurés pour toujours & sans ressource dans la masse de perdition. Peut-on rien imaginer de plus insensé, de plus injurieux à Dieu, de plus opposé à l'idée que la Religion & que la raison même nous donnent de la sagesse, de la toute-puissance, & de tous les attributs Divins ?

3. Dans cette supposition, aussi impie que chimérique, quelles au-

Autre impiété, de prétendre que J. C.

pourroit ne nous être de rien dans l'ordre de la Religion.

roient été les qualités de Jesus-Christ, consideré en lui-même, & par rapport à nous ? Le Fr. Berruyer répond avec assurance que dès que Jesus-Christ auroit bien voulu offrir à Dieu une *legere satisfaction*, une *souffrance du plus petit ordre*, une *privation de sa liberté pour quelques heures*, par cela seul la dette qu'il avoit contractée en naissant auroit été acquittée : qu'*en récompense de son offre*, Dieu l'auroit élevé en gloire : que le refus d'accepter des conditions plus rigoureuses, n'auroit pas empêché qu'il n'eût *droit à tous les priviléges dûs à la dignité de sa Personne* ; mais qu'en ce cas *les grands titres qu'il porte à notre égard* DANS L'ORDRE DE LA RELIGION, n'auroient point eu lieu ; qu'ainsi il ne seroit ni notre PONTIFE, ni notre VICTIME, ni notre MÉDIATEUR, ni notre *modéle*, ni le *chef des Chrétiens*, ni *l'auteur d'un nouveau culte digne de Dieu.* Quels titres donc encore une fois, & quels priviléges auroit-il eus en qualite de *Fils de l'Homme* & de *premier né des hommes ?* Ne nous étant de rien DANS L'ORDRE DE LA RELIGION,

pourroit-il lui reſter autre choſe que d'être le Chef, le Seigneur, le Roi & le Monarque des hommes dans l'ordre civil & politique ? Il eſt inutile de vous faire ſentir l'égarement d'une pareille Doctrine : votre religion & votre piété en ſont révoltées, & vous en pénétrez aſſez les affreuſes conſéquences.

Autre impiété. Selon le Fr.B., ce n'eſt pas à Dieu, mais à l'humanité ſeule de J. C. que nous ſommes redevables de notre Redemption.

4. A quoi ſe termine enfin ce monſtrueux ſyſtème ? à faire diſparoître l'amour infini du Pere éternel pour nous, & à inſinuer que ce n'eſt point à Dieu, mais à Jeſus-Chriſt ſeul, ou plutôt à ſon humanité ſeule, que nous ſommes redevables de notre Rédemption ? Ne ſemble-t-il pas, à entendre ce téméraire, que Dieu ait mis plus d'obſtacles à l'œuvre de notre réconciliation qu'il n'y a contribué ? Jeſus-Chriſt, nous dit le Fr. Berruyer, *offroit à Dieu ce qui ſuffiſoit :* & Dieu inexorable *n'a pas voulu accepter ce qui ſuffiſoit.* Il a exigé de Jeſus-Chriſt des *conditions terribles*, des conditions auxquelles Jeſus-Chriſt, nonobſtant *la dette & l'obligation pénale* de réparer le péché, qu'il avoit contractées de droit naturel par ſa naiſſance,

n'étoit pas tenu de ſe ſoumettre. Suppoſé qu'il l'eût refuſé, comme il étoit, nous dit-on, en droit de le faire, il n'en ſeroit pas moins comblé de gloire; mais les hommes ne ſeroient pas rachetés. Si donc il s'y eſt ſoumis, c'eſt un effet de ſon tendre amour pour nous, ſans qu'il dût à Dieu cet hommage de ſon obéiſſance. C'eſt donc à lui ſeul, c'eſt à ſon humanité ſeule, & non pas à Dieu, que nous devons rendre graces de notre délivrance. Quelles horreurs !

Ici les contradictions ſe préſentent en foule. Comment eſt-il vrai que Jeſus-Chriſt *offroit ce qui ſuffiſoit*, ſi ce que Dieu exigeoit au-delà, *étoit néceſſaire ?* Comment les conditions que Dieu impoſoit, étoient-elles *néceſſaires*, ſi *la plus legere* ſatisfaction, la *ſouffrance du plus petit ordre*, étoient *ſuffiſantes ?* Laiſſons les partiſans d'une ſi étrange doctrine accorder, comme ils l'entendront, ces contrariétés; & contentons nous d'obſerver, que ces *idées* qu'on vous vante comme les plus *ſublimes*, *les plus conſolantes*, *les plus exactes*, aboutiſſent enfin à vous faire entendre

qu'il n'a pas tenu à Dieu que le *Traité n'ait pas été conclu*, & que si *l'homme est racheté*, ce n'est pas à Dieu que *nous en avons l'obligation*, mais à Jesus-Christ seul, qui, *sans aucun engagement de sa part, Dieu son Pere ne voulant pas accepter ce qui suffisoit & mettant à la Rédemption des hommes les plus terribles conditions, a tout accepté librement.*

A Dieu ne plaise que les Chrétiens rachetés par le sang de Jesus-Christ, mettent des bornes à l'amour excessif que ce Divin Sauveur, considéré dans son humanité, a eu pour nous, & à la profonde reconnoissance que cet amour exige de notre part. Mais n'oublions jamais que Jesus-Christ étant Dieu & homme tout ensemble, notre reconnoissance ne doit pas se terminer à sa seule humanité, mais qu'elle doit nous attacher à sa Personne adorable, qui étant le Fils éternel de Dieu, s'est chargé de nos péchés, & nous a réconciliés avec son Pere. Souvenons-nous encore que Jesus-Christ étant un même Dieu avec son Pere, notre reconnoissance envers lui est inséparable de celle que nous devons

au Pere éternel. Remontons jusqu'à la tendresse du Pere des miséricordes, qui *a tellement aimé le monde, qu'il nous a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui, ne périsse pas, mais qu'il ait la vie éternelle* (1), *qui n'a point épargné son propre Fils, mais l'a livré à la mort pour nous* (2); *qui nous a réconciliés avec lui par Jesus-Christ*, & qui *étoit* lui-même *en Jesus-Christ se réconciliant le monde* par lui (3). Considérons enfin, qu'encore qu'il n'y ait que Jesus-Christ qui ait satisfait pour nous par sa mort, parcequ'il n'y a que lui qui se soit incarné; le Pere & le Saint-Esprit ont cependant coopéré à la satisfaction de Jesus-Christ, ainsi que l'Eglise le confesse tous les jours par ces paroles du Canon de la Messe : *Seigneur Jesus-Christ, Fils de Dieu vivant, qui PAR LA VOLONTÉ DE VOTRE PERE, AVEC LA COOPÉRATION DU SAINT-ESPRIT*, avez donné *la vie au monde par votre mort* (4).

(1) Joan. III. 16.

(2) Rom. VIII 32. — (3) 2. Cor. V. 18. & 19.

(4) *In Canone Missæ.* Domine Jesu Christe, Fili Dei vivi, qui ex voluntate Patris, cooperante Spiritu Sancto, per mortem tuam mundum vivificasti, &c.

Ce n'eſt pas ainſi que le Fr. Berruyer l'entend. C'eſt au contraire un point capital de ſa doctrine, qu'en Jeſus-Chriſt c'eſt l'humanité ſeule qui a prié, qui s'eſt offerte, qui a opéré notre Rédemption, & qu'aucune des actions par leſquelles nous avons été rachetés, n'a été produite par l'influence du Verbe. Or que ſuit-il delà, ſinon que notre reconnoiſſance envers Jeſus-Chriſt ſouffrant & ſatisfaiſant pour nos péchés, doit s'arrêter à ſon humanité ſeule, comme au ſeul principe effectif & complet qui a tout fait ſans y être mû ni déterminé par le Verbe ?



ARTICLE IV.

Exposition de la doctrine de l'Eglise sur cette matiere.

A Ces scandaleuses nouveautés, opposons la Doctrine de l'Eglise. Dieu outragé par la désobéissance du premier homme, qui a corrompu & souillé toute sa postérité, pouvoit laisser le genre humain dans le déplorable état où le péché l'avoit réduit, comme il a abandonné les Anges de ténébres après leur révolte. Il pouvoit aussi, s'il l'eût voulu, faire grace aux hommes, sans exiger une satisfaction proportionnée à la grandeur de l'offense.

Sa sagesse lui a fait prendre un milieu, dans lequel la miséricorde & la justice éclatent également, selon cette parole du Roi Prophéte, *la miséricorde & la vérité se sont rencontrées : la justice & la paix se sont donné mutuellement le baiser* (1). Par sa miséricorde Dieu a voulu pardon-

(1) Psalm. LXXXIV. 11.

ner à l'homme pécheur : par sa justice il a voulu que l'offense commise contre sa Majesté infinie fût réparée ; & comme aucune pure créature n'étoit capable d'expier le péché d'une maniere proportionnée à son énormité, il a résolu que dans la plénitude des tems son Fils unique se feroit homme, & que dans la nature humaine qu'il auroit prise, il offriroit pour la réconciliation des hommes une satisfaction, qui par la dignité de sa Personne seroit d'un mérite & d'un prix infinis. Le tems, la maniere, les conditions, & toutes les circonstances de cette Divine satisfaction ont été déterminés immuablement dans ce conseil suprême, non par le Pere seul, mais par les trois Personnes Divines, dont la volonté & l'opération sont aussi inséparables que la Nature. Le Fils de Dieu a donc lui-même arrêté de toute éternité, avec le Pere & avec le Saint-Esprit, tout ce qu'il feroit & tout ce qu'il souffriroit dans la chair pour le salut du genre humain. Ce n'est point une loi qui lui ait été imposée par son Pere, à qui il est parfaitement égal & consubstan-

tiel : c'est un décret qu'il a formé comme le Pere, par une volonté souverainement libre & immuable.

Le tems fixé étant venu, le Fils unique de Dieu, Notre Seigneur Jesus-Christ, pour exécuter, dit saint Leon, le dessein arrêté en commun par les trois Personnes, *ut exequeretur commune consilium* (1), descend sur la terre, c'est-à-dire qu'il s'y rend visible en se faisant homme, sans quitter la gloire dont il jouit éternellement dans le ciel : il prend un corps & une ame humaine : son humanité sainte est conçue dans le sein d'une Vierge par l'opération du Saint-Esprit, sans contracter aucune souillure, ni aucune dette. Il vient au monde pour satisfaire à la justice Divine dans notre nature qu'il se rend propre, & pour laver dans son sang toutes les iniquités du monde ; mais il n'y vient que parcequ'il le veut & qu'il l'a voulu de toute éternité. Son ame sans tache qu'il remplit de la plus éminente sainteté, entre librement & pleinement dans toutes les vues de la miséricorde

(1) S. Leo. serm. 1. de Natali Domini.

& de la justice de Dieu, qui lui sont découvertes : elle se soumet sans hésitation & sans réserve à toutes les volontés du Pere éternel, qui sont aussi les volontés du Fils. Au premier moment de son entrée dans le monde, le Fils de Dieu fait homme est pénétré dans son humanité sainte des sentimens exprimés par ces paroles du Pseaume XXXIX, que saint Paul lui applique (1) : *Vous n'avez point voulu des oblations & des sacrifices* qu'on vous a offerts jusqu'ici : *Mais vous m'avez formé un corps*, dont les anciennes victimes n'étoient que la figure & le gage : *Les holocaustes & les sacrifices pour le péché ne vous ont point été agréables. Alors j'ai dit ; me voici : je viens, selon qu'il est écrit de moi à la tête du Livre, pour faire, ô Dieu, votre volonté. Mon Dieu, je le veux, & votre loi est au fond de mon cœur.* Par-là, dit saint Paul, il a abrogé les sacrifices de l'ancienne Loi, & leur a substitué le sacrifice par excellence qu'ils avoient figuré & annoncé ; le sacrifice de son corps & de son sang,

(1) Hebr. X. 5. & suiv.

seul capable d'honorer Dieu, de satisfaire à sa justice, & d'opérer la réconciliation des hommes, *aufert primum ut sequens statuat.*

Voit-on dans ces paroles du Sauveur entrant dans le monde, le moindre vestige d'aucune sorte de *dette* ou *d'obligation pénale* qu'il eût *contractée?* Y voit-on autre chose que l'expression d'un acte très-libre de sa volonté humaine, qui se soumet parfaitement à tous les desseins de Dieu? Ce n'est pas non plus, à un prétendu *précepte naturel*, dont l'obligation eût passé successivement de ses ancêtres jusqu'à lui, mais à une volonté positive de Dieu qu'il se soumet. Cet ordre suprême est pour lui une loi absolue; mais une loi dont, en tant que Dieu, il est lui-même l'auteur, & qu'en tant qu'homme il accepte librement de toute la plénitude de son cœur: *Deus meus volui; & legem tuam in medio cordis mei.*

Jesus-Christ étant Dieu & homme tout ensemble, on ne peut douter que la moindre de ses souffrances n'ait été d'un prix infini, & suffisante pour satisfaire à la justice de Dieu. Mais

ce qui ſuffiſoit pour l'expiation du péché, ne ſuffiſoit pas pour nous donner une juſte idée de l'énormité du péché, de ſon oppoſition à la ſainteté infinie de Dieu, de la ſévérité de la Divine juſtice, de la rigueur des peines réſervées dans l'autre vie aux pécheurs impénitens, & de l'amour de Dieu pour les hommes. C'eſt pourquoi, Dieu, qui pouvoit n'exiger de ſon propre Fils incarné qu'une legere ſatisfaction, a voulu qu'il bût juſqu'à la lie le calice des humiliations, des opprobres, des douleurs, juſqu'à mourir ſur une croix entre deux ſcélérats. Toutes ces ſouffrances avoient été ordonnées par une profonde ſageſſe, & Jeſus Chriſt en tant qu'homme s'y eſt ſoumis avec ardeur, *en ſe rendant obéiſſant juſqu'à la mort, & la mort de la croix*, afin d'expier par ce prodige d'obéiſſance, la criminelle déſobéiſſance du premier homme, & tous les autres violemens de la Loi de Dieu.

Le Fils de Dieu a donc été livré à la mort, non-ſeulement par la juſtice de ſon Pere, mais par ſa propre juſtice qui eſt la même que celle de ſon

Pere. Si en tant qu'homme il a volontairement accepté la mort, en tant que Dieu il l'a lui-même commandée & en a déterminé toutes les circonstances. « Quoiqu'il n'y ait que le Fils » qui ait souffert, dit saint Augustin (1), sa Passion néanmoins a été » opérée par le Pere & par le Fils. » Le Pere l'a opérée, selon cette parole de l'Apôtre, (Rom. VIII. 32.) » *Dieu n'a pas épargné son propre* » *Fils, mais il l'a livré à la mort pour* » *nous tous :* le Fils aussi l'a opérée, » selon cette autre parole du même » Apôtre, (Galat. II. 20.) *Jesus-* » *Christ m'a aimé, & s'est livré lui-* » *même pour moi.* Le Pere a livré son » Fils : le Fils s'est livré lui-même. » Ce n'est que dans la Personne du » Fils que la Passion a été opérée ; » mais elle a été opérée par le Pere » & par le Fils, & non sans la coopé- » ration inséparable du Saint-Esprit,

(1) *S. August. serm.* 52. *aliàs* 63. *de Verb. Dom. cap.* 4. *num.* 12. Probemus & Passionem Filii, & à Patre factam, & à Filio factam. Faciat Pater Passionem Filii : *Qui proprio Filio suo non pepercit, sed pro nobis omnibus tradidit illum.* Faciat & Filius Passionem suam : *Qui me dilexit, & tradidit semetipsum pro me.* Tradidit Pater Filium : tradidit Filius seipsum. Passio hæc uni facta est ; sed ab utroque facta est.

» *cooperante Spiritu Sancto*, ainſi que » l'Egliſe s'exprime. »

Si l'on demande comment on peut accorder la liberté de Jeſus-Chriſt dans l'acceptation de la mort, avec le commandement abſolu qui lui étoit fait de mourir; nous répondrons que ces deux vérités ſont également révélées dans l'Ecriture. *Je donne ma vie pour la reprendre enſuite*, dit Jeſus-Chriſt (1). *Perſonne ne me l'ôte, mais je la quitte de moi-même. J'ai le pouvoir de donner ma vie, & j'ai le pouvoir de la reprendre de nouveau* : voilà la liberté de Jeſus-Chriſt clairement exprimée. *C'eſt*, ajoute-t-il, *le commandement que j'ai reçu de mon Pere :* voilà le commandement exprimé avec la même clarté.

Tous les endroits de l'Ecriture où il eſt parlé de l'obéiſſance de Jeſus-Chriſt par rapport à la mort de la croix, ſont autant de preuves du commandement qui lui en a été fait. Car toute obéiſſance ſuppoſe un com-

(1) *Joan. X.* 17. & 18. Ego pono animam meam, ut iterum ſumam eam. Nemo tollit eam à me ; ſed ego pono eam à me ipſo. Et poteſtatem habeo ponendi animam meam, & poteſtatem habeo iterum ſumendi eam. Hoc mandatum accepi à Patre meo.

mandement & y est relative. C'est l'observation que Cornelius *à Lapide* entr'autres fait sur ces paroles de l'Epître aux Romains : *Comme par la désobéissance d'un seul plusieurs ont été faits pécheurs ; de même par l'obéissance d'un seul plusieurs seront faits justes.* « Les Docteurs, dit-il (1), tirent de » ce texte une conséquence très-juste, » que voici. Adam s'est rendu coupa- » ble d'une vraie désobéissance : donc » il y a eu de même en Jesus-Christ » une obéissance véritable & propre- » ment dite, par laquelle il s'est sou- » mis & conformé à un commande- » ment Divin. Il faut donc reconnoî- » tre qu'il y a eu un vrai commande- » ment imposé à Jesus-Christ par son » Pere, de mourir & de nous rache- » ter par sa mort. Car c'est-là ce qui » a été le principal objet de l'obéis- » sance de Jesus-Christ. »

Nous laissons aux Théologiens le

(1) *Cornel. à Lap. in Epist. ad Rom. cap. 5. v. 19.* Ex hoc loco rectè Doctores inferunt concluduntque hoc modo : in Adamo fuit vera inobedientia : ergo & in Christo vera & propriè dicta obedientia, quæ præcepto superioris se subjicit & conformat : ac consequenter datum fuit Christo præceptum à Patre moriendi ac sic redimendi nos. Hoc enim fuit objectum obedientiæ Christi, cui Christus obedivit.

ſoin d'expliquer avec plus d'étendue l'accord de la liberté humaine de Jeſus-Chriſt avec le précepte qui lui étoit fait de mourir pour les hommes. Nous dirons ſeulement en peu de mots que Jeſus-Chriſt étant impeccable, il ne pouvoit pas ne pas obéir de tout ſon cœur aux ordres de ſon Pere. *Je ſuis deſcendu du Ciel*, dit-il lui-même (1), *non pour faire ma volonté, mais la volonté de celui qui m'a envoyé.* Ainſi, à conſidérer la mort de la croix en tant qu'elle étoit dans l'ordre de Dieu, Jeſus-Chriſt ne pouvoit pas ne la pas accepter avec ardeur. Mais ce genre de mort en lui-même, n'étoit qu'un moyen égal à une infinité d'autres que Dieu auroit pu preſcrire. Par conſéquent, en conſidérant le ſupplice de la croix en lui-même & ſéparément du précepte Divin, Jeſus-Chriſt avoit dans le fond de ſa volonté un pouvoir intérieur très-réel de mourir ou de ne pas mourir ; de mourir ſur une croix, ou de tout autre genre de mort. Ce pouvoir étoit eſſentiel à la liberté de Jeſus-Chriſt ; parcequ'il eſt de la na-

(1) Joan. VI. 8.

ture même de la volonté, dit saint Thomas, qu'elle ne puisse être déterminée nécessairement que par le souverain bien & la derniere fin ; & que tout ce qui n'est que moyen, lui soit en soi-même égal ou indifférent. Il est visible que le précepte Divin qui a déterminé toutes les circonstances de la Passion de Jesus-Christ, n'a pas détruit en lui ce pouvoir essentiel & radical, fondé sur la nature même de la volonté ; & qu'il n'a fait que le guider & le décider dans le choix qu'il a fait librement. Mais l'amour invincible que Jesus-Christ, en tant qu'homme, avoit pour Dieu & pour toutes ses volontés, a fait qu'entre les différens moyens qu'il envisageoit comme égaux de leur nature, il a choisi infailliblement & sans délibérer celui qui étoit dans l'ordre de Dieu son Pere, dont la volonté étoit la régle suprême de tous ses mouvemens & de toutes ses actions.

Imaginer d'autres voies pour concilier la liberté de Jesus-Christ avec son impeccabilité ; vouloir, par exemple, que le commandement fait à Jesus-Christ n'ait été que conditionnel,

& dépendant de l'acceptation de Jesus-Christ : ou, comme le prétend le Fr. Berruyer, que quoique Dieu exigeât rigoureusement le supplice de la croix pour la Rédemption du genre humain, Jesus-Christ étoit le maître d'accepter ou de ne pas accepter cette condition; qu'il pouvoit même arriver qu'il ne l'acceptât pas, & qu'alors *le Traité n'auroit pas été conclu, ni l'homme racheté;* c'est s'écarter étrangement de la Doctrine de l'Eglise : c'est faire dépendre l'exécution de la volonté du tout-puissant du consentement de la volonté créée : c'est déshonorer Jesus-Christ lui-même, en supposant qu'il étoit capable de ne pas vouloir ce qu'il sçavoit être le plus agréable à son Pere.

Saint Thomas examine, s'il étoit nécessaire que Jesus-Christ souffrît tout ce qu'il a souffert, & il répond (1) que « cela n'étoit pas nécessaire d'une » nécessité de contrainte »(ou absolue) « ni du côté de Dieu qui avoit résolu

(1) *S. Thom. part. 3. quæst. 48. art. 1. in Corp.* Non fuit necessarium Christum pati necessitate coactionis, neque ex parte Dei, qui Christum definivit pati, neque etiam ex parte ipsius Christi, qui voluntariè passus est. Fuit autem necessarium necessitate

» la Passion de Jesus-Christ avec
» toutes ses circonstances, ni du côté
» de Jesus-Christ qui s'y est volontai-
» rement » (& librement) « soumis;
» mais qu'il étoit nécessaire d'une né-
» cessité conséquente que Jesus-Christ
» souffrît, rélativement à trois sortes
» de fins. 1. Par rapport à nous qui
» avons été délivrés par ses souffran-
» ces, selon cette parole rapportée
» par saint Jean, (III. 14. & 15.) *Il*
» *faut que le Fils de l'homme soit élevé,*
» (en croix) *afin que quiconque croit*
» *en lui ne périsse pas, mais qu'il ait*
» *la vie éternelle.* 2. Par rapport à Je-

finis, qui quidem potest tripliciter intelligi. Primò quidem ex parte nostrâ, qui per ejus passionem liberati sumus, secundùm illud Joan. 3. *Oportet exaltari Filium hominis, ut omnis qui credit in eum, non pereat, sed habeat vitam æternam.* Secundò, ex parte ipsius Christi, qui per humilitatem Passionis meruit gratiam exaltationis: & ad hoc pertinet quod dicitur Luc. ultimo, *Nonne* [hæc] *oportuit pati Christum, & ita intrare in gloriam suam?* Tertiò, ex parte Dei, cujus definitionem circa Passionem Christi, prænuntiatam in scripturis, & præfiguratam in observatione veteris Testamenti, oportebat impleri, & hoc est quod dicitur Luc. 22. *Filius hominis secundùm quod definitum est, vadit.* Et Luc. ult. *Hæc sunt verba quæ locutus sum ad vos, cùm adhuc essem vobiscum: quoniam necesse est impleri omnia quæ scripta sunt in lege Moysi, & Prophetis, & Psalmis de me, quoniam sic scriptum est, & sic oportebat Christum pati, & resurgere à mortuis.*

» ſus-Chriſt lui-même, qui par les » humiliations de ſa Paſſion a mérité » d'être glorifié : ce qui eſt marqué » par cette autre parole rapportée au » dernier Chapitre de S. Luc (v. 26.) » *N'a-t-il pas fallu que le Chriſt ſouf-* » *frît*, (*ces mauvais traitemens*) *&* » *qu'il entrât ainſi dans ſa gloire?* » 3. Par rapport à Dieu, dont il fal- » loit que les décrets touchant la Paſ- » ſion de Jeſus-Chriſt, prédite dans » les Ecritures & figurée par les céré- » monies de l'Ancienne Loi, fuſſent » accomplis : ſelon ce qui eſt marqué » en S. Luc par ces paroles, (XXII. 22.) » *Le Fils de l'homme s'en va, ſelon ce* » *qui a été arrêté;* & par ces autres : » (XXIV. 44. 46.) *Toutes ces choſes ſont* » *l'accompliſſement de ce que je vous ai* » *dit, lorſque j'étois encore avec vous;* » *qu'il falloit que tout ce qui eſt écrit* » *de moi dans la Loi de Moyſe, dans* » *les Prophétes, & dans les Pſeaumes,* » *s'accomplît. C'eſt ainſi qu'il a été* » *écrit, & c'eſt ainſi qu'il falloit que* » *le Chriſt ſouffrît, & qu'il reſſuſcitât* » *d'entre les morts.* »

CHAPITRE III.

*Erreur énorme des FF. Hardouin & Berruyer, en ce qu'ils fondent en Jesus-Christ les divines qualités d'*Homme-Dieu *& de* Fils de Dieu *sur les prétendus droits de sa naissance humaine.*

APrès avoir fondé en Jesus-Christ ses qualités de Messie, de Sauveur, de Médiateur, de Pontife, de Chef de tous les hommes, sur les prétendus droits de sa naissance humaine; que restoit-il aux FF. Hardouin & Berruyer pour mettre le comble à ces impiétés, que de donner aussi le même fondement à ses qualités d'*homme-Dieu* & de *Fils de Dieu?* L'un les conduisoit à l'autre, & il n'y avoit plus que ce pas à faire. Ils l'ont franchi, & quelque révoltante que soit cette conséquence, elle ne les a pas effrayés.

Vous avez vu dans la Section précédente que c'est à l'humanité de Jesus-Christ

ſus-Chriſt conſidérée directement & en elle-même, qu'ils attribuent, comme les Sociniens, la divine qualité de *Fils de Dieu.* Ici ils vont, pour ainſi dire, encore plus loin, en avançant que non-ſeulement c'eſt en tant qu'homme que Jeſus-Chriſt eſt le Fils de Dieu, mais que c'eſt en conſéquence des droits de ſa naiſſance humaine qu'il a été choiſi pour être fait le Fils de Dieu. Voici comment le Fr. Berruyer s'exprime à ce ſujet (1). « Si Jeſus-Chriſt, par le droit de ſa » naiſſance, eſt le premier né des » hommes, il s'enſuit qu'à ce ſeul » titre il eſt le Chef, & le Roi & le » Seigneur de tous les hommes, & par » conſéquent le Meſſie, ou le Chriſt. » Mais, comme en rigueur de juſtice, » le Fils de l'Homme (ou le premier » né des hommes) ne pouvoit pas

(1) *Berr. 2. part. tom.* 8. *pag.* 188. & 189. Quòd ſi [vi natalium ſuorum] primogenitus, certè vel eo ſolo nomine, & caput, & Rex, & Dominus omnium hominum eſt; & proinde Meſſias, ſive Chriſtus. Sed quoniam mediator hominum, ex juſtitiâ ſtrictâ eſſe non poterat Filius hominis, niſi eſſet idem Homo-Deus & Filius Dei, propter illam, convenientiam dico, non neceſſitatem, prædeſtinatus à Deo eſt qui, per ſacratiſſimæ ſuæ humanitatis unionem cum Perſonâ unâ Divinâ, *fieret* in tempore *Deo Filius ex ſemine David ſecundùm carnem.*

» être le Médiateur des hommes s'il
» n'étoit en même-tems Homme-Dieu
» & le Fils de Dieu ; PAR CETTE
» RAISON, je ne dis pas de nécessité,
» mais de convenance, le Fils de
» l'Homme, ou le premier né des
» hommes, a été prédestiné de Dieu
» A ÊTRE FAIT dans le tems *Fils à*
» *Dieu de la race de David selon la*
» *chair*, par l'union de son humanité
» avec une Personne Divine. »

Le Fr. Hardouin lui avoit tracé la voie. Après avoir dit que Jesus-Christ en qualité de premier né & de Roi des hommes par sa naissance, devoit se dévouer, s'il étoit nécessaire, pour le salut des hommes ; il ajoute (1) :
« Mais inutilement auroit-il voulu se
» dévouer pour sauver les hommes,
» s'il n'avoit pas été capable de satis-
» faire à Dieu d'une maniere digne
» de Dieu & proportionnée à la grié-
» veté des péchés. C'est pourquoi il
» a été très-convenable, MAXIME
» DECUIT, que Dieu choisît préféra-

(1) *Hard. in Joan. cap. 1. adnot. ad v. 51. pag. 255. col. 2 & pag. 256. col. 1.* Cùm autem id frustrà vellet, nisi condignè satisfacere pro omnibus posset, Deum MAXIME DECUIT hunc præ cæteris designare, quem per unionem cum Verbo FACERET DEUM ;

» blement à tous les autres, POUR LE » FAIRE DIEU par l'union avec le » Verbe, & pour le mettre par-là en » état d'offrir à Dieu une ſatisfaction » d'un mérite infini, celui qui étoit » en même-tems par ſa naiſſance & » ſon origine, le chef & le premier » né des hommes, & qui par cette » raiſon devoit, ſi cela étoit utile, » mourir pour tous. C'eſt ſans doute » ce que Dieu ſe propoſoit, quand » il a voulu que d'Abraham, le pre- » mier né de tous les hommes, ſortît » le peuple d'Iſrael, premier né en- » tre tous les peuples; que dans la » ſuite David nâquît de ce peuple, » & qu'il fût, par la dignité Royale, » le premier né de toute la nation; » qu'enfin de David nâquît Jeſus- » Chriſt, qui, en qualité de chef du

ac propterea ob rationem meriti infiniti aptum huic ſatisfactioni Deo offerendæ; qui ſimul eſſet vi generis & ortûs ſui caput ac primogenitus hominum; quemque eo nomine oporteret, id ſi prodeſſet, pro omnibus mori. Eò profectò ſpectabat Deus, cùm & Iſraeliticum populum primogenitum ex Abrahamo primogenito naſci vellet; ex eo deinde populo Regem Davidem, totius populi ob dignitatem Regiam primogenitum; ex Davide Chriſtum: qui, ut caput generis humani, tùm ob natales ſuos, tùm ob excellentiam Perſonæ ſuæ, ſe pro omnium ſalute offerret Deo in odorem ſuavitatis.

» genre humain tant à cause de sa » naissance, QU'A CAUSE DE L'EXCEL- » LENCE DE SA PERSONNE, s'offriroit » à Dieu en odeur de suavité pour le » salut de tous les hommes. »

Il exprime la même chose ailleurs en moins de mots & d'une maniere encore plus précise, en disant (1) que « Jesus-Christ étant le premier né des » hommes, & à ce titre seul le Sei- » gneur & le Roi de tous les hom- » mes, & par conséquent le Messie » ou le Christ; c'est pour cela, PROP- » TEREA, qu'il a été choisi en tant » qu'homme pour être uni au Verbe » & par-là être fait le Fils de Dieu. »

Quel renversement des premiers principes du Christianisme ! Vous avez toujours cru, N. C. Fr. que Jesus-Christ n'est le Seigneur, le Chef, le Roi, le Messie, le Médiateur, le Pontife & le Sauveur des hommes, que parcequ'il est le Fils de Dieu fait homme pour nous sauver. C'est ainsi

(1) *Ibid. pag.* 255. *col.* 1. Quòd si primogenitus autem, certè vel eo solo nomine & Dominus & Rex omnium hominum est, & proinde Messias sive Christus: PROPTEREA SELECTUS à Deo ut homo, QUI Verbo jungeretur & FILIUS DEI ESSET IDEM.

que l'Eglise Catholique vous a inftruits, & qu'elle a été inftruite elle-même par une fucceffion non interrompue de doctrine qui remonte jufqu'aux Apôtres, & par eux jufqu'à Jefus-Chrift. Ces nouveaux Maîtres viennent aujourd'hui vous annoncer un Evangile tout contraire. Ce n'eft pas, vous difent-ils, parceque Jefus-Chrift eft le Fils éternel de Dieu, qu'il eft notre Seigneur, notre Chef, notre Roi, notre Médiateur, notre Pontife, notre Sauveur; mais c'eft parcequ'en vertu de fa naiffance humaine il avoit toutes ces éminentes qualités, que Dieu l'a choifi par préférence au refte des hommes *POUR EN FAIRE un Dieu & le Fils de Dieu : Quem faceret Deum.* O égarement ! ô prodige d'impiété ! ô excès de folie !

Si Jefus-Chrift a été fait le Chrift parceque par la nobleffe de fa naiffance humaine il étoit le premier né & le Roi de tous les hommes; s'il convenoit par cette raifon que Dieu le choisît préférablement à tout autre, pour *LE FAIRE DIEU ET LE FILS UNIQUE DE DIEU, MAXIME DECUIT hunc præ cæteris defignare QUEM*

FACERET DEUM, ... PROPTEREA SELECTUS, ut homo, QUI FILIUS DEI ESSET IDEM; la grace eſt donc fondée ſur la nature : car la naiſſance humaine, conſidérée en elle-même, eſt la nature toute pure. Et quelle grace encore ! la grace de l'union hypoſtatique avec le Verbe : c'eſt-à-dire, la grace par excellence : la grace la plus gratuite, la plus ſurnaturelle, la moins capable d'être méritée qui fût jamais : la grace qui eſt la ſource ſoit de toutes celles dont l'ame de Jeſus-Chriſt a été remplie au moment même de ſa création, & qui dérivent, comme dit S. Thomas, de la grace de l'union (1) ; ſoit de celles que Jeſus-Chriſt comme chef répand ſur chacun des Chrétiens qui ſont ſes membres. Quelle grace ſera déſormais gratuite, ſi la grace par laquelle Jeſus-Chriſt homme eſt la Perſonne même du Fils unique de Dieu, a pour fondement, ſoit par *convenance*, ſoit par *néceſſité*, les prétendus droits de ſa naiſſance humaine ?

(1) S. Thom. part. 3. quæſt. 8. art. 13.

Mais ces Auteurs n'expriment en cela qu'une partie de leur pensée. Il y a ici nécessairement une autre erreur sous-entendue, qu'ils n'ont pas osé énoncer formellement. En effet, leur dira-t-on, la qualité de premier né de tous les hommes en vertu de sa naissance, ne peut pas être la seule raison du choix que vous prétendez que Dieu a fait de Jesus-Christ *pour le faire Dieu*. Cette prétendue qualité n'a pas commencé à Jesus-Christ. Il y avoit déja, selon vous, au moins quatre mille ans qu'elle subsistoit & qu'elle passoit de pere en fils. Tous les Ancêtres de Jesus-Christ depuis Adam jusqu'à Joseph, époux de la sainte Vierge, l'avoient eue successivement. Jesus-Christ n'a acquis par sa naissance humaine, aucun droit que chacun d'eux n'eût possédé avant lui, puisque ce sont eux qui lui ont transmis tous ces prétendus droits en lui transmettant la primogeniture. Il est donc évident qu'à ne considérer en Jesus-Christ que la prétendue primogeniture attachée à sa naissance, Dieu n'avoit pas plus de raison de le *choisir pour le faire Dieu* que saint Joseph,

Ces Auteurs supposent manifestement que J.C. a été fait le Fils de Dieu en conséquence de la prévision de ses mérites humains.

& que chacun de ses Ancêtres, à remonter jusqu'à Seth, fils d'Adam.

A cette objection il est visible que les FF. Hardouin & Berruyer n'auroient autre chose à répondre, sinon qu'on a bien dû comprendre qu'outre la raison qu'ils allèguent, il faut nécessairement en supposer une autre qui soit personnelle à Jesus-Christ & qu'ils n'ont pas jugé à propos d'exprimer ; sçavoir que de tous les premiers nés qui ont vécu depuis Adam jusqu'à Jesus-Christ, ou qui auroient pû naître après lui, Dieu n'en a connu aucun qui fût plus digne de son choix que Jesus-Christ, à cause du bon usage qu'il feroit de son libre arbitre ; & de sa qualité de Fils de Dieu entée sur celle de Fils de l'homme. C'est ce que le Fr. Hardouin fait assez entendre par ces paroles : *Tum ob natales suos, tum ob excellentiam personæ suæ.*

Ainsi, qu'on ne parle plus de la gratuité du choix de Jesus-Christ en tant qu'homme pour être par l'union hypostatique le Fils éternel de Dieu. Ce choix que l'Eglise Chrétienne a toujours considéré comme le plus par-

fait modéle de la gratuité de la grace, & de la prédeſtination des Elus, ceſſe lui-même d'être gratuit ; premiérement, parcequ'il eſt une ſuite des droits de la naiſſance humaine de Jeſus-Chriſt ; ſecondement, parcequ'il eſt fondé ſur la prévision de ſes mérites futurs. La premiere de ces erreurs n'avoit été juſqu'à préſent avancée par perſonne. La ſeconde a été condamnée dans les Ariens, dans les Pélagiens & dans les Neſtoriens. Il eſt inutile de nous arrêter à la combatre. L'attention que les FF. Hardouin & Berruyer ont eu de la cacher, nous diſpenſe d'entamer cette matiere, dont nous aurons d'ailleurs occaſion de parler dans la Section ſuivante.



CHAPITRE IV.

Que la Doctrine des FF. Hardouin & Berruyer tend manifestement à faire du Regne tout spirituel de Jesus-Christ une Royauté temporelle & une Monarchie universelle, fondée sur le droit de sa naissance humaine.

J. C. est véritablement Roi : en quel sens. Sa Royauté est d'un ordre tout spirituel.

TOus les Chrétiens sçavent que Jesus-Christ est véritablement Roi. Il est appellé dans l'Apocalypse *le Roi des Rois, & le Seigneur des Seigneurs : REX REGUM ET DOMINUS DOMINANTIUM* (1). Les Prophétes l'ont souvent annoncé sous ce titre de Roi. L'Ange Gabriel lui attribue aussi la même qualité. *Le Seigneur Dieu*, dit-il à la sainte Vierge, *lui donnera le Thrône de David son Pere, il regnera éternellement dans la Maison de Jacob* & *son Regne n'aura point de fin* (2). Toute l'Ecriture est

(1) Apoc. XIX. 16.
(2) Luc. I. 32.

remplie d'expressions semblables.

Jesus-Christ en tant que Dieu a la Royauté suprême. C'est par lui que les Rois regnent : c'est de lui que dérive toute-puissance temporelle & spirituelle : c'est lui qui établit & qui renverse les plus grands empires, qui en dispose en Maître Souverain, & qui les donne à qui il veut.

Il y a une autre sorte de Royauté qui appartient à Jesus-Christ en tant qu'homme, en qualité de Sauveur & de Rédempteur des hommes. Tout pouvoir lui a été donné dans le ciel & sur la terre dès le premier instant de sa conception, & il en a acquis le plein exercice au jour de sa Résurrection. Il a sur tous les hommes un droit souverain qui paroîtra dans toute son étendue lorsqu'il viendra juger le monde & rendre à chacun selon ses œuvres. *Soit que nous vivions*, dit l'Apôtre, *soit que nous mourions, nous appartenons au Seigneur : car le Seigneur est mort & il est ressuscité, afin d'avoir l'empire sur les vivans & sur les morts* (1).

(1) Rom. XIV. 8. & 9.

Mais si la Foi ne permet pas de douter que Jesus-Christ en tant qu'homme n'ait une autorité absolue sur tous les hommes & même sur toutes les créatures, elle nous apprend aussi que son regne est tout spirituel & d'un ordre qui n'a rien de commun avec celui des Rois de la terre. L'objet & la fin de sa Royauté est de détruire l'empire du Démon, d'arracher à ce fort armé les ames qu'il tient captives, de conduire les hommes à la connoissance de la vérité, de les sauver par la Foi en son nom, d'établir dans les cœurs le regne de la charité & de la vraie justice, de gouverner & de sanctifier son Eglise par le ministère des Pasteurs & par l'administration des Sacremens, d'exercer durant tout le cours des siécles un double jugement de miséricorde & de justice, qui sera manifesté au dernier jour à la vue de tout l'univers.

Rien de ce qui caractérise la puissance temporelle & séculiere, n'a paru en Jesus-Christ ni pendant sa vie mortelle, ni après sa Résurrection. Lorsque Pilate lui demanda s'il étoit le Roi des Juifs, il répondit de la ma-

niere la plus positive que son *Royaume n'est pas de ce monde ;* & il en donna une preuve sensible : *Si mon Royaume étoit de ce monde*, dit-il, *mes Ministres* (qui sont les Anges) *combattroient assurément pour empêcher que je ne sois livré aux Juifs : mais* par l'état où vous me voyez, vous jugez bien que *mon Royaume n'est pas d'ici* (1). Dans une rencontre où le peuple pensoit à *se saisir de lui pour le proclamer Roi, il se retira* & disparut (2). Un particulier voulant l'engager à régler un partage de succession entre lui & son frere ; *ô homme*, lui dit Jesus-Christ, *qui est-ce qui m'a établi votre Juge, pour décider de vos partages* (3) ? Tant il étoit éloigné de s'attribuer la moindre autorité temporelle au préjudice de la Puissance Séculiere. Lorsque les Pharisiens & les Hérodiens lui demanderent si l'on devoit payer le tribut à César ; il en prit occasion d'établir les droits des Princes, & la distinction des deux puissances, par ces pa-

(1) Joan. XVIII. 36.
(2) Ibid. VI. 15.
(3) Luc. XII, 13. & 14.

roles si pleines de sagesse & d'instruction : *Rendez à César ce qui est à César, & à Dieu ce qui est à Dieu* (1). Dans les derniers ordres qu'il donna à ses Apôtres après sa Résurrection (2), après leur avoir déclaré que *toute puissance lui avoit été donnée dans le ciel & sur la terre*, il ne leur conféra pas d'autre pouvoir, que celui d'exercer les fonctions du ministére sacré, de prêcher l'Evangile, d'administrer les Sacremens & d'opérer des miracles, sans leur donner aucune sorte d'autorité dans l'ordre temporel. Enfin quelque tems avant sa mort il leur avoit marqué la différence essentielle qu'il y auroit entre la puissance des Pasteurs de son Eglise & la puissance des Princes de la terre. *Les Princes des Nations*, leur dit-il (3), *les gouvernent avec empire, & ceux qui ont la puissance, l'exercent par des voies de rigueur & de contrainte : il n'en sera pas de même parmi vous : NON ITA ERIT INTER VOS : VOS AUTEM NON SIC.*

Les FF. H. & B. en établissant la Royau- Est-ce là l'idée que les FF. Hardouin & Berruyer donnent de la

(1) Matth. XXII. 21.
(2) Matth. XXVIII. & Marc. XVI.
(3) Matth. XX. 25. Luc. XXII. 26.

Royauté de Jesus-Christ ? Ce que nous avons rapporté de leurs Ecrits dans le cours de cette Section, n'en présente-t-il pas une toute contraire ? Une Royauté qui prend sa source dans le prétendu droit de la naissance humaine de Jesus-Christ, qui est fondée sur ce qu'en vertu de cette naissance il est le premier né, le Roi, & le Seigneur de tous les hommes ; sur ce qu'à ce seul titre, il a l'empire sur tous les hommes & sur les Rois de la terre : *Eo nomine cæteris omnibus imperantem : eo nomine primogenitus est, excelsus præ Regibus terræ ;* sur ce que cette même naissance le rendoit le Roi d'un peuple, qui, en qualité de premier né entre tous les peuples, avoit droit de faire la loi à tout l'univers ; sur ce qu'à titre de premier né de tous les hommes, il réunissoit en sa Personne tous les droits, tous les priviléges & toute l'autorité du premier homme pere & chef de tout le genre humain : une pareille Royauté peut-elle n'être pas de sa nature une Royauté & une Monarchie temporelle ? L'autorité spirituelle peut bien s'y joindre par

té de J. C. sur le droit de sa naissance humaine, en font nécessairement une Royauté temporelle de sa nature.

les qualités de Pontife, de Médiateur, de Christ, que le titre de premier né des hommes emporte aussi avec soi ; mais n'est-il pas visible que la puissance temporelle, suite naturelle & immédiate du droit de la naissance, en sera toujours la base & le premier fondement ? En tant que *Fils de Dieu fait dans le tems*, Jesus-Christ aura une puissance spirituelle ; mais en tant que *Fils de l'homme & le premier né de tous les hommes*, il aura la plénitude de la puissance temporelle ; & comme, selon ces Auteurs, Jesus-Christ A ÉTÉ CHOISI POUR ÊTRE FAIT DIEU ET FILS DE DIEU, par la raison que par sa naissance humaine il étoit le premier né de tous les hommes, il s'ensuit que sa puissance spirituelle sera entée sur la Royauté temporelle qui lui appartient primitivement. L'autorité temporelle sera le fond & la source : l'autorité spirituelle n'en sera qu'une conséquence & un accessoire.

La Royauté doit naturellement être du même genre que les principes d'où elle émane, & qui lui donnent son existence. Si la Royauté de Jesus-

Christ est fondée, comme la Foi nous l'apprend, sur l'union substantielle de son humanité avec la Divinité en la Personne du Verbe, union qui est d'un ordre tout spirituel, indépendant des loix de la nature & du cours des choses humaines; par une conséquence nécessaire, cette Royauté doit être essentiellement d'un ordre tout spirituel, & n'avoir rien de commun avec la puissance temporelle & politique. Si au contraire, comme ces Auteurs le prétendent, la Royauté de Jesus-Christ dérive radicalement des droits de sa naissance humaine; si cette naissance par elle-même le constitue Roi d'un peuple, qui par son origine a autorité sur tous les peuples; il faut nécessairement conclure qu'elle est de sa nature & de son propre fond, une Royauté séculiere & en même-tems universelle, qui donne à Jesus-Christ, en qualité de Fils de l'homme, le gouvernement & l'empire sur tous les Royaumes de la terre.

Cette erreur coule donc, comme de source, du systême de ces deux Jésuites; mais d'ailleurs elle est insinuée assez clairement en beaucoup d'endroits de leurs Ecrits.

Cette fausse idée est répandue en quantité d'endroits de leurs Ecrits.

C'est ainsi, par exemple, qu'ils prétendent que saint Matthieu, dans la généalogie de Jesus-Christ, a eu dessein de faire voir que S. Joseph, par le droit de sa naissance, étoit le seul héritier du Royaume de David, & qu'après sa mort Jesus-Christ restoit seul héritier du Royaume (1). Pure illusion. Saint Matthieu & saint Luc nous ont donné la généalogie de Jesus-Christ; parcequ'il étoit capital de constater que Jesus-Christ descendoit des Patriarches, qu'il étoit de la Tribu de Juda, & de la famille de David, de qui le Messie devoit naître. Mais qu'étoit-il besoin de prouver que Jesus-Christ étoit le seul héritier du thrône de David, puisqu'il y avoit long-tems que ce thrône temporel ne subsistoit plus? Ne sçait-on pas que depuis le retour de la captivité de Babylone, c'est-à-dire plus de cinq cens ans avant la naissance de Jesus-Christ, la forme du gouvernement avoit changé chez les Juifs par l'ordre de Dieu, & que la Royauté

(1(Hard. in Matth. cap. 1. adnot. ad v. 1. pag. 7. col. 2. & ad v. 2. pag. 8. col. 1. & Berr. 2. part. tom. 8. pag. 194. & 195.

n'y étoit plus attachée à la race de David ; afin que les Juifs compriſſent que le regne du Meſſie, annoncé par les Prophétes, ſeroit d'un autre ordre, tout ſpirituel, & indépendant de la ſucceſſion charnelle ?

Par une ſuite de cette fauſſe idée, ces Auteurs avancent, ſans aucun fondement dans le Texte ſacré, qu'indépendamment de l'Edit de Céſar Auguſte, qui obligea la ſainte Vierge & ſaint Joſeph à aller ſe faire enregiſtrer à Bethléem, lieu de leur origine, « il paroît que ſaint Joſeph » étoit *réſolu de fixer déſormais ſon* » *ſéjour à Bethléem, où il comptoit* » *avoir après quelques années un éta-* » *bliſſement commode par la réverſion* » *de ſon patrimoine* (1). » Le Fr. Hardouin va plus loin & ſuppoſe à ſaint Joſeph des prétentions ſur la Royauté, à laquelle, dit-il (2), il avoit un droit

(1) Berr. 2. part. tom. 2. liv. 2. pag. *66.* & *67.*

(2) *Hard. in Luc. cap.* 2. *adnot. ad v.* 4. *pag.* 158. *col.* 2. Videtur omnino Lucas docere, præter Edicti ſententiam, quod ad ſolos Judæos in Judæâ degentes per ſe pertineret, aſcendiſſe etiam ſpontè à Galilæâ Joſephum, ut nobilitatis ſuæ ac natalium ſuorum jura, profeſſione ſuâ firmaret, & jus ſaltem habendæ Bethleemi poſſeſſiunculæ. Aliud porro hæreditas, aliud ſucceſſio in jus Regni fuit. Hæreditas, ſi prorſus

certain en qualité d'unique héritier mâle de la race de David, droit qu'après la mort de saint Joseph il fait de nouveau passer à Jesus-Christ qui lui étoit né de la sainte Vierge son épouse.

Ils prêtent encore ces mêmes vues à saint Joseph après son retour d'Egypte, où il s'étoit retiré par l'ordre du Seigneur pour soustraire l'Enfant Jesus aux poursuites de la cruelle jalousie d'Hérode. Joseph, dit le Fr. Berruyer (1), « eût volontiers pris » le parti de retourner à Bethléem. » Il y étoit venu de Nazareth avec » Marie son épouse, déclarer qu'ils » étoient, chacun de leur chef, les » héritiers Patrimoniaux de David & » de Salomon.... Rien n'étoit plus

deessent in domo mares, ad fœminas pertinuit : successio Regia ad masculos tantùm è masculis. Joseph ultimus masculorum fuit, atque adeo is, in quo defecit sceptrum de Juda & Dux de femore ejus & stirpe Davidis, sed qui, postquam ablatus est ille è vivis, apparuit statim Christus, masculus ex Virgine pariter de domo David, hæres Davidis ex tenui prædio fuit; successor autem Regni, quia post ultimum cui jus Regni esset, ipse ex eodem semine David ortus ex Virgine, ac desponsatâ etiam viro, Christi Patrî, ut putabatur, cui Christus proinde ex Mosaicâ lege de Matrimoniis succederet.

(1) Berr. ibid. pag. 118.

» naturel que de reconduire Jesus en-
» fant dans la ville de David son pere,
» & c'étoit là ce qui convenoit à la
» situation de Joseph. » Et en quoi
cela *convenoit-il à la situation de Joseph ?* C'est, dit le Fr. Hardouin,
parce qu'il « lui étoit né en cette
» ville UN HÉRITIER DU ROYAUME
» DE DAVID OU UN ROI DES JUIFS(1). »
Mais, continuent ces deux Auteurs,
« Joseph apprit qu'Archelaüs fils
» d'Hérode, avoit obtenu des Ro-
» mains la couronne que ce Prince
» avoit portée jusqu'à sa mort.... Il ne
» douta point que le Fils, en héri-
» tant du Royaume de son Pere,
» n'héritât aussi de sa jalousie & de
» ses inquiétudes..... L'Ange de Dieu
» le tira de cet embarras. Il l'avertit
» durant son sommeil D'ABANDONNER
» SES DESSEINS sur la ville de Beth-

(1) *Hard. in Matth. cap. 2. adnot. ad v. 1. pag. 14. col. 1.* Ergo Bethleemi domicilium rerum suarum Joseph constituerat, ex quo ante annos duos, occasione Edicti Cæsaris-Augusti eò advenerat. In Tribu & civitate suâ habitare ex illo tempore decreverat, ob natum ibi hæredem Regni Davidici, sive Regem Judæorum. Et ex Ægypto cùm reverteretur, Bethleem iterum Judæamque cogitabat, nisi ab Angelo monitus fuisset secedere in Galilæam.

» léem & de se retirer dans la Gali-
» lée (1). »

L'Evangile dit simplement, qu'*Hérode étant mort, un Ange du Seigneur apparut la nuit à Joseph en Egypte, & lui dit* de *prendre l'enfant & sa mere & de retourner dans la terre d'Israel, parceque ceux qui en vouloient à la vie de l'enfant étoient morts :* qu'aussitôt *Joseph prit l'enfant & la mere, & alla dans la terre d'Israel : mais qu'apprenant qu'Archelaüs regnoit en Judée à la place d'Hérode son pere, il craignit d'y aller, & qu'ayant été averti durant son sommeil, il se retira dans la Galilée* (2). Voit-on là le moindre vestige de *desseins de Joseph sur la ville de Bethléem*, de prétentions qu'il voulût faire valoir sur les *biens patrimoniaux de David & de Salomon*, de projets *convenables à sa situation* en conséquence de ce qu'il lui étoit né *un héritier du Royaume de David ?* Tout cela est de l'invention des paraphraseurs, & tout à fait éloigné du caractère de saint Joseph & de sa sainte Epouse.

(1) Berr. ibid. pag. 118. & 119. Hard. ibid.
(2) Matth. II. 19. & suiv.

Saint Jean-Baptiſte étant en priſon, envoya deux de ſes Diſciples à Jeſus-Chriſt dans la vue de les détacher de ſa perſonne, & de les attacher uniquement au Sauveur. Il les chargea de lui demander de ſa part : *Etes-vous celui qui doit venir, ou devons-nous en attendre un autre ?* TU ES QUI VENTURUS ES, AN ALIUM EXPECTAMUS : c'eſt-à-dire, êtes-vous le Meſſie promis à nos Peres, & annoncé par les Prophétes, ou ne l'êtes-vous pas ? Au lieu de ces paroles qui ſont rapportées dans les mêmes termes par ſaint Matthieu & par ſaint Luc (1), les FF. Hardouin & Berruyer font dire au ſaint Précurſeur par la bouche de ſes Diſciples : « Etes-vous celui que les Pro» phétes nous ont annoncé ſous le » nom DE ROI D'ISRAEL (2) ; » ou, comme le Fr. Hardouin s'exprime (3) :

(1) Matth. XI. 3. Luc. VII. 19.

(2) *Berr. 2. part. tom. 3. liv. 5. pag. 75.* Jean-Baptiſte choiſit deux de ſes diſciples, il leur ordonne d'aller trouver Jeſus de ſa part & de l'interroger EN CES TERMES : Etes-vous celui, &c.

(3) *Hard. in Matth. cap. 11, paraphr. v. 3. pag. 45. col. 1.* Tu-ne ille es, qui, ut ex incertâ Traditione credimus, LIBERATURUS ES POPULUM ISRAEL DE JUGO GENTIUM ? An quem expectamus OB EAM REM

« Etes-vous celui qui, comme nous » le croyons sur une Tradition incer- » taine, DEVEZ DÉLIVRER LE PEUPLE » D'ISRAEL DU JOUG DES NATIONS? » Si c'est vous, pourquoi donc me- » nez-vous une vie si pauvre, qu'elle » peut donner lieu de croire qu'il faut » encore en attendre un autre? » Il ne manquoit plus que de changer la réponse même de Jesus-Christ; & c'est en effet ce qu'ils font. Le Sauveur après avoir prouvé aux Disciples de Jean par les miracles qu'il opera sous leurs yeux, qu'il étoit véritablement le Messie, les renvoya en leur disant: *Heureux celui qui ne prendra point en moi une occasion de scandale & de chûte.* Au lieu de ces paroles, nos deux Interprétes lui font dire: « Heureux celui qui ne sera pas cho- » qué de ma foiblesse & de mon in- » digence; que cette pauvreté, ou » cet état vil où il me voit, n'em- » pêchera pas de croire que JE SUIS

esse venturum, alius à te est? *Et in Luc. cap.* 7. *adnot. ad v.* 19. *pag.* 180. *col.* 2. Ut interrogarent eum HIS VERBIS: Nonne tu ille es, quem Prophetæ prædixerunt Regem Israël esse venturum? Cur ergo tam pauperem vitam agis, ut existimare possint homines alium esse adhuc expectandum?

» LE

» LE ROI D'ISRAEL (1). »

Que les Juifs charnels, uniquement touchés des biens & des maux temporels, ayent entendu dans un ſens groſſier ce que les Prophétes avoient annoncé du regne du Meſſie : qu'ils ſe ſoient figuré le Libérateur qui leur étoit promis, comme un Roi puiſſant qui étendroit ſa domination ſur toute la terre, & qui les *délivreroit du joug des Nations ;* ce n'eſt pas une choſe étonnante. Mais qu'on attribue à ſaint Jean-Baptiſte un préjugé ſi contraire à l'eſprit de l'Evangile, dans une occaſion où Jeſus-Chriſt lui rend le témoignage le plus avantageux, & le met au-deſſus des Prophétes ; qu'on faſſe confirmer cette fauſſe idée par Jeſus-Chriſt même ; qu'on corrompe à ce ſujet le texte ſacré, en donnant la production de ſon propre eſprit pour les propres termes de ſaint Jean, *his verbis :* nous y ſerions-nous attendus ?

Le Fr. Berruyer fait ſouvent parler

(1) *Ibid. ad v.* 23. Beatus eſt igitur, qui non fuerit offenſus tenuitate & inopiâ meâ : quem non deterruerit ſcilicet paupertas iſta, aut ſtatus iſte humilis & contemptus, quominus credat eſſe me REGEM ISRAEL.

Jesus-Christ dans le même goût. En voici un exemple. « Le Sauveur, » dit-il (1), qui n'avoit rien de plus » à cœur que d'instruire ses Disciples, » profita de l'occasion pour leur faire » entendre que le Christ, EN QUA- » LITÉ DE FILS DE DAVID, ET PAR » LE DROIT DE SA NAISSANCE TEMPO- » RELLE, avoit déja UN POUVOIR » ROYAL, ET L'AUTORITÉ SOUVE- » RAINE SUR LES ENFANS DE JACOB. »

Mais arrêtons-nous un moment à ce qu'il dit sur un trait de l'Evangile, rapporté par saint Matthieu (2). *Jesus étant à Capharnaüm, les Receveurs des deux dragmes*, ou du demi-sicle, *s'adresserent à Pierre, & lui dirent : votre Maître ne paye-t-il pas les deux dragmes ? Il les paye, répondit Pierre. Lorsque Jesus-Christ fut entré dans la maison, il prévint Pierre & lui dit : Simon, que vous en semble ? De qui les Rois de la terre reçoivent-ils le tribut, ou les impôts ? Est-ce de leurs fils, ou des étrangers ? Des étrangers, lui répondit Pierre. Jesus reprit : Les fils en sont donc exempts. Mais pour*

(1) Berr. 2. part. tom. 4. liv. 10. pag. 250.
(2) Matth. XVII. 23. & suiv.

ne les pas ſcandaliſer, allez à la mer, jettez l'hameçon, & tirez le premier poiſſon qui s'y prendra : vous lui ouvrirez la bouche, & vous y trouverez un ſicle (qui valoit quatre dragmes :) *vous le prendrez, & vous le leur donnerez pour moi & pour vous.*

Avant que de rapporter la paraphraſe du Fr. Berruyer ſur ces paroles, il eſt à propos de développer en peu de mots le raiſonnement qu'elles renferment. Les Interprétes ſont partagés ſur la qualité de l'impôt dont il eſt parlé en cet endroit. Pluſieurs penſent qu'il s'agit de quelqu'impôt établi par les Romains ou par Hérode : d'autres croient qu'il eſt queſtion de l'impôt de deux dragmes, ou du demi-ſicle, que chaque Juif devoit payer chaque année, pour l'entretien & le ſervice public du Tabernacle ou du Temple : impôt preſcrit par la Loi de Moyſe, & dont il eſt encore parlé au ſecond Livre des Paralipomenes (1).

Suppoſé qu'il s'agiſſe d'un tribut impoſé par les Romains ou par Hé-

(1) Exod. XXX. 12. & 13. 2. Paral. XXIV. 5. & 9.

rode, voici le sens naturel de la réponse de Jesus-Christ. Puisque les Rois de la terre n'exigent pas de leurs propres fils le payement des tributs, & que leurs enfans en sont exempts; à plus forte raison dois-je être exempt de payer le tribut au Prince, moi qui suis le Fils unique de Dieu, qui est le Roi des Rois?

Sans rejetter cette explication, qui est de plusieurs Peres & de sçavans Commentateurs, nous sommes plus portés à penser avec d'autres Peres & Interprétes, qu'il est question en cet endroit de l'impôt établi pour l'entretien & le service du Temple. Cela posé, les paroles de Jesus-Christ renferment une très-belle comparaison & un raisonnement tout-à-fait juste. C'est comme s'il avoit dit: les Rois de la terre n'exigent point de tributs de leurs propres Fils. Par la même raison, l'obligation de payer la taxe imposée pour l'entretien du Temple de Dieu ne doit pas tomber sur moi, qui suis le Fils unique de Dieu. En qualité de Fils de Dieu, je suis par nature exempt de cette redevance. Le Temple qui est la maison de mon

Pere, eſt auſſi la mienne. C'eſt pour la gloire de mon Pere, que ce tribut a été ordonné. Je ſuis donc de droit exempt de le payer.

Le Fr. Berruyer étoit bien libre de choiſir entre ces explications celle qui lui paroiſſoit la plus conforme au Texte ſacré & à la penſée de Jeſus-Chriſt ; mais lui étoit-il permis de faire parler le Fils de Dieu comme il le fait dans ſa paraphraſe ? La voici (1) : « Vous dites vrai, reprit Jeſus, » les enfans ſont des perſonnes libres : » ils ſont exempts de toutes les impo- » ſitions. Vous ſçavez qui je ſuis : » Fils de David par ma naiſſance, & » légitime héritier de ſon Thrône, » vous jugez-bien que je ne dois à » Hérode, ni tributs, ni ſubſides ; » évitons néanmoins toute occaſion » de ſcandale, & ne donnons à ces » gens-ci aucun prétexte de dire que » nous mépriſons l'autorité des puiſ- » ſances. » Eſt-ce là exprimer les vrais ſentimens de Jeſus-Chriſt ? N'eſt-ce pas plutôt lui mettre à la bouche un langage ſéditieux & injurieux à *l'au-*

(1) Berr. 2. part. tom. 3. liv. 7. pag. 307. & 308.

torité des Puissances, en la lui faisant traiter d'usurpation & d'entreprise sur ses propres droits, tandis qu'on lui fait affecter une apparence de soumission? Le *Thrône* dont le Fr. Berruyer fait dire à Jesus-Christ qu'il est *l'héritier légitime*, & en conséquence duquel il *ne doit à Hérode ni tributs ni subsides*, ne peut être que la Royauté temporelle. Car une Royauté toute spirituelle ne dispense pas de payer *les tributs* & *les subsides* à la puissance séculiere, qui est d'un ordre tout différent.

Conformément à cette idée, le Fr. Berruyer prétend que quand Jesus-Christ répondit à Pilate qu'il étoit le Roi des Juifs, cette réponse signifioit qu'en qualité de premier né de la famille de David, il avoit droit à la couronne (1). Peut-on contredire plus ouvertement le texte sacré? Jesus-Christ n'a-t-il donc pas expli-

(1) *Ibid. tom.* 8. *pag.* 193. Remanente interim apud Davidis Filios, ex primogenitis primogenitos legitimæ successionis jure; quod cùm SUIS NATALIBUS accepisset Christus, dedit *ei Deus sedem David Patris ejus, & regnabit in domo Jacob in æternum.* EO JURE interroganti Jesum Christum Pilato, esset-ne *Rex Judæorum?* Respondit Jesus, *Tu dicis.*

qué aſſez clairement en quel ſens il étoit Roi ? N'a-t-il pas déclaré nettement que ſon Royaume n'eſt pas de ce monde, mais d'un ordre tout ſpirituel, deſtiné à *rendre témoignage à la vérité* & à la faire regner dans les cœurs ? C'eſt par une réponſe ſi ſage & ſi ſublime, que le Sauveur diſſipa pleinement dans l'eſprit du Gouverneur tout ſoupçon & toute inquiétude à ſon ſujet : & un prétendu Interpréte de l'Evangile vient nous dire, que par cette réponſe Jeſus-Chriſt s'eſt attribué une Royauté temporelle du même genre que celle de David & des Rois ſes ſucceſſeurs !

Quoique ces Auteurs ſoutiennent que Jeſus-Chriſt, par le ſeul droit de ſa naiſſance humaine, eſt le premier né & le Roi de tous les hommes, le Fr. Berruyer nous a dit plus haut qu'il pouvoit arriver que Jeſus-Chriſt ne voulût pas accepter les conditions que Dieu exigeoit pour la Rédemption des hommes, & qu'en ce cas, quoique Dieu l'eût récompenſé de l'offre qu'il auroit fait d'une legere ſatisfaction, il n'auroit pas joui de tous les titres & de tous les privilé-

ges attachés à sa primogeniture. Mais, ajoute-t-il, « Jesus-Christ s'étant soumis volontairement à tout ce que son Pere demandoit pour la réparation de nos péchés, IL A REÇU TOUS SES DROITS FRANCS ET QUITTES DE TOUTE CHARGE ; en sorte que selon SON HUMANITÉ ISSUE DE LA RACE DE DAVID ET DE L'HERITIER DU ROYAUME (*), il est le premier né, le Chef, le Roi, le Seigneur, le Pontife, le Médiateur & le Juge de tous les hommes (1). »

Remarquez que la Royauté dont cet Auteur dit que Jesus-Christ a acquis la pleine possession, en récom-

(*) Nous supposons que c'est sans attention que le Fr. Berruyer fait sortir Jesus-Christ de Joseph. Cette expression prise à la lettre seroit une hérésie & un blasphême manifeste contre la Virginité de sa sainte Mere, & contre la Conception miraculeuse de J. C. par l'opération du Saint-Esprit. On trouve néanmoins la même expression énoncée encore plus durement par Le Fr. Hardouin, ORTUM EX PRIMOGENITO PATRE. *In Matth. cap.* 1. *adnot. ad v.* 1. *pag.* 7. *col.* 2.

(1) *Berr. ibid. pag.* 210. Illo verò per Jesum Christum hominis filium, simul & Filium Dei, plusquàm ad rigorem justitiæ, soluto debito, soluta etiam & ab omni onere libera jura sua recipit Dominus noster Jesus Christus, ut secundùm humanitatem suam, ex semine David, Regnique hæredis propagatam, sit hominum omnium primogenitus, Caput, Rex, Dominus, Pontifex, Mediator & Judex.

pense de sa Passion & de sa mort, est toujours la même que celle à laquelle il prétend que Jesus-Christ avoit droit par sa naissance humaine en qualité de premier né & de Roi de tous les hommes : ce qui présente naturellement l'idée d'une Royauté temporelle & universelle.

Ce que l'Ecriture dit de la victoire de J. C. sur les Démons, les FF. H. & B. l'entendent d'une prétendue victoire de J. C. sur tous les Princes & les Rois de la terre, qu'il a subjugués pour réunir en lui seul toute leur puissance.

Par une suite de ce systême, ces Auteurs disent que Jesus-Christ par sa mort a triomphé de toutes les Puissances temporelles, soit de la Judée, soit des autres parties de la terre : & c'est en ce sens, qu'au mépris du consentement unanime de la Tradition & des Docteurs Catholiques, ils veulent qu'on entende tous les passages du Nouveau Testament qui établissent le plus clairement la victoire toute spirituelle que Jesus-Christ a remportée sur le Démon & sur les Puissances de l'enfer.

Ainsi, quand Jesus-Christ a dit peu de tems avant sa Passion (1) : *C'est maintenant que le monde va être jugé :*

(1) *Joan. XII.* 31. & 32. Nunc Judicium est mundi : nunc Princeps hujus mundi ejicietur foras : & ego si exaltatus fuero à terrâ, omnia traham ad me ipsum.

C'est maintenant que le Prince de ce monde, (c'est-à-dire, le Démon) *va être chassé ; & si je suis élevé de terre*, par le supplice de la croix, *j'attirerai toutes choses à moi ;* le Fr. Hardouin paraphrase ainsi ces paroles (1) : « Le » monde Judaïque est maintenant sur » le point d'être condamné. Dans peu » la Principauté des Juifs sera dé- » truite. Tous les Princes des Prêtres » de cette Synagogue Judaïque qui » me persécutent, vont être chassés » & mis dehors : & pour moi, si je » suis élevé de terre, je ferai passer » toute puissance sur ma tête seule : » *Omnem in me unum potestatem de-* » *rivabo*, & en chassant les Princes » de la Synagogue, j'attirerai à moi » seul toute Principauté. » Quoique le Fr. Berruyer ne s'exprime pas dans les mêmes termes, il tend néanmoins au même but. « Il est très-vraisem-

(1) *Hard. in hunc locum. pag.* 300. *col.* 1. Nunc condemnatio instat orbis Judaïci : mox Principatus iste Judaïcus exscindetur : ejicientur foras omnes Principes Sacerdotum hujus Synagogæ Judaïcæ, qui me persequuntur. Ego verò si exaltatus à terrâ fuero, omnem in me unum potestatem derivabo : omnem ad me unum attraham principatum, pulsis Principibus Synagogæ.

» blable, dit-il (1), que par les ter-
» mes de *monde* & de *Prince de ce*
» *monde*, Jesus-Christ désignoit la
» Synagogue & ses Magistrats. . . . .
» C'étoit après cette mort honteuse,
» que LE FILS DE L'HOMME devoit
» ressusciter, ... & regner jusqu'à
» la fin des siécles dans l'Eglise qu'il
» auroit achetée au prix de sa vie. »

Jesus-Christ après la derniere Cène dit encore à ses Apôtres (2) : *Je ne vous entretiendrai plus long-tems : car* ***LE PRINCE DE CE MONDE*** *vient, quoiqu'il n'y ait rien en moi qui lui appartienne.* Et ensuite (3), *le Saint-Esprit convaincra le monde touchant le jugement ; parceque* ***LE PRINCE DE CE MONDE EST DEJA JUGÉ &*** *condamné.* Par ce PRINCE DU MONDE l'Eglise a toujours entendu le Démon. Tous les Peres & les Interprétes n'ont sur cela qu'un même sentiment & un même langage. Les Princes des Prêtres

(1) Berr. 2. part. tom. 4. liv. 10. pag. 312. 313, & 314..

(2) *Joan. XIV.* 30. Jam non multa loquar vobiscum ; venit enim Princeps mundi hujus, & in me non habet quidquam.

(3) *Ibid. XVI.* 11. De Judicio autem quia Princeps hujus mundi jam judicatus est.

& les Chefs des Juifs ont à la vérité conspiré contre Jesus-Christ, & l'ont livré à la mort par haine & par jalousie; mais ils n'ont été proprement en cela que les instrumens du Démon qui les animoit. Il est vrai aussi que Jesus-Christ, juste vengeur de sa Divinité outragée, a puni rigoureusement l'incrédulité des Juifs & leurs attentats contre sa Personne : mais s'ensuit-il de-là que ce soit pour triompher de la puissance & des Principautés des Juifs, que Jesus-Christ s'est livré à la mort de la croix ? N'est-ce pas pour détruire l'empire du Démon qu'il est mort ? Et comment l'a-t-il détruit, si ce n'est en faisant tourner les effets de la fureur du Démon à sa confusion & à la délivrance des hommes ? Le Démon a été le principal moteur & l'instigateur de la mort du Fils de Dieu. Après avoir fait mourir le Saint des Saints, il s'est vu dépouillé tout-à-coup de l'espéce de droit qu'il avoit sur les coupables. « Il a perdu, dit le Pape saint » Leon, le pouvoir qu'il avoit sur » les hommes devenus ses esclaves » par le péché, en attentant à la vie

» de celui en qui il ne trouvoit rien » qui lui appartînt. » *Omnium captivorum amisit servitutem, dum nihil sibi debentis persequitur libertatem* (1).

Mais les FF. Hardouin & Berruyer ne veulent voir dans ces Textes Evangéliques ni la tyrannie du Démon sur le monde pécheur, ni la victoire de Jesus-Christ sur ce fort armé. Ils n'y voient que le prétendu triomphe de Jesus Christ sur les Princes & les Magistrats de la Synagogue Judaïque (2), triomphe, ajoutent-ils, par lequel il s'est assujetti du même coup toutes les Puissances de la terre. Car le peuple Juif étant, selon eux, le premier né entre tous les peuples, il s'ensuit

(1) S. Leo, serm. 60. qui est 11.us de Passione Domini, cap. 3.

(2) *Hard. in Joan. cap.* 14. *paraphr. v.* 30. Ecce enim instant Principes hujus Judaïcæ Synagogæ : quamquam in me nihil juris habent... *Et in ca*. 16. *paraphr. v.* 11. De judicio autem seu condemnatione suâ mundus Judaïcus convincetur, quia Principes hujus mundi, qui me persequuntur, jam damnati à Deo sunt, ut ejiciantur foras.

Berr. 2. *part. tom.* 5. *liv.* 12. *pag.* 191. Je ne vous dirai plus que bien peu de choses ; les Princes de la Synagogue ne m'en donnent pas le loisir. Ils sont actuellement occupés des moyens de me perdre ; .... & je les laisse consommer leurs projets : car que pourroient-ils contre moi, eux qui n'ont sur moi nulle autorité, si j'entreprenois de les confondre.

qu'en dépouillant les Princes des Juifs de toute leur autorité pour s'en revêtir, Jesus-Christ est devenu le Roi, le Chef & le Monarque universel de toutes les Nations. C'est ce que ces Auteurs vont manifester de plus en plus, en continuant d'appliquer aux Puissances séculieres, les passages du Nouveau Testament que l'Eglise Chrétienne a toujours entendus des Principautés spirituelles, des bons & des mauvais Anges.

Ainsi quand saint Paul dit (1) que Dieu *a ressuscité Jesus-Christ d'entre les morts, & l'a fait asseoir à sa droite dans le ciel au-dessus de toutes les Puissances, de toutes les Vertus, & de toutes les Dominations*, le Fr. Hardouin veut qu'on entende ce passage, non des différens ordres des Esprits célestes dont Dieu se sert comme de Ministres dans le gouvernement du monde corporel & visible, & au-dessus desquels Jesus-Christ, selon son humanité même, est infiniment

(1) *Ephes. I.* 19. & 20. Suscitans illum à mortuis, & constituens ad dexteram suam in cœlestibus supra omnem Principatum & Potestatem & Dominationem.

élevé dans le ciel ; mais des Puiſſances de la terre, quelles qu'elles ſoient, & par quelque nom qu'on les diſtingue (1).

Saint Pierre dit auſſi dans ſa premiere Epître que *Jeſus-Chriſt a englouti & détruit la mort, afin que nous devinſſions héritiers de la vie éternelle ;* & qu'*il eſt monté au ciel,* ***LES ANGES, LES DOMINATIONS ET LES PUISSANCES*** *lui étant aſſujetties,* ***SUBJECTIS SIBI ANGELIS, ET POTESTATIBUS ET VIRTUTIBUS*** (2). Ce qui marque que Jeſus-Chriſt après ſa mort a fait ſentir ſon ſouverain pouvoir aux différens ordres des mauvais Anges ; & que dans le ciel, où il eſt monté, tous les ſaints Anges le révérent & lui ſont ſoumis.

(1) *Hard. paraphr. in hunc verſ. pag. 566. col. 2.* Conſtituit ad dexteram ſuam in locis cœleſtibus, ſupra omnes qui ab hominibus vocantur Principes, & Poteſtates, & Potentes, & Domini, & ſuper omnem dignitatem, &c. *Et in adnot. ad v. 21. pag. 657. col. 2.* NON HOC LOCO SOLUM, SED UBIQUE Paulus his nominibus Magiſtratus deſignat, ſublimeſque Poteſtates.... Si Angelorum ordines hoc loco vellet Paulus intelligi, &c.

(2) 1. *Petr. III.* 22. Qui eſt in dexterâ Dei, degluciens mortem, ut vitæ æternæ hæredes efficeremur : profectus in cœlum, ſubjectis ſibi Angelis & Poteſtatibus & Virtutibus.

L'Eglise Chrétienne n'a jamais entendu autrement ces paroles : mais le Fr. Hardouin décide qu'il n'y est question que de la victoire qu'il prétend avoir été remportée par Jesus-Christ *sur les Princes du peuple Juif, sur les Puissances des Nations, & sur tous les Potentats de l'univers* (1).

Les Fidéles de l'Eglise de Colosses étant exposés à la séduction des Disciples de Simon le Magicien, qui vouloient leur persuader de rendre aux Anges un culte semblable ou même supérieur à celui qu'ils rendoient à Jesus-Christ ; saint Paul, qui leur avoit prêché l'Evangile, leur écrivit pour les garantir d'une erreur si grossiere & si pernicieuse. Dans cette vue il s'attache principalement à établir l'excellence de Jesus-Christ au-dessus des Anges, dont, en tant que Dieu, il est le Créateur ; & dont, en tant qu'homme, il est le Chef, aussi-bien que des hommes, quoique d'une maniere différente (2). *C'est en lui*,

(1) *Hard. in paraphr. hujus loci. pag. 696. col. 2.* Profectus in cœlum, subjectis sibi Principibus populi Judaïci, & Potestatibus Gentium, omnibus denique hujus mundi Potentatibus.

(2) Voyez Estius, Cornelius *à Lapide*, & les autres Interprétes sur cette Epître.

leur dit-il (1), *que toutes choses ont été créées*, tant *ce qui est dans le ciel*, que *ce qui est sur la terre : les choses invisibles*, comme *les choses visibles : soit les Thrônes, soit les Dominations, soit les Principautés, soit les Puissances : Tout a été créé par lui & en lui : Il est avant tout, & c'est en lui que toutes choses subsistent.*

Nous avons vu ailleurs les FF. Hardouin & Berruyer enlever à Jesus-Christ l'ouvrage de la création de l'univers, si clairement exprimé par ces paroles. Nous les avons vû en même-tems soutenir que par *les Thrônes, les Dominations, les Principautés & les Puissances*, il ne faut pas entendre les différens ordres de la Hiérarchie céleste, mais les *Rois* de la terre, les *Seigneurs*, les *Princes*, les *Puissances* temporelles, & les *premiers Magistrats*, tant *du peuple Juif*, que *des autres Nations*. La pensée de saint Paul, disent-ils, est que toutes ces puissances humaines ont été établies en vue de Jesus-Christ Homme-Dieu & pour lui être assujetties (2).

(1) Coloss. I. 16. & 17.
(2) Hard. in hunc locum. p. 591. col. 1. & p. 593.

Saint Paul continue dans le Chapitre suivant à montrer la Divinité de Jesus-Christ & sa supériorité au-dessus des Anges, de quelqu'ordre qu'ils soient. Ce qu'il dit à ce sujet aux Chrétiens de Colosses qu'il avoit enfantés en Jesus-Christ, nous vous l'adressons à vous-mêmes, N. C. F., afin que, comme eux, vous vous teniez en garde contre le nouvel Evangile qu'on vous annonce (1). *Persévérez donc à marcher en Jesus-Christ Notre Seigneur*,

col. 1. & Berr. 2. part. tom. 8. p. 125. & 126. Voyez plus haut, III. Sect. chap. VIII. art. VI. pag. 179. & suiv.

(1) *Coloss. II. 6. & seq.* Sicut ergo accepistis Jesum Christum Dominum, in ipso ambulate, radicati & superædificati in ipso, & confirmati fide, sicut & didicistis, abundantes in illo in gratiarum actione. Videte ne quis vos decipiat per Philosophiam & inanem fallaciam, secundùm traditionem hominum, secundùm elementa mundi, & non secundùm Christum: quia in ipso inhabitat omnis plenitudo Divinitatis corporaliter: & estis in illo repleti, qui est caput omnis Principatus & Potestatis..... Consepulti ei in Baptismo, in quo & resurrexistis per fidem operationis Dei, qui suscitavit illum à mortuis. Et vos cùm mortui essetis in delictis, & præputio carnis vestræ, convivificavit cum illo, donans vobis omnia delicta: delens quod adversùs nos erat Chirographum decreti, quod erat contrarium nobis, & ipsum tulit de medio, affigens illud Cruci: Et EXPOLIANS PRINCIPATUS ET POTESTATES, TRADUXIT CONFIDENTER, PALAM TRIUMPHANS ILLOS IN SEMETIPSO.... Nemo vos seducat, volens in humilitate & religione Angelorum, quæ non vidit, am-

ſelon ce qui vous a été enſeigné. Demeurez attachés à lui comme à votre racine, & édifiés ſur lui comme ſur votre fondement, en vous affermiſſant dans la Foi que vous avez reçue, & en vous en rempliſſant de plus en plus avec action de graces. Ne ſouffrez pas que perſonne vous trompe par une fauſſe philoſophie, & par des raiſonnemens vains & trompeurs, ſelon une Tradition toute humaine, & les élemens d'une ſcience toute mondaine & toute profane, & non ſelon Jeſus-Chriſt. Car toute la plénitude de la Divinité habite en lui corporellement, & vous avez trouvé pleinement toutes choſes en lui, qui eſt LE CHEF DE TOUTE PRINCIPAUTÉ ET DE TOUTE PUISSANCE.... *Vous avez été enſévéli avec lui par le Baptême, dans lequel vous avez auſſi été reſſuſcités par la Foi qui vous a convaincus de l'opération de Dieu, qui l'a reſſuſcité d'entre les morts.... En effet, lorſque vous étiez morts par vos péchés,.... Jeſus-Chriſt vous a fait revivre avec lui*

bulans, fruſtrà inflatus ſenſu carnis ſuæ, & non tenens caput, ex quo totum corpus per nexus & conjunctiones ſubminiſtratum & conſtructum, creſcit in augmentum Dei.

en vous pardonnant toutes vos offenses: Il a effacé la cédule écrite de notre main qui rendoit témoignage *contre nous & qui nous étoit si funeste : Il l'a abolie en l'attachant à sa croix ;* & DÉPOUILLANT LES PRINCIPAUTÉS ET LES PUISSANCES, IL LES A EXPOSÉES EN SPECTACLE AVEC UN SOUVERAIN POUVOIR, APRÈS EN AVOIR PUBLIQUEMENT TRIOMPHÉ EN LUI-MÊME.... *Prenez garde* encore une fois, *que personne ne vous séduise, en voulant vous porter par une fausse humilité à un culte superstitieux des Anges, s'ingérant de parler de choses qu'il n'a point vues & qu'il ne sçait pas, étant vainement enflé par les illusions d'un esprit charnel, & ne demeurant point attaché au Chef, de qui tout le corps recevant l'influence par les vaisseaux destinés à en lier toutes les parties, se forme & s'augmente par l'accroissement que Dieu lui donne.*

Ces paroles saintes renferment une multitude de vérités que nos deux Auteurs s'efforcent d'anéantir. Mais il ne s'agit ici que de ce qui regarde les différens ordres des Esprits célestes, & la victoire que Jesus-Christ a

remportée sur les Démons par sa mort. Les FF. Hardouin & Berruyer font disparoître absolument ces deux grands objets, dont saint Paul parle évidemment, pour y substituer leur idée chimérique de la prétendue victoire de Jesus-Christ sur toutes les Puissances de la terre.

Lors donc que l'Apôtre dit que Jesus-Christ est *le Chef de toute Principauté & de toute Puissance*, (quoique l'occasion & le but de cette Epître exige nécessairement qu'on l'entende des Principautés célestes & spirituelles, comme l'Eglise Chrétienne l'a toujours entendu,) le Fr. Hardouin prononce du ton le plus affirmatif (1), que ce n'est point là le sens de saint Paul, attendu, dit-il, que Jesus-Christ n'est pas le chef des Anges, (sur quoi nous le renvoyons à saint Thomas (2)) mais qu'il veut dire « que Jesus-Christ est le Chef &

(1) *Hard. hîc, paraphr. v. 10. pag. 594. col. 2.* Credentes in illum, qui est caput, Princeps omnium Principum & Potestatum Synagogæ : ac proinde istis quibuscumque Principibus præferendus. *Et in adnot, ad eumd. vers. pag. 596. col. 1.* Non est Christus homo caput Angelorum.

(2) S. Thom. part. 3. quæst. 8. art. 4.

» le Prince de tous les Princes, & » de toutes les Puissances de la Synagogue. »

Vous demanderez sans doute pourquoi il restraint aux *Princes* & aux *Puissances de la Synagogue*, ce que saint Paul dit généralement & sans aucune exception de toute Principauté & de toute Puissance : *Caput omnis Principatus & Potestatis.* Mais il est visible par toute la suite de son commentaire, & par d'autres Textes que nous avons rapportés de lui, qu'en ne parlant que des Puissances établies parmi les Juifs, son intention est qu'on étende ce qu'il en dit à toutes les Puissances temporelles établies par toute la terre.

L'avis important que saint Paul donne aux Colossiens de ne se pas laisser séduire par les Hérétiques qui les portoient à rendre aux Anges un culte illicite & superstitieux, change totalement d'objet dans la paraphrase du Fr. Hardouin. Selon ce Commentateur, ce que saint Paul recommande, c'est de ne pas écouter ceux qui vouloient qu'on obéît bassement *aux Magistrats Juifs* en ce qui con-

cernoit la Religion (1) : comme si les Colossiens, qui habitoient loin de la Judée, & qui ne dépendoient en aucune maniere des Magistrats Juifs, eussent pu être tentés de leur obéir aveuglément. Et de plus, qu'est-ce qu'il y a de commun entre les *Magistrats Juifs* & les *Anges* marqués si expressément par saint Paul : *In religione Angelorum ?* A cela le Fr. Hardouin répond que ce langage de l'Apôtre est une *énigme* & une espéce de chiffre, dont il s'est servi, de peur d'irriter contre lui les Princes de la Synagogue Juive, si par hasard ils interceptoient sa Lettre (2). Avec une pareille méthode, qu'est-ce qu'on ne trouvera pas dans l'Ecriture-Sainte ? Que sera-t-on forcé d'y voir, de ce qui y est le plus clairement exprimé ? On fera dire aux Auteurs sacrés tout ce qu'on voudra ; &, malgré l'évidence de leurs textes, on nous sou-

(1) *Hard. ibid. paraphr. v.* 18. *pag.* 595. *col.* 1. Nemo vos seducat, qui velit humiliter morem geri Magistratibus Judæis in eis quæ ad Religionem pertinent.

(2) *Ibid. in adnot. pag.* 596. *col.* 2. Ne offenderentur Principes Synagogæ, si has fortè litteras interciperent, ænigmatico nomine designantur ab Apostolo : nomine videlicet Angelorum.

tiendra que nous n'y entendons rien ; que personne jusqu'à présent n'y a rien compris, & que ce qui nous paroît clair, n'est qu'une *énigme*, dont on prétendra avoir seul trouvé la clé. La licence des Sociniens dans l'interprétation des Livres saints a-t-elle jamais été portée si loin ?

Explication qu'ils donnent à ces paroles de saint Paul, *Expolians Principatus & Potestates, traduxit confidenter palam triumphans illos in semetipso.*

Que dirons nous de l'interprétation que ces Auteurs donnent à ce qui suit : *Jesus-Christ a effacé la cédule* qui nous condamnoit, *il l'a abolie en l'attachant à la croix, il a dépouillé les Principautés & les Puissances*, qui tenoient le genre humain captif, *il les a données en spectacle & il en a triomphé ouvertement en lui-même?* Ces paroles si sublimes ne signifient autre chose, si on les en croit, sinon que Jesus-Christ par sa mort a vaincu les Principautés & les Puissances de la Synagogue. Voici comment le Fr. Hardouin (1), trop fidélement suivi par

(1) *Ibid. paraphr. v. 15. pag. 594. col. 2.* Et sic expolians Principatus & Potestates Synagogæ, exsecutores illius sententiæ, traduxit illam in se DEUS IPSE, HOC EST, *Filius*, confidenter ; damnatione mortis, quæ ab ipsis prolata in eum est, ab ipso spontè susceptâ pro liberatione nostrâ : hâc ratione palàm triumphans de illis, cùm per suam ipsius voluntariam Passionem omne jus ipsorum in nos

son

ſon Diſciple (1), paraphraſe ce Texte ſi précieux. « Et dépouillant ainſi les » Principautés & les Puiſſances de la » Synagogue, chargées de faire exé- » cuter la ſentence de mort portée » contre les violateurs de la loi céré- » moniale, Dieu lui-même, c'eſt-à- » dire, LE FILS DE DIEU (*), l'a » donnée en ſpectacle en ſa Perſonne, » *TRADUXIT ILLAM IN SE Deus* » *ipſe, hoc eſt Filius, confidenter*, par » la condamnation de mort qu'elles » ont prononcée contre lui, & à la-

extinxit, & inanes eſſe oſtendit ipſorum conatus in ipſum.

(1) *Berr.* 3. *part. tom.* 3. *pag.* 389. & 390. C'eſt ainſi que l'homme-Dieu pour dépouiller LES PRINCES DE NOTRE PEUPLE, ET LES PUISSANCES PRÉPOSÉES A L'EXÉCUTION DE LA SENTENCE DE MORT PORTÉE PAR MOYSE, s'eſt chargé lui-même avec confiance d'en ſubir toute la rigueur; .... Ainſi il a publiquement triomphé de ces anciennes Puiſſances, dont l'autorité étoit attachée à une loi de mort, lorſque par ſon obéiſſance juſqu'à la mort de la Croix, il leur a ôté tout droit ſur ſes Diſciples, &c.

(*) *Le Fils de Dieu*, dans les Principes de ces deux Jéſuites, c'eſt l'humanité de Jeſus-Chriſt conſidérée en elle-même, *Humanitas ipſa per ſe.* Quand donc le Frere Hardouin dit ici, *Dieu lui-même, c'eſt-à-dire le Fils de Dieu*, c'eſt comme s'il diſoit : Dieu lui-même, c'eſt-à-dire l'humanité de Jeſus-Chriſt. Quelle monſtrueuſe Doctrine ! L'humanité de Jeſus-Chriſt eſt-elle Dieu lui-même, *Deus ipſe*; ou Dieu lui-même eſt-il l'humanité de Jeſus-Chriſt ?

» quelle il s'est volontairement sou-
» mis pour notre délivrance : de cette
» maniere il a triomphé ouvertement
» de ces Puissances Judaïques, lors-
» que par ses souffrances volontaires,
» il a détruit le pouvoir qu'elles
» avoient sur nous, & il a fait voir
» l'inutilité de leurs efforts contre
» lui. » Ainsi, par un double aveuglement, ces Religieux refusent de voir dans les paroles de saint Paul, la victoire spirituelle par laquelle Jesus-Christ nous a arrachés de la puissance du Prince des Ténébres ; victoire que tous les Chrétiens y ont toujours vue, & qui est si propre à affermir notre foi & à soutenir notre espérance : & ils veulent qu'on y voie un autre genre de victoire, (que personne avant eux n'y a apperçue) par laquelle Jesus-Christ a détruit & a fait passer sur sa tête toute la Puissance temporelle du peuple Juif, & en conséquence celle de toutes les Nations, sur qui ils prétendent que le peuple Juif avoit autorité à titre de *premier né entre tous les peuples.*

Mais avec quelle audace le Fr. Hardouin débite-t-il un Commentaire si

insensé & si révoltant ! « Si nous en-
» tendons, dit-il (1), comme on le
» fait communément, que Jesus-
» Christ a dépouillé les Démons ; il
» n'y a pas & il ne peut y avoir de
» discours moins lié que celui de
» l'Apôtre : rien au contraire n'est
» plus suivi, si on l'entend des Princes
» de la Synagogue. .. En quel sens
» raisonnable peut-on dire que Jesus-
» Christ crucifié a donné publique-
» ment les Démons en spectacle ? ....
» Ceux qui n'ont pas senti que saint
» Paul prend ici les *Anges* dans un
» sens énigmatique, ou qui expli-
» quent ses pensées autrement que
» nous, ne font de toute cette Epître
» qu'un *fatras* confus & mal digéré
» (*indigestam farraginem*) de choses
» qui n'ont ni liaison ni rapport en-
» tr'elles. »

(1) *Hard. adnot. ad eumd. vers. pag. 596. col. 2.* Si Dæmones, UT VULGÒ FIT, hoc loco intelligimus, nulla minùs secum cohærens, quàm illa Apostoli, oratio est aut potest esse. Si Principes Synagogarum, nulla magis est secum aptè consentiens.... Quo tandem modo palàm ostentavit Dœmones in cruce Christus ? ..... *Et ad vers.* 18. Qui ænigmaticè loqui Paulum hoc verbo non sunt subodorati, aut in cæteris ejusdem sententiis interpretandis à nobis discrepant, ii ex hâc Epistolâ indigestam faciunt farraginem rerum inter se minimè cohærentium.

Quelle perte pour l'Eglise de n'avoir pas eu dès sa naissance un Interpréte si pénétrant, qui *sent* dans les Livres saints ce qu'aucun des plus sçavans hommes n'y a pas même soupçonné! Quel dommage qu'un Commentaire, sans le secours duquel l'Epître aux Colossiens, (pour ne point parler des autres parties de l'Ecriture) n'est qu'*un fatras sans liaison & sans suite*, soit venu si tard nous apprendre le mot de *l'énigme*, & nous découvrir le sens du chiffre! Disons plutôt, & disons-le avec larmes: Quel sujet de gémissement pour l'Epouse de Jesus-Christ, de voir ses propres enfans insulter avec mépris à l'interprétation qu'elle a toujours donnée à ces paroles de l'Apôtre! Relisez ce texte sacré, N. C. F., & voyez ce qu'il faut penser d'un prétendu sçavant, qui n'y trouve ni suite ni liaison en l'entendant des bons & des mauvais Anges; & qui s'imagine que tout y figure à merveille, dès qu'on l'entend des Principautés & des Puissances temporelles de la Synagogue.

Comment J.C. a triomphé des Dé-

Le Fr. Hardouin demande avec arrogance en quel sens on peut dire

que Jesus-Christ expirant sur la croix a triomphé des Démons & a montré leur défaite? N'aurions-nous pas plus de droit de lui demander en quel sens Jesus-Christ attaché à la croix a donné en spectacle les Princes de la Synagogue ; & quelle liaison cette explication, si absurde par elle-même, peut avoir avec le verset qui précéde, où saint Paul dit, que *Jesus-Christ a effacé la cédule qui nous condamnoit*, & qu'il *l'a abolie en l'attachant à la croix?* mons par sa mort.

Si le Fr. Hardouin s'étoit autant appliqué à étudier l'esprit de la Religion, qu'il s'est livré à des sciences profanes, & à une critique sans régle & sans mesure, auroit-il ignoré ce que les simples Fidéles qui ont à cœur de s'instruire des vérités saintes du Christianisme, lui auroient eux-mêmes appris? Trouveroit-il étrange que saint Paul dise que Jesus-Christ, en mourant pour nous sur la croix, a vaincu les Puissances de l'enfer ; qu'il a détruit l'empire du fort armé ; & que le triomphe qu'il a remporté, est représenté par le mystère même de son Crucifiement? Ne lui oppo-

ſons pas les Peres de l'Egliſe, qui ont parlé avec tant de ſublimité du triomphe de la croix. Il traiteroit leurs Ecrits d'ouvrages ſuppoſés & fabriqués par des impoſteurs. Et il faut avouer qu'il avoit intérêt d'anéantir, s'il le pouvoit, tant de précieux monumens, dans leſquels ſes écarts ſans nombre ſe trouvent condamnés preſqu'à chaque page. C'eſt à ſaint Paul ſeul que nous le renverrons. Ce grand Apôtre, le Docteur des Nations, contre lequel il ne craint pas de blaſphémer ſous prétexte de le commenter, lui enſeignera, s'il daigne l'écouter avec docilité, en quel ſens Jeſus-Chriſt par ſa mort a triomphé de la puiſſance du Démon.

Il lui apprendra en premier lieu, que Jeſus Chriſt ſur la croix a vaincu le Démon, parcequ'il y a condamné & détruit le péché, qui nous rendoit eſclaves du Démon. *Le Fils de Dieu*, dit cet Apôtre, *a été envoyé dans une chair* humaine, *ſemblable à la chair de péché* : il s'eſt rendu *la victime de propitiation pour nos péchés* : Quoiqu'*il ne connût pas le péché*, Dieu l'a traité comme s'il eût été *le péché*

même, *afin qu'en lui nous devinssions justes de la justice* intérieure & véritable dont *Dieu* est l'auteur. En livrant à la mort le corps sacré de son Fils, qui portoit la ressemblance du péché, il *a condamné le péché dans sa chair, afin de nous communiquer la justice qui fait accomplir la loi* (1).

Il lui apprendra en second lieu, que Jesus-Christ sur la croix a dépouillé le Démon & en a triomphé ouvertement, parcequ'il a détruit le regne de cette malheureuse concupiscence qui vient du péché, qui nous porte au péché, & qui est le principal instrument dont le Démon se sert pour séduire les hommes & pour les retenir sous son esclavage. Triomphe, dont le crucifiement de Jesus-Christ a été lui-même un symbole mystérieux, en ce que *notre vieil homme*, dont Jesus-Christ avoit pris l'apparence par la mortalité de sa chair, *a*

(1) *Rom. VII.* 3. & 4. Quod impossibile erat legi, in quo infirmabatur per carnem, Deus Filium suum mittens in similitudinem carnis peccati, & de peccato damnavit peccatum in carne, ut justificatio legis impleretur in nobis. 2. *Corinth. V.* 21. Eum qui non noverat peccatum, pro nobis peccatum fecit, [Deus] ut nos efficeremur justitia Dei in ipso.

été attaché avec lui à la croix, afin que le corps du péché soit détruit, & que désormais nous ne soyions plus asservis au péché ni dominés par la convoitise (1).

Il lui apprendra en troisiéme lieu, que Jesus-Christ sur la croix a triomphé publiquement du Démon, parce qu'en permettant à la mort d'exercer contre lui toutes ses rigueurs, il a donné la mort à la mort même, qui *n'est entrée dans le monde* que *par le péché* (2) & *par l'envie du Démon* (3); & qu'en détruisant la mort, *il a détruit celui qui avoit l'empire de la mort*, c'est-à-dire *le Démon* (4).

Ces merveilles cachées à la fausse sagesse du siécle, mais révélées aux petits & aux humbles, se sont opérées au moment que Jesus-Christ a expiré sur la croix. Les ténébres dont toute la terre se couvrit au moment même qu'on le crucifia, le voile du

(1) *Rom. VI. 6.* Vetus homo noster simul crucifixus est, ut destruatur corpus peccati, & ultrà non serviamus peccato.

(2) Rom. V. 12.

(3) Sap. II. 24.

(4) *Hebr. II.* 14. Ut per mortem destrueret eum qui habebat mortis imperium, id est Diabolum.

Temple déchiré depuis le haut jusqu'en bas à l'instant de sa mort, la terre ébranlée, les rochers qui se fendirent, les tombeaux qui s'ouvrirent, publierent dès-lors cette glorieuse victoire. Mais combien a-t-elle éclaté davantage par la Résurrection de Jesus-Christ, qu'il ne faut pas séparer du Mystère de sa mort & de sa sépulture ! Jesus-Christ sortant du tombeau, victorieux du Démon, du péché & de la mort, fait voir sensiblement en sa Personne l'accomplissement de *cette parole de l'Ecriture : La mort a été engloutie par la victoire, ABSORPTA EST MORS IN VICTORIA* (1). Il nous met en droit nous-mêmes de mépriser la mort & de lui insulter. *O mort, où est ta victoire ? O mort, où est ton aiguillon ?* Mon Sauveur l'a brisé, en paroissant succomber sous tes coups (2), & il a montré évidemment qu'il l'a brisé, en triomphant de la mort par sa Résurrection, & en nous donnant un gage assuré de celle qui nous est promise, & qui nous affranchira pour

(1) 1. Cor. XV. 54.
(2) S. August. serm. 233. al. 86. de divers. n. 5.

toujours de l'empire de la mort. Voilà ce que saint Paul nous apprend (1), & ce qui fait dire à saint Augustin (2) : « Le Sauveur est mort, & par sa mort » il a fait mourir la mort.... Où est » maintenant la mort ? Cherchez-la » en Jesus-Christ. Elle n'y est plus : » elle y a été, mais elle y est morte. » O vie par essence, qui êtes la mort » de la mort ! Ayons courage : la » mort qui est morte en Jesus-Christ, » mourra aussi en nous ; ce qui a » précédé dans le Chef, s'accomplira » dans les Membres : il s'accomplira » à la fin des siécles, au grand jour » de la Résurrection des morts que » nous croyons fermement. »

Que ces vérités sont précieuses ! qu'elles sont consolantes ! qu'elles sont propres à faire croître notre Foi, à affermir notre espérance, à enflammer notre charité, à nous attacher fortement à Jesus-Christ comme à

(1) 1. Cor. ℣. 12. & seq.

(2) *S. August ibid. num.* 4. & 5. Salvator venit : mortuus est, sed mortem occidit.... Ubi est mors ? Quære in Christo. jam non est : sed fuit, & mortua est ibi. O vita, mors mortis ! Bono animo estote : morietur & in nobis mors. Quod præcessit in capite, reddetur in membris... Sed quando ? in fine sæculi : in resurrectione mortuorum quam credimus.

l'auteur & au consommateur du salut ! Mais quelle instruction, quelle édification, quelle consolation pourrions-nous tirer de l'insipide Commentaire que les FF. Hardouin & Berruyer y substituent ? Avons-nous jamais été assujettis à la puissance temporelle de la Synagogue Judaïque ? Est-ce pour nous affranchir de cette Puissance que Jesus Christ est mort ? Comment cette Puissance a-t-elle pû être dépouillée par Jesus-Christ d'une prétendue autorité sur le genre humain, qu'elle n'a jamais eue ? Voilà de quels égaremens des hommes vainement enflés de leur science sont capables, lorsqu'ils veulent marcher sans guide & se faire de nouvelles routes en matiere de Religion.

Revenons au point qui est l'objet de ce Chapitre. Plus l'explication que vous venez de voir, est insoutenable, contraire à l'esprit des saintes Ecritures, éloignée du sentiment unanime des saints Peres : plus elle met en évidence un dessein formé de représenter Jesus-Christ comme étant par le droit de sa naissance humaine le Roi & le Monarque universel, lequel

en dépouillant de tous ses droits le peuple Juif premier né entre tous les peuples, a réuni en lui seul toute la puissance temporelle, & a acquis le pouvoir de disposer de tous les Royaumes de la terre.

Nous n'examinons pas si ces Auteurs font passer à l'Eglise Chrétienne & à ses Pasteurs, l'exercice de cette Monarchie universelle qu'ils attribuent à Jesus-Christ sur tous les Princes du monde. Cette discussion nous écarteroit trop. Il y a néanmoins deux choses que nous ne devons pas passer entiérement sous silence, parcequ'elles nous paroissent mériter une attention plus particuliere.

La premiere est l'explication que le Fr. Hardouin donne au Chapitre VI de l'Epître aux Ephesiens. Saint Paul en cet endroit exhorte les Fidéles à se *revêtir des armes de Dieu*, c'est-à dire, comme il l'explique lui même, de *la Foi* & des autres vertus Chrétiennes, comme aussi *de la parole de Dieu*, *pour pouvoir résister aux* attaques & aux *piéges du Démon ; parceque nous n'avons pas*, dit-il (1), *à combattre*

(1) Ephes. VI. 11. & suiv.

contre des hommes de chair & de sang comme nous, *mais contre des Principautés & des Puissances, contre les Princes du monde, ou de ce siécle ténébreux*, qu'il caractérise encore davantage en les appellant des *esprits de malice répandus dans l'air.*

Malgré la clarté de ce texte, malgré le consentement unanime de la Tradition qui l'a toujours entendu de la guerre spirituelle que les Chrétiens ont à soutenir contre les Démons toujours appliqués à nous perdre, le Fr. Hardouin ne craint pas de soutenir qu'il ne s'y agit pas de combattre contre les malins esprits, mais de résister aux *Princes*, tant *de la Synagogue Judaïque*, que *de la Gentilité*, qui s'opposent à la prédication ou au progrès de l'Evangile (1); &

(1) *Hard. hîc, paraphr. v. 11. & 12. & in adnot ad v. 12.* Ne dæmones hîc intelligantur, tùm ipsum nomem vetat Principum & Potestatum, &c..... Quòd autem terrenos Principes & Magistratus, sive Gentiles, sive Judæos, Apostolus hîc designet, fidem facit etiam id quod adjicit versu sequente: *Propterea accipite armaturam Dei ut possitis resistere in die malo.* Ubi haud dubiè ait resistendum Principibus & Potestatibus *in die malo*, hoc est, in tempore acerbo ac perdifficili persecutionis. Denique sic *Principes & Potestates* hoc loco intellexit, qui Joannes Papa VIII. vocatur, in Epist. cccxv. ad Episcopos in Regno

quand l'Apôtre nous ordonne *d'employer les armes de Dieu pour pouvoir résister au jour mauvais*, c'est-à-dire, dans les tems de tentation ; « ces » paroles, selon lui, signifient indubitablement qu'il faut résister aux » Princes & aux Puissances de la terre .... dans le tems fâcheux & difficile de la persécution. » Il ne dit pas quel genre d'armes il veut qu'on emploie alors ; mais quel juste sujet d'allarme ne donne-t-il pas, en citant tout de suite une Lettre d'un Pape Jean VIII, qui durant les guerres de Louis de Germanie & de Charles le Chauve, sollicitoit les Evêques du Royaume de Louis à s'opposer, en qualité de Vicaires de Jesus-Christ, à l'insolence des Princes, & à reprimer les entreprises de leur Souverain contre Charles ? On sent assez à quoi tend une pareille doctrine, & combien les suites en seroient pernicieuses.

L'autre chose est la maniere peu

Ludovici Regis Baioariæ constituros. Sed quos sua hypothesis coegit alibi *Principatus & Potestates* de Dœmonibus intelligere, ii in isto etiam loco alienam à mente Apostoli interpretationem invenerunt.

circonſpecte, (pour ne rien dire de plus) dont le Fr. Berruyer parle de la guerre des Machabées dans la premiere Partie de ſon Hiſtoire. Convenoit-il de donner à cette guerre, entrepriſe par une inſpiration de Dieu manifeſte, le nom de *ſainte Ligue*, de *ſainte Confédération* formée *pour la défenſe de la Religion* (1) ? Termes odieux, dont la prudence au moins l'obligeoit de s'abſtenir, pour ne pas paroître vouloir juſtifier ce qu'ils rappellent naturellement à tous les eſprits. Mais que de réflexions n'y auroit-il pas à faire ſur les motifs qu'il met dans la bouche de *chacun* des Juifs zélés *pour attirer de tout ſon pouvoir* à cette *ſainte Ligue ſes parens, ſes amis, ſes anciennes connoiſſances* (2) ! motifs dont il n'y a pas la

(1) Berr. premiere part. tom. 7. liv. 3. pag. 124. 141. 143. & 156. premiere édition in-4°. & nouvelle édition [1753] tom. 10. liv. 41. pag. 122. 126. 138. 141.

(2) *Ibid. pag.* 143. 144. & 147. *de la premiere édit.* & *pag.* 140. 141. & 144. *de la nouv.* On leur repréſentoit qu'il y alloit également de leur honneur, de leur intérêt, de leur Religion : QU'APRES L'ÉCLAT QU'ON VENOIT DE FAIRE, IL N'Y AVOIT PLUS DE PAIX A ATTENDRE, & que la sûreté des familles dépendoit déſormais de la vigueur de leur réſolution : que Dieu envoyoit un chef expérimenté,

moindre trace dans les Livres sacrés des Machabées, mais dont on ne trouve que trop de modéles dans les

sage, intrépide, [Judas Machabée] sous lequel ON ÉTOIT EN ÉTAT DE SE FAIRE RAISON de tant de cruautés & d'impiétés qui désoloient tout le pays : qu'il seroit bien honteux d'abandonner les premiers auteurs du salut de la Nation, après qu'à leurs propres risques ils avoient mis les affaires dans une situation, où ceux qui les suivroient, n'auroient plus que de la gloire a acquérir : que Dieu surtout demanderoit compte de son culte abandonné à tous les lâches, qui, faute de séconder leurs freres, en auroient retardé le rétablissement : qu'après tout, ON ÉTOIT RÉSOLU DE POUSSER SON ENTREPRISE, & qu'on s'assuroit même d'y réussir sous la protection du Seigneur, avec la petite troupe qui avoit déja si bien commencé ; mais qu'on n'avoit pas cru devoir envier à tant de braves gens & de vertueux Israëlites la consolation d'avoir leur part à la gloire & au mérite D'UNE SI SAINTE CONFÉDÉRATION.

Ces discours, [continue le Fr. Berruyer,] eurent leur effet ; & le motif de la Religion fit alors, COMME IL A COUTUME DE FAIRE, de puissantes impressions sur les cœurs.... [& au fond, il n'est point pour les gens de bien d'affliction comparable à celle que leur cause la juste crainte de ne pas laisser à leurs descendans, la véritable Religion qu'ils ont reçue de leurs Peres. *] ..... DES QU'ON VIT UN CHEF ACCRÉDITÉ ET SUIVI, ON NE BALANÇA PAS A SE DÉCLARER.... C'étoient de braves gens POUSSÉS A BOUT, & qui n'espéroient plus de justice. Ils sçavoient tous que L'ESPRIT PROPRE DE LEUR LOI LES AUTORISOIT A MAINTENIR LEUR RELIGION PAR LES ARMES, & ils se faisoient gloire de mourir pour une si belle Cause.... Il fut trop tard de leur

* *Cette phrase renfermée entre deux crochets, a été retranchée dans la nouvelle édition ; tout le reste y est comme dans la premiere.*

harangues séditieuses des Ligueurs des derniers siécles.

Pour ne pas entrer plus avant en matiere, & cependant ne vous pas laisser sans instruction sur un point de cette importance, nous vous exhortons, N. C. F., à lire le *cinquiéme avertissement* de M. Bossuet *aux Protestans* (1). Vous y trouverez tout à la fois, & de très-solides observations sur la portion de l'Histoire sainte qui concerne les Machabées (2), & les vraies maximes d'où dépendent la sureté des Souverains, la tranquillité des Etats, la gloire de la Religion, l'honneur de l'Eglise, & le salut des ames. Gravez sur-tout bien profondément dans vos esprits ces deux paroles de notre Divin Maître : l'une, que son Royaume n'est pas de ce monde, REGNUM MEUM NON EST DE HOC MUNDO : l'autre, que le pouvoir qu'il a donné aux Ministres de son Eglise,

résister, QUAND UNE FOIS ILS EURENT PRIS LE PARTI DE SE FAIRE PAR EUX-MESMES LA JUSTICE QU'ON LEUR REFUSOIT.

(1) Cinquiéme Avertissement aux Protest. tom. 4. des Œuvres de M. Bossuet.

(2) Ibid. nomb. 24. 25. & 26. pag. 175. & suiv.

est d'un ordre tout différent de celui de la puissance temporelle : Vos AUTEM NON SIC.

Fin du troisiéme Volume.

FAUTES A CORRIGER.

P*Age 6. ligne* 15, fait *lisez* faite.
P. 33. *note l. 6*, istius modi *lis* istiusmodi.
P. 79. *l.* 22, *après* de l'Evangile *ôtez* la virgule.
P. 96, *mettez en note au bas de la page* (1) Ibid.
P. 97. *l.* 7, *après* tout *ôtez* la virgule.
P. 105. *note l. 6*, increata *lis.* increatâ.
P. 113. *note l.* 2, (1) *lis.* (2).
P. 146. *note l.* 14, quod *lis.* quòd.
P. 154. *l* 22, fondroient *lis.* foudroient.
P. 179. *note l.* 2, non nisi *lis.* nonnisi.
P. 197. *note* 2. *l.* 2, alias *lis.* aliàs.
P. 198. *l. 6*, *après* sorte *ôtez* la virgule.
P. 221. *l. 6*, *mettez* des guillemets.
P. 282. *l. derniere*, (1) *transportez ce renvoi à la ligne précédente après intermédiaire.*
P. 287. *l.* 20, Cassi en *lis.* Cassien.
P. 326. *l.* 21, *après* Dieu *mettez* un point.
P. 328. *note l.* 1, (2) *lis.* (1).
P. 339. *l.* 1, *après* le renvoi *ne mettez qu'*une virgule.
P. 347. *note l.* 7, [illegible] *lis.* [illegible]
P. 353. *l.* 7, Pour juger *lis.* I Pour juger.
P. 361. *l.* 4, Ou *lis.* ou.
P. 392. *note l.* 1. premiere *lis.* la premiere.
P. 395. *note l.* 10, (2) *lis.* (1).
P. 405. *l.* 11. & 12, pere. Secondement *lis.* pere; secondement.
P. 406. *note l.* 10, quod *lis.* quòd,
P. 420. *note l.* 1, 142 *lis.* 141.
Ibid. l. 9, *après* venit *mettez* deux points.
P. 499. *l.* 19, enséveli *lis.* ensévelis.



TABLE DES TITRES ET DES SOMMAIRES

Contenus dans ce volume.

SUITE DE LA IIIe SECTION DE LA SECONDE PARTIE.

QUATRIÉME SECTION

DE LA SECONDE PARTIE.

Fin de la Table.



